



Genesys S.A.

Document de référence 2007



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 avril 2008 conformément aux dispositions de l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il ne pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'Article 28 du règlement CE N° 809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion de Genesys figurant respectivement aux pages 89 à 111, 112 à 179 et 180 à 181 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 juin 2007 sous le numéro D.07-0551 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion de Genesys figurant respectivement aux pages 79 à 140, 141 à 142 et 59 à 78 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 mai 2006 sous le numéro D.06-0388.

Des exemplaires du document de référence sont disponibles auprès de Genesys S.A., Le Triade, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier, sur le site Internet de Genesys S.A. (www.Genesys.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Table des matières⁽¹⁾

CHAPITRE 1. PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES	1
1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	1
1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	1
1.3 PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	2
1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires	2
1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants	2
1.4 PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION	3
1.5 INFORMATIONS DIVERSES	3
1.5.1 Réunions du Conseil d'administration et des comités	3
1.5.2 Calendrier prévisionnel de communication financière	5
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	6
CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	7
3.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	7
3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4)	7
3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1)	7
3.1.3 Date de constitution et durée (article 5)	7
3.1.4 Objet social (article 2)	7
3.1.5 Registre du commerce et des sociétés	8
3.1.6 Consultation des documents	8
3.1.7 Exercice social (article 27)	8
3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 29 et 30)	8
3.1.9 Convocation et participation aux assemblées générales (articles 20 à 26)	9
3.1.10 Droits attachés aux actions (article 11)	9
3.1.11 Négociabilité des actions (article 10)	10
3.1.12 Identification des actionnaires (article 9.1)	10
3.1.13 Franchissements de seuils (article 9.2)	11
3.1.14 Tribunaux compétents (article 32)	11
3.1.15 Organigramme simplifié et relations entre sociétés du groupe Genesys	12
3.2 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	16
3.2.1 Modification du capital et des droits attachés aux actions	16
3.2.2 Forme et mode d'inscription en compte des actions	16
3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions	16
3.2.4 Capital social	19
3.2.5 Capital autorisé mais non émis	20
3.2.6 Autres titres donnant accès au capital	21
3.2.7 Titres non représentatifs du capital	21
3.2.8 Tableau d'évolution du capital	22
3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	23
3.3.1 Actionnariat de la Société	23
3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	27
3.3.3 Personnes morales détenant le contrôle de la Société	29
3.4 NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE	30
3.5 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE	30
3.6 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	33
3.6.1 Dividendes	33

(1) Le plan du présent document de référence suit la présentation des documents de référence élaborés par la Société au cours des années précédentes. Une table de concordance préparée sur la base de l'Annexe I du Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 figure en Annexe A au présent document de référence.

Table des matières

3.6.2	Politique de distribution	33
3.6.3	Délai de prescription	33
3.7	ACCORDS CONCLUS PAR GENESYS QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE GENESYS	34
3.7.1	Contrat de crédit	34
3.7.2	Contrats commerciaux	34
3.7.3	Contrat d'assurance	34
3.7.4	Plan d'options de souscription d'actions	35
	CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	37
4.1	PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	37
4.1.1	Historique et développement de la Société	37
4.1.2	Présentation générale de la Société	37
4.1.3	Caractéristiques du marché de la Société	38
4.1.4	Stratégie commerciale	39
4.1.5	Services de téléconférence et de collaboration multimédia proposés par Genesys	41
4.1.6	Ventes globales, marketing et service clients	44
4.1.7	Qualité des services et assistance à la clientèle	45
4.1.8	Couverture mondiale	46
4.1.9	Clients	47
4.1.10	Technologie et infrastructure de réseau	47
4.1.11	Fournisseurs	48
4.1.12	Recherche et développement	49
4.1.13	Propriété intellectuelle	49
4.1.14	Concurrence	51
4.1.15	Réglementation	52
4.1.16	Principales filiales et sociétés affiliées	53
4.1.17	Immobilier	54
4.1.18	Assurances	55
4.1.19	Environnement	56
4.1.20	Réorganisation juridique	56
4.2	PROCEDURES EN COURS	57
4.3	PERSONNEL	58
4.4	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	60
4.4.1	Principaux investissements réalisés	60
4.4.2	Principaux investissements futurs	60
4.5	FACTEURS DE RISQUES	61
4.5.1	Risques relatifs à la Société	61
4.5.2	Risques relatifs au secteur d'activité de la Société	68
4.5.3	Risques relatifs aux ADS et aux actions de la Société	69
	CHAPITRE 5. PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS	72
5.1	CHIFFRES CLES	72
5.2	COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS	75
5.2.1	Présentation générale	75
5.2.2	Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006	80
5.2.3	Liquidités et ressources en capital	85
5.2.4	Contrat de prêt de 125 millions de dollars américains	87
5.2.5	Autres engagements	88
5.2.6	Objectifs et politiques de gestion des risques financiers	89
5.2.7	Principales méthodes comptables	90
5.3	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	91
5.3.1	Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	92

Table des matières

5.3.2	Annexe aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	96
5.3.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	165
5.4	ETATS FINANCIERS ANNUELS	167
5.4.1	Etats financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	167
5.4.2	Annexe aux états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	172
5.4.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007	208
5.5	LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE GENESYS S.A.	211
5.6	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007	212
5.7	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE	214
	CHAPITRE 6. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	215
6.1	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	215
6.1.1	Le Conseil d'administration	215
6.1.2	Les cadres dirigeants	222
6.2	INTERETS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	234
6.2.1	Rémunération et indemnités	234
6.2.2	Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions	237
6.2.3	Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction	239
6.2.4	Informations sur les opérations conclues avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec ceux de la Société ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 5 %	239
6.2.5	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction	240
6.2.6	Opérations sur les titres de la Société réalisées par certaines catégories de personnes	240
6.3	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	241
6.3.1	Accords d'intéressement et de participation	241
6.3.2	Plan d'options de souscription et d'achat d'actions	241
6.4	PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE	245
6.4.1	Rapport du Président à l'assemblée générale sur les procédures visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce	245
6.4.2	Rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de commerce	265
	CHAPITRE 7. EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR	267
7.1	EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE	267
7.1.1	Offre publique d'achat visant les titres de Genesys	267
7.1.2	Extrait du communiqué de presse diffusé conjointement par Genesys et West Corporation le 19 février 2008	270
7.1.3	Extrait du communiqué de presse diffusé par Genesys le 4 mars 2008	272
7.1.4	Extrait du communiqué de presse diffusé par Genesys le 15 avril 2008	280
7.2	PERSPECTIVES D'AVENIR	288
	ANNEXE A : TABLEAU DE CONCORDANCE	289
	ANNEXE B : DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION	292

CHAPITRE 1

PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU CONTROLE DES COMPTES

1.1 PERSONNE RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur François LEGROS, Président du Conseil d'administration de Genesys S.A. (ci-après, « Genesys » ou la « Société »)

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion pages 16 à 20, 23 à 29, 34 à 36, 61 à 71, 75 à 89, 96 à 166, 172 à 211, 215 à 222 et 270 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Fidrex, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent document de référence.

Les informations financières historiques pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, qui figurent en pages 165 et 208.

Sans remettre en cause l'opinion qu'ils ont exprimée sur les comptes, les contrôleurs légaux, dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2005, figurant au paragraphe 5.3.3 du document de référence D.06-0388 ont attiré l'attention sur le point exposé dans la note « Eléments marquants » de l'annexe aux comptes consolidés décrivant notamment les mesures prises pour la restructuration de la dette financière de la Société. »

Fait à Montpellier le 30 avril 2008

Le Président du Conseil d'administration
François LEGROS

Chapitre 1

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.3 PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

1.3.1 Commissaires aux comptes titulaires

- **DELOITTE & ASSOCIES**
Représenté par Monsieur Jean-Luc BERREBI et Monsieur Etienne JACQUEMIN
185 avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly-sur-Seine
Date du premier mandat : assemblée générale extraordinaire du 20 octobre 1988
Début du mandat actuel : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Expiration du mandat actuel : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

- **FIDREX**
Représentée par Monsieur Didier NATTAF
14 rue de la Pépinière, 75008 Paris
Date du premier mandat : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Début du mandat actuel : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Expiration du mandat actuel : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

1.3.2 Commissaires aux comptes suppléants

- **MESSAS & ASSOCIES**
Représentée par Monsieur Daniel MESSAS
7 rue Pelée, 75011 Paris
Date du premier mandat : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Début du mandat actuel : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Expiration du mandat actuel : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

- **BEAS**
Représentée par Monsieur Pierre VICTOR
7-9 villa Houssay, 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date du premier mandat : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Début du mandat actuel : assemblée générale extraordinaire du 29 juin 2007
Expiration du mandat actuel : assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

Compte tenu de la taille de la Société, il a été décidé que, pour des motifs économiques, il n'était plus pertinent que les commissaires aux comptes titulaires de la Société soient deux sociétés de premier ordre. Un appel d'offres a donc été effectué et des propositions soumises par différentes sociétés, dont Ernst & Young et Deloitte & Associés. La proposition faite par Deloitte & Associés s'étant avérée la plus intéressante, il a été décidé de conserver Deloitte & Associés en tant que commissaire aux comptes titulaire et de ne pas renouveler le mandat de Ernst & Young. Il a également été décidé de désigner la société Fidrex en tant que commissaire aux comptes titulaire en remplacement de Ernst & Young.

Chapitre 1

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.4 PERSONNE RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Monsieur François LEGROS

Président-Directeur Général

Immeuble Le Triade

215, rue Samuel Morse

34000 Montpellier

Téléphone : 04.99.13.27.67

Télécopie : 04.99.13.27.90

Des informations sur la Société sont également disponibles sur le site Internet de la Société : www.genesys.com

1.5 INFORMATIONS DIVERSES

1.5.1 Réunions du Conseil d'administration et des comités

Les tableaux ci-dessous présentent, à titre indicatif, le calendrier des réunions du Conseil d'administration et des comités des rémunérations, d'audit, ainsi que du comité des nominations et de gouvernance de la Société au cours de l'année 2008 :

Conseil d'administration :

Date	Lieu	Objet
17-18 janvier 2008	Vienna, Etats-Unis	Présentation du budget et des objectifs de la direction pour 2008
18 février 2008	Montpellier, France	Etude du projet d'offre publique d'achat sur la Société et approbation de la signature du « Projet d'Accord »
3 mars 2008	Ivry-Sur-Seine, France	Recommandation du Conseil d'administration sur l'offre publique d'achat
11 avril 2008	Vienna, Etats-Unis	Présentation des résultats du 4 ^{ème} trimestre 2007 et des comptes pour 2007
13 mai 2008	Ivry-Sur-Seine, France	Présentation des résultats du 1 ^{er} trimestre 2008
8 août 2008	Ivry-Sur-Seine, France	Présentation des résultats du 2 ^{ème} trimestre 2008
30 Septembre 2008	Ivry-Sur-Seine, France	Présentation de la direction
7 novembre 2008	Ivry-Sur-Seine, France	Présentation des résultats du 3 ^{ème} trimestre 2008

Chapitre 1

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

Comité des rémunérations :

Date	Lieu
18 janvier 2008	Vienna, Etats-Unis
7 février 2008	Vienna, Etats-Unis
30 septembre 2008	Ivry-Sur-Seine, France

Comité d'audit :

Date	Lieu
11 avril 2008	Vienna, Etats-Unis
12 mai 2008	Ivry-Sur-Seine, France
8 août 2008	Ivry-Sur-Seine, France
6 novembre 2008	Vienna, Etats-Unis

Comité des nominations et de gouvernance :

Date	Lieu
18 janvier 2008	Vienna, Etats-Unis
3 mars 2008	Ivry-Sur-Seine, France
30 septembre 2008	Ivry-Sur-Seine, France

Le comité de communication et de supervision est consulté préalablement à toute communication publique de la part de la Société, et notamment lors de la présentation des résultats trimestriels (cf. calendrier des réunions du Conseil d'administration ci-dessus).

Le comité stratégique est, quant à lui, consulté au cas par cas par le Conseil d'administration, et a été étroitement associé aux discussions sur l'offre publique d'achat initiée par West Corporation visant la Société (ci-après l'« Offre »). (Voir section 7.1 pour une description de l'Offre)

Chapitre 1

Personnes responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.5.2 Calendrier prévisionnel de communication financière

Pour l'exercice 2008, le calendrier prévisionnel de communication financière de la Société est le suivant :

Date	Objet
Avant le 15 mai 2008	Présentation des résultats du 1 ^{er} trimestre 2008 (information trimestrielle)
Avant le 15 août 2008	Présentation des résultats du 2 ^{ème} trimestre 2008
Avant le 30 août 2008	Diffusion du rapport financier semestriel pour le 1 ^{er} semestre 2008
Avant le 15 novembre 2008	Présentation des résultats du 3 ^{ème} trimestre 2008 (information trimestrielle)
Avant le 30 avril 2009	Présentation des résultats du 4 ^{ème} trimestre 2008 Diffusion du rapport financier annuel au titre de l'exercice 2008

CHAPITRE 2

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Non applicable.

CHAPITRE 3

RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL

3.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

Les numéros d'articles indiqués entre parenthèses renvoient aux articles des statuts de Genesys S.A., tels que modifiés en dernier lieu le 29 juin 2007.

3.1.1 Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4)

Genesys S.A.

Immeuble Le Triade
215, rue Samuel Morse
34000 Montpellier
Téléphone : + 33.4.99.13.27.67

Les services administratifs de Genesys sont rassemblés à Vienna, en Virginie (Etats-Unis) suite à la restructuration interne et au regroupement des services de la Société à l'adresse suivante :

Genesys Conferencing

8020 Tower Crescent Drive
Vienna, VA 22182
Etats-Unis
Téléphone : + 1 703 749 2500

3.1.2 Forme juridique et législation applicable (article 1)

Genesys est une société anonyme à Conseil d'administration, soumise aux dispositions du Livre II du Code de commerce.

3.1.3 Date de constitution et durée (article 5)

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier le 30 décembre 1986, et a été constituée pour une durée de 99 ans à compter du 30 décembre 1986, soit jusqu'au 29 décembre 2085.

3.1.4 Objet social (article 2)

La Société a pour objet, en France et en tous pays :

- toutes opérations de recherches, exploitation, études, conception, développement, essais, fabrication, expérimentation, production, distribution, applications, transferts technologiques concernant les composants, équipements, systèmes, services, mettant en œuvre des technologies matérielles et/ou logicielles liées à la micro-électronique et/ou à l'optoélectronique, et/ou à l'optique, et/ou à la mécanique, et/ou à l'acoustique, et/ou à la chimie, et/ou à la biochimie, et/ou aux communications, et/ou à l'informatique, et/ou à l'intelligence artificielle, relevant du domaine de la communication et des loisirs ;
- directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ;

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

- et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un quelconque des objets spécifiés ou à tout élément du patrimoine social.

Notamment, la Société peut organiser un système de gestion centralisée de trésorerie avec des sociétés ayant avec elle, directement et/ou indirectement, des liens de capital social, en vue de favoriser la gestion optimale tant du recours au crédit que du placement des excédents de trésorerie, et ce par tout moyen conforme à la législation en vigueur au jour de l'application de ce système.

3.1.5 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Montpellier sous le numéro 339 697 021.

Le code APE de la Société est le 642 C.

3.1.6 Consultation des documents

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux d'assemblées générales, les rapports des commissaires aux comptes et du Conseil d'administration et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société, Immeuble « Le Triade », 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier.

Par ailleurs, les documents suivants (ou copie de ces documents) sont disponibles au siège de la Société ou sur le site Internet www.Genesys.com, selon le cas :

- Les rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document de référence ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion de la Société figurant respectivement aux pages 89 à 111, 112 à 179 et 180 à 181 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 5 juin 2007 sous le numéro D.07-0551 ;
- Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le rapport des commissaires aux comptes y afférent et le rapport de gestion de Genesys figurant respectivement aux pages 79 à 140, 141 à 142 et 59 à 78 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 mai 2006 sous le numéro D.06-0388.

3.1.7 Exercice social (article 27)

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

3.1.8 Répartition statutaire des bénéfices (articles 29 et 30)

Sur le bénéfice de l'exercice social, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est obligatoirement fait un prélèvement d'au moins 5 % affecté à la formation d'un fonds de réserve dit « réserve légale ». Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale atteint le dixième du capital social et reprend si, pour une cause quelconque, la réserve légale devient inférieure à ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement évoqué ci-dessus et augmenté du report bénéficiaire.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Sur ce bénéfice, l'assemblée peut prélever toutes sommes qu'elle décide de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves, facultatives, ordinaires ou extraordinaires. Elle détermine, sur ce solde, la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividendes, au prorata de leurs droits dans le capital.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions prévues par la loi.

3.1.9 Convocation et participation aux assemblées générales (articles 20 à 26)

L'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2007 a décidé de modifier l'article 22 des statuts de Genesys aux fins de le mettre en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires instaurées par le décret n° 2006-1566 en date du 11 décembre 2006. Cette modification permettra de prendre en compte le fait que la participation des actionnaires à l'assemblée générale est désormais subordonnée à l'enregistrement comptable des titres de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure (heure de Paris).

Le nouvel article 22 des statuts est désormais libellé comme suit :

« Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

En cas de vote par correspondance, il n'est tenu compte pour le calcul du quorum que des formulaires reçus par la société avant la réunion de l'assemblée dans les conditions prévues par la loi et la réglementation.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui, sur décision du Conseil d'administration de recourir à de tels moyens de télécommunication, participent à l'assemblée par des moyens électroniques de télécommunication permettant leur identification dans les conditions prévues par la loi et la réglementation. »

3.1.10 Droits attachés aux actions (article 11)

L'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2007 a décidé de modifier l'article 11 des statuts de Genesys aux fins de supprimer le droit de vote double.

Le nouvel article 11 des statuts est désormais libellé comme suit :

« Chaque action donne droit dans les bénéfices et l'actif social à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Les actionnaires sont responsables à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

La propriété d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants droits ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent requérir l'opposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer dans les

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

actes de son administration, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit quelconque les propriétaires de titres isolés, ou en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente de titres nécessaires.

Toute action donne droit, au cours de l'existence de la société ou à sa liquidation, au règlement de la même somme nette pour toute répartition ou tout remboursement ; en conséquence, il sera fait masse entre toutes les actions de toutes exonérations ou imputations fiscales, comme de toutes taxations susceptibles d'être prises en charge par la société, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance respectives.

Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

3.1.11 Négociabilité des actions (article 10)

Aucune clause statutaire ne restreint la libre négociabilité des actions composant le capital de la Société.

3.1.12 Identification des actionnaires (article 9.1)

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions et tous autres titres émis par la Société doivent être inscrits en compte au nom de leur propriétaire, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables.

Lorsque le propriétaire des titres n'a pas son domicile sur le territoire français, tout intermédiaire peut être inscrit pour le compte de ce propriétaire. Cette inscription peut être faite sous la forme d'un compte collectif ou en plusieurs comptes individuels correspondant chacun à un propriétaire.

L'intermédiaire inscrit est tenu, au moment de l'ouverture de son compte auprès, soit de la Société émettrice, soit de l'intermédiaire financier habilité teneur de compte, de déclarer sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour le compte d'autrui.

En vue de l'identification des détenteurs des titres au porteur, la Société pourra demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste fournie par l'organisme chargé de la compensation des titres, la Société pourra demander, soit à cet organisme, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres.

S'il s'agit de titres de forme nominative, la Société pourra demander, à tout moment, à l'intermédiaire inscrit pour le compte de tiers propriétaires des titres, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Aussi longtemps que la Société estime que certains détenteurs de titres, au porteur ou de forme nominative, dont l'identité lui a été communiquée, le sont pour le compte de tiers propriétaires des titres, elle est en droit de demander à ces détenteurs, dans les conditions prévues ci-dessus, de révéler l'identité des propriétaires de ces titres.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

A l'issue des demandes d'information visées ci-dessus, la Société pourra demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations dépassant le quarantième (1/40^{ème}) du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers de son capital ou des droits de vote.

Lorsque la personne faisant l'objet d'une demande d'information conformément aux dispositions de l'article 9.1 des statuts ne répond pas dans les délais prévus ou transmet des informations erronées ou incomplètes, les titres pour lesquels cette personne a été inscrite en compte seront privés de droit de vote dans toutes les assemblées générales jusqu'à la date de régularisation de l'identification et le paiement des dividendes sera différé jusqu'à cette date.

3.1.13 Franchissements de seuils (article 9.2)

Les statuts de la Société prévoient que toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou qui cesse de détenir, directement ou indirectement, une fraction égale ou supérieure à 1 % du capital social ou un multiple de cette fraction jusqu'au seuil de 34 % du capital social, est tenue de notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions et de droits de vote qu'elle possède directement et de concert, ainsi que le nombre de titres donnant accès à terme au capital de la Société et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés.

L'intermédiaire inscrit comme détenteur de titres est tenu, sans préjudice des obligations des propriétaires des titres, d'effectuer les déclarations de franchissement de seuils requises en vertu de la loi ou des statuts telles qu'identifiées dans le présent paragraphe 3.1.13, pour l'ensemble des actions de la Société au titre desquelles il est inscrit en compte.

En outre, en vertu de la loi sur les sociétés commerciales, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33 ⅓ %, 50 %, 66 ⅔ %, 90 % ou 95 % du capital existant et/ou des droits de vote de la Société, devra en informer la Société et l'Autorité des marchés financiers par lettre en indiquant notamment la part du capital et des droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil. Les franchissements de seuil déclarés à l'Autorité des marchés financiers sont rendus publics par ce dernier. Ces informations sont également transmises, dans les mêmes délais et conditions, lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils ci-dessus visés.

A défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée conformément aux dispositions statutaires et/ou légales identifiées ci-dessus sont privées du droit de vote à toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, à la demande, dans le cas des dispositions statutaires, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction au moins égale à 5 % du capital social de la Société.

3.1.14 Tribunaux compétents (article 32)

Les tribunaux compétents en cas de litige sont ceux du siège social lorsque la Société est défenderesse et sont désignés en fonction de la nature des litiges lorsque la Société est demanderesse, sauf disposition contraire du Nouveau Code de procédure civile.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

3.1.15 Organigramme simplifié et relations entre sociétés du groupe Genesys

L'organigramme ci-dessous représente les principales sociétés détenues par Genesys S.A. (en pourcentage du capital et des droits de vote) à la date du 31 mars 2008.

A l'exception de la filiale canadienne, Genesys Conferencing Ltd., dans laquelle Genesys S.A. détient 100 % des droits de vote mais dont les actions sont détenues par Nova Scotia Ltd., les pourcentages indiqués dans l'organigramme correspondent aux pourcentages en capital et en droits de vote.

A la date du dépôt du présent document de référence, aucune des filiales de Genesys S.A. n'est cotée sur le marché français ou un marché étranger.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Dans cette perspective et dans un souci d'une meilleure rentabilité et d'une plus grande efficacité, Genesys S.A. apporte à ses filiales, par le biais de conventions de prestation de services, une assistance continue qui prend la forme d'un soutien d'orientation stratégique et de prestations de services relatifs à son organisation, son administration, sa gestion et son développement et visant le management, le marketing, le conseil juridique, fiscal, comptable et financier, les ressources humaines, l'assistance technique et la recherche et le développement. Certaines filiales de Genesys S.A. sont directement impliquées dans ces domaines d'activité et facturent, en sens inverse, Genesys S.A. pour ces services dont le Groupe bénéficie.

Les services rendus par Genesys S.A. à ses filiales portent sur des opérations courantes de trésorerie, de fourniture de services généraux, de centralisation des paiements entre sociétés du Groupe, de prêts rémunérés et sont conclues dans le cadre des relations mère-filles usuelles.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Le tableau suivant indique la nature des conventions courantes conclues entre les filiales du Groupe et Genesys S.A. au jour du dépôt du présent document de référence :

Filiale	Convention de trésorerie	Convention de services	Mandant de centralisation des paiements des soldes inter-compagnies	Prêts rémunérés	Convention d'intégration fiscale	Management fees inversés
Genesys Conferencing Ltd (Grande-Bretagne)	X	X	X	X		X
Genesys Conferencing A.B. (Suède)	X	X	X			X
Genesys Conferencing GmbH (Allemagne)	X	X	X			X
Genesys Conferencing S.A. (Belgique)	X	X	X			X
Genesys Conferencing Pte Ltd. (Singapour)	X	X	X			X
Genesys Conferencing Pty Ltd. (Australie)	X	X	X			X
Genesys Conferencing Inc. (USA)	X	X	X	X		X
EESYS S.A.S. (France)	X					
GEENE S.A.S. (France)	X					
Genesys Conferencing Europe S.A.S. (France)	X	X	X		X	X
3054344 Nova Scotia Ltd. (Canada)	X					
Genesys Conferencing Srl (Italie)	X	X	X			X
3054345 Nova Scotia Ltd. (Canada)	X					
Genesys Conferencing Ltd. (Canada)	X	X	X			X
Genesys Conferencing Ltd. (Hong Kong)	X	X	X			X
Genesys Conferencing KK (Japon)						
Genesys Technology Consulting Co. Ltd. (Chine)			X			X
Genesys Conferencing SDN BHD (Malaisie)	X	X				X
Genesys Conferencing Ltd. (Nouvelle Zélande)						
Genesys Conferencing (Espagne)	X	X				X

Les conventions dites réglementées conclues entre Genesys S.A. et ses filiales font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes figurant à la section 5.6 ci-après.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

3.2 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

3.2.1 Modification du capital et des droits attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui composent le capital social de la Société est soumise aux prescriptions légales.

3.2.2 Forme et mode d'inscription en compte des actions

Les actions de la Société peuvent être détenues sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sous réserve des dispositions légales. Les actions peuvent donc, au gré des propriétaires, être inscrites :

- pour les actions nominatives, en compte nominatif pur dans les livres de la Société ou en compte nominatif administré auprès d'un intermédiaire financier habilité ;
- pour les actions au porteur, dans un compte ouvert chez un intermédiaire financier habilité.

Natixis assure le service financier des titres et la gestion des comptes nominatifs administrés.

Tout renseignement peut être demandé auprès de :

NATIXIS

Centre de traitement de Caen
10, rue des Roquemonts
14 000 Caen Cedex 9

3.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2007, la Société détient, de manière directe ou indirecte, 20.631 de ses propres actions, soit 0,03 % de son capital social, ayant une valeur globale comptable de 279.226 euros, et une valeur globale de marché de 43.944,03 euros.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2007 fait ressortir un total de 7.860 titres affectés à la couverture d'un programme d'obligations remboursables en actions (« ORA »), et 12.771 titres affectés à la mise en œuvre d'un contrat de liquidité.

Actions détenues en autocontrôle

Les 7.860 actions d'autocontrôle sont détenues par la filiale 3054345 Nova Scotia Ltd. Ces actions ont été émises par anticipation à l'exercice des ORA Genesys détenues par Geene S.A.S., ORA résultant elles-mêmes de l'exercice d'options de souscription détenues par 3054345 Nova Scotia Ltd. Le bénéficiaire de ces actions n'ayant pas exercé son droit, ces actions Genesys demeurent en autocontrôle.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

Programme de rachat d'actions

L'assemblée générale ordinaire du 12 janvier 2007 a autorisé le Conseil d'administration, avec faculté de sub-délégation, à procéder au rachat d'actions de la Société sur le marché, en vue notamment :

- de la mise en œuvre de tout plan d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-177 et suivants du Code de commerce ; ou
- de l'attribution d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise et de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 443-1 et suivants du Code du travail ; ou
- de l'attribution gratuite d'actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de la remise d'actions (à titre d'échange ou de paiement) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport ; ou
- de la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière ; ou
- de l'animation du marché secondaire ou de la liquidité de l'action Genesys par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie reconnue par l'AMF.

Cette autorisation, annulant et remplaçant les autorisations antérieures, a été donnée pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 12 juillet 2008.

La part maximale du capital dont le rachat est autorisé dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 3 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société, étant précisé que le nombre d'actions auto-détenues par la Société ne doit, à aucun moment, excéder 3 % de son capital social, soit, à titre indicatif, au 31 décembre 2007, 2.093.948 actions.

Le prix maximum d'achat des actions dans le cadre du programme de rachat est de 10 euros. Le montant global affecté à ce programme de rachat d'actions ne pourra donc être supérieur à 20.939.480 euros.

Le renouvellement pour 2007 du programme de rachat d'actions a fait l'objet d'un descriptif établi en application de l'article 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF. Ce dernier a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF.

Dans le cadre de ce programme, Genesys a procédé en 2007 à des achats et ventes d'actions. Ainsi, Genesys a acquis 58.000 titres à un cours moyen de 1,3836 euros et vendu 63.000 titres à un cours moyen de 1,4362 euros. Le montant des frais de négociation supportés par la Société au cours de l'exercice 2007 s'est élevé à 705 euros pour les achats et 750 euros pour les ventes.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

Contrat de liquidité

Les interventions sur le marché ont toutes été réalisées dans le cadre du contrat de liquidité conclu avec le prestataire de services d'investissement Aurel Leven Securities et signé le 23 juin 2006, et ce en application de la décision de l'Autorité des marchés financiers du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats de liquidité en tant que pratique de marché admise, pour une durée d'une année et renouvelé par tacite reconduction, contrat établi en conformité avec les dispositions de la Charte de déontologie établie par l'Association française des entreprises d'investissement.

Au titre du bilan semestriel de ce contrat de liquidité (concernant le semestre clos au 31 décembre 2007) Genesys a déclaré que le compte de liquidité détenu par Aurel Leven Securities pour le compte de Genesys était crédité de 12.771 titres et de la somme de 14.742,73 euros.

Par ailleurs, Aurel Leven Securities a procédé à des rachats mensuels d'actions de la Société dans le cadre du contrat de liquidité confié par la Société et ce dans les conditions suivantes :

- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 10 juillet 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 2.000 actions propres pour le mois de juin 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 16 août 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 6.000 actions propres pour le mois de juillet 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 21 septembre 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 3.000 actions propres pour le mois d'août 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 9 octobre 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 4.000 actions propres pour le mois de septembre 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 12 novembre 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 1.000 actions propres pour le mois d'octobre 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 10 décembre 2007, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 18.000 actions propres pour le mois de novembre 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 11 janvier 2008, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 3.000 actions propres pour le mois de décembre 2007 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 7 février 2008, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 17.500 actions propres pour le mois de janvier 2008 ;
- Par une déclaration à NYSE Euronext en date du 13 mars 2008, la Société a déclaré avoir procédé au rachat mensuel de 6.169 actions propres pour le mois de février 2008.

Réduction du capital social

En outre, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 29 juin 2007 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois maximum, soit jusqu'au 29 décembre 2008, à réduire le capital social,

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions auto-détenues, dans les limites autorisées par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de cette autorisation est de 10 % des actions composant le capital social ajusté, pendant une période de 24 mois.

Au cours des derniers 24 mois, aucun titre de la Société n'a été annulé.

3.2.4 Capital social

Au 31 décembre 2005, le capital social de la Société s'élevait à 18.307.756 euros, divisé en 18.307.756 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Le Conseil d'administration en date du 23 janvier 2006 a fait usage de la treizième résolution de l'assemblée générale mixte du 28 juin 2005 à l'effet de décider le principe et les modalités d'une augmentation de capital par attribution gratuite de bons de souscription d'actions (« BSA ») pour un montant brut total d'environ 54 millions d'euros et a décidé de subdéléguer au Président-Directeur Général le pouvoir de procéder à l'attribution gratuite des BSA et d'en déterminer les modalités. Le Président-Directeur Général a fait usage de cette subdélégation le 30 janvier 2006. Les modalités de l'augmentation de capital ont été décrites dans le cadre d'une note d'opération qui a reçu le visa n° 06-028 en date du 30 janvier 2006 de l'Autorité des marchés financiers.

Dans le cadre de l'augmentation de capital, il a été attribué, le 1^{er} février 2006, 18.307.756 BSA, à raison d'un BSA par action, au profit des actionnaires de la Société dont les actions étaient inscrites en compte à l'issue de la séance de bourse du 31 janvier 2006. 16 BSA donnaient le droit d'acquérir 45 actions nouvelles Genesys au prix d'exercice de 1,04 euro par action, ceci afin d'obtenir un produit brut d'augmentation de capital s'approchant au plus près des 54 millions d'euros visés.

A l'issue de la période d'exercice des BSA et du placement privé réalisé auprès d'investisseurs qualifiés, 51.490.530 actions nouvelles ont été émises le 28 février 2006.

Le 6 février 2007, la Société a émis 84.551 actions nouvelles à la suite du remboursement d'obligations remboursables en actions Genesys. Ces ORA avaient été émises en mars 2001 au profit d'une sous-filiale de Genesys, la société Geene S.A.S., dans le cadre de l'acquisition par la Société de la société canadienne Astound.

Au 31 mars 2008, le capital social de la Société s'élève à 69.882.837 euros divisé en 69.882.837 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

3.2.5 Capital autorisé mais non émis

Au jour du dépôt du présent document de référence, les autorisations en vigueur données au Conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires à l'effet d'augmenter le capital social de la Société résultent de l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007. Le tableau ci-dessous indique l'état de ces autorisations :

Capital autorisé et non émis	Restrictions	Utilisation des autorisations
Date d'assemblée générale (durée de l'autorisation et expiration)		
1. Emissions avec droit préférentiel		
Augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance (A) AG du 29 juin 2007 – 11 ^{ème} résolution (26 mois maximum, expiration le 29 août 2009)	<u>Montant maximum d'augmentation du capital</u> 100 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros.	Néant
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (B) AG du 29 juin 2007 – 14 ^{ème} résolution (26 mois maximum, expiration le 29 août 2009)	<u>Montant maximum d'augmentation du capital</u> 10 millions d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros.	Néant
2. Emissions sans droit préférentiel		
Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature (C) AG du 29 juin 2007 – 16 ^{ème} résolution (26 mois maximum, expiration le 29 août 2009)	<u>Montant maximum d'augmentation du capital</u> 10 % du capital social ajusté (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
Augmentation de capital par émissions réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (D) AG du 29 juin 2007 – 13 ^{ème} résolution (26 mois maximum, expiration le 29 août 2009)	<u>Montant maximum d'augmentation du capital</u> 1 million d'euros (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
Options de souscription (E) Option d'achat d'actions AG du 29 juin 2007 – 15 ^e résolution (38 mois, expiration le 29 août 2010)	<u>Nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des options</u> 2.100.000 actions (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros	Néant
3. Emissions avec ou sans droit préférentiel		
Option de surallocation dans le cadre d'une augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (F) AG du 29 juin 2007 – 18 ^{ème} résolution (26 mois maximum, expiration le 29 août 2009)	<u>Montant maximum d'émission</u> 15 % de l'émission initiale <u>Montant maximum d'augmentation de capital</u> (A)+(B)+(C)+(D)+(E)+(F) étant limité à 100 millions d'euros	Néant

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

3.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Obligations Remboursables en Actions

Le 27 mars 2001, la Société a procédé à l'émission à titre réservé de 1.103.200 ORA au profit d'une sous-filiale de Genesys, la société Geene S.A.S., dans le cadre de l'acquisition par la Société de la société canadienne Astound, étant précisé qu'une ORA donne droit, par remboursement, à une action Genesys, que les obligations sont remboursables en actions à compter du 27 mars 2001 jusqu'au 26 mars 2011, que le prix d'émission des obligations était fixé à 28,79 euros par obligation, que les obligations portent intérêt au taux de 1 % l'an et que les obligations seront amorties *in fine* en totalité le 26 mars 2011.

Au 31 mars 2008, il restait en circulation :

175.826 ORA, sur les 1.103.200 obligations émises en mars 2001 à titre réservé en faveur de Geene S.A.S., permettant la création d'un maximum de 228.573 actions, 1 ORA donnant droit, par conversion, à 1,30 actions suite à l'ajustement de la parité d'échange consécutive à l'augmentation de capital de février 2006. Ce chiffre tient compte de l'ensemble des ORA en circulation. Toutefois, le nombre d'ORA susceptibles d'être remboursées en actions de la Société, au 31 mars 2008, est de 68.954 si l'on tient compte du nombre d'options exerçables à cette date (voir Note 9 de l'annexe aux comptes consolidés figurant au paragraphe 5.3.2).

Options de souscription d'actions

La Société a, par ailleurs, émis des options de souscription d'actions en faveur des salariés et mandataires sociaux. Ces options sont décrites au paragraphe 6.3.2 du présent document de référence.

Il n'existe pas d'autres titres en circulation donnant accès au capital social de Genesys.

Le tableau suivant présente le calcul de dilution maximale des actionnaires de Genesys, en tenant compte des actions (options de souscription d'actions incluses) et du capital potentiel en circulation au 31 mars 2008 :

	Capital dilué	
	Actions	Pourcentage de dilution maximale*
Nombre d'actions en circulation	69.882.837	93,03 %
Nombre d'actions à émettre sur exercice de l'ensemble des options de souscription d'actions en circulation	4.938.065	6,57 %
Nombre d'actions à émettre en échange des actions Vialog sur exercice de l'ensemble des stock options Vialog non encore exercées	75.800	0,10 %
Nombre d'actions à émettre sur exercice de l'ensemble des obligations remboursables en actions émises en mars 2001 non encore remboursées	228.573	0,30 %
Capital social entièrement dilué		100 %

* Il s'agit du pourcentage de dilution maximale calculé en tenant compte des actions et du capital potentiel en circulation au 31 mars 2008 ; en revanche, il n'est pas tenu compte dans le calcul de cette dilution maximale d'autres titres de capital potentiel susceptibles d'être émis en vertu d'autorisations, en vigueur ou futures, de l'assemblée générale.

3.2.7 Titres non représentatifs du capital

Néant.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant le capital de la Société

3.2.8 Tableau d'évolution du capital

Date d'approbation par les organes juridiques compétents de l'opération	Nature de l'opération	Montant nominal de l'opération	Prime d'émission	Montants successifs du capital	Nominal des actions	Nombre d'actions cumulées
31/12/2000	Capital social au 31/12/2000	1.453.600 €	3.314.208 €	46.711.905 €	5 €	9.342.381
26/02/2001	Conversion d'obligations	985.055 €	2.245.925 €	47.696.960 €	5 €	9.539.392
25/04/2001	Exercice de BSA	25 €	245 €	47.696.985 €	5 €	9.539.397
25/04/2001	Remboursement d'obligations en actions	370.185 €	1.761.340 €	48.067.170 €	5 €	9.613.434
25/04/2001	Emission par échange d'actions	17.234.845 €	5.822.715 €	65.302.015 €	5 €	13.060.403
04/09/2001	Remboursement d'obligations en actions	1.752.565 €	8.338.04 €	67.054.580 €	5 €	13.410.916
11/10/2001	Remboursement d'obligations en actions	89.030 €	423.605 €	67.143.610 €	5 €	13.428.722
16/10/2001	Emission en numéraire	7.601.900 €	14.747.686 €	74.745.510 €	5 €	14.949.102
11/11/2001	Remboursement d'obligations en actions	621.450 €	2.956.859 €	75.366.960 €	5 €	15.073.392
07/01/2002	Remboursement d'obligations en actions	550.310 €	2.618.375 €	75.917.270 €	5 €	15.183.454
21/02/2002	Exercice d'options	35.990 €	35.883 €	75.953.260 €	5 €	15.190.652
21/02/2002	Remboursement d'obligations en actions	14.475 €	68.872 €	75.967.735 €	5 €	15.193.547
21/02/2002	Echange d'actions contre exercice de stock options « Vialog »	437.550 €	1.182.767 €	76.405.285 €	5 €	15.281.057
08/08/2002	Remboursement d'obligations en actions	371.175 €	1.766.050,64 €	76.776.460 €	5 €	15.355.292
08/08/2002	Echange d'actions contre exercice de stock options « Vialog »	92.155 €	163.486,43 €	76.868.615 €	5 €	15.373.723
12/11/2002	Remboursement d'obligations en actions	138.445 €	658.721,31 €	77.007.060 €	5 €	15.401.412
16/01/2003	Remboursement d'obligations en actions	42.605 €	202.714,59 €	77.049.665 €	5 €	15.409.933
11/03/2003	Remboursement d'obligations en actions	306.355 €	1.457.637,09 €	77.356.020 €	5 €	15.471.204
05/06/2003	Réduction du capital par réduction de la valeur nominale des actions	–	–	15.471.204 €	1 €	15.471.204
05/06/2003	Remboursement d'obligations en actions	10.991 €	305.439 €	15.482.195 €	1 €	15.482.195
08/08/2003	Emission en numéraire	2.814.944 €	3.377.932,80 €	18.297.139 €	1 €	18.297.139
15/09/2003	Remboursement d'obligations en actions	18 €	500,22 €	18.297.157 €	1 €	18.297.157
12/12/2003	Exercice d'options de souscription d'actions	10.599 €	35.295 €	18.307.756 €	1 €	18.307.756
28/02/2006	Exercice des BSA	51.490.530 €	–	69.798.286 €	1 €	69.798.286
06/02/2007	Remboursement d'obligations en actions	84.551 €	–	69.882.837 €	1 €	69.882.837

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

3.3 REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

3.3.1 Actionnariat de la Société

Le premier tableau ci-dessous présente le nombre d'actions et le pourcentage de capital et de droits de vote détenus par les actionnaires connus de la Société à la date du 13 mars 2008, sur une base de 69.882.837 actions ordinaires et 68.860.510 droits de vote⁽²⁾. A la connaissance de la Société, les actionnaires détenant chacun plus de 1 % du capital ou des droits de vote de Genesys au jour du dépôt du présent document de référence sont :

Société	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Jousse Morillon Investissement SA	6.980.000	6.980.000	9,99 %	9,99 %
Société Privée de Gestion de Patrimoine (SPGP)	5.000.042	5.000.042	7,15 %	7,16 %
MMA Finance	3.131.000	3.131.000	4,48 %	4,48 %
Banque d'Orsay	2.900.000	2.900.000	4,15 %	4,15 %
LSV Asset Management	2.879.118	2.879.118	4,12 %	4,12 %
Acadian Asset Management	2.782.715	2.782.715	3,98 %	3,98 %
DNC Finance	2.500.000	2.500.000	3,58 %	3,58 %
Deutsche Bank AG	1.951.093	1.951.093	2,79 %	2,79 %
Barclays Capital Securities Ltd	1.375.206	1.375.206	1,97 %	1,97 %
Trafalgar Asset Managers Ltd	1.350.000	1.350.000	1,93 %	1,93 %
Stiching Shell Pensionenfonds	996.684	996.684	1,43 %	1,43 %
Moneta Asset Management	987.000	987.000	1,41 %	1,41 %
Alternative & Derivative Investments	985.000	985.000	1,41 %	1,41 %
OFI Asset Management	750.000	750.000	1,07 %	1,07 %

Au jour du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de pacte en vigueur entre actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Franchissements de seuils

A la suite des augmentations de capital de la Société réalisées en février 2006 telle que décrites dans la note d'opération visée par l'AMF sous le n° 06-208, les franchissements de seuils suivants ont été déclarés :

- Par courrier en date du 1^{er} mars 2006, la Société Privée de Gestion du Patrimoine a déclaré avoir franchi à la hausse, le 28 février 2006, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir 5.781.250 actions de la Société représentant 8,28 % du capital et des droits de vote ;
- Par courrier en date du 2 mars 2006, la société Trafalgar Asset Managers Limited (« TAM »), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 28 février 2006, les seuils de 5 % et 10 % du capital et des droits de vote et détenir 7.682.645 actions de la Société représentant

(2) Les informations fournies dans ce paragraphe proviennent de la Société pour les titres au nominatif.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

11,01 % du capital et 11 % des droits de vote. Par courrier en date du 8 mars 2006 la société TAM a déclaré qu'en procédant à l'acquisition des actions Genesys, elle agissait seule et qu'elle pourrait réaliser des acquisitions supplémentaires sans toutefois avoir l'intention de prendre le contrôle de la Société ni de demander une désignation au Conseil d'administration de Genesys, pour elle-même ou pour toute autre personne ;

- Par courrier en date du 8 mars 2006, la société BNP Europe Telecom and Media Fund II, LP a déclaré avoir franchi à la baisse, le 28 février 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de Genesys et détenir 968.036 actions de la Société représentant 1,39 % du capital et des droits de vote de la Société ;
- Par un courrier du 16 juin 2006, reçu le jour même, la société Trafalgar Asset Managers Limited (66 Children Street, Londres, W1U 4JT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 juin 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de GENESYS et détenir 6.804.137 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 9,75 % du capital et 9,74 % des droits de vote ;
- Par courrier du 21 juillet 2006, reçu le 24 juillet, la société Jousse Morillon Investissement (4, rue Frédéric Bastiat, 75008 Paris), agissant au nom du FCP « Stock Picking France » dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 17 juillet 2006, par suite d'une acquisition d'actions sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de GENESYS et détenir à cette date, pour le compte dudit fonds, 3.744.166 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 5,36 % du capital et des droits de vote ;
- Par un courrier du 12 septembre 2006, reçu ce jour, la société Trafalgar Asset Managers Limited (66 Children Street, Londres, W1U 4JT, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 septembre 2006, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de GENESYS et détenir pour le compte desdits fonds, 3.416.590 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 4,89 % du capital et des droits de vote ;
- Par un courrier du 6 octobre 2006, reçu le 9 octobre, complété par des courriers des 10 et 11 octobre, la société Denver Investment Advisors LLC (1225 17th Street, 26th Floor, Denver, Colorado, 80202, Etats-Unis), agissant pour le compte de clients dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse le 26 mai 2006, les seuils de 10 % du capital et des droits de vote de GENESYS et détenir alors pour le compte de ses clients, 6.793.619 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 9,73 % du capital et 9,72 % des droits de vote et le 19 septembre 2006, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de GENESYS et détenir pour le compte de ses clients, 3.478.201 actions GENESYS représentant autant de droits de vote, soit 4,98 % du capital et des droits de vote.

Au cours de l'exercice 2007, les déclarations de franchissement de seuils suivantes ont été notifiées à la Société :

- Par courrier du 10 mai 2007, la Société Privée de Gestion de Patrimoine (17, avenue Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mai 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché réglementé, les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société et détenir, pour le compte desdits fonds, 3.209.679 actions de la Société représentant autant de droits de vote, soit 4,59 % du capital et des droits de vote ;

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

- Par courrier en date du 25 octobre 2007, la société Amiral Gestion (9, av. Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions Genesys sur le marché, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir à cette date 5.553.774 actions de Genesys, représentant un nombre égal de droits de vote, par exemple 7,95 % du capital et 7,94 % des droits de vote ;
- Par courrier en date du 25 octobre 2007, la Société Privée de Gestion du Patrimoine – SPGP (17, av. Matignon, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 18 octobre 2007, par suite d'une acquisition d'actions Genesys sur le marché, le seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir à cette date 3.958.371 actions de Genesys, représentant un nombre égal de droits de vote, par exemple 5,66 % des actions et des droits de vote ;
- Par courriers en date du 27 novembre 2007 et 28 novembre 2007, la société Amiral Gestion (9, av. Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 novembre 2007, par suite d'une acquisition d'actions Genesys sur le marché, le seuil de 10 % du capital et des droits de vote de la Société, et détenir à cette date 7.233.811 actions de Genesys, représentant un nombre égal de droits de vote, soit 10,35 % du capital et 10,34 % des droits de vote. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée : « Ces opérations ont été réalisées dans le cadre de l'activité de la société, la gestion de portefeuilles. Les achats et ventes ont été et seront donc poursuivis au gré des opportunités de marché. Amiral Gestion agit seul, n'a pas l'intention de demander la nomination d'un membre au Conseil d'administration et exclut de vouloir prendre le contrôle de la société. »

Depuis le 1^{er} janvier 2008, Genesys a reçu la déclaration de franchissement de seuils suivante :

- Par courrier en date du 3 mars 2008, la société Amiral Gestion (9, av. Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 27 février 2008, à la suite d'une cession d'actions, les seuils de 10 % et 5 % du capital et des droits de vote de Genesys, et détenir à cette date 3.236.814 actions de Genesys, représentant un nombre égal de droits de vote, soit 4,63 % des actions et des droits de vote.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Actionnaires connus de la Société à la date de dépôt du présent document

Société	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Jousse Morillon Investissement SA	6.980.000	6.980.000	9,99 %	9,99 %
SPGP	5.000.042	5.000.042	7,15 %	7,16 %
MMA Finance	3.131.000	3.131.000	4,48 %	4,48 %
Banque d'Orsay	2.900.000	2.900.000	4,15 %	4,15 %
LSV Asset Management	2.879.118	2.879.118	4,12 %	4,12 %
Acadian Asset Management	2.782.715	2.782.715	3,98 %	3,98 %
DNC Finance	2.500.000	2.500.000	3,58 %	3,58 %
Deutsche Bank AG	1.951.093	1.951.093	2,79 %	2,79 %
Barclays Capital Securities Ltd	1.375.206	1.375.206	1,97 %	1,97 %
Trafalgar Asset Managers Ltd	1.350.000	1.350.000	1,93 %	1,93 %
Stiching Shell Pensionenfonds	996.684	996.684	1,43 %	1,43 %
Moneta Asset Management	987.000	987.000	1,41 %	1,41 %
Alternative & Derivative Investments	985.000	985.000	1,41 %	1,41 %
OFI Asset Management	750.000	750.000	1,07 %	1,07 %
Administrateurs et dirigeants	66.585	66.585	0,10 %	0,10 %
Autres actionnaires au porteur	34.899.958	34.899.958	49,94 %	49,94 %
Salariés	220.486	220.486	0,32 %	0,32 %
Autres actionnaires au nominatif	105.623	105.623	0,15 %	0,15 %
Autodétention et autocontrôle	22.327	–	0,03 %	–
TOTAL	69.882.837	69.860.510	100,00 %	100,00 %

Au 13 mars 2008, l'actionariat de la Société comprenait approximativement 8.170 actionnaires.

A la connaissance de la Société, aucune action Genesys ne fait l'objet d'un nantissement à la date du dépôt du présent document de référence.

Par ailleurs, il n'existe pas d'engagement de conservation des titres de la part des actionnaires dirigeants.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

3.3.2 Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

Les tableaux ci-dessous présentent, pour les trois dernières années, le pourcentage de capital et de droits de vote détenus en mars par les actionnaires identifiés par la Société :

Actionnaires au 15 mars 2007

Société	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote*
SPGP	3.209.679	3.209.679	4,59 %	4,59 %
Jousse Morillon Investissement SA	5.340.000	5.340.000	7,64 %	7,64 %
Denver Investment Advisors, LLC	2.043.400	2.043.400	2,92 %	2,92 %
MMA Finance	1.531.000	1.531.000	2,19 %	2,19 %
Whitney & Company LLC	1.262.600	1.262.600	1,81 %	1,81 %
Potomac Capital Management, LLC	1.205.000	1.205.000	1,72 %	1,72 %
Moneta Asset Management	987.000	987.000	1,41 %	1,41 %
Administrateurs et dirigeants	66.511	90.700	0,10 %	0,13 %
Autres actionnaires au porteur	53.815.341	53.815.341	77,01 %	77,01 %
Salariés	285.483	285.483	0,41 %	0,41 %
Autres actionnaires au nominatif	111.192	156.772	0,16 %	0,22 %
Auto détention et autocontrôle	25.631	–	0,04 %	–
TOTAL	69.882.837	69.926.975	100,00 %	100,00 %

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Actionnaires au 15 mars 2006

Société	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage du capital	Pourcentage des droits de vote*
Denver Investment Advisors**	8.752.951	8.752.951	12,54 %	12,48 %
Trafalgar Asset Managers	7.682.645	7.682.645	11,01 %	10,95 %
SPGP	5.781.250	5.781.250	8,28 %	8,24 %
Moneta Asset Management	1.406.250	1.406.250	2,01 %	2 %
Jane Street Capital LLC	1.381.011	1.381.011	1,98 %	1,97 %
BNP Europ Telecom & Media FD II LP	968.036	968.036	1,39 %	1,38 %
JH Whitney & Co	871.758	871.758	1,25 %	1,24 %
Queensland Investment Corporation	707.100	707.100	1,01 %	1,01 %
Administrateurs et dirigeants	41.295	65.324	0,06 %	0,09 %
Autres actionnaires au porteur	41.623.606	41.623.606	59,63 %	59,34 %
Salariés	135.465	135.465	0,19 %	0,19 %
Autres actionnaires au nominatif	424.788	766.679	0,61 %	1,09 %
Auto détention et autocontrôle	22.131	–	0,03 %	–
TOTAL	69.798.286	70.142.075	100,00 %	100,00 %

* Au 15 mars 2006, les statuts de la Société prévoyaient qu'était attribué, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il était justifié d'une inscription au nominatif depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 juin 2007 a décidé de supprimer le droit de vote double.

** La société Denver Investment Advisors a franchi les seuils de 5 % du capital et des droits de vote de la Société sans effectuer les déclarations de franchissement de seuil et d'intention (requis par l'article L. 233-7 du Code de commerce) dans les cinq jours de bourse suivants ce franchissement. La société a régularisé sa situation le 2 juin 2005. Par conséquent, elle n'était pas autorisée à exercer ses droits de vote au cours des assemblées générales pour sa participation dans le capital de la Société excédant la fraction de 5 % et ce jusqu'au 2 juin 2007.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Actionnaires au 31 mars 2005

Société	Nombres d'actions	Nombre de droits de vote	Pourcentage du capital social	Pourcentage des droits de vote*
Denver Investment Advisors**	2.602.628	2.602.628	14,22 %	14,17 %
BNP Europ Telecom & Media FD II LP	968.036	968.036	5,29 %	5,27 %
Universal Capital Partners	926.989	926.989	5,06 %	5,05 %
FCPR Part'Com géré by Iris Capital	535.080	535.080	2,92 %	2,91 %
Potomac Capital Management	434.280	434.280	2,37 %	2,36 %
Cadogan Management LLC	391.426	391.426	2,14 %	2,13 %
Société Centrale d'Investissements (ex. Banexi)	332.232	332.232	1,81 %	1,81 %
CDC Entreprise Innovation	256.296	257.313	1,40 %	1,40 %
Directors and Officers	34.945	58.974	0,19 %	0,32 %
Employés	72.966	72.966	0,40 %	0,40 %
Autres actionnaires (Actions au porteur)	11.667.777	11.667.777	63,73 %	63,52 %
Autres actionnaires (nominative)	62.970	119.916	0,34 %	0,65 %
Auto détention et auto contrôle	22.131	–	0,12 %	–
TOTAL	18.307.756	18.367.617	100,00 %	100,00 %

* Au 31 mars 2005, les statuts de la Société prévoyaient qu'était attribué, conformément à l'article L. 225-123 du Code de commerce, un droit de vote double aux actions entièrement libérées pour lesquelles il était justifié d'une inscription au nominatif depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. L'assemblée générale mixte des actionnaires en date du 29 juin 2007 a décidé de supprimer le droit de vote double.

** CDC Entreprise Innovation regroupe les sociétés In Com S.A. et FCPI CDC Innovatech 1

3.3.3 Personnes morales détenant le contrôle de la Société

Néant.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

3.4 NANTISSEMENTS DE LA SOCIETE

Les nantisements, garanties et sûretés consenties par la Société figurent au paragraphe 5.2.5 du présent document. Au jour du dépôt du présent document de référence, la Société n'a consenti aucun nantissement, garantie ou sûreté sur les 27.631 actions Genesys auto-détenues ou en autocontrôle.

3.5 MARCHE DES TITRES DE LA SOCIETE

Les actions de la Société sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris (initialement *Nouveau Marché*, devenu par la suite *Eurolist*) sous le code Euroclear R 3955 (code ISIN : FR0004270270). Les actions de la Société, sous la forme de certificats de dépôt (*American Depositary Receipts* ou « ADR »), ne sont plus cotées au NASDAQ depuis le 30 mai 2007. Toutefois, les ADS (*American Depositary Shares*) sont négociés aux Etats-Unis de gré à gré (*over-the-counter* ou « OTC ») sur le marché dit « *Pink Sheets* », sous le symbole OTC : GNSYY.

Genesys a reçu le 31 août 2004 un avis émanant du NASDAQ l'informant qu'elle n'était pas en conformité avec le critère de maintien des cotations de la Rule 4450 du fait que ses ADS avaient atteint un cours inférieur au seuil de 1 dollar américain par action pendant une période de trente jours de bourse consécutifs (un ADS représentait alors la moitié d'une action ordinaire). Conformément à la réglementation du NASDAQ (Rule 4450(e)(2)), Genesys disposait d'une période de régularisation qui s'étendait jusqu'au 28 février 2005 pour que les ADS atteignent à nouveau un cours au moins égal à 1 dollar par action pendant une période de dix jours de bourse consécutifs. Le NASDAQ a indiqué à Genesys le 1^{er} mars 2005 que le cours des ADS avait atteint le seuil de 1 dollar par action pendant dix jours consécutifs. Le cours des ADS est cependant descendu en dessous du seuil de 1 dollar à plusieurs reprises depuis cette date.

Genesys a reçu le 15 mars 2006 un nouvel avis du NASDAQ l'informant que la Société ne respectait pas le critère de maintien des cotations de la Rule 4450 susmentionnée. Genesys disposait d'une période de régularisation qui s'étendait jusqu'au 11 septembre 2006 pour que les ADS atteignent à nouveau un cours au moins égal à 1 dollar par action pendant une période de dix jours de bourse consécutifs.

Dans un communiqué en date du 19 juin 2006, Genesys a décidé, afin de mieux aligner le cours de ses ADS sur le cours de ses actions ordinaires cotées sur le marché Euronext Paris, de modifier le ratio alors en vigueur de 2 ADS pour 1 action ordinaire en 1 ADS pour 1 action ordinaire. Le changement de ratio est intervenu le 29 juin 2006 et n'a pas eu d'incidence sur le nombre d'actions ordinaires de Genesys. Le NASDAQ a indiqué à Genesys le 18 juillet 2006 que le cours des ADS avait atteint le seuil de 1 dollar par action pendant dix jours consécutifs et que la Société respectait à nouveau les critères de cotation.

Le 11 mai 2007, Genesys annonçait, par voie de communiqué de presse, sa volonté de se retirer du NASDAQ. Le 4 juin 2007, Genesys a déposé un formulaire 15-F auprès de la SEC, dans le but de se désenregistrer. Un communiqué de presse daté du 6 juin 2007 a confirmé le retrait effectif de Genesys du NASDAQ le 30 mai 2007.

Les données présentées dans le tableau ci-dessous constituent des données historiques pour les années 2000 à 2004 incluses. Les données de l'année 2005 et 2006 tiennent compte des ajustements liés à l'augmentation de capital de février 2006.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Le tableau ci-dessous décrit les cours de bourse et volumes de transactions du titre Genesys aux dates indiquées, d'une part, sur le marché Euronext Paris et, d'autre part, sur le NASDAQ :

		Cours						Volume		Capitaux échangés	
		Plus haut		Plus bas		Cours moyen		Euronext Paris (en nombre d'actions)	NASDAQ (en ADR)	En millions d'€	En millions de \$
		Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)				
2000	Janvier	59,00		30,00		39,60		867.785		34,44	
	Février	58,80		46,50		51,44		673.511		35,21	
	Mars	79,50		45,50		60,06		480.424		29,71	
	Avril	63,60		41,21		52,69		369.952		19,98	
	Mai	54,00		32,10		48,23		227.604		9,21	
	Juin	47,00		37,20		43,36		643.566		28,11	
	Juillet	50,40		43,20		46,43		371.747		17,02	
	Août	56,50		42,00		45,97		619.561		28,66	
	Septembre	62,00		54,10		58,24		495.983		29,22	
	Octobre	60,90		50,10		54,43		815.183		45,03	
	Novembre	57,00		50,30		53,67		388.484		20,72	
	Décembre	54,00		47,20		51,89		367.640		18,97	
2001	Janvier	53,80		45,75		49,17		373.834		18,21	
	Février	46,19		24,50		37,74		801.756		28,89	
	Mars	30,00		20,12		26,84		1.369.199		36,93	
	Avril	28,19		18,90		23,06		746.923		16,92	
	Mai	35,82	15,29	26,02	11,50	31,93	13,54	988.329	943.692	30,82	13,08
	Juin	34,00	14,05	24,00	9,90	27,84	10,36	652.074	550.093	18,18	6,49
	Juillet	26,50	11,00	13,13	6,02	21,95	6,95	1.284.994	357.394	22,23	2,92
	Août	17,47	7,61	11,50	4,55	14,71	5,50	1.059.242	195.990	15,80	1,25
	Septembre	17,20	7,95	9,76	4,64	12,89	7,00	1.104.847	376.796	13,85	2,43
	Octobre	17,00	8,35	12,50	6,51	15,48	7,17	1.297.296	917.892	20,20	6,91
	Novembre	16,84	7,67	12,80	5,62	15,43	5,65	585.265	380.893	9,10	2,63
	Décembre	15,60	7,20	11,03	5,10	13,49	6,50	968.350	589.092	12,84	3,68
2002	Janvier	14,45	6,80	11,67	5,00	12,82	5,50	1.369.672	1.349.893	17,50	7,58
	Février	12,56	5,73	7,57	3,55	9,85	4,70	3.483.152	3.470.290	32,84	15,15
	Mars	14,74	6,60	10,40	4,60	13,45	6,07	2.975.654	2.827.291	39,70	16,99
	Avril	14,33	6,54	10,80	5,10	13,48	6,12	542.670	928.500	7,26	5,68
	Mai	11,20	5,36	7,5	3,66	9,49	4,51	857.045	1.278.194	7,99	5,49
	Juin	7,45	3,66	5,12	2,70	6,36	3,09	1.042.945	1.394.390	6,67	4,21
	Juillet	5,62	2,70	2,33	0,96	3,57	1,78	1.791.071	1.611.794	6,38	2,89
	Août	3,19	1,71	2,27	1,09	2,65	1,32	1.718.424	1.133.291	4,53	1,48
	Septembre	3,65	1,73	2,00	1,32	2,81	1,43	1.685.347	810.902	4,97	1,17
	Octobre	3,15	1,35	1,89	1,18	2,29	1,18	1.468.019	907.092	3,51	0,99
	Novembre	2,95	1,42	2,33	1,03	2,52	1,21	2.427.681	1.039.940	6,09	1,24
	Décembre	3,45	1,61	1,81	0,95	2,31	1,11	3.170.886	1.608.719	8,19	1,67

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

		Cours						Volume		Capitaux échangés	
		Plus haut		Plus bas		Cours moyen		Euronext Paris (en nombre d'actions)	NASDAQ (en ADR)	En millions d'€	En millions de \$
		Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)				
2003	Janvier	2,25	1,07	1,48	0,78	1,79	0,90	3.136.516	595.377	5,38	0,52
	Février	1,59	0,84	1,10	0,59	1,33	0,69	2.578.790	115.694	3,34	0,08
	Mars	3,06	1,59	1,10	0,64	1,65	0,90	10.198.847	603.531	21,76	0,79
	Avril	2,77	1,50	2,14	1,19	2,48	1,36	5.165.124	437.352	12,96	0,61
	Mai	5,59	3,09	2,28	1,29	3,99	2,21	18.093.829	2.952.995	76,96	6,92
	Juin	4,88	3,05	3,78	2,21	4,63	2,62	2.727.327	484.920	12,85	1,28
	Juillet	4,55	2,51	3,48	2,02	4,05	2,27	2.569.022	257.212	10,58	0,59
	Août	6,14	3,28	3,68	2,00	4,87	2,61	3.744.545	752.681	19,23	2,14
	Septembre	5,83	3,14	5,23	2,81	5,47	2,99	1.279.410	249.650	7,04	0,74
	Octobre	6,75	3,74	5,24	3,40	5,91	3,40	1.470.955	472.335	8,74	1,59
	Novembre	6,84	3,90	5,25	3,00	5,90	3,41	2.680.148	511.533	15,51	1,72
	Décembre	5,70	3,47	4,30	2,70	5,00	2,77	931.935	265.810	4,68	0,83
2004	Janvier	5,20	3,29	4,66	2,78	4,94	3,10	1.931.220	271.966	9,58	0,84
	Février	4,84	2,99	4,15	2,65	4,48	2,82	827.525	178.271	3,71	0,50
	Mars	4,93	2,99	3,64	2,26	4,51	2,77	2.434.179	219.315	10,87	0,58
	Avril	4,09	2,56	3,12	1,86	3,75	2,33	1.945.598	199.864	7,36	0,45
	Mai	3,41	2,19	1,55	0,96	2,26	1,42	4.126.400	699.830	8,25	0,92
	Juin	2,06	1,37	1,77	1,01	1,87	1,17	1.239.553	105.005	2,31	0,12
	Juillet	1,88	1,21	1,37	0,81	1,68	1,04	658.211	92.305	1,11	0,09
	Août	1,42	0,87	0,72	0,46	0,94	0,61	1.853.413	646.807	1,72	0,36
	Septembre	1,50	0,85	0,85	0,59	1,16	0,72	2.019.743	204.025	2,39	0,14
	Octobre	1,25	0,80	1,05	0,63	1,14	0,70	1.132.303	235.316	1,29	0,16
	Novembre	1,90	1,15	1,10	0,66	1,27	0,85	3.920.683	976.328	5,53	0,96
	Décembre	1,40	0,97	1,16	0,66	1,26	0,86	1.171.235	644.519	1,48	0,56
2005	Janvier	1,67	1,10	1,17	0,78	1,48	0,96	3.680.834	474.265	5,52	0,47
	Février	1,97	1,35	1,54	0,87	1,76	1,13	2.355.854	754.780	4,23	0,86
	Mars	1,72	1,14	1,35	0,74	1,57	0,99	945.816	306.596	1,45	0,29
	Avril	1,83	1,12	1,28	0,79	1,50	0,93	2.032.498	200.800	3,14	0,18
	Mai	1,79	1,55	1,04	0,86	1,41	1,18	5.133.926	838.104	10,60	1,19
	Juin	2,41	1,98	1,63	1,35	2,13	1,74	5.836.080	1.260.095	16,31	2,30
	Juillet	2,38	1,86	1,97	1,64	2,17	1,75	2.193.489	363.561	6,34	0,63
	Août	2,61	2,07	1,93	1,57	2,21	1,76	3.469.620	944.901	10,57	1,70
	Septembre	2,25	1,79	1,85	1,45	2,04	1,61	2.489.202	278.126	6,69	0,45
	Octobre	2,38	1,80	1,91	1,44	2,09	1,61	2.583.034	220.299	7,37	0,35
	Novembre	2,22	1,67	1,64	1,23	1,91	1,47	2.695.018	194.661	6,66	0,28
	Décembre	1,91	1,49	1,37	1,05	1,63	1,27	3.456.599	416.150	7,33	0,51
2006	Janvier	1,56	1,28	1,14	0,97	1,38	1,12	3.144.398	701.209	5,56	0,78
	Février	1,53	0,86	1,11	0,67	1,27	0,77	19.178.718	1.655.730	25,47	1,25
	Mars	1,63	0,95	1,27	0,78	1,46	0,88	18.870.782	1.122.205	27,82	1
	Avril	1,70	1,10	1,27	0,76	1,39	0,85	19.097.020	1.137.553	27,69	1
	Mai	1,37	0,75	1,12	0,67	1,23	0,80	9.391.002	189.053	11,60	0,30
	Juin	1,26	1,40	0,97	0,42	1,11	0,76	7.092.840	225.399	7,72	0,32
	Juillet	1,10	1,39	0,94	1,13	1,02	1,28	5.334.897	90.563	5,39	0,19
	Août	1,21	1,60	0,95	1,07	1,03	1,29	14.776.656	269.735	16,04	0,34
	Septembre	1,19	1,44	1,04	1,24	1,09	1,34	7.873.196	99.730	8,76	0,13
	Octobre	1,15	1,42	1,05	1,25	1,09	1,33	6.056.211	79.583	6,64	0,10
	Novembre	1,29	1,70	1,05	1,30	1,12	1,41	17.552.753	181.195	20,19	0,26
	Décembre	1,26	1,59	1,08	1,35	1,13	1,47	11.087.575	176.330	12,83	0,26

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

		Cours						Volume		Capitaux échangés	
		Plus haut		Plus bas		Cours moyen		Euronext Paris (en nombre d'actions)	NASDAQ (en ADR)	En millions d'€	En millions de \$
		Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)	Euronext Paris (en €)	NASDAQ (en \$)				
2007	Janvier	1,44	1,82	1,16	1,52	1,32	1,70	22.624.047	98.063	30,27	0,16
	Février	1,42	1,79	1,18	1,57	1,33	1,70	11.959.174	148.602	15,75	0,25
	Mars	1,30	1,71	1,13	1,49	1,22	1,60	6.683.768	87.184	8,17	0,14
	Avril	1,38	1,95	1,15	1,41	1,23	1,65	15.555.559	189.254	19,33	0,31
	Mai	1,31	1,71	1,13	1,38	1,23	1,60	11.098.818	272.721	13,6	0,46
	Juin	1,37		1,19		1,26		6.071.999		7,74	
	Juillet	1,38		1,21		1,31		8.502.874		11,16	
	Août	1,26		1,11		1,20		6.098.267		7,27	
	Septembre	1,30		1,11		1,17		5.406.364		6,44	
	Octobre	1,68		1,15		1,28		19.141.257		26,53	
	Novembre	1,81		1,47		1,65		22.818.862		37,81	
	Decembre	2,17		1,68		1,85		10.780.166		20,25	
2008	Janvier	2,27		1,34		1,73		10.693.217		22,14	
	Février	2,45		1,53		1,98		25.655.002		57,67	
	Mars	2,46		2,39		2,43		8.562.248		20,77	

Jusqu'au 29 juin 2006, un ADS équivalait à une moitié d'action ordinaire Genesys. Après cette date, un ADS valait une action ordinaire Genesys.

Sources : Euronext Paris, Bank of New York

3.6 DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

3.6.1 Dividendes

La Société n'envisage pas de verser de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

3.6.2 Politique de distribution

La politique de distribution de dividendes est définie par le Conseil d'administration de la Société et proposée à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. Aucun dividende n'a été déclaré ou distribué depuis la création de la Société. La Société prévoit d'allouer ses bénéfices futurs, s'il y en a, à la conduite et au développement de ses activités, et n'anticipe pas de verser de dividendes dans un futur proche. La capacité de Genesys à distribuer des dividendes est également limitée par les conditions des contrats de prêt en vigueur. Le Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains conclu par Genesys en avril 2001 lui interdit de distribuer des dividendes à compter d'avril 2001. Cette interdiction sera maintenue tant que la Société n'aura pas remboursé intégralement les sommes prêtées en vertu de ce Contrat de Prêt, l'échéance prévue par ce Contrat de Prêt, tel que modifié dans le cadre de la restructuration financière de Genesys (décrite au paragraphe 5.3.2, Note 12) et les avenants successifs au Contrat de Prêt, étant fixée au mois d'octobre 2008.

3.6.3 Délai de prescription

Les dividendes non réclamés sont, dans un délai de cinq ans à compter de la date de leur mise en paiement, prescrits au profit de l'Etat.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

3.7 ACCORDS CONCLUS PAR GENESYS QUI SONT MODIFIES OU PRENNENT FIN EN CAS DE CHANGEMENT DE CONTROLE DE GENESYS

Conformément au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, sont énumérés ci-dessous les accords conclu par Genesys, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin à la suite d'un changement de contrôle de la Société, sauf les accords dont la divulgation porterait gravement atteinte aux intérêts de la Société, sous réserve des obligations légales de divulgation.

3.7.1 Contrat de crédit

Le Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains conclu par Genesys en avril 2001, et décrit au paragraphe 5.3.2 (Note 12), contient une clause d'exigibilité anticipée aux termes de laquelle la Société doit procéder au remboursement anticipé du prêt dans l'hypothèse d'un changement de contrôle, plus particulièrement dans le cas où un tiers ou un groupe de tiers agissant de concert (conformément à l'article L. 233-10 du Code de commerce) viendrait à acquérir plus de 33 ⅓ % des actions de Genesys S.A. ou dans le cas où Genesys S.A. viendrait à perdre, directement ou indirectement, la propriété ou le contrôle (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) d'une de ses filiales significatives.

Il contient également une clause de cas de défaut aux termes de laquelle toute modification de plus de 5 % dans la détention d'un membre du groupe permettrait aux prêteurs de demander l'exigibilité anticipée du prêt, sauf dans les cas suivants :

- changement de participation dans Genesys S.A. ;
- augmentation de la participation de Genesys S.A. dans Genesys Iberia ;
- changement de participation au sein du groupe Genesys, dans la mesure où les membres du groupe concernés continuent d'être détenus à 100 %, directement ou indirectement, par Genesys S.A. ; et
- changement de participation permis aux termes des exceptions à l'engagement de Genesys de ne pas procéder à certaines opérations d'acquisition, dans la mesure où les membres du groupe concernés continuent d'être détenus, directement ou indirectement, par Genesys S.A. à hauteur d'au moins 75 %.

3.7.2 Contrats commerciaux

Parmi les vingt contrats commerciaux les plus importants conclus par la Société, plusieurs d'entre eux contiennent des clauses de changement de contrôle aux termes desquelles le contrat peut être résilié par le cocontractant de la Société.

Les procédures de résiliation en cas de changement de contrôle varient selon les contrats. Certains prévoient une résiliation immédiate dès la notification écrite faite à la Société. D'autres prévoient un préavis écrit de 3 mois devant être notifié à la Société dans les 30 jours à compter de la date à laquelle le cocontractant de la Société apprend le changement de contrôle.

3.7.3 Contrat d'assurance

Le contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile des administrateurs, et décrit au paragraphe 4.1.18.2, a été modifié par un avenant le 21 mai 2007. Cet avenant contient une clause de changement de contrôle qui stipule que dans l'hypothèse où, au cours de la période d'assurance, une ou plusieurs personnes morales ou physiques agissant

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

de concert viennent à détenir plus de 50 % des droits de vote de Genesys, le contrat sera automatiquement résilié et sans préavis, à la date à laquelle le changement de contrôle de Genesys est intervenu, sauf si Genesys demande spécifiquement la poursuite des garanties prévues par l'avenant pour les réclamations fondées sur des fautes professionnelles commises postérieurement au changement de contrôle. Le maintien des garanties doit faire l'objet d'un accord écrit de AIG Europe qui peut réclamer une prime additionnelle et/ou amender les dispositions du contrat en considération de cette demande.

Cependant, dans le contexte de l'Offre, une extension de garantie a été négociée avec AIG jusqu'au 26 juillet 2008, même si le changement de contrôle intervient avant cette date. Cet accord a été confirmé par écrit par AIG à Genesys.

3.7.4 Plan d'options de souscription d'actions

Les règlements des plans d'options de souscription destinés aux personnes résidentes en France ou ayant un contrat de travail régi par la loi française, disposent que lors de la survenance des événements suivants :

- offre publique dont la Société ferait l'objet ;
- cession d'actions de la Société par un ou plusieurs actionnaires de la Société qui emporterait le transfert du contrôle de la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce ; et
- détention, directe ou indirecte, par une personne physique ou morale agissant seule ou de concert, d'au moins 25 % du capital ou des droits de vote de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société a la faculté de modifier unilatéralement les dispositions du plan concerné relatives aux périodes de blocage des levées des options et aux délais de conservation des actions, sans pouvoir augmenter ces périodes ou délais.

Dans l'hypothèse où les événements sus-visés se produiraient, les règlements des plans prévoient de plus que le Conseil d'administration de la Société a la faculté de prévoir par anticipation que les périodes de blocage de levée des options et les délais de conservation des actions cesseront de s'appliquer de plein droit à l'égard de certains bénéficiaires qu'il désignera.

Par ailleurs, les règlements de plans d'options de souscription d'actions destinés aux salariés autres que ceux résidant en France ou ayant un contrat de travail régi par la loi française prévoient que dans le cas d'un changement de contrôle de la Société correspondant aux situations suivantes :

- l'acquisition par une personne, entité ou « groupe » (tel que défini à la section 13(d) du *Securities Exchange Act* de 1934) (et autre que la Société ou tout affilié) de 50 % ou plus des droits de vote des titres de la Société en circulation, lors d'une transaction ou par le biais de plusieurs transactions liées ;
- la fusion ou la consolidation de la Société avec ou en une autre entité et qui aurait pour conséquence que les actionnaires de la Société immédiatement avant la fusion ou consolidation viendraient à détenir, directement ou indirectement, à l'issue de la fusion ou consolidation, moins de 50 % des droits de vote des titres de la Société.

Chapitre 3

Renseignements à caractère général concernant la Société et son capital

Le Conseil d'administration de la Société ou le comité désigné par le Conseil d'administration de la Société a la faculté de prévoir par anticipation que les options de souscription d'actions pourront être exercées immédiatement par leurs bénéficiaires.

Conformément aux facultés décrites ci-dessus, le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 février 2008, a décidé de modifier les termes et conditions des deux types de règlement décrits ci-dessus et ce afin d'autoriser l'exercice anticipé des 2.417.001 options attribuées et non encore exerçables au 18 février 2008 et la cession sans condition des actions correspondant à l'exercice de ces options ainsi que la cession anticipée des options d'ores et déjà exercées mais non encore cessibles au 18 février 2008, sous réserve que l'Offre connaisse une suite positive conformément à l'article 232-3 du Règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration de la Société a également décidé, à cette occasion, que, pour certaines options de souscription d'actions, représentant un nombre total de 122.379 options de souscription d'actions détenues par des employés de Genesys résidant en France (étant précisé qu'aucun n'est administrateur de la Société), la Société supportera la totalité des charges sociales payables en France au titre de l'article 242-1 du Code de la Sécurité Sociale résultant de l'exercice anticipé des options de souscription d'actions et de l'apport à l'Offre (ou à une offre concurrente) des actions sous-jacentes, en ce incluse la quote-part des charges sociales en principe supportée par les salariés.

CHAPITRE 4

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour les besoins du présent chapitre 4, les termes « Genesys » et « Société » désignent le groupe Genesys dans son ensemble et non pas seulement la société Genesys S.A.

4.1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

4.1.1 Historique et développement de la Société

Genesys a été fondée à Montpellier en 1986. La Société a lancé en 1989 son premier service majeur, *Téléunion*, devenu *TeleMeeting*, et aujourd'hui *GenMC*, premier service de téléconférence au monde entièrement automatisé. Au commencement, Genesys s'est attachée à affirmer sa présence sur le marché français. Une fois cet objectif atteint, Genesys s'est efforcée de développer ses activités sur les marchés européens et d'accroître sa présence sur ces marchés. A partir de 1999, Genesys a étendu la couverture géographique de ses activités aux régions d'Amérique du Nord et d'Asie-Pacifique, principalement par le biais d'acquisitions. L'acquisition la plus importante a été celle de Vialog Corporation en avril 2001, l'un des premiers spécialistes indépendants de services de téléconférence d'Amérique du Nord. L'acquisition de Vialog a permis à Genesys de multiplier par deux le nombre de ses clients.

En octobre 2001, Genesys a lancé *Genesys Meeting Center*, commercialisant ainsi la première plateforme entièrement intégrée de téléconférence combinant les fonctionnalités de l'audio, de la vidéo et de la transmission de données par internet. En octobre 2003, Genesys a introduit *Multimedia Minute*, premier service de téléconférence à l'époque donnant accès par ordinateur aux fonctions audio, Internet et vidéo facturé à la minute, par participant et à taux fixe.

En janvier 2004, Genesys a lancé *LocalConnect* qui permet à des clients situés dans 32 villes européennes d'accéder à *Genesys Meeting Center* pour le prix d'un appel local, complétant ainsi l'offre « appel gratuit » de Genesys faite aux utilisateurs américains.

Au cours de l'année 2005, Genesys a développé sa présence en Amérique du Nord, avec l'ouverture de plusieurs nouvelles agences commerciales et a étendu son activité dans la région Asie-Pacifique afin de soutenir sa croissance d'activité dans cette région.

En décembre 2006, la Société a lancé la quatrième génération de *Genesys Meeting Center*. Incorporant une nouvelle technologie et mettant l'accent sur la simplicité d'utilisation, *Genesys Meeting Center 4.0* permet de faciliter le déploiement, à l'échelle de l'entreprise, d'une plate-forme de collaboration multimedia simple d'usage et riche en contenu incluant l'application VoIP (Voice over Internet Protocol), et permettant une intégration approfondie de l'entreprise. La Société entend poursuivre le développement de nouvelles versions de la plateforme *Genesys Meeting Center* afin d'en améliorer la fonctionnalité.

4.1.2 Présentation générale de la Société

Genesys est un des principaux fournisseurs de services intégrés de téléconférences multimédia et de collaboration. La Société fournit ses services à des milliers de sociétés situées dans le monde entier, dont plus de 250 figurent parmi les entreprises du classement américain Global 500 de la revue Fortune. Les services multimédia de Genesys correspondent à la variété de besoins des grandes entreprises en matière de communication. Ces besoins vont des réunions collaboratives de petite taille aux grandes réunions interactives à fortes retombées médiatiques. *Genesys Meeting Center*, service phare de Genesys, est une plateforme entièrement intégrée de téléconférence et de collaboration multimédia, rapide et facile d'utilisation. Avec une présence dans 24 pays et territoires du monde répartis en Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique, Genesys dispose d'une présence globale tout en assurant une assistance au niveau local.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys vend ses services principalement par le biais d'une force de vente directe, ce qui facilite le développement de relations individuelles avec les grands comptes ; ainsi que par le biais d'une force de vente indirecte sur la base de contrats de distribution. Ces contrats permettent à Genesys de mettre à profit ces réseaux de relations commerciales pour atteindre les petites et moyennes entreprises et d'autres grandes entreprises.

Genesys facture ses services sur la base d'un taux fixe appliqué par utilisation, dans le but d'offrir aux entreprises une méthode simple d'utilisation de l'ensemble de ses services multimédia en fonction de leurs besoins et indépendamment de leur implantation géographique ou de l'interface de communication. Les principales plateformes technologiques de Genesys lui permettent de fournir des services audio, vidéo, conférence et Internet séparés mais entièrement intégrés grâce aux capacités développées ou acquises par la Société.

Genesys regroupe ses services au sein de trois catégories :

Genesys Meeting Center

Genesys Meeting Center est le service phare de Genesys. Il s'agit d'une plateforme multimédia en ligne intégrant des fonctionnalités de téléconférences audio (PSTN, VoIP), vidéo et par Internet. Ce service permet aux utilisateurs de gérer tous les aspects d'une réunion en ligne via l'Internet, d'envoyer des présentations virtuellement, de partager tout document ou application en temps réel, de réaliser sondages, quizz et scrutins en temps réel pour un retour immédiat de l'information et d'enregistrer tous les éléments d'une réunion en vue d'une lecture ultérieure. *Genesys Meeting Center* est un service « à la demande » entièrement géré par ses utilisateurs et ne requiert aucune réservation. *Genesys Meeting Center* est intégré aux applications bureautiques largement répandues que sont Microsoft Outlook, Microsoft Exchange et Lotus Notes concernant les fonctions « carnet d'adresse », « calendrier d'invitations » et « information de présence ». *Genesys Meeting Center* est d'ores et déjà disponible en japonais, en anglais, en suédois, en néerlandais, en allemand, en espagnol, en français et en italien.

Genesys Event Service

Genesys Event Service est un service entièrement géré par Genesys et spécifiquement destiné aux événements de grande ampleur et à fortes retombées médiatiques. Ce service multimédia à échelle variable intègre des fonctionnalités de diffusion audio, Internet et en *streaming*. Du début à la fin, un coordinateur qualifié est en charge de la gestion de ces événements.

Genesys Video Service

La vidéoconférence est un complément aux services de conférence audio et Internet de Genesys. La conférence vidéo est similaire à la conférence traditionnelle à ceci près que les participants visionnent la diffusion vidéo depuis des points vidéos définis équipés de réseau numérique à intégration de service (RNIS) ou de matériel de vidéoconférence par le protocole Internet (plus communément appelé conférence de « salle à salle »).

4.1.3 Caractéristiques du marché de la Société

En 2007, le marché mondial des téléconférences a représenté environ 3,4 milliards de dollars américains (source : « Wainhouse Research, Rich Media Conferencing, 2007 forecast update »).

La Société estime que parmi les facteurs de développement de ce marché figurent :

- les économies de temps, pour les dirigeants qui ne peuvent être à plusieurs endroits en même temps ;

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- les économies d'argent : le contexte actuel de ralentissement économique peut entraîner une augmentation de la demande pour les services de téléconférence, liée à la diminution du nombre de déplacements professionnels ;
- le recours croissant aux services automatisés, permettant de se réunir de façon impromptue mais aussi de répondre aux exigences de réunions régulières comme les réunions d'équipe ; et
- la consolidation du secteur : les multinationales recherchent aujourd'hui un prestataire capable de répondre à l'ensemble de leurs besoins en matière de communication virtuelle de groupe à l'échelle mondiale, entraînant une consolidation du secteur.

Amérique du Nord : Le marché américain a représenté en 2007 la plus grande part du marché mondial des téléconférences avec 72,8 % du marché global.

Europe et Asie Pacifique : Le marché des téléconférences est moins significatif en Europe et en Asie Pacifique qu'en Amérique du Nord. Ces deux régions ont représenté en 2007 respectivement 18,7 % et 8,5 % du marché global. Toutefois, du fait de l'utilisation de plus en plus fréquente de la téléconférence au sein des entreprises européennes et asiatiques, ces marchés ont présenté des signes de croissance importante en 2007 avec respectivement 22,9 % et 28,4 % de taux de croissance.

Audio conférence : Les services d'audio conférence dominent aujourd'hui le marché des téléconférences, représentant 77,4 % en valeur intégrale en 2007. Les services automatisés, par rapport aux services assistés par opérateur, représentent la majeure part de ce segment, avec 86,4 % de part de marché en 2007.

Video Conférence : Les services de vidéo conférence ont représenté 2,9 % du marché global en 2007.

Web conférence : La Web conférence a connu une forte croissance en 2007, affichant une croissance de plus de 18 % par rapport à 2006. Ce segment représente 19,7 % du marché en 2007.

Les informations tirées de l'étude « Wainhouse Research, Rich Media Conferencing, 2007 forecast update » ont été fidèlement reproduites et aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses.

4.1.4 Stratégie commerciale

L'objectif continu de Genesys est d'améliorer sa position de marché parmi les premiers fournisseurs mondiaux de services multimédia de téléconférence et de collaboration. Pour atteindre cet objectif, Genesys entend accroître son réseau de clientèle, améliorer continuellement sa valeur ajoutée auprès des grandes entreprises, maintenir son avance en termes d'innovations technologiques et améliorer sa rentabilité. A cette fin, Genesys entend :

- *S'appuyer sur sa présence globale, ses infrastructures et ses offres de service pour satisfaire les besoins de ses grands comptes et ses clients multinationaux.* Genesys utilise sa force de vente locale et expérimentée pour commercialiser ses services à ses clients situés dans une ou plusieurs régions. L'objectif de la Société est d'amener ses clients locaux à conclure des contrats à l'échelle globale. La présence de Genesys sur les marchés d'Amérique du Nord, d'Europe et d'Asie-Pacifique a permis de créer une couverture géographique unique et une qualité de services reconnue par les grandes entreprises qui recherchent un prestataire pouvant leur fournir, grâce à des moyens locaux, des services de téléconférence et de collaboration de groupe à multiples implantations géographiques locales ou internationales. Genesys s'appuie sur ses compétences internationales pour saisir les opportunités globales de conclusion de nouveaux contrats majeurs.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- *Optimiser ses capacités de vente, de marketing et de service client pour améliorer la pénétration des segments de ses clients clés.* Genesys a concentré ses moyens et ses efforts principalement au profit des grandes entreprises à travers ses forces de vente directe, ainsi qu'au profit des grandes, moyennes et petites entreprises indirectement par l'intermédiaire de relations avec des entreprises de vente en gros. Genesys a adapté ses offres de services afin de mieux répondre aux besoins de chaque segment de clientèle. Genesys cherche à fournir à ses clients davantage de valeur en concentrant les efforts de ses équipes de ventes dédiées aux grands comptes ainsi que les offres de service sur les besoins spécifiques de ses clients qui présentent la caractéristique d'opérer dans des industries à forte concentration de travailleurs partageant régulièrement de l'information et des documents, tels que services financiers, services de santé, services informatiques, de technologies et professionnels. Genesys continuera à avoir recours à une force de vente directe dite « de terrain » parfaitement formée pour répondre aux besoins des grandes entreprises afin de réaliser une approche plus complète lui permettant de gagner de nouveaux clients importants et pour augmenter sa pénétration chez les clients existants. Genesys attend de son recentrage sur les segments de clients et certaines industries qu'il lui permette de fournir davantage de services aux clients existants, d'augmenter le nombre de nouveaux clients et d'améliorer sa rentabilité.
- *Proposer une gamme étendue de services multimédia de téléconférence et de collaboration.* Genesys propose une large gamme de services de téléconférence et de collaboration multimédia, depuis les traditionnelles conférences audio et vidéo jusqu'à la toute dernière technologie de collaboration multimédia via Internet et de Web streaming. Genesys estime qu'offrir une large gamme de services multimédia de téléconférence et de collaboration est essentiel pour ajouter à son portefeuille clients de nouvelles grandes entreprises qui cherchent à rationaliser et à centraliser davantage les services de communication qu'elles utilisent. La capacité de Genesys à répondre de manière rapide aux besoins évolutifs de ses clients résulte de son expertise technologique et de ses compétences en matière de développement interne de produits. Les efforts de Genesys en terme de développement de produit porteront principalement sur la promotion des spécificités qui favorisent l'utilisation et une plus grande intégration des produits Genesys avec d'autres outils informatiques et la mise en place de services multimédia de téléconférence et de collaboration intégrant des équipements de Voice Over IP (Internet Protocol).
- *Proposer une solution complète de services de téléconférence et de collaboration multimédia sous la forme d'un « Software as a Service ».* Le concept de « Software as a Service » désigne les logiciels qui sont loués aux utilisateurs, et non vendus : les clients louent le droit d'utiliser l'application ou le logiciel et y accèdent via Internet, toutes les mises à jours leur étant fournies pendant la durée de l'abonnement. Grâce à la quatrième génération de sa plateforme « Software as a Service », Genesys Meeting Center, la Société entend offrir des fonctionnalités offrant une valeur ajoutée accrue. La Société permettra directement à ses clients de tirer le meilleur parti des fonctionnalités de Genesys Meeting Center 4.0 en les formant et en accélérant leur maîtrise des fonctionnalités les plus sophistiquées de la plateforme. De ce fait, la Société entend accroître la fraction de ses clients utilisant les fonctionnalités de collaboration par Internet, et être ainsi en mesure de limiter la diminution de valeur et l'érosion des prix. L'accroissement de la part des clients utilisant des fonctionnalités de collaboration et de communication par Internet permettra à la Société de limiter la diminution de valeur, d'améliorer la dynamique de fixation des prix et d'augmenter son chiffre d'affaires ainsi que sa rentabilité.
- *Accroître les marges et stimuler l'utilisation de ses services en faisant migrer ses clients vers les services multimédias de téléconférence.* Genesys entend continuer à faire migrer ses clients vers ses services multimédia de téléconférence entièrement intégrés. Utilisant sa plateforme unique de téléconférence multimédia, Genesys a mis en place une stratégie de facturation à prix fixe appelée Multimedia Minute

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

destinée à favoriser la consommation chez ses clients existants et futurs. En utilisant les fortes capacités de sa force de vente et de ses équipes marketing en termes de formation des clients, Genesys les sensibilise aux avantages des services automatisés tels que facilité d'utilisation, attractivité du prix, fonctionnalités et simplicité de facturation des services multimédia de collaboration entièrement intégrés. En 2006, Genesys a opéré avec succès la migration de la plupart de ses clients vers le système de facturation Multimedia Minute et continuer à introduire des applications et systèmes de facturation innovants correspondant aux besoins de ses clients tout en mettant en avant les avantages de ses services en termes de prix et d'automatisation.

- *Utiliser ses capacités en recherche et développement pour créer des applications innovantes pour satisfaire une base de clientèle globale.* Genesys développe des services et systèmes innovants conçus pour assurer que son offre de services corresponde aux besoins croissants de ses clients dans le domaine de la téléconférence et de la collaboration multimédia. Genesys estime que son service Genesys Meeting Center constitue un bon exemple de ses efforts en matière d'innovation qui ont permis de développer une plateforme intégrée et de premier rang disponible dans le monde entier sous des versions locales. De plus, Genesys cherche à utiliser ses compétences pour satisfaire les changements du marché global. Au fur et à mesure que Genesys développe et commercialise des services nouveaux qui répondent aux besoins d'une clientèle globale, tel que le service Multimedia Minute ou la quatrième génération de Genesys Meeting Center récemment mise en place, Genesys entend utiliser des systèmes ouverts intégrant des standards universels afin de faciliter l'utilisation de ces services.
- *Mettre à profit la centralisation de sa structure d'organisation afin d'améliorer son efficacité opérationnelle et réduire ses coûts.* Genesys a procédé à une centralisation de ses principales fonctions et structures d'opération, y compris les départements financiers et administratifs, les fonctions de support, de service et de facturation, en s'appuyant sur la mise en œuvre récente d'un système d'information plus centralisé. Pour ce faire, Genesys a modifié la structure de son organisation dont les fonctions d'exploitation étaient précédemment localisées dans les filiales multi-régionales, et qui sont désormais centralisées. Cette structure d'organisation devrait renforcer l'attractivité des prix et l'efficacité de gestion de Genesys. Genesys entend continuer à maximiser les intérêts de ces initiatives opérationnelles afin d'améliorer sa productivité et la qualité de ses produits et services.

4.1.5 Services de téléconférence et de collaboration multimédia proposés par Genesys

Les services de téléconférence et de collaboration sont proposés par Genesys permettent à l'ensemble des collaborateurs d'une organisation, quelle que soit leur position hiérarchique et leur situation géographique, d'organiser de véritables réunions interactives avec leurs collègues, clients et partenaires. Les services de Genesys sont conçus de manière à améliorer la communication professionnelle et sont particulièrement adaptés pour répondre aux besoins d'un public hétérogène et disséminé géographiquement. *Genesys Meeting Center*, produit de référence et plateforme centrale de la technologie de Genesys, a été spécifiquement conçu pour répondre aux besoins des plus grandes entreprises du monde et de leurs utilisateurs qui sont : la fiabilité, la sécurité, la hiérarchisation, la facilité d'utilisation des outils, la personnalisation en fonction du client et la rentabilité.

De la simple téléconférence à la retransmission à grande échelle sur Internet, Genesys propose à ses clients une certaine flexibilité en leur permettant de mener leurs événements au travers des trois principales catégories de produits de Genesys : *Genesys Meeting Center*, *Genesys Event Service* et *Genesys Video Service*.

Genesys Meeting Center : il s'agit d'une plateforme de téléconférence et de collaboration multimédia entièrement intégrée (audio, vidéo et Internet). Il s'agit d'un « *Software as a Service* » accessible à la demande 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Ce service allie, au sein d'une même interface, des fonctionnalités de téléconférence audio avec

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

vidéo et téléconférence par Internet. De simples commandes de type *point-and-click* permettent aux modérateurs d'envoyer des présentations *Powerpoint*, de partager et collaborer virtuellement en temps réel sur tout document ou application, de mettre en place des visites guidées en ligne, de réaliser sondages et scrutins en temps réel pour un retour immédiat de l'information et d'archiver toute réunion en vue d'une lecture ultérieure. Ce service est hautement interactif et permet aux utilisateurs d'Internet de partager l'information indépendamment des paramètres individuels d'application ou de l'ordinateur connecté où peuvent se trouver les données.

Genesys offre à présent une diversité d'accès qui, est unique parmi les services de collaboration et leurs applications. *Genesys Meeting Service* peut être utilisée pour un large éventail d'applications, notamment la gestion de projets, la gestion à distance, les démonstrations de produits et l'apprentissage en ligne.

La version la plus récente de *Genesys Meeting Center-Version 4*, a été lancée en décembre 2006, avec deux importantes mise à jour réalisées en 2007. Elle a été conçue pour être d'une utilisation aisée et intuitive. Elle permet un déploiement centralisé dans l'entreprise sans que les modérateurs et participants aient à installer des applications.

Pour utiliser *Genesys Meeting Center-Version 4*, aucun téléchargement, *plug-in*, Java VM (« *Virtual Machine* ») ou Active X n'est requis de la part des participants. Genesys offre actuellement une large opérabilité qui apparaît sans équivalent dans le domaine des applications et services de téléconférence et de collaboration. Tout utilisateur de PC, de Mac ou d'UNIX peut participer à condition de disposer d'un navigateur Internet récent. Genesys utilise les technologies « AJAX » les plus avancées. C'est la solution idéale pour les sociétés qui travaillent avec des contacts externes (clients, fournisseurs, consultants, etc).

Etant une solution « *Software as a Service* » Genesys Meeting Center est fournie à partir d'un réseau global de centres d'hébergement de niveau 1 offrant une extrême fiabilité, sécurité et capabilité.

Parmi les spécificités et les fonctionnalités de *Genesys Meeting Center* on peut citer :

- *Une facilité d'utilisation* encore plus grande. Un seul clic suffit pour commencer ou rejoindre les réunions multimédia. Aucune manipulation d'un clavier téléphonique n'est nécessaire. Pas de numéros à retenir. Pas de formation nécessaire.
- *Applications de bureau interactives en temps réel.* Les animateurs peuvent partager-en gardant le contrôle-toute application collaborative sur ordinateur et, à tout moment durant la présentation, passer d'une application à une autre. Redimension automatique pour différentes tailles d'écran.
- *Contrôles par Internet.* L'interface Internet de Genesys Meeting Center permet au modérateur de gérer l'intégralité des composantes audio et Internet d'une réunion, du début jusqu'à la fin. Celui-ci peut visualiser le nom de tous les participants à la réunion, contrôler leur statut, activer ou désactiver le son, exclure un participant, utiliser des salles d'attente virtuelles et offrir des conférences parallèles. Tous les participants à une réunion peuvent voir la liste des participants qui conversent.
- *Intégration avec des applications accessibles depuis l'ordinateur.* Genesys Meeting Center propose un assistant polyvalent, intégré dans les versions les plus communes de Microsoft Outlook®/Exchange/OCS et Lotus Notes®/Sametime. Contrôle des contacts, facilité de gestion des invitations, planification au niveau individuel ou au niveau de l'entreprise à travers le calendrier commun. Genesys Meeting Center est également intégré à des solutions de messagerie instantanée comme Windows Messenger, Live Messenger,

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Communicator et Sametime. Des réunions séparées peuvent être commencées directement avec les membres actifs figurant dans la liste des contacts. Les participants doivent seulement confirmer leur connexion.

- *Support vidéo.* Genesys propose une fonctionnalité de vidéoconférence multipoints par Webcam, qui permet une connexion vidéo entre deux ou plusieurs sites. Le modérateur peut choisir la composition des images apparaissant sur chaque écran et montrer soit l'ensemble des sites, soit celui qui effectue la présentation – ou toute autre combinaison de son choix – et modifier la composition de ce visuel à tout instant au cours de la réunion.
- *VoIP inclus dans l'ordinateur.* En plus de l'intégration des solutions traditionnelles PSTN et VoIP pour entreprises, Genesys Meeting Center requiert peu de bande passante ; AES crypte la VoIP à travers l'ordinateur des utilisateurs. Très pratique pour les voyageurs qui utilisent le WiFi des hôtels partout dans le monde.

Genesys Meeting Center 4.0 a reçu au cours de l'année 2007 de nombreux prix des analystes industriels de haut niveau et des publicistes et des communautés respectés. L'utilisation des capacités intégrales de la plate-forme multimédia a augmenté considérablement depuis le lancement de la version 4.0.

Les revenus générés par *Genesys Meeting Center* représentaient approximativement 80,6 % du chiffre d'affaires de Genesys en 2007. Suivant la tendance constatée chez les utilisateurs à exiger une plus grande capacité de conférences multimédia, Genesys va continuer à concentrer ses efforts sur la migration des utilisateurs vers les solutions intégrées multimédia de conférences proposées par la Société.

Genesys Event Service : il s'agit d'une solution multimédia de taille variable et contrôlée, spécialement conçue pour de grands événements à fortes retombées qui nécessitent l'assistance d'un coordinateur professionnel de conférence. Les clients bénéficient des services d'un coordinateur qui contrôle l'événement et permet ainsi au présentateur de se concentrer sur le contenu du message qu'il souhaite transmettre aux participants. Les technologies de pointe de Genesys permettent aux intervenants de visionner le support de la présentation et d'organiser et passer en revue les questions des participants à travers une interface Internet. Les utilisateurs bénéficient également d'un accès immédiat à des informations concernant les participants. Genesys Events Services est fréquemment utilisé par les clients de Genesys dans le cadre de réunions avec les investisseurs, les formations, de lancements de nouveaux produits ou toutes autres annonces par les équipes de direction. *Genesys Event Service* a été développé à partir des catégories *Genesys Events and Managed Services*, qu'il a remplacé par la suite. Les revenus générés par *Genesys Event Service* en 2007 ont représenté 17,3 % du chiffre d'affaires de Genesys.

Genesys Video Service : est un complément de l'offre de conférence audio et Internet de Genesys. Une conférence vidéo ressemble à une conférence audio, à la différence près que plusieurs participants suivent la diffusion en vidéo, à partir de certains lieux équipés de réseau numérique à intégration de service (RNIS) ou de matériel de vidéoconférence par le protocole Internet (plus communément appelé conférence de « salle à salle »). Les opérateurs spécialisés de Genesys sont disponibles à tout moment pour aider les clients à programmer, organiser et gérer la présentation vidéo. *Genesys Video Center*, un système de réservation par Internet, permet aux utilisateurs de lancer et de mener des réunions sans l'assistance d'un opérateur. La vidéoconférence représentait environ 2,1 % du chiffre d'affaires de la Société en 2007.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Le tableau ci-dessous indique la ventilation du chiffre d'affaires en euros, le pourcentage par rapport au chiffre d'affaires, ainsi que l'évolution en pourcentage comparé à l'année précédente des différentes activités de la Société pour les exercices 2005, 2006 et 2007 :

	2005			2006			2007		
	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	Variation 2005/2004	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	Variation 2006/2005	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	Variation 2007/2006
Genesys Meeting Center	110.672	78,0 %	+5,8 %	111.362	78,6 %	0,6 %	119.558	80,7 %	+7,4 %
Genesys Event Service	27.965	19,7 %	(5,5 %)	27.327	19,3 %	(2,3 %)	25.667	17,3 %	(6,1 %)
Services vidéos et autres	3.292	2,3 %	(32,2 %)	2.911	2,1 %	(11,5 %)	3.013	2,0 %	+3,5 %
Chiffre d'affaires total	141.929	100 %	+2,1 %	141.600	100 %	(0,2 %)	148.238	100 %	+4,8 %

4.1.6 Ventés globales, marketing et service clients

Notre capacité à remplir et même à aller au-delà des objectifs de croissance est due à une volonté d'étendre notre présence au-delà de nos clients habituels, et d'attirer de nouveaux clients avec notre offre unique. Nous avons investi dans le maintien d'équipes de ventes, de marketing et de service client dans la majorité des 24 pays et territoires dans lesquels nous sommes établis. C'est une combinaison unique de présence globale et de support local qui rend Genesys différente. Genesys a déployé une approche de vente et une offre de produits globaux, mais qui sont adaptés aux marchés locaux pour répondre aux spécificités locales.

La présence de Genesys sur les marchés nord-américains, européens et asiatiques les plus importants crée une couverture géographique unique et démontre une qualité de service recherchée par les grandes entreprises multinationales et les entreprises locales en quête d'une couverture locale. Genesys accorde beaucoup d'importance à ces éléments qui lui permettent d'être un acteur unique. Genesys cherche sans cesse à conclure de nouveaux contrats internationaux majeurs dans le cadre d'appels d'offres et avec de grandes entreprises à multiples implantations géographiques. Genesys a segmenté sa stratégie de conquête en deux composantes :

- *grandes entreprises* : une approche directe de vente visant les 2000 plus grandes entreprises du monde ; et
- *services de revente* : une approche de la distribution en deux étapes où les produits de Genesys sont vendus et livrés par des tiers (grands fournisseurs de télécommunications, intégrateurs, divers réseaux d'agents), focalisés essentiellement sur les petites et moyennes entreprises.

Genesys module certains aspects de ses offres de services pour mieux s'adapter aux besoins spécifiques de chaque segment de clientèle.

Ventes et Distribution

Ventes directes

La force de vente directe de Genesys est constituée d'une équipe de représentants hautement qualifiés chargés d'établir des relations à long terme avec les responsables des services de communication des 2000 plus grandes entreprises du monde. Ces commerciaux sont soutenus par des équipes locales de support des ventes, qui sont

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

responsables de l'identification, de l'enregistrement et de la formation des nouveaux utilisateurs individuels au sein des structures des clients existants. Quand nous mettons sur le marché des produits innovants, les équipes locales mettent en œuvre des plans d'action marketing locaux afin de stimuler le volume et l'accroissement des produits par les utilisateurs.

Pour chaque marché, Genesys concentre ses efforts de vente et de marketing principalement sur les grandes sociétés multinationales et sur les sociétés nationales à sites opérationnels multiples, qui sont les utilisateurs les plus importants des services de téléconférence et de collaboration multimédia. Pour approcher ces grands comptes, l'équipe de représentants hautement qualifiés de Genesys se concentre sur le pays, la ville ou le siège social de ces sociétés multinationales, comme base à partir desquelles il est possible de développer des relations commerciales mondiales. Genesys cherche à établir avec ces clients des relations solides, et à se positionner comme partenaire à long terme et fournisseur de solutions. Au début de l'année 2004, les forces de vente internes de Genesys, qui s'occupaient principalement des petites et moyennes entreprises, ont été associées à l'équipe de représentants hautement qualifiés afin de cibler les grands comptes. Genesys a déployé tous ses efforts en vue d'obtenir des contrats internationaux, en faisant valoir sa couverture mondiale.

A la fin du mois de décembre 2007, Genesys employait au total 216 commerciaux, dont 105 en Europe, 81 en Amérique du Nord et 30 en Asie Pacifique. La rémunération des commerciaux est composée d'un salaire fixe et d'une commission.

Services de distribution

Afin d'accroître la demande de ses services, Genesys étudie activement les possibilités de vente indirecte auprès de fournisseurs de télécommunications, d'échanges entre entreprises, intégrateurs de technologies et sociétés de logiciels et autres partenaires de distribution qui recherchent un fournisseur capable d'offrir des services de téléconférence et de collaboration multimédia à leurs clients. Ces relations, aux termes desquelles Genesys fournit généralement ses services sous la marque du distributeur, permettent à Genesys d'accroître sa présence sur le marché. Genesys a aussi un réseau varié d'agents indépendants qui commercialisent la marque Genesys auprès de petites et moyennes entreprises.

Marketing

Genesys adapte ses plans marketing en adoptant une approche par secteur (marketing vertical) et en se fondant sur les segments de clientèle (grandes entreprises et entreprises de vente en gros) afin de mieux répondre aux besoins et aux demandes précis de la catégorie en question. La plupart de ces initiatives implique une formation poussée et un programme éducatif visant directement le consommateur final et dont l'objet est d'inciter à l'utilisation des services par les clients tout en les fidélisant.

Genesys assure la promotion de ses services grâce aux médias traditionnels ou en ligne. Le site Internet www.Genesys.com donne accès à *Genesys Meeting Center* et permet aux nouveaux clients internautes de créer des comptes Genesys Meeting Center. Genesys participe également à des programmes de communication avec la clientèle et propose une série de séminaires en ligne, auxquels elle invite des experts reconnus issus des secteurs clés.

4.1.7 Qualité des services et assistance à la clientèle

Genesys veille à ce que chaque appel, événement ou utilisation des services remplisse les attentes du client en termes de qualité et de fiabilité des services. En plus du haut niveau de fiabilité et de sécurité du système, nous accordons aux clients qui le demandent une assistance personnalisée fournie localement et en temps réel. Les

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

spécialistes de service et de support de Genesys ont vocation à répondre à la fois aux besoins techniques et locaux de l'ensemble de la clientèle. Bien plus, Genesys forme et teste ses employés sur les principes de qualité, qui comprennent le contrôle de la qualité des services, l'évaluation de la performance et l'établissement de bonnes relations avec les clients.

Afin de maintenir le plus haut niveau de qualité de service possible, Genesys adopte une approche fondée sur l'amélioration régulière de la performance, grâce à une évaluation continue de sa performance et aux efforts qu'elle entreprend. Elle lie la rémunération variable de ses agents (ou personnel autre que commercial) à ces évaluations et à la qualité des services. Genesys gère et analyse activement tous les aspects d'une conférence téléphonique, y compris la réservation de la réunion, l'appel, le support technique, la facturation et la gestion de la satisfaction du client. Bien plus, nos estimations sont validées par des enquêtes de satisfaction client, conduites par des tiers indépendants. En outre, Genesys évalue régulièrement sa performance envers ses clients, se fixe continuellement des objectifs d'amélioration spécifiques et ajuste ses actions en conséquence. Les échos que Genesys reçoit de ses clients indiquent que ces facteurs contribuent à assurer un niveau élevé de fidélisation de la clientèle.

Dans le cadre de sa lutte concurrentielle auprès des grandes entreprises, Genesys réalise qu'outre le prix du service, il existe d'autres facteurs de différenciation tels que les caractéristiques des produits, leurs fonctionnalités, la qualité des services et l'attention portée au client. Genesys est souvent désignée comme un fournisseur de choix en raison de son expérience et de sa performance dans la gestion des services et le haut degré de satisfaction des clients concernant l'assistance, parfois complexe, accordée aux grandes entreprises.

4.1.8 Couverture mondiale

Au 31 décembre 2007, Genesys proposait ses services dans 24 pays et territoires d'Europe, d'Amérique du Nord et de la région Asie-Pacifique. Genesys offre des versions locales de ses services en plusieurs langues. Elle dispose d'installations dans les pays suivants :

Allemagne	Etats-Unis	Malaisie	Suède
Australie	Finlande	Norvège	Suisse (desservie depuis la France, l'Allemagne ou l'Italie)
Belgique	France	Pays-Bas	Taiwan (partenariat local de revente)
Canada	Hongkong	Portugal	République Populaire de Chine
Danemark	Italie	Royaume-Uni	Corée du Sud (partenariat local de revente)
Espagne	Japon	Singapour	Nouvelle Zélande

Le tableau ci-dessous indique la répartition géographique du chiffre d'affaires total, en euros et en pourcentage, pour 2005, 2006 et 2007 :

	Au 31 décembre								
	2005		2006			2007			
	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	Variation 2006/2005	en milliers d'euros	% du chiffre d'affaires	Variation 2006/2007	
Amérique du Nord	70.764	49,8 %	62.405	44,1 %	(11,8 %)	62.141	41,9 %	(0,4 %)	
Europe	58.851	41,5 %	65.536	46,3 %	11,4 %	70.589	47,6 %	+7,7 %	
Asie-Pacifique	12.314	8,7 %	13.659	9,6 %	10,9 %	15.598	10,5 %	+14,2 %	
Chiffre d'affaires total	141.929	100 %	141.600	100 %	(0,2 %)	148.328	100 %	+4,8 %	

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

4.1.9 Clients

Genesys compte des milliers de clients répartis dans le monde entier. Sa clientèle est composée tant de grandes multinationales figurant parmi les entreprises du classement américain Global 500 de la revue Fortune, que de petites et moyennes entreprises, d'organisations professionnelles et d'administrations publiques. Genesys concentre ses efforts de marketing et de ventes sur les plus grandes multinationales, qui sont les plus importants utilisateurs de services de téléconférence au monde.

Aucun client n'a contribué, à lui seul, à hauteur de plus de 10 % du chiffre d'affaires de Genesys au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2007. Les cinq, dix et vingt premiers clients de Genesys (à l'exception des revendeurs) ont contribué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à hauteur respectivement d'environ 15 %, 22 % et 29 % du chiffre d'affaires de Genesys pour cette période. En 2006, à titre de comparaison, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 21 %, 29 % et 37 %.

4.1.10 Technologie et infrastructure de réseau

Genesys conçoit la plateforme utilisée pour ses services et systèmes innovants. Ces derniers, partiellement brevetés, sont conçus pour garantir que les offres de Genesys répondent aux évolutions des besoins des clients multimédia en matière de standards de conférence et de collaboration. Genesys cherche à utiliser efficacement son savoir et ses capacités afin de répondre aux changements sur le marché global. La technologie de Genesys est essentielle pour assurer la fiabilité, la sécurité, la hiérarchisation, la fonctionnalité et la facilité d'utilisation des outils et services requis des clients.

L'aptitude à répondre en interne aux changements des marchés assure à Genesys un avantage concurrentiel tenant à la capacité à développer et déployer de nouveaux services et modifier les services existants. A titre d'exemple, l'expertise technologique de Genesys lui permet d'offrir l'intégration Internet considérée par la Société et par un certain nombre d'analystes indépendants, comme étant la plus avancée en termes de fonctionnalités mêlant l'audio, les données/documents et la vidéo. L'intégration totale signifie que la plateforme de téléconférence de Genesys combine données, fonctions audio et vidéo sans avoir besoin de recourir à trois systèmes séparés. En outre, *Genesys Meeting Center* s'intègre bien avec les solutions collaboratives à succès de Genesys comme un annuaire général, des carnets d'adresse, des systèmes d'agenda en ligne, des outils de gestion identitaire ainsi que des messageries instantanées.

De plus, Genesys utilise ses capacités internes pour fournir à ses principaux clients des services adaptés et rentables, bien qu'évolutifs, et valoriser cette expérience pour mieux adapter ses services au marché de masse. Tout en continuant à développer et commercialiser des services innovants pouvant répondre aux besoins de la clientèle de masse, Genesys concentre ses efforts sur la définition de standards universels et analytiques, afin de faciliter l'accès d'une clientèle élargie.

La technologie principale de conférences audio, vidéo, Internet et multimédia intégrés de Genesys est recueillie et distribuée selon le modèle dit « *Software as a Service* » par la voie du réseau global de Genesys constitué de sites de productions implantés dans le monde entier. L'infrastructure de réseau qui soutient les services de Genesys utilise une variété de serveurs, ponts, gestionnaires de réseau et certains logiciels protégés disponibles dans le commerce. L'accès au réseau de Genesys et ses capacités en terme de télécommunications longue distance, transport de données, Internet et hébergement de données sont fournis sur chaque marché local par des fournisseurs et hébergeurs de données attitrés réputés pour le transport de données longue distance, les services d'accès locaux et l'hébergement de données de niveau 1. L'équipe technique et les architectes du réseau de Genesys travaillent de façon rapprochée avec ces fournisseurs afin d'asseoir et appliquer de nouvelles capacités à prix attractifs.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

La hiérarchisation, la fiabilité et la sécurité des services de Genesys résultent partiellement du logiciel qu'elle a développé. Ce logiciel organise les connexions PSTN ou *Voice over Internet Protocol* (IP) et interagit automatiquement avec divers serveurs d'applications vocales ou par données pour diverses fonctions de conférence.

De plus, grâce aux nouvelles technologies et à une utilisation dynamique, les installations de Genesys dans une région peuvent venir en renfort dans une autre région en cas de besoin. Genesys détient une capacité suffisante pour ce genre d'opérations. A cette fin, Genesys recourt aux méthodes de planning structuré et industriel pour déterminer les besoins de capacité actuels et futurs. Grâce à sa présence internationale, Genesys dispose de nombreux transporteurs dans chaque région permettant, à l'aide des outils de routage dynamiques, de re-router le trafic en cas d'incident sur un pont ou un réseau. A travers des investissements conséquents en nouvelles technologies, Genesys s'est donné pour but de continuer à minimiser et atténuer le risque de panne de ses services.

Genesys a mis en place un centre d'opérations réseau (*Network Operations Center*) dont le but est d'être proactif dans le développement continu, l'amélioration et la mise en place de programmes de maintenance préventifs. Ce centre surveille les différents systèmes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et lance des alertes instantanées indiquant les échecs pour chaque composant du système permettant ainsi à Genesys d'utiliser sa capacité de secours pour limiter les interruptions de services.

L'utilisation de la technologie a également permis à Genesys d'augmenter la flexibilité et les capacités des systèmes de production afin de répondre aux besoins de ses clients. Genesys a mis au point son propre logiciel de facturation, qu'elle propose aux opérateurs de longue distance et autres sociétés de télécommunications qui lui sous-traitent leurs opérations de téléconférence. Ce système de « *back-office* » a été déployé au niveau mondial en 2004. Ce système sauvegarde les abonnements de clients, les réservations et les processus d'enregistrement des conférences, ainsi que l'ensemble des services de facturation, de paiement et d'audit de Genesys. Ce système de « *back office* » commun a amélioré la capacité de Genesys à répondre aux attentes de ses clients en matière de facturation et d'audit personnalisés et a l'avantage de fournir à Genesys une visibilité en temps réel. Ce logiciel et ce système ont été les éléments principaux ayant permis à Genesys en 2003 de consolider de nombreux centres de production globale, et auparavant, les centres opérationnels régionaux.

4.1.11 Fournisseurs

Genesys achète trois types de produits et services auprès de fournisseurs externes :

- *Infrastructures/réseaux* : Une partie significative des coûts directs de Genesys est liée à l'achat de services de télécommunications locaux et longue distance. Genesys achète ces services auprès de plusieurs fournisseurs dans la plupart de ses marchés, et estime, en raison du niveau des besoins de Genesys, que de nombreux fournisseurs continueront à se faire concurrence afin de compter Genesys parmi leurs clients. Les coûts de Genesys résultent également de l'hébergement de ses infrastructures relatives aux logiciels dans des centres d'hébergement de données. Du fait des exigences croissantes en termes de capacité des réseaux IP/Data et de l'expansion continue de la Société à l'échelle mondiale, Genesys ne cesse de perfectionner et d'accroître le nombre de ses réseaux IP/Data par l'intermédiaire de prestataires de services capables de répondre aux exigences d'un réseau mondial. Cette politique implique non seulement le déploiement de réseaux *MultiProtocol Label Switching* (MPLS) propres dédiés aux besoins IP internes de la Société, mais également, de façon plus importante, l'élargissement de la bande passante supportant le trafic IP pour les téléconférences par Internet gérées dans des centres d'hébergement de données situés dans les zones Asie-Pacifique, Europe/Moyen-Orient/Afrique et les régions d'Amérique du Nord.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- *Technologies de production de plateforme* : Genesys se fournit en équipements tels que serveurs, contrôleurs de session, portails, bases de données et autres équipements de réseau associés (routeurs, commutateurs, systèmes de protection) auprès de divers fournisseurs. Genesys estime qu'il existe un nombre suffisant de fournisseurs pour trouver des solutions de remplacement en cas de besoin.
- *Outils de développement et de project management* : Genesys achète du matériel et des logiciels lui permettant de gérer les spécificités des produits et services, d'automatiser l'utilisation et le recours aux infrastructures, de gérer les modifications et les adaptations dans le but de développer ses propres services innovants de collaboration de groupe audio et Internet, ainsi que ses différents niveaux de services. Pour ces outils, Genesys dispose de plusieurs fournisseurs ou a la possibilité de recourir à différents fournisseurs.

4.1.12 Recherche et développement

La recherche et développement a été une des premières priorités de Genesys depuis sa création et constitue un facteur essentiel du succès de la Société dans un marché de services et applications de conférences et collaboration en constante évolution. Genesys alloue une part très importante de ses ressources humaines et financières au développement de systèmes innovants, d'applications telles que *Genesys Meeting Center* et de technologies telles que *Genesys Event Service*.

Au cours de l'exercice 2006, la Société a ouvert un troisième centre de développement à Shanghai (après Montpellier et Toronto) afin de se tenir à proximité des marchés exigeants et à forte croissance de la zone Asie-Pacifique.

Les efforts actuels de recherche et développement de Genesys se concentrent sur le développement continu d'améliorations dédiées à sa nouvelle plateforme en vue d'une meilleure fonctionnalité et d'une simplicité d'utilisation accrue pour les clients, sur le développement approfondi du concept de « *Software as a Service* » afin de fournir un service sûr, fiable et adaptable aux besoins des utilisateurs, et sur l'établissement d'un centre de développement dans la région Asie-Pacifique.

Outre le développement des fonctionnalités des services de Genesys, les activités de recherche et de développement prévoient des procédures de contrôle interne des technologies ce qui permet à Genesys de fournir des services de plus grande qualité et de manière plus rapide et moins onéreuse que si la Société s'adressait à des intermédiaires ou des partenaires. La Société procède, si nécessaire, à des acquisitions et conclut des contrats de licence afin d'accélérer ses efforts de recherche et développement.

L'effectif des équipes de recherche et développement est d'environ 90 personnes au 31 décembre 2007. De plus, environ 20 sont spécialisées en Business Intelligence, services web, intégration de systèmes. Ces équipes sont sous la responsabilité du Directeur Exécutif Groupe, qui supervise également l'ensemble des fonctions de développement de production et de services traitées par Genesys.

4.1.13 Propriété intellectuelle

Genesys assure la protection de sa technologie et de son savoir-faire

Genesys a mis au point et détient les droits d'auteurs des logiciels portant sur ses services et sur les fonctionnalités de contrôle de la qualité. Genesys a également mis au point un important savoir-faire technique en matière de fonctionnement d'équipements de télécommunications et de coordination de téléconférences de grande envergure. Genesys s'efforce de protéger ses données et secrets commerciaux grâce à la combinaison d'outils tels que les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les marques déposées et la conclusion de contrats.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys est titulaire de trois brevets aux Etats Unis, un étant relatif à la synchronisation d'événements multimédia sur ordinateur et les deux autres étant liés à la modification hors ligne de présentations multimédia lors d'une conférence. Genesys a également déposé des demandes de brevet, aux Etats Unis, en Europe, au Japon, en Chine et à Hong Kong et une dans le cadre du traité international de protection des brevets. Une des demandes est déposée aux Etats-Unis et concerne la synchronisation des informations transmises et reçues, celle déposée en Europe, en Chine, au Japon et à Hong Kong concerne la modification hors ligne de présentations multimédia lors d'une conférence. La troisième demande déposée aux Etats-Unis dans le cadre du traité de coopération en matière de brevets de 1970, concerne des applications de diffusion.

Genesys a déposé la marque « Genesys » dans plusieurs pays, dont la France, où Genesys a sollicité son premier brevet pour la marque « Genesys » en juin 1988, et a présenté d'autres demandes dans d'autres pays pour cette même marque ainsi que pour d'autres. En juin 2000, suite à une demande de brevet déposée par Genesys aux fins d'enregistrer la marque « Genesys Conferencing » en France, Alcatel a fait opposition à ce dépôt en arguant d'un risque de confusion avec « Genesys », une marque antérieurement enregistrée par une filiale d'Alcatel. Alcatel a également fait opposition aux requêtes de Genesys en Allemagne et auprès de l'Union Européenne relatives à « Genesys Conferencing ». Genesys S.A. a conclu, le 27 juin 2005, un accord amiable avec Alcatel relatif à l'utilisation de la marque « Genesys Conferencing ». Dans le cadre de cet accord, Alcatel a renoncé, d'une part, à son droit d'opposition à l'enregistrement de certaines marques du groupe Genesys, et notamment la marque « Genesys Conferencing » et, d'autre part, à contester la validité des marques préalablement enregistrées par le groupe Genesys. En contrepartie, Genesys a consenti à ne pas utiliser le nom « Genesys » de manière individuelle, sauf lorsqu'il s'agit de faire référence à la dénomination sociale Genesys S.A. La Société a, en outre, accepté d'ajouter sur son site internet un lien hypertexte vers une filiale du groupe Alcatel. Aucune contrepartie financière n'a été consentie dans le cadre de cet accord. En outre, fin 2001, Veolia Water a commencé à commercialiser « Genesys » en tant que procédé de pré-traitement des eaux industrielles.

Genesys se voit cependant contester le droit d'utilisation de certains procédés techniques

Genesys a récemment reçu des propositions de la part de plusieurs parties souhaitant lui céder des licences relatives à des méthodes et systèmes, notamment des brevets relatifs au traitement interactif des appels, sur lesquels ces parties prétendent détenir des brevets. Ces parties ont indiqué à la Société qu'en l'absence de telles licences, certaines activités de Genesys violeraient les brevets détenus par elles. Genesys procède actuellement à une évaluation de la validité et du domaine desdits brevets afin de déterminer si la Société a effectivement intérêt à acquérir les licences correspondantes afin d'éviter toute violation de droits préexistants. Si l'acquisition de telle ou telle licence par la Société devenait nécessaire, Genesys espère parvenir à obtenir des conditions raisonnables d'utilisation desdites licences, sans toutefois pouvoir donner aucune garantie dans ce sens.

Cependant, le 29 août 2006, Genesys Conferencing, filiale américaine de Genesys S.A. ainsi que deux autres fournisseurs de téléconférences ont été assignés en justice devant un tribunal du Texas par Ronald A. Katz Technology Licensing, L.P (« Katz »). Katz prétend que les défendeurs violent certains de ses brevets relatifs à la mise en conférence téléphonique des clients. Le litige a par la suite fait l'objet d'une jonction avec plusieurs autres actions intentées par le même plaignant dans le District Central de Californie. Le montant des dommages et intérêts demandés n'est pas précisé dans la plainte.

Après consultation de ses conseils, la Société estime ne pas avoir enfreint les brevets du plaignant et, en conséquence, entend se défendre vigoureusement contre ces demandes. Toutefois, eu égard à l'incertitude inhérente à tout litige, la Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de cette action, et la condamnation de la Société dans cette affaire pourrait avoir un effet substantiel sur son activité, sa situation financière et son résultat opérationnel.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

En application des règles régissant la procédure, les parties au litige sont en cours de négociation en vue d'une éventuelle transaction.

En décembre 2007, Genesys Conferencing, Inc. et Genesys S.A. ont été assignés en justice devant un Tribunal du Texas par la société Gemini IP, LLC (« Gemini »). Gemini prétend que les défendeurs violent un brevet relatif au procédé et appareils utiles pour un service clients en réseau. Il est demandé, au titre de cette action, des dommages et intérêts dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Après étude du brevet, la Société estime ne pas avoir enfreint le brevet du demandeur et, en conséquence, entend se défendre vigoureusement de toute action engagée contre elle. Toutefois, eu égard à l'incertitude inhérente à tout litige, la Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de cette action et la condamnation de la Société dans cette affaire pourrait avoir un effet substantiel sur son activité, sa situation financière et son résultat opérationnel.

4.1.14 Concurrence

Le marché des services de téléconférence et de collaboration multimédia est un marché à forte concurrence qui évolue très rapidement. Dans la plupart des pays dans lesquels Genesys intervient, des opérateurs majeurs de téléconférence et de collaboration multimédia dominent le marché de communications de groupe. En outre, les grandes sociétés de logiciels proposent de plus en plus de services sur Internet. Chacune dispose de moyens financiers et opérationnels supérieurs à ceux de Genesys et certaines d'entre elles sont des entreprises publiques détenues par l'Etat du pays dans lequel elles opèrent ou qui, lorsqu'elles sont privées, jouissent d'une grande importance politique et économique dans leur pays d'origine. Malgré leur part importante sur ce marché, les services de téléconférence et de collaboration multimédia ne représentent qu'une faible part du chiffre d'affaires de la plupart des principaux opérateurs de télécommunications et, sur la base de son expérience en matière de commercialisation des services de téléconférence et de collaboration multimédia, Genesys estime que ces opérateurs n'attachent pas une importance stratégique à cette activité. D'après Genesys, cette situation offre des opportunités aux spécialistes qui se consacrent entièrement aux services de téléconférence et de collaboration multimédia.

Selon Genesys, les principaux facteurs de concurrence affectant le marché de ces services sont :

- la qualité, la fiabilité et la sécurité des offres de service ;
- l'innovation ;
- l'image de marque ;
- la capacité à fournir des services sur mesure ;
- la réactivité et qualité du service client ;
- la facilité d'emploi des services ;
- la couverture géographique ;
- l'interopérabilité avec les formats de communication existants et les nouveaux outils de travail ;

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- l'intégration aux outils de communication largement répandus dans le monde des affaires en permettant une expérience de collaboration dénuée de difficulté de compatibilité ; et
- les prix.

Si Genesys ne parvenait pas à prendre en compte l'un de ces facteurs, cela pourrait nuire à ses activités.

Principaux concurrents de Genesys

Genesys a classé ses principaux concurrents en trois groupes, en fonction de leur chiffre d'affaires estimé :

- les sociétés dont le chiffre d'affaires lié aux activités de téléconférence s'élève à plus de 300 millions de dollars américains par an ou plus, tels AT&T, Verizon, Webex, société spécialisée dans la téléconférence par Internet et West Corp. ;
- les sociétés dont le chiffre d'affaires lié aux activités de téléconférence et de collaboration de groupe se situe entre 100 millions et 300 millions de dollars américains par an, tels BT, Global Crossing et Premiere Global Service ; et
- les sociétés dont le chiffre d'affaires lié aux activités de téléconférence et de collaboration de groupe est inférieur à 100 millions de dollars américains par an, tels ACT Conferencing Westel, France Telecom, Arkadin et Deutsche Telekom.

De plus, les principales entreprises technologiques qui ont ajouté des capacités de collaboration de groupe à leur portefeuille de logiciels par le biais d'acquisitions ou de développement interne, tels Microsoft, Cisco (qui a fait l'acquisition de la société de téléconférence par Internet WebEx en mars 2007), Adobe et IBM figurent parmi les concurrents de Genesys.

Bien que Genesys soit en concurrence avec chacun de ces groupes de concurrents, elle estime que les sociétés qui disposent, comme elle, d'un réseau de téléconférence étendu, d'une large couverture géographique et d'une gamme étendue de services, sont les mieux placées pour remporter des contrats relatifs aux téléconférences. Genesys considère que ses services sont très compétitifs grâce à leur compatibilité, leur performance et leur facilité d'utilisation.

4.1.15 Réglementation

De manière générale, le secteur des télécommunications est soumis à une forte réglementation de la part des autorités nationales et locales. Bien qu'il y ait peu ou pas de réglementation affectant directement les services de téléconférence et de collaboration multimédia offerts par Genesys dans les pays où elle opère, plusieurs administrations, dont l'Agence fédérale des communications aux Etats-Unis (FCC) et l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) française, contrôlent les opérations de certains des fournisseurs de services de télécommunications, actuels et potentiels de Genesys. La réglementation applicable à ces services influe directement sur les coûts des services de communications de Genesys. Genesys n'est pas en mesure de garantir que la FCC ou une autre administration ne cherchera pas à contrôler la Société à l'instar d'un opérateur classique, ou qu'elle ne cherchera pas à réglementer les tarifs, les conditions ou d'autres aspects des services de téléconférence et de collaboration multimédia que Genesys propose. En outre, les réglementations dans des pays autres que les Etats-Unis et la France varient fortement d'un pays à l'autre et peuvent limiter la capacité de

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys à proposer ses services dans ces pays. Genesys pense qu'elle respecte à ce jour toutes les lois et tous les règlements en vigueur dans le secteur des télécommunications.

En outre, depuis le 15 décembre 2006, l'ARCEP a modifié les conditions d'applications des ressources de revente de télécommunication en France. La décision découle de la loi n° 2004-669 du 9 juillet 2004 relative à la communication électronique et aux services de communication audiovisuelle qui dispose que seuls les opérateurs de télécommunications enregistrés sont autorisés à acheter des ressources de télécommunication. Il en découle que Genesys ne pouvait plus acheter auprès de ses fournisseurs télécoms les ressources essentielles à son activité comme par le passé. Genesys s'est donc enregistré comme opérateur de télécommunications auprès de l'ARCEP le 2 février 2007.

Conformément à la réglementation américaine, les fournisseurs et revendeurs de services de télécommunication doivent être enregistrés auprès de la *Federal Communications Commission* (FCC) et de la *Universal Administrative Company* (USAC) et percevoir une redevance appelée *Universal Service Fund* (USF) auprès de leurs consommateurs finaux pour la reverser à l'USAC. Genesys a reçu une lettre du *Enforcement Bureau of the Investigations and Hearings Division* du FCC en date du 5 juillet 2005, dans le cadre d'un audit mené par la FCC concernant le respect des conditions d'enregistrement et du programme USF. L'objet de cette lettre était de demander à Genesys de s'enregistrer en qualité de revendeur de services de télécommunication ou de justifier des raisons pour lesquelles la Société estimerait ne pas avoir à s'enregistrer en tant que tel. Genesys prépare actuellement sa réponse à la FCC. Par une lettre datée de décembre 2005, la Société a répondu à la FCC que dans le cadre de l'achat de services de télécommunication, elle devait être considérée comme consommateur final et non comme revendeur. Ainsi, Genesys estime ne pas devoir s'enregistrer en qualité de revendeur de services de télécommunications ni devoir collecter la redevance USF auprès de ses clients ou payer directement la redevance correspondante. Depuis cette date, la FCC n'est plus revenue vers Genesys, et aucune correspondance n'a été échangée avec la FCC à ce sujet. Ainsi, bien que Genesys conteste les prétentions de la FCC quant à son statut, Genesys serait amenée, si tel était le cas, à payer la redevance USF à l'USAC sur la base de son chiffre d'affaires (passé et à venir) et devrait, par ailleurs, se conformer aux dispositions réglementaires applicables aux fournisseurs de services de télécommunication.

Bien que Genesys ne paye pas directement la redevance USF, les sociétés auprès de qui Genesys achète, en qualité de consommateur final, les services de télécommunication s'acquittent de cette redevance et la facture à Genesys dans le cadre de leurs prestations. En réponse à la lettre de la FCC, Genesys a mené une enquête et a identifié un fournisseur de services, avec qui Genesys était en relation d'affaires, qui aurait omis de payer cette redevance ainsi que d'autres taxes sur une part substantielle des services acquis par Genesys auprès de ce fournisseur. Par conséquent, il se pourrait que les redevances et taxes correspondantes n'aient pas été payées et que Genesys se voit réclamer ces montants augmentés d'intérêts et de pénalités de retard. Bien que Genesys estime ne pas être responsable de ces manquements, Genesys ne peut être assurée de se soustraire au paiement de ces montants. Cependant, Genesys n'a fait à ce jour l'objet d'aucune réclamation liée au défaut de ce fournisseur, et n'a plus eu de contact avec la FCC à ce sujet depuis décembre 2005.

4.1.16 Principales filiales et sociétés affiliées

Le tableau ci-dessous indique les principales filiales et sociétés affiliées de Genesys au 31 décembre 2007 :

Principales filiales ou société affiliées	Pays de constitution	Participation
Genesys Conferencing Inc.	Etats-Unis	100 %
Genesys Conferencing Europe S.A.S.	France	100 %

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys fournit ses services de télécommunications et de collaboration de groupe par l'intermédiaire de ses filiales, telles qu'identifiées au paragraphe 3.1.15 ci-dessus et dans la Note 2 de l'annexe aux états financiers consolidés (paragraphe 5.3.2 du présent document). Les filiales du Groupe sont réparties en zones géographiques (Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique) et proposent la gamme complète des services *Genesys Meeting Center*, *Genesys Event Service* et *Genesys Video Center*.

Le tableau suivant indique la répartition des actifs immobilisés et passifs financiers entre les principales filiales et sociétés affiliées au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Genesys Conferencing Inc. (Etats-Unis)	Genesys Conferencing Ltd. (Grande-Bretagne)	Genesys Conferencing Europe	Autres filiales	Genesys S.A. (société mère)	Total consolidé
Actifs non courants	13.300	14.231	5.750	12.720	15.517	61.518
Passifs financiers	18.067	151	–	–	–	18.218
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.517	1.919	323	4.276	3.207	14.242
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à la société cotée	–	–	–	–	–	–

La répartition du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007 entre les principales filiales et sociétés affiliées apparaît au paragraphe 5.3.2 ci-dessous.

4.1.17 Immobilier

Le développement des implantations locales de Genesys répond à un double objectif. D'une part elles permettent à Genesys de fournir des prestations de services dans la langue locale, dans la monnaie locale et dans le fuseau horaire des régions desservies par chaque centre d'appels. Elles permettent, d'autre part, de bénéficier d'une capacité d'appoint et de secours avec les autres centres d'appels au cas où il serait nécessaire de ré-acheminer tout ou partie d'une téléconférence à partir d'un centre dont la capacité serait saturée. Le siège social de Genesys est installé à Montpellier ; le centre global des opérations est quant à lui situé à Vienna en Virginie, à proximité de Washington D.C.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Au 31 mars 2008, les principales implantations opérationnelles et administratives sont situées comme suit :

Amérique du Nord	Surface en m ²	Mode de détention	Europe	Surface en m ²	Mode de détention	Asie/Pacifique	Surface en m ²	Mode de détention
Site administratif et centre d'appels :			Siège :			Site administratif :		
Vienna, Virginie (Etats-Unis)	1.975	Bail	Montpellier (France)	1.871	Bail	Singapour	282	Bail
Manassass, Virginie (Etats-Unis)			Centre d'appels :			Centre d'appels :		
	2.477	Bail	Croydon (Royaume-Uni)	1.693	Bail	Melbourne (Australie)	400	Bail

Toutes les opérations se déroulent dans des bureaux situés à proximité du centre-ville ou dans des parcs d'activité. Les contrats de bail expirent ou doivent être renégociés dans les dix années à venir et sont compatibles avec le développement de Genesys. Les engagements financiers de ces baux sont peu significatifs par rapport au total des dépenses opérationnelles actuelles, et les valeurs retenues dans les contrats sont celles du marché de la location. Genesys pense pouvoir trouver des installations comparables pour le même prix si cela s'avérait nécessaire. Ses centres opérationnels lui offrent un niveau élevé pour répondre à la demande.

Si nécessaire, Genesys peut ré-acheminer les téléconférences d'un centre opérationnel à un autre. Grâce à la mise en réseau de ses centres opérationnels situés dans des fuseaux horaires différents, Genesys peut mettre à profit la capacité disponible en fin d'après-midi et la nuit pour répondre à la demande de jour d'un autre centre.

4.1.18 Assurances

4.1.18.1. Assurances souscrites

Genesys a souscrit auprès de compagnies d'assurances diverses polices couvrant les risques de responsabilité civile liés à son exploitation et ceux liés aux marchés boursiers. Genesys a par ailleurs souscrit une police d'assurance multirisques locaux pour les baux, une police matériel informatique pour les équipements et une police responsabilité civile pour les dommages résultant de la faute de Genesys sur la propriété d'autrui.

La responsabilité civile dite d'exploitation encourue par les filiales de Genesys situées en Europe et en Asie dans le cadre de leur activité est couverte par la compagnie Chubb Corporation pour un montant maximum de 7,6 millions d'euros par sinistre.

Aux Etats-Unis, Chubb Corporation couvre la responsabilité civile d'exploitation d'un site donné jusqu'à 2 millions de dollars américains, avec une limite de 1 million de dollars américains par sinistre. En plus de cette couverture, Genesys a souscrit une police supplémentaire auprès de cette compagnie d'assurance afin de couvrir l'ensemble des sites américains pour un montant maximum de 10 millions de dollars américains, avec une limite de 10 millions de dollars américains par sinistre.

Les risques liés aux marchés boursiers sont assurés auprès d'un pool d'assureurs dont le chef de file est AIG avec, en couverture complémentaire, CNA et AWA. La couverture est répartie entre les assureurs du pool jusqu'à un montant maximal de 35 millions de dollars américains.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les principales polices d'assurances souscrites par Genesys relatives aux risques de responsabilité civile d'exploitation, aux risques liés aux marchés boursiers ainsi qu'une police d'assurance multi-risques locaux :

Polices d'assurances	Zones géographiques	Principales compagnies d'assurances	Montants maximum d'indemnisation
Responsabilité civile d'exploitation	Europe et Asie-Pacifique	Chubb Corporation	7.600.000 euros par sinistre
Responsabilité civile d'exploitation	Amérique du Nord	Chubb Corporation	Police de base : 2.000.000 de dollars américains par site avec une limite de 1.000.000 de dollars américains par sinistre Police supplémentaire : 10.000.000 de dollars américains pour l'ensemble des sites avec une limite de 10.000.000 de dollars américains par sinistre
Risques liés aux marchés boursiers	Euronext	AIG / CNA/ AWA	35.000.000 de dollars américains
Police d'assurance multi risques locaux	France	Chubb Corporation	Divers limites s'appliquent suivant le type de matériels

4.1.18.2. Niveau de couverture

En matière d'assurance, Genesys a souhaité harmoniser ses polices et réduire le nombre d'assureurs de façon à couvrir l'ensemble de son activité tout en s'efforçant de limiter les lacunes, doubles couvertures ou conflits entre assureurs au moment de la résolution des sinistres.

Toutefois, compte tenu des disparités locales en cette matière tenant aux différents systèmes juridiques et aux usages, les entités du groupe Genesys ont souscrit des assurances locales lorsqu'il n'était pas possible de toutes les réunir au sein d'une police commune. Cela est particulièrement le cas pour les polices multirisques locales, les assurances sociales et de flotte automobile pour lesquelles la souscription d'une assurance globale ne se justifie pas.

La Société a conclu le 21 mai 2007 un avenant au contrat d'assurance du 26 avril 2002 couvrant la responsabilité civile des administrateurs qui pourrait être mise en jeu. Le contrat tel que modifié par son avenant du 21 mai 2007 expirera le 26 mai 2008. Au titre de ce contrat, une prime annuelle de 268.571 dollars américains est versée par Genesys.

4.1.19 Environnement

Les activités de télécommunication que poursuit à ce jour Genesys n'ont pas un effet défavorable significatif sur l'environnement.

4.1.20 Réorganisation juridique

La dénomination sociale de Genesys Teleconferencia Iberia S.A. a été modifiée le 13 février 2006 par son actionnaire unique, Genesys S.A., la nouvelle dénomination étant Genesys Conferencing Unipersonal S.A.S.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

4.2 PROCEDURES EN COURS

A la date de dépôt du présent document de référence, et hormis les procédures décrites ci-dessous, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

Litige commercial

Genesys S.A. et Genesys Conferencing France S.A.S. ont été assignées en justice devant le tribunal de commerce de Créteil par la société Demand S.A., suite à un litige commercial résultant de la rupture anticipée d'un contrat de vente Rich Media au 1^{er} semestre 2002. Genesys conteste le bien fondé de la demande et les arguments développés par la société Demand S.A. à l'appui de sa demande. Après examen des éléments du dossier avec les conseils extérieurs de Genesys, la Société considère cette assignation infondée et abusive. Genesys a en outre introduit une demande reconventionnelle tendant à la réparation du préjudice subi par la Société du fait de l'action en justice initiée par la société Demand S.A. Un jugement a été rendu le 28 février 2006 par le Tribunal de commerce de Créteil déboutant la société Demand de l'ensemble de ses demandes et la condamnant au paiement de la somme de 10.000 euros à Genesys S.A. et Genesys Conferencing Europe S.A.S. au titre de l'article 700 du Nouveau Code de procédure civile. La société Demand S.A. a fait appel de cette décision. Les parties ont plaidé devant la Cour d'appel de Paris qui a confirmé le 11 avril 2008 le jugement rendu en première instance par le Tribunal de commerce.

Actions en contrefaçon contre la Société

Le 29 août 2006, Genesys Conferencing, filiale américaine de Genesys S.A. ainsi que deux autres fournisseurs de téléconférences ont été assignés en justice devant un tribunal du Texas par Ronald A. Katz Technology Licensing, L.P. (« Katz »). Katz prétend que les défendeurs violent certains de ses brevets relatifs à la mise en conférence téléphonique des clients. Le litige a par la suite fait l'objet d'une jonction avec plusieurs autres actions intentées par le même plaignant dans le District Central de Californie. Le montant des dommages et intérêts demandés n'est pas précisé dans la plainte.

Sur la base d'opinions reçues par ses conseils, la Société estime ne pas avoir enfreint les brevets du plaignant et, en conséquence, entend se défendre vigoureusement contre ces demandes. Toutefois, eu égard à l'incertitude inhérente à tout litige, la Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de cette action, et la condamnation de la Société dans cette affaire pourrait avoir un effet substantiel sur son activité, sa situation financière et son résultat opérationnel. En application des règles régissant la procédure, les parties au litige sont en cours de négociation en vue d'une éventuelle transaction. (Voir paragraphe 4.5.1.1. sur les risques relatifs aux activités de Genesys)

En décembre 2007, Genesys Conferencing, Inc. et Genesys S.A. ont été assignés en justice devant un Tribunal du Texas par la société Gemini IP, LLC (« Gemini »). Gemini prétend que les défendeurs violent un brevet relatif au procédé et appareils utiles pour un service clients en réseau. Il est demandé, au titre de cette action, des dommages et intérêts dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Après étude du brevet, la Société estime ne pas avoir enfreint le brevet du demandeur et, en conséquence, entend se défendre vigoureusement de toute action engagée contre elle. Toutefois, eu égard à l'incertitude inhérente à tout litige, la Société n'est pas en mesure de prédire l'issue de cette action et la condamnation de la Société dans cette affaire pourrait avoir un effet substantiel sur son activité, sa situation financière et son résultat opérationnel. (Voir paragraphe 4.5.1.1. sur les risques relatifs aux activités de Genesys)

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Demande de l'Agence Fédérale des communications (FCC)

Genesys a reçu en juillet 2005 une lettre du *Enforcement Bureau of the Investigations and Hearings Division* du FCC dans le cadre d'un audit mené par la FCC concernant le respect des conditions d'enregistrement et du programme USF. L'objet de cette lettre était de demander à Genesys de s'enregistrer en qualité de revendeur de services de télécommunication ou de justifier des raisons pour lesquelles la Société estimerait ne pas avoir à s'enregistrer en tant que tel. Genesys a répondu à la FCC en décembre 2005, qu'elle considère ne pas avoir la qualité de revendeur de télécommunication au sens de la législation américaine. Depuis cette date, Genesys n'a plus eu de nouvelles de la FCC à ce sujet. Cette demande est décrite plus précisément au paragraphe 4.1.15 du présent document de référence.

Litiges sociaux

La Société est par ailleurs engagée dans des procédures judiciaires dans le cadre de litiges l'opposant à d'anciens salariés.

Contrôles fiscaux

Des contrôles fiscaux sont actuellement menés en France. Aucune notification relative à ces contrôles n'a été reçue par la Société au jour du dépôt du présent document de référence.

4.3 PERSONNEL

Répartition du personnel

Au 31 décembre 2007, le Groupe Genesys employait 891 personnes dans le monde. Le tableau ci-dessous présente la répartition du personnel par zone géographique et par fonction principale aux 31 décembre 2005, 2006 et 2007 :

	31 décembre					
	2005	%	2006	%	2007	%
Europe	381	37,43 %	385	40,02 %	331	37,15 %
Amérique du Nord	544	53,44 %	467	48,55 %	436	48,93 %
Asie Pacifique	93	9,13 %	110	11,43 %	124	13,92 %
TOTAL	1.018	100 %	962	100 %	891	100,0 %

	31 décembre					
	2005	%	2006	%	2007	%
Ventes et marketing	289	28,39 %	333	34,61 %	298	33,45 %
Recherche et développement	62	6,09 %	82	8,52 %	77	8,64 %
Opérateurs et personnel en charge des réservations	348	34,18 %	357	37,12 %	337	37,82 %
Administration et direction	200	19,65 %	160	16,64 %	136	15,26 %
Gestion des systèmes d'information et opérations réseaux	119	11,69 %	30	3,11 %	43	4,83 %
TOTAL	1.018	100 %	962	100 %	891	100,0 %

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Le taux de rotation du personnel au niveau du Groupe s'élève à 35,1 % pour l'année 2007, par rapport à un taux de 37,2 % pour l'année 2006, et de 33,1 % pour l'année 2005. Le taux de rotation résulte, pour chaque année correspondante, du rapport entre, d'une part, le nombre d'employés ayant quitté la Société et ceux ayant été embauchés et, d'autre part, le nombre total d'employés du Groupe.

Réduction du temps de travail

A la suite de l'adoption de la réglementation sur les 35 heures en France, qui s'applique à toute entreprise de plus de 20 salariés, Genesys a conclu un accord cadre en mars 2000. Genesys considère qu'elle bénéficie d'une flexibilité supplémentaire dans l'organisation du temps de travail grâce à la mise en place des 35 heures malgré la réduction du temps de travail et le fait que les salaires soient demeurés inchangés. Ainsi, par exemple, les salariés peuvent travailler plus de 35 heures sur certaines semaines mais en contrepartie Genesys doit réduire le nombre d'heures travaillées sur d'autres semaines afin de s'assurer que les salariés ne travaillent pas plus de 35 heures par semaine sur l'ensemble de l'année. Genesys considère cette flexibilité comme équilibrant en partie cette réduction du temps de travail que la Société subit et considère que cette réduction n'a pas de conséquences sur la situation financière de Genesys.

A la date du présent document de référence, Genesys n'a connu ni mouvements sociaux ni arrêts de travail. Genesys considère entretenir de bonnes relations avec son personnel.

Formation

Genesys porte une attention particulière à la formation de son personnel. En 2007, Genesys a consacré 150 milliers d'euros en dépenses de formation.

Parmi ces coûts de formation, Genesys distingue :

- les coûts des heures passées en formation et facturées par les organismes de formation ;
- les salaires payés aux salariés pendant la formation, ce temps passé en formation professionnelle continue étant assimilé à du temps de travail effectif ; et
- les frais annexes qui comprennent les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration supportées à l'occasion des formations.

Au cours des dernières années, les membres du personnel de Genesys, toutes catégories confondues, ont pu bénéficier de formations tant internes qu'externes et à caractère généraliste ou spécialisé.

Les formations internes suivantes ont été proposées au personnel :

- gestion et management ;
- amélioration du service clientèle ;
- formation des nouveaux employés à la technologie Genesys ;
- perfectionnement dans le maniement des outils proposés à la clientèle ;

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- formations spécifiques pour les opérateurs intervenant dans les conférences ;
- formation au système Gedi (facturation, réservation, service clientèle) ;
- séminaires pour les forces de vente couvrant différents aspects de leur activité : négociation, analyse de la concurrence, relations publiques ; etc.

En termes de formations externes, fournies par des organismes spécialisés, le personnel a pu bénéficier d'un approfondissement dans les domaines suivants :

- ressources humaines ;
- leadership et management ; et
- communication professionnelle.

La plupart des formations sont suivies dans la ville du salarié concerné (par exemple à Montpellier, pour Genesys S.A.) soit auprès d'organismes de formation, soit dans les locaux de Genesys, par petit groupe ou individuellement, ce qui permet de réduire les coûts annexes.

4.4 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4.4.1 Principaux investissements réalisés

Les principaux investissements réalisés par Genesys au cours de l'exercice 2007 sont décrits au paragraphe 5.2.3 ci-après. Ils ont porté sur l'achat de ponts et équipement de télécommunications, des serveurs, des ordinateurs et des logiciels qui seront intégralement financés par la Société. Genesys a également capitalisé des frais de développement, principalement orientés vers l'amélioration et le développement de la nouvelle plateforme *Genesys Meeting Center*.

Au 31 décembre 2007, Genesys a investi en immobilisations corporelles 2,3 millions d'euros qui ont été intégralement financés par la Société⁽³⁾. A titre de comparaison, au 31 décembre 2006 les immobilisations corporelles de Genesys s'élevaient à 7.2 millions d'euros au 31 décembre 2006 et à 3.7 millions d'euros au 31 décembre 2005 (également intégralement financés par la Société)⁽⁴⁾.

4.4.2 Principaux investissements futurs

Afin de conserver une place de premier rang sur le marché des services de téléconférence et de collaboration de groupe proposés par Genesys, la Société entend concentrer ses efforts et ses moyens sur les activités de recherche et développement dédiés, notamment, au système de téléphonie par internet *Voice Over IP* (Internet Protocol), en intégrant de nouvelles fonctionnalités aux fins d'améliorer la qualité de ce service, dans la continuité de ce qui a été fait en 2007.

(3) Seul le montant global des investissements est indiqué, certaines informations ne pouvant être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance de nos concurrents des informations qui pourraient porter préjudice à la Société.

(4) Seul le montant global des investissements est indiqué, certaines informations ne pouvant être rendues publiques sans remettre en cause des accords de confidentialité ou porter à la connaissance de nos concurrents des informations qui pourraient porter préjudice à la Société.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

La Société prévoit que de nouvelles versions permettront à ses clients d'optimiser l'investissement réalisé pour le système *Voice Over IP*, en connectant leur installation d'ossature à Genesys, afin d'utiliser les services de collaboration de qualité avec des correspondants situés à tous endroits du monde. Les clients ayant utilisé le système PSTN seront ainsi en mesure d'assurer dans de meilleures conditions la transition vers le système *Voice Over IP*.

Genesys entend, en outre, consacrer une part plus importante de ses investissements au développement des équipements de réseau et au système IP y relatif.

La Société ne s'est pas engagée à effectuer de nouveaux investissements, que ce soit sous forme d'achat ou de projet, avec des cédants ou fournisseurs extérieurs ou en interne. Elle projette d'améliorer la capacité de volume du système existant, *Genesys Meeting Center*, afin de pouvoir faire face à une utilisation accrue de ses services en fonction de la demande. Dans le cours normal de son activité, la Société envisage également de poursuivre les investissements et dépenses liés au développement des versions à venir du système *Genesys Meeting Center* dans le cadre de l'activité de recherche et développement. La Société envisage actuellement de financer tout investissement à court terme par le recours aux flux de trésorerie opérationnels.

4.5 FACTEURS DE RISQUES

La Société est sujette à un ensemble de facteurs de risques, objets de la présente section. Certains de ces facteurs de risques sont également décrits aux paragraphes 5.2.6 et 5.3.2 (annexe aux états financiers consolidés) du présent document. Ces risques pourraient avoir un effet négatif sur les activités, la situation financière ou les résultats de Genesys. En outre, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif.

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, Genesys a souscrit auprès de compagnies d'assurances diverses polices décrites au paragraphe 4.1.18 du présent document de référence.

4.5.1 Risques relatifs à la Société

4.5.1.1 Risques relatifs aux activités de Genesys

Une part importante des ventes de la Société est réalisée auprès d'un nombre relativement limité de grands comptes. La perte d'un de ces clients ou l'incapacité de Genesys à obtenir de nouveaux clients pourrait aboutir à une baisse du chiffre d'affaires.

Traditionnellement, les commandes provenant d'un nombre relativement limité de clients représentent une part substantielle des ventes de Genesys et la Société prévoit, dans un avenir proche, le maintien de cette situation. A titre d'exemple, en 2007 les cinq, dix et vingt premiers clients de Genesys (à l'exception des revendeurs) ont contribué, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, à hauteur respectivement d'environ 15 %, 22 % et 29 % du chiffre d'affaires de Genesys pour cette période, aucun client n'ayant à lui seul représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires de la Société. Un des clients de la Société a représenté plus de 5 % du chiffre d'affaires de Genesys en 2007. En 2006, à titre de comparaison, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 21 %, 29 % et 37 %. La perte de l'un des clients importants de la Société pourrait entraîner une baisse du chiffre d'affaires de Genesys, si la Société n'était pas en mesure d'attirer de nouveaux clients. De plus, même si Genesys parvenait à attirer de nouveaux clients, ceux-ci pourraient ne pas avoir besoin du même niveau de services que les clients perdus ou pourraient payer moins pour ces services.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Si Genesys ne parvient pas à s'adapter à l'évolution rapide des technologies, elle pourrait éprouver des difficultés à vendre ses produits et services.

Le marché des produits et services de Genesys se caractérise par une évolution technologique accélérée, des lancements continus de nouveaux produits et des perfectionnements technologiques, des changements de la demande et l'évolution des normes du secteur. De nouveaux produits et services, reposant sur des technologies nouvelles ou plus perfectionnées, ou sur de nouvelles normes du secteur, pourraient rendre les produits et services existants désuets ou difficiles à commercialiser. Pour réussir, Genesys devra améliorer ses produits et offres des services existants et développer de nouveaux produits et services en temps utile afin de suivre l'évolution des technologies de téléconférences et de collaboration multimédia, et de satisfaire aux exigences de plus en plus strictes de ses clients. Si Genesys n'y parvient pas, ses produits et services pourraient devenir difficiles à commercialiser, ce qui aurait un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière et ses résultats opérationnels.

Le processus de développement des produits et services de Genesys présente une grande complexité et requiert des efforts de développement continus importants. Tout retard dans le développement et la commercialisation de produits et services plus performants ou nouveaux, ou tout retard dans l'adaptation aux changements technologiques continus, pourrait nuire aux activités, à la situation financière et aux résultats opérationnels de Genesys.

Les prestations de Genesys peuvent être interrompues par des problèmes techniques, de matériel, des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme pouvant entraîner la perte de clients.

La capacité de Genesys à fournir des services élaborés à ses clients dépend du fonctionnement d'infrastructures que la Société possède ou non. La dépendance de Genesys à l'égard de ces systèmes augmentera au fur et à mesure que Genesys offrira des services de données et des services sur Internet plus complexes. Un usage intensif des systèmes, ou des pannes techniques y relatives, pourraient créer des retards ou pourraient avoir pour conséquence une panne des systèmes pendant une certaine durée. Bien que Genesys dispose de systèmes de sauvegarde et effectue une maintenance régulière en vue de minimiser la survenance de pannes techniques, Genesys ne peut pas éliminer tout risque de problème technique susceptible de survenir ponctuellement.

La fourniture de services aux clients dépend également de la performance des équipements de Genesys, dont certains sont indépendants de la Société. Les interruptions de service causées par des problèmes d'équipements, tels que câbles ou lignes sectionnées, des catastrophes naturelles ou des actes de terrorisme à proximité des centres d'appels ou administratifs pourrait entraîner des retards dans la fourniture des services, voire même des interruptions de services pour des durées indéterminées. Bien que Genesys dispose de systèmes de sauvegarde et procède à des contrôles réguliers sur ces systèmes afin de limiter les conséquences des déficiences ou catastrophes, Genesys n'est pas en mesure de réduire à zéro les risques liés à ces événements.

Si les problèmes techniques affectant les équipements que Genesys utilise pour fournir ses services se manifestaient de manière régulière et interrompaient un nombre non négligeable de communications ou encore si ces problèmes se manifestaient avec une plus grande fréquence chez Genesys que chez ses concurrents, la Société pourrait perdre des clients et engager sa responsabilité.

Les services de Genesys pourraient être affectés par le fait d'erreurs humaines pouvant également entraîner la perte de clients

La capacité de Genesys à fournir ses services dépend non seulement de sa technologie et de ses équipements, mais également des opérateurs et autres employés pour la part non automatisée de ses services. En dépit de l'existence de

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

procédures strictes de sécurité et de confidentialité, et de procédures opérationnelles au sein des centres d'appels de Genesys, des erreurs peuvent survenir. Si ces problèmes techniques ou des erreurs humaines survenaient régulièrement ou perturbaient un nombre important de communications de clients, ou si Genesys faisait face à des problèmes techniques ou des violations des systèmes sécurisés plus fréquemment que ses concurrents, elle pourrait alors perdre des clients et engager sa responsabilité.

Genesys s'appuie sur la fidélité de quelques cadres clés et seul un nombre limité de ces cadres clés disposent de contrats de travail.

Le succès de Genesys dépend de la fidélité de ses cadres dirigeants et autre personnel clé, notamment de son Président-Directeur Général, François Legros. Si Genesys venait à perdre l'un de ses cadres dirigeants ou employés clés ou si un ou plusieurs d'entre eux décidaient de rejoindre un concurrent ou de concurrencer Genesys d'une autre façon, directement ou indirectement, Genesys pourrait perdre une partie de ses activités au profit de concurrents ou connaître des difficultés à mettre en œuvre sa stratégie.

Les fluctuations des taux de change monétaires pourraient avoir un impact défavorable sur le chiffre d'affaires de Genesys et ses résultats opérationnels.

Genesys mène ses activités dans 24 pays et territoires. Par conséquent, ses résultats opérationnels pourraient être affectés de manière défavorable par les fluctuations des taux de change monétaires. Les résultats opérationnels de Genesys sont particulièrement sensibles aux mouvements des taux de change entre l'euro et le dollar américain. Son chiffre d'affaires aux Etats-Unis en incluant celui de sa filiale canadienne, qui utilise le dollar américain, représente environ 41,9 % de son chiffre d'affaires total pour 2007, 44,1 % de son chiffre d'affaires total pour 2006 et 49,8 % de son chiffre d'affaires total pour 2005. Les résultats opérationnels de Genesys sont également sensibles aux mouvements des taux de change entre l'euro et la livre sterling britannique.

Depuis 2004, l'euro s'est considérablement renforcé par rapport au dollar américain et à la livre sterling britannique (en dépit d'une période de stabilisation en 2005 et 2006, l'euro s'est à nouveau renforcé en 2007). La hausse récente de la valeur de l'euro a entraîné, sur cette période, une baisse du chiffre d'affaires de Genesys exprimé en euros.

Bien que l'impact des mouvements de taux de change sur les résultats opérationnels de Genesys soit quelque peu atténué par le fait qu'elle engage des dépenses et contracte des emprunts exprimés en devises d'un certain nombre de pays dans lesquels elle opère et qu'elle est parfois partie à des opérations de couverture, les évolutions des taux de change des devises pourraient néanmoins avoir un impact considérable sur les résultats opérationnels de Genesys, sur la présentation de l'activité de la Société et de ses performances financières et ce en raison de la présentation de ses résultats financiers en euros ou de ses risques non couverts par les opérations de couverture. Les fluctuations de taux de change peuvent également affecter le respect des ratios financiers requis par le Contrat de Prêt d'avril 2001.

Dans le cours normal des affaires, des liquidités sont transférées entre la société holding française et les unités d'exploitation. Ce flux régulier de fonds génère des soldes intragroupes libellés en devises étrangères. Bien que ces créances et dettes intragroupes soient éliminées lors de la consolidation des comptes du groupe, ces soldes doivent être d'abord convertis au taux de change en vigueur à la clôture, générant ainsi des pertes et gains de change. Ces gains et pertes de change sont enregistrés en « Autres produits et charges financiers » et exposent le résultat net de la Société au risque de change.

Lorsqu'elle l'estime opportun, Genesys s'engage dans des opérations destinées à couvrir son exposition aux risques de taux de change monétaires liés aux emprunts. Ces actions, lorsqu'elles sont entreprises, pourraient ne pas

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

parvenir à compenser l'impact défavorable des fluctuations de taux de change monétaires sur les résultats de Genesys. L'exposition de Genesys aux taux de change monétaires fait l'objet d'une description détaillée en Note 26 du paragraphe 5.3.2 du présent document de référence.

Le taux d'imposition effectif de la Société est susceptible d'augmenter ou de varier, ce qui pourrait accroître les dépenses liées aux impôts et réduire le résultat net de la Société.

Le taux d'imposition effectif de la Société peut être affecté négativement par différents facteurs, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société. Le taux d'imposition effectif de Genesys peut être affecté par la répartition du chiffre d'affaires et du résultat avant impôt entre les différents pays où la Société est présente. Les chiffres d'affaires et résultats opérationnels peuvent varier d'un trimestre à l'autre. Genesys est également soumise aux changements de lois, réglementations et interprétations fiscales dans de nombreuses juridictions, ainsi qu'aux contraintes issues de décisions de certains organismes régulateurs ou administrations en matière de fiscalité et de comptabilité. Puisque la Société doit, chaque trimestre, évaluer son taux d'imposition effectif annuel sur la base d'une combinaison entre résultats effectifs et résultats prévisionnels (pour les trimestres non encore écoulés), toute variation substantielle des résultats trimestriels effectifs ou des résultats annuels prévisionnels peut affecter négativement le taux d'imposition effectif de la période correspondante. Le taux d'imposition effectif de la Société est susceptible d'augmenter ou de varier pour une série de raisons, parmi lesquelles :

- un changement dans les prévisions du résultat opérationnel annuel prévisionnel ;
- un changement de la répartition géographique du chiffre d'affaires et du résultat avant impôts entre les différents pays dans lesquels opère la Société ;
- un changement dans l'évaluation de la probabilité de pouvoir utiliser dans le futur des reports fiscaux déficitaires, générant ainsi une variation dans la reconnaissance des impôts différés actifs nets ;
- un changement des écarts permanents réels ou prévisionnels entre *reporting* comptable et fiscal, y compris les effets fiscaux des achats comptabilisés en acquisitions et en charges non-récurrentes qui peuvent causer des variations entre les périodes de *reporting* ;
- les conséquences de toutes transactions futures de nature fiscale conclues avec des autorités fiscales, y compris étrangères ;
- les conséquences des changements de réglementations, lois et interprétations fiscales dans les juridictions dans lesquelles la Société poursuit une activité, ainsi que les exigences d'éventuelles décisions d'autorités fiscales ;
- l'impact des acquisitions et des activités d'intégration qui y sont liées ; ou
- l'impact de nouvelles exigences comptables.

Bien que la Société considère que ses estimations sont raisonnables, les montants fiscaux définitifs sont susceptibles de différer des montants enregistrés dans les états financiers et peuvent en conséquence affecter substantiellement les résultats financiers de toute période.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Des actions à l'encontre des droits de propriété intellectuelle de Genesys pourraient avoir pour effet de l'engager dans des actions en justice coûteuses qui, si elles se soldaient par un échec pour Genesys, pourrait lui faire perdre un actif important ainsi que des parts de marché.

Le succès de Genesys dépend en partie de sa technologie et d'autres droits de propriété intellectuelle. Jusqu'à présent, Genesys a principalement assuré la protection de cette technologie en s'appuyant sur la législation sur les droits d'auteur et la protection du savoir-faire ainsi que sur des accords de confidentialité, et d'autres restrictions d'ordre contractuel concernant la contrefaçon et la distribution. Toute action en justice visant à faire respecter les droits de propriété intellectuelle ou à protéger le savoir-faire de Genesys pourrait entraîner des coûts très importants, sans garantie d'une décision en sa faveur. Toute incapacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle pourrait nuire considérablement aux activités de Genesys, à ses résultats opérationnels et à sa situation financière. Les moyens à disposition de Genesys afin de protéger ses droits de propriété intellectuelle en France, aux Etats-Unis et dans d'autres pays dans lesquels Genesys opère pourraient ne pas garantir une parfaite protection de ces droits. En outre, les droits de propriété intellectuelle sont moins protégés par la législation applicable dans certains pays par rapport à celle applicable en France ou aux Etats-Unis. De même, si des tiers exercent des actions en contrefaçon à l'encontre de Genesys, la Société pourrait devoir engager des coûts importants et consacrer des ressources substantielles afin de se défendre contre de telles revendications. En cas d'échec, Genesys pourrait perdre des droits d'accès à une technologie indispensable au développement de ses activités, ce qui pourrait lui faire perdre des parts de marché ou la contraindre à payer des redevances de licence coûteuses afin d'utiliser une telle technologie.

Le 29 août 2006, Genesys Conferencing, filiale américaine de Genesys S.A., ainsi que deux autres prestataires de services de téléconférence, ont été assignés en justice devant un tribunal du Texas par Ronald A. Katz Technology Licensing, L.P. (« Katz »). Katz soutient que les défendeurs violent certains de ses brevets relatifs à la mise en conférence téléphonique des clients. En application des règles régissant la procédure, les parties au litige sont en cours de négociation en vue d'une éventuelle transaction. (Voir section 4.2 sur les procédures en cours)

Par ailleurs, en décembre 2007, Genesys Conferencing, Inc. et Genesys S.A. ont été assignés en justice devant un Tribunal du Texas par la société Gemini IP, LLC (« Gemini »). Gemini prétend que les défendeurs violent un brevet relatif au procédé et appareils utiles pour un service clients en réseau. (Voir section 4.2 sur les procédures en cours)

Le montant des dommages et intérêts demandés n'est pas précisé dans ces assignations. La Société entend se défendre vigoureusement contre ces demandes. Toutefois, en raison de l'incertitude inhérente à tout litige, la Société n'est pas en mesure de prévoir l'issue de ces actions et une condamnation de la Société pourrait avoir un impact significatif sur sa situation opérationnelle et financière ainsi que sur ses résultats opérationnels. La Société ne peut exclure d'être condamnée au chef de ces demandes et les parties plaignantes sont susceptibles d'avoir des ressources supérieures à celles de la Société à consacrer à la poursuite de ce type d'actions. Dans l'hypothèse où la Société viendrait à être condamnée dans le cadre de tels litiges et ne parviendrait pas à développer de technologies alternatives n'enfreignant pas les droits en cause, l'activité de la Société, sa situation financière et son résultat opérationnel pourraient en être sérieusement affectés.

Genesys utilise des technologies appartenant à des tiers afin de fournir ses produits et services, et ses activités pourraient être affectées si la Société ne parvenait pas à les utiliser.

Afin de fournir ses produits et services, Genesys utilise des technologies licenciées par des tiers ou pour lesquelles elle a obtenu un droit d'utilisation, telles que les plateformes de téléconférence, les progiciels et les outils de développement de logiciels. Il existe des restrictions à l'utilisation de ces technologies par Genesys ainsi que des limites de capacité de ces technologies. L'activité de Genesys serait gravement affectée si des fournisseurs dont

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys utilise les logiciels ou la technologie sous licence cessaient de fournir en temps utile des produits fiables, d'en assurer le support technique, d'améliorer leurs produits en temps utile et de s'adapter aux standards du secteur. En outre, certains logiciels de tiers pourraient ne plus être accessibles ou être accessibles à des conditions commerciales moins favorables pour Genesys. Concernant son approvisionnement en 2007, le premier fournisseur, les 5 premiers fournisseurs et les 10 premiers fournisseurs telecom de Genesys représentaient respectivement 42 %, 54 % et 61 % des achats. En 2006, à titre de comparaison, ces pourcentages s'élevaient respectivement à 10 %, 36 % et 51 %. La perte ou l'incapacité à maintenir ces technologies pourrait aboutir à des retards de livraison importants ou à une réduction des livraisons des produits et une diminution des services de Genesys. En outre, Genesys pourrait se voir contrainte de limiter l'étendue de son offre de produits et services actuelle ou future.

4.5.1.2. Risques relatifs au financement et à la stratégie de Genesys

Les engagements de la Société en termes de ratios d'endettement pourraient limiter sa flexibilité opérationnelle.

Au 31 décembre 2007, le montant de la dette financière de Genesys s'élevait à 18,2 millions d'euros (soit 26,8 millions de dollars américains). La majeure partie de cette dette a été contractée lors de la signature d'un Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains en avril 2001. Genesys a modifié le Contrat de Prêt à plusieurs reprises et, en dernier lieu, le 7 septembre 2007.

Ce Contrat de Prêt impose à Genesys le respect de divers engagements, notamment le respect continu de ratios financiers en termes d'endettement, de charges d'intérêts et de couverture de trésorerie. Aux termes du Contrat de Prêt, tel que modifié, la Société s'est engagée à réaliser des efforts commercialement raisonnables pour refinancer les montants dus, à défaut de quoi, elle serait redevable de taux d'intérêts sensiblement plus élevés (elle sera alors tenue de faire des efforts commercialement raisonnables pour obtenir ce refinancement même si le refinancement aboutit à des taux nettement plus élevés que ceux actuellement en vigueur).

Ce prêt, ainsi que le contrat conclu par Genesys afin de réduire son exposition aux risques de taux lié à ce prêt, sont décrits plus amplement aux paragraphes 5.2.4 et 5.3.2 (Note 12) ci-dessous. Les prêteurs pourraient exiger que Genesys mette en œuvre des solutions stratégiques (notamment par voie de cession de ses activités) ou, si ces solutions n'étaient pas réalisables, rembourse de manière anticipée l'intégralité du montant restant dû au titre du prêt. La capacité de la Société à mettre en œuvre une solution stratégique pourrait être affectée de manière significative par le statut de la Société, société de droit français dont les actions sont admises aux négociations sur un marché financier, ce qui constitue un facteur de complication pour la réalisation d'opérations stratégiques. Si la Société ne parvenait pas à mettre en œuvre une telle opération, elle ne peut pas garantir l'exécution du remboursement exigé.

Ce Contrat de Prêt est susceptible d'avoir des conséquences importantes sur les ses activités telles que :

- limiter sa capacité à réaliser des investissements destinés à développer ses activités ;
- limiter sa capacité à emprunter des sommes supplémentaires destinées à faire face aux besoins en fonds de roulement, en investissement et en remboursement de la dette, ou autres ;
- limiter sa capacité à investir des excédents de trésorerie d'exploitation dans ses activités, compte tenu du fait que Genesys alloue une part substantielle de ces fonds au remboursement de sa dette et qu'aux termes du Contrat de Prêt, Genesys s'est engagée à limiter le montant de ses investissements ;

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- limiter sa capacité à résister à des ralentissements de ses activités et à des ralentissements de l'économie en raison du pourcentage élevé de sa trésorerie opérationnelle allouée au remboursement de sa dette ; et
- limiter sa capacité à distribuer des dividendes.

Si Genesys n'est pas en mesure de rembourser sa dette ou ne parvient pas à respecter ses obligations, et ne refinance pas le prêt ou ne conclut pas d'opération stratégique, elle pourrait être confrontée à des problèmes importants de liquidité. Dans ces circonstances, Genesys pourrait être contrainte de vendre des actifs, de reporter des investissements prévus, d'augmenter ses fonds propres ou de restructurer sa dette. Selon les circonstances du moment, Genesys pourrait être incapable de réaliser l'une quelconque de ces opérations à des conditions favorables ou, le cas échéant, indépendamment de leurs conditions.

Le remboursement en principal et intérêts des dettes contractées par Genesys nécessitera des volumes importants de liquidités et la Société pourrait avoir besoin de sources complémentaires de financement si ces liquidités devenaient indisponibles ou insuffisantes pour financer ses opérations.

Les besoins en fonds de roulement et les flux de trésorerie de Genesys ont traditionnellement fait l'objet de fluctuations trimestrielles et annuelles, en fonction d'un certain nombre de facteurs. Ces phénomènes devraient se poursuivre dans l'avenir. Si la Société devenait dans l'incapacité de gérer les fluctuations des flux de trésorerie, des conséquences importantes sur l'activité de Genesys, ses résultats opérationnels et sa situation financière pourraient en découler. Les facteurs susceptibles d'entraîner de telles fluctuations de flux de trésorerie incluent :

- le niveau des ventes ;
- le recouvrement de créances ;
- le calendrier et le volume des dépenses en capital ;
- le niveau des charges opérationnelles ; et
- l'impact des charges d'impôts.

Du fait des remboursements en principal et intérêts des dettes de la Société, Genesys pourrait ne pas disposer de suffisamment de ressources pour financer ses activités opérationnelles, tels que les dépenses en recherche et développement. A l'avenir, Genesys pourrait être amenée à s'assurer d'autres sources de financement au cas où le crédit actuel deviendrait indisponible ou les sommes empruntées deviendraient insuffisantes pour financer l'activité de la Société. Aucune garantie ne peut être donnée que ces financements lui seront disponibles à des conditions satisfaisantes. Selon les termes et conditions en vigueur du Contrat de Prêt, Genesys n'a pas la faculté d'augmenter son niveau d'endettement, sous réserve de certaines conditions. Si les établissements prêteurs de Genesys l'autorisaient à augmenter son niveau d'endettement, la Société serait amenée à utiliser une part plus importante de sa trésorerie afin de rembourser le montant en principal et les intérêts du Contrat de Prêt. L'insuffisance de ressources en trésorerie de Genesys par rapport aux obligations de remboursement de sa dette et aux besoins de financement de ses activités, pourrait avoir des conséquences importantes sur l'activité de Genesys.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

4.5.2 Risques relatifs au secteur d'activité de la Société

Genesys pourrait ne pas parvenir à concurrencer efficacement ses propres concurrents, parmi lesquels figurent quelque unes des plus grandes sociétés de télécommunications dans chaque pays où Genesys est implantée.

Le marché des services de téléconférence et de collaboration multimédia évolue rapidement et présente un fort taux de concurrence. Genesys doit faire face à une concurrence accrue dans un marché caractérisé par des opérations de consolidation. Genesys prévoit que plus le secteur tendra à croître, plus la concurrence sera forte. La Société pourrait ne pas parvenir à concurrencer avec succès ses concurrents actuels ou futurs.

Les principaux concurrents de Genesys sont des opérateurs majeurs de télécommunication, qui sont tous également les premiers fournisseurs de téléconférence sur leur marché national : France Télécom, Deutsche Telekom et BT en Europe, et aux Etats-Unis, des opérateurs tels que AT&T, Verizon et Global Crossing. Ces sociétés, bien plus importantes en taille que Genesys, possèdent des ressources financières et marketing significatives, et une présence sur le marché bien plus importante que celle de Genesys. Nombre de clients de ces sociétés de télécommunications sont susceptibles de privilégier ces mêmes sociétés en raison de leur capacité à fournir des services multiples adaptés aux besoins des clients, plutôt que d'avoir recours à des fournisseurs spécialisés. Pour conserver une place de premier rang, Genesys doit proposer un meilleur service à des prix plus compétitifs, et mener une politique d'investissement active. Bien que Genesys estime qu'elle y parvient actuellement avec succès, elle ne peut garantir qu'elle continuera à y parvenir, en particulier si des investissements financiers substantiels sont nécessaires pour maintenir les meilleurs standards de qualité.

Il existe également de nombreux autres spécialistes indépendants de téléconférences audios, tels que Premiere Global Services et West Corp. Les barrières relativement faibles à l'entrée sur le marché des téléconférences audios impliquent qu'il pourrait venir d'autres spécialistes de téléconférences audios à l'avenir. Cela contraint Genesys à fournir de meilleurs services afin de se différencier de ses concurrents, de se développer à l'échelle internationale en vue d'obtenir des contrats avec des clients recherchant des services internationaux, et d'être en mesure de proposer des prix compétitifs.

En outre, des services Internet de téléconférence sont offerts par de grandes sociétés réputées de haute technologie, tels Microsoft, Oracle Cisco, IBM et WebEx, dont la taille, les ressources financières ainsi que d'autres types de ressources sont plus importantes que celles de Genesys. Ces sociétés sont en mesure d'offrir des services de téléconférences et de collaboration compris dans leurs offres globales qui incluent d'autres logiciels professionnels, tels des logiciels de base de systèmes opérationnels. Certaines de ces sociétés de haute technologie se sont récemment lancées sur le marché de la téléconférence par Internet ou ont poursuivi leurs efforts de développement par le biais d'acquisitions ciblées et par la conclusion d'alliances stratégiques ou la création de joint-ventures.

Le niveau élevé de compétition sur le marché des services de téléconférence et de collaboration multimédia risque d'entraîner une réduction du niveau des prix de Genesys et d'impacter ses résultats financiers.

Sur son marché, Genesys lutte contre ses concurrents en termes de qualité, de confiance, de sécurité et de facilité d'utilisation des services proposés à ses clients. Genesys se heurte également à une forte concurrence en matière d'innovation technologique, de connaissance de la marque, de service client, de présence géographique, de compatibilité et de prix. Genesys estime que ses concurrents vont poursuivre l'amélioration de la conception et de la performance de leurs services et vont proposer de nouveaux services à des prix et avec des performances concurrentiels. Cette situation de concurrence a entraîné une baisse des prix de vente des services de téléconférence et de collaboration multimédia. De plus, l'avantage financier des concurrents de Genesys pourrait leur permettre de réduire leurs prix sur une longue période s'ils le décidaient. Cette baisse risque de s'accroître à mesure que le niveau de concurrence augmentera.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Genesys doit également faire face au faible niveau de prix qu'elle pratique pour ses services aux grandes entreprises justifié par le volume significatif des services de téléconférence et de collaboration multimédia que ces grandes entreprises utilisent. Eu égard à la part que représentent ces grandes entreprises dans le chiffre d'affaires de Genesys, la Société pourrait subir de manière plus importante la réduction du niveau des prix.

L'automatisation des services de téléconférence a également contribué à une réduction du niveau des prix. Par ailleurs, l'accroissement du volume des ventes effectuées auprès de grandes entreprises couplé au dynamisme important des services basés sur la transmission de contenus audios via Internet, également connu sous le nom de *Voice over Internet Protocol (VoIP)*, pourrait être la source d'une pression accrue sur les prix proposés par les fournisseurs de services de téléconférence et de collaboration. La Société estime que cette tendance devrait se poursuivre. Si tel est le cas, la situation financière de Genesys pourrait être impactée de manière significative.

Genesys pourrait voir son activité affectée par une évolution défavorable de la réglementation applicable au secteur des télécommunications.

De manière générale, le secteur des télécommunications est soumis à une forte réglementation de la part des autorités nationales et locales. En particulier, Genesys doit se conformer aux législations française et américaine en vigueur, qui sont susceptibles d'évoluer. La réglementation applicable à ses services influe directement sur les coûts des services de communications de Genesys. Genesys est pleinement exposée à toute évolution défavorable des contraintes législatives et réglementaires affectant le secteur des télécommunications. (Voir paragraphe 4.1.15 sur la réglementation)

4.5.3 Risques relatifs aux ADS et aux actions de la Société

Les cours des actions et des ADS Genesys ont connu une certaine volatilité et cette situation pourrait persister dans l'avenir.

Depuis l'introduction en bourse de Genesys en octobre 1998 et jusqu'au 31 mars 2008, le cours de bourse de l'action Genesys s'est situé entre un maximum de 69,18 euros par action et un minimum de 0,76 euro par action. Du 26 avril 2001 au 31 mars 2008 le cours des ADS s'est situé entre un maximum de 15,05 dollars américains et un minimum de 0,50 dollar par ADS. Ces dernières années, les marchés financiers dans leur ensemble et particulièrement les valeurs des entreprises des secteurs de la technologie et des télécommunications ont connu des variations de cours importantes. Les cours des actions et ADS Genesys pourraient continuer à fluctuer de manière significative en raison de divers facteurs, et notamment les facteurs suivants :

- variations trimestrielles des résultats opérationnels et des taux de croissance ;
- changements réels ou perceptibles dans le niveau d'endettement ;
- la perception du marché quant au risque de dilution des actionnaires résultant des ventes futures des actions de Genesys ;
- annonce d'innovations technologiques ;
- introduction de nouveaux produits par Genesys ou par ses concurrents ;
- changements des prévisions des analystes boursiers ;
- conjoncture boursière dans ce secteur ;

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

- annonces et actions des concurrents ;
- mesures réglementaires et actions judiciaires ;
- environnement économique général.

En outre, la liquidité des titres Genesys pourrait être affectée par la relativement faible capitalisation boursière de Genesys et le volume peu élevé d'échange des actions et ADS Genesys sur le marché.

Le contrat de dépôt conclu avec un dépositaire contient certaines dispositions qui pourraient avoir pour effet d'éviter une prise de contrôle inamicale de la Société par des tiers ou limiter le droit de vote de ses actionnaires en cas de non-respect de certaines dispositions.

Selon les termes et conditions du contrat de dépôt relatif aux ADS, si un titulaire d'ADS ne donne pas d'instructions de vote au dépositaire d'ADS (Bank of New York) ou que ses instructions sont trop tardives ou présentent un défaut de validité, le dépositaire d'ADS pourra considérer que le titulaire de l'ADS a donné pouvoir à une personne désignée par Genesys pour voter en faveur des résolutions approuvées ou présentées par le Conseil d'administration et voter contre tout autre projet de résolution, ce qui pourrait dissuader ou retarder des offres publiques d'achat inamicales ou un changement de contrôle ou de direction de Genesys.

Les fluctuations du taux de change pourraient avoir une incidence défavorable sur la valeur en dollars américains des ADS et des dividendes distribués, le cas échéant, aux porteurs d'ADS.

Les porteurs d'ADS pourraient être exposés à certains risques de change. Même si Genesys n'envisage pas actuellement la distribution de dividendes, dans l'hypothèse où elle le ferait, ces dividendes seraient exprimés en euros. La fluctuation du taux de change de l'euro par rapport au dollar américain aura alors une incidence sur le montant en dollars américains que recevront les porteurs d'ADS sur conversion des dividendes. De plus, ces fluctuations pourraient affecter la valeur en dollars américains des ADS, que Genesys distribue ou non des dividendes.

Genesys n'a pas encore distribué de dividendes à ses actionnaires et n'envisage pas de le faire dans un avenir proche.

Genesys entend allouer pour l'heure tout son flux de trésorerie d'exploitation au financement de ses activités et au remboursement sa dette. Genesys n'a encore jamais distribué de dividendes et n'envisage pas d'en distribuer dans un futur proche. Bien que Genesys soit susceptible à l'avenir de distribuer une partie de ses bénéfices aux actionnaires sous forme de dividendes, le choix de verser ou non de tels dividendes et, le cas échéant, d'en fixer le montant, dépendra de la situation factuelle et conjoncturelle applicable à la date de la décision. De plus, le Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains conclu par Genesys en avril 2001 lui interdit de verser des dividendes tant que la Société n'aura pas remboursé l'intégralité des sommes prêtées en vertu de ce Contrat de Prêt. Par conséquent, Genesys ne peut assurer que des dividendes seront payés dans un avenir proche.

Chapitre 4

Renseignements concernant l'activité de la Société

Des décisions des juridictions américaines à l'encontre de Genesys pourraient ne pas être exécutoires devant les juridictions françaises, notamment celles fondées sur les dispositions relatives à la responsabilité civile des lois boursières fédérales des Etats-Unis.

Un investisseur aux Etats-Unis pourrait rencontrer des difficultés lors de :

- la remise d'une signification aux Etats-Unis à la Société et à ses administrateurs et mandataires qui ne sont pas des résidents américains ;
- l'exécution des décisions de juridictions américaines sur la base des dispositions relatives à la responsabilité civile des lois boursières fédérales américaines contre Genesys et ses administrateurs et mandataires non-résidents en France ; ou
- l'introduction d'une action devant les juridictions françaises pour faire exécuter des engagements sur la base des lois boursières fédérales américaines à l'encontre de Genesys ou de ses administrateurs et mandataires non-résidents américains.

CHAPITRE 5

PATRIMOINE – SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

Les développements ci-après sont les éléments principaux du rapport de gestion visé à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, et à l'article 222-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Aux termes des articles précités, ce rapport doit comporter les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et au second alinéa de l'article L. 225-211 du Code de commerce. Les autres informations devant figurer dans ce rapport se trouvent aux chapitres 3 et 4 du présent document de référence.

5.1 CHIFFRES CLES

Les informations financières présentées dans ce paragraphe doivent être lues avec les autres paragraphes du document de référence, et notamment les commentaires des dirigeants (paragraphe 5.2) et les comptes consolidés (paragraphe 5.3).

Conformément aux dispositions légales, la Société a adopté les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) à compter du 1^{er} janvier 2005 et présente ses informations financières consolidées des exercices clos à compter de cette date ainsi que ses commentaires sur les résultats (cf. paragraphes 5.3 et 5.2 du présent document de référence) selon ces normes.

Jusqu'au 31 décembre 2004, la Société préparait ses états financiers consolidés selon les normes comptables françaises. Par souci de comparaison, les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 avaient été retraités selon les normes IFRS afin de fournir un comparatif avec ceux de l'exercice 2005.

Les comptes sociaux de la société-mère Genesys S.A. demeurent, quant à eux, établis en normes comptables françaises.

Les commentaires sont basés sur des informations historiques et non sur des données pro-forma. Les données historiques incluent les filiales de Genesys acquises à compter de leur date d'acquisition.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

Comptes de résultat consolidés

	Exercices clos le 31 décembre					
	2003	2004	2004	2005	2006	2007
	Normes françaises	Normes françaises	Normes françaises	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS
	(en milliers d'euros, sauf résultat par action)					
Chiffres d'affaires	159.500	139.038	139.038	141.929	141.600	148.328
Coût des ventes	56.943	53.044	53.044	49.913	51.230	56.212
Marge brute	102.557	85.994	85.994	92.016	90.370	92.116
Charges opérationnelles :						
Frais de recherche et développement	4.183	3.750	3.833	3.266	4.007	5.524
Frais commerciaux et marketing	37.394	35.839	35.979	40.749	42.375	37.763
Frais généraux et administratifs	39.032	35.713	36.123	32.805	30.860	28.163
Frais de restructuration	2.147	2.242	2.242	256	1.375	732
Perte de valeur des actifs à long terme de la Société	–	–	62.154	–	–	–
Amortissements des actifs incorporels identifiés	31.805	26.884	4.610	2.823	2.536	2.210
	114.561	104.428	144.941	79.899	81.153	74.392
Résultat opérationnel	(12.004)	(18.434)	(58.947)	12.117	9.217	17.724
Produits (charges) financiers nets	(7.201)	(6.991)	(7.847)	(7.938)	(9.197)	(1.905)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	22	71	71	68	–	–
Impôts sur les sociétés	(1.982)	(2.458)	(2.458)	297	6.401	(2.035)
Amortissements des écarts d'acquisition (en normes françaises)	(15.379)	(39.604)	–	–	–	–
Résultat (perte) net	(36.544)	(67.416)	(69.181)	4.544	6.421	13.784
Dont attribuable aux intérêts minoritaires	–	–	–	–	–	–
Résultat (perte) net, de base par action	(2,20)	(3,67)	(3,39)	0,22	0,10	0,20
Résultat (perte) net, dilué par action	(2,20)	(3,67)	(3,39)	0,22	0,10	0,20
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat (perte) net de base par action	16.579.986	18.372.841	20.420.659	20.420.309	62.861.322	69.926.350
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat (perte) net dilué par action	16.579.986	18.372.841	20.420.659	20.420.309	62.869.158	70.388.091

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

Bilan consolidé

	Exercices clos les 31 décembre					
	2003	2004	2004	2005	2006	2007
	Normes françaises	Normes françaises	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS	Normes IFRS
	(en milliers d'euros)					
Actif non courant	125.906	54.593	58.106	59.106	69.636	61.518
Actif courant	68.241	46.061	45.613	42.417	41.899	50.358
Capitaux propres	48.823	(11.092)	(8.338)	(8.254)	49.889	61.745
Passifs non courants	82.743	64.774	1.000	63.292	22.041	1.530
Passifs courants	57.023	43.452	111.057	46.485	39.605	48.601
Total du bilan	194.147	100.654	103.719	101.523	111.535	111.876

Tableaux des flux de trésorerie consolidés :

Flux nets de trésorerie provenant de (utilisés pour) l'exploitation	19.278	11.555	15.642	19.730	11.470	27.514
Flux nets de trésorerie utilisés pour les opérations d'investissement	(9.983)	(3.894)	(3.833)	(6.342)	(13.610)	(5.283)
Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés pour les) opérations de financement	(2.277)	(16.265)	(20.413)	(15.849)	1.230	(13.352)

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

5.2 COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS

L'analyse présentée ci-après doit être lue avec les autres paragraphes du présent document de référence, notamment les états financiers consolidés et leurs notes annexes. Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables IFRS. Les commentaires sur les résultats comportent des indications de nature prévisionnelle fondées sur les anticipations actuelles. Les résultats réels pourraient différer substantiellement de ceux pris en compte dans ces indications de nature prévisionnelle.

5.2.1 Présentation générale

Informations d'ordre général

Genesys a été créée à Montpellier en 1986 afin de développer des services automatisés de conférences audio. Depuis sa création, Genesys s'est développée par croissance interne et externe et est devenue, sur la base de son chiffre d'affaires réalisé en 2007, l'un des premiers fournisseurs mondiaux de services et applications dédiés à la collaboration et à la conférence virtuelle de groupe. Du statut de fournisseur régional de services de conférence audio, Genesys est passée à celui de société internationale, réalisant 52 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe en 2007. Au cours des années, Genesys a également diversifié sa gamme de produits et de services.

En 2001, Genesys a réalisé deux acquisitions importantes : en mars 2001, elle a acquis Astound Incorporated, l'un des premiers fournisseurs de services de conférence en ligne et de logiciels de data conférence et, en avril 2001, elle a acquis Vialog Corporation, l'un des premiers spécialistes de services de téléconférence aux Etats-Unis.

Depuis ces acquisitions, Genesys a entrepris un regroupement de ses opérations, en intégrant les activités de Vialog et en augmentant de manière significative la part des services automatisés dans les activités de Genesys. La migration vers les services automatisés a réduit la croissance du chiffre d'affaires de Genesys mais a entraîné une hausse de la marge brute en pourcentage compte tenu du fait que les services automatisés sont facturés à des prix plus bas que les services assistés par opérateur tout en générant des marges plus élevées. Ce regroupement s'est traduit par la fermeture en 2002 de quatre centres d'appels aux Etats-Unis et d'un centre d'appels en Europe. Genesys a procédé à la fermeture d'un autre centre d'appels aux Etats-Unis à la fin du premier trimestre 2004. Cette consolidation a entraîné une réduction du nombre d'employés du groupe Genesys, qui est passé de 1.530 au 1^{er} janvier 2002 à 891 au 31 décembre 2007. En 2004, Genesys a également réduit, restructuré et centralisé ses directions générale, financière et administrative à Reston, Virginie (Etats-Unis), afin de simplifier sa structure opérationnelle.

Offre public d'achat

Le 19 février 2008, un protocole d'accord entre West Corporation (« West ») et Genesys gouvernant les conditions du dépôt et de la conduite d'une offre publique d'achat sur Genesys par une filiale de West, West International Holdings Limited, a été signé par West et Genesys et a donné lieu à une annonce par voie de communiqué de presse conjoint de West et Genesys. West offre 2,50 euros par action et l'équivalent en dollars américains par ADS (chaque ADS représentant une action de Genesys). West International Holdings Limited a déposé un projet de note d'information auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2008. Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 et a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'actions de Genesys d'apporter leurs actions à l'Offre. Genesys a déposé un projet de note d'information en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2008. L'Autorité des marchés financiers a approuvé les notes d'information de West et Genesys le 18 mars 2008.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

Le coût total de l'Offre, hors commission et frais annexes, s'élève à environ 182,9 millions d'euros (environ 268,8 millions de dollars américains) et sera financé par les fonds propres de West (en euros et en dollars américains) et par le recours à des lignes de crédit de West. West prévoit de terminer la transaction au cours du second trimestre 2008.

La transaction est effectuée sous la forme d'une offre publique, sujette aux procédures légales et réglementaires applicables, sur toutes les actions Genesys, les obligations remboursables en actions (« ORA ») et tous les ADS représentant les actions ordinaires. La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre a été ouverte le 25 mars 2008. L'Offre est soumise aux conditions suivantes : (i) apport des titres de Genesys représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 66,66 % du capital et des droits de vote de Genesys sur une base totalement diluée et (ii) obtention d'une décision favorable des autorités de concurrence compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Segments

Genesys intervient sur trois segments d'activité alignés sur trois segments géographiques (Amérique du Nord, Europe et Asie/Pacifique) qui couvrent l'ensemble des services de Genesys.

Genesys prend ses décisions stratégiques et évalue sa performance opérationnelle sur la base de ces segments (cf. Note 20 du paragraphe 5.3.2).

Facteurs clés influant sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Genesys provient principalement des sommes facturées à ses clients au titre des services de conférence et des prestations s'y rattachant. Sur les segments géographiques, le chiffre d'affaires de Genesys provient des plateformes *Genesys Meeting Center* et *Event Services* et des services de vidéoconférence et assimilés identifiés dans le poste « Autres ». Le chiffre d'affaires de Genesys sur chacun de ces segments provient principalement des services suivants :

- *Genesys Meeting Center* : Il s'agit d'une plateforme dédiée aux services automatisés qui fournit des services entièrement intégrés de conférence audio, vidéo et Internet accessibles sur simple demande directement par téléphone (via les réseaux de télécommunications traditionnels) ou par ordinateur (via Internet). Les services de la plateforme *Genesys Meeting Center* sont facturés sur une base par minute et par participant.
- *Genesys Event Service* : Cette plateforme fournit un service de conférence audio assistée par opérateur avec applications audio et vidéo via Internet. Pour les services audio et vidéo fournis dans le cadre de *Genesys Event Service*, Genesys facture à la minute et par utilisateur. Pour les services de *web-streaming*, Genesys facture par événement, en tenant compte de la taille et de la complexité du service demandé.
- *Autres* : Une part du chiffre d'affaires provient des services de vidéoconférence qui sont similaires à ceux de l'audio-conférence, à ceci près qu'en général un ou plusieurs participants visionnent l'enregistrement depuis des sites prédéterminés. Genesys facture ses services vidéo par ligne et par minute. Genesys réalise également une partie de son chiffre d'affaires grâce à la vente de matériel utilisé pour la conférence audio et

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

vidéo. Ces produits sont offerts aux clients qui désirent se fournir en matériel et services de conférence auprès d'un fournisseur unique.

De manière générale, Genesys comptabilise la vente une fois le service réalisé ou à la date d'envoi de l'équipement, sauf si Genesys s'est engagée à procéder à d'autres installations ou doit obtenir l'acceptation du client, auquel cas la vente n'est comptabilisée que lorsque les engagements de Genesys sont remplis. Genesys comptabilise en produits constatés d'avance dans ses bilans consolidés, les montants facturés qui ne sont pas comptabilisés en ventes.

Coût des ventes et marge brute

Le coût des ventes de Genesys est composé des charges de communications téléphoniques longue distance et de réseau, des salaires des opérateurs et du personnel d'assistance technique, des loyers des locaux abritant le personnel opérationnel, des dotations aux amortissements de ses ponts de téléconférences et d'équipements de télécommunication, et des coûts des équipements. Parmi ces coûts, les salaires des opérateurs et du personnel d'assistance figurent parmi les plus importants pour la fourniture des services par opérateur et de vidéoconférence. Pour les services automatisés fournis par *Genesys Meeting Center*, les charges de communications téléphoniques longue distance et d'accès au réseau sont les plus importantes. Les services automatisés de Genesys génèrent une marge brute plus importante que celle de ses services assistés. En conséquence, Genesys prévoit qu'en cas de hausse de son chiffre d'affaires lié aux services automatisés, la part de sa marge brute augmentera proportionnellement. La fermeture des centres d'appels américains et les économies induites ont eu un effet favorable sur la marge brute à partir de 2003.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel de Genesys est fonction des ventes, du coût des ventes, et du montant des charges opérationnelles. Les principales charges opérationnelles que supporte Genesys sont :

- les frais de recherche et développement, comprenant essentiellement les salaires et charges sociales du personnel en charge des activités de recherche et développement, les dotations aux amortissements du matériel de recherche et développement et les charges associées. Depuis 2005, une partie des coûts relatifs à la plate forme *Genesys Meeting Center* ont été capitalisés ;
- les frais commerciaux et marketing, comprenant principalement les salaires et avantages sociaux du personnel de ventes et le coût du matériel de publicité et de marketing, et les salaires ;
- les frais généraux et administratifs, comprenant principalement les charges de personnel et les frais généraux afférant notamment aux fonctions suivantes : finance, comptabilité, locaux, administration et ressources humaines, frais afférant à certains services professionnels tels que les frais de conseil, les frais juridiques et les frais comptables. Les frais de logiciels, et les frais de maintenance et de développement du réseau de systèmes d'information sont comptabilisés en frais généraux et administratifs et non en frais de recherche et développement ;
- les dotations linéaires aux amortissements des actifs incorporels identifiés qui correspondent principalement aux portefeuilles clients de la société Vialog ; et
- les pertes de valeur de goodwill et des actifs incorporels identifiés que Genesys avait comptabilisé au titre de ses diverses acquisitions.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

En 2006 et 2007, Genesys a enregistré des charges de restructuration qui apparaissent sur une ligne distincte du compte de résultat consolidé. Ces charges sont essentiellement liées à la réduction, la consolidation et l'harmonisation de services commerciaux, financiers et R&D en Europe et en Amérique du Nord. Ces charges sont identifiées en tant que charges opérationnelles.

Conséquences des variations des taux de change

Les acquisitions réalisées par Genesys en 2001 ont permis à la Société de développer ses opérations internationales et ont, par conséquent, augmenté son exposition aux risques liés aux variations de taux de change, en particulier celui du dollar américain. Au cours de l'année 2007, l'euro a augmenté de manière significative par rapport au dollar américain affectant d'autant la comparaison des chiffres d'affaires et des résultats opérationnels exprimés en euros au cours des deux dernières années.

Genesys étant tenue de présenter ses comptes en euros, la Société a toutefois recalculé ses chiffres d'affaires en dollars américains afin de démontrer l'impact de la variation du dollar sur ses chiffres d'affaires de 2006 et de 2007. Le tableau ci-dessous fournit ainsi une double présentation des chiffres d'affaires de Genesys, en euros d'une part (tels que figurant dans les états financiers), et en dollars américains, d'autre part. La conversion en dollars américains pour les besoins de cette double présentation a été faite sur la base de la moyenne trimestrielle des taux de change quotidiens entre euro et dollar américain pour les années 2006 et 2007. Le montant annuel en dollars américains est la somme des montants en euros de chacun des quatre trimestres convertis au taux moyen du dollar américain correspondant.

Les moyennes trimestrielles des taux de change quotidiens entre euro et dollar américain utilisées pour la double présentation des états financiers consolidés, s'établissent comme suit :

		Moyenne du taux de change du dollar (exprimé en euros pour un dollar)
2006	1 ^{er} trimestre	0,831912
	2 ^{ème} trimestre	0,795952
	3 ^{ème} trimestre	0,784880
	4 ^{ème} trimestre	0,774979
2007	1 ^{er} trimestre	0.763073
	2 ^{ème} trimestre	0.741730
	3 ^{ème} trimestre	0.727548
	4 ^{ème} trimestre	0.689949

Genesys estime que cette présentation est utile compte tenu du fait qu'environ la moitié du chiffre d'affaires de Genesys a été effectivement réalisée en dollars américains. La conversion tient compte cependant de l'effet mécanique du taux de change sur la part du chiffre d'affaires consolidé réalisée en euros. Dans le tableau suivant

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Resultats

exprimé en dollars, les chiffres d'affaires en euros convertis en dollars représentent respectivement 23 % et 25 % du chiffre d'affaires total réalisé en 2006 et 2007.

Chiffre d'affaires en milliers d'euros	31 décembre 2006	31 décembre 2007	% de variation 2006-2007
Genesys Meeting Center	111.362	119.558	7,4 %
Genesys Event Services	27.327	25.667	(6,1)%
Autres	2.911	3.103	6,6 %
Chiffre d'affaires total	141.600	148.328	4,8 %

Chiffre d'affaires en milliers de dollars	31 décembre 2006	31 décembre 2007	% de variation 2006-2007
Genesys Meeting Center	139.781	164.011	17,3 %
Genesys Event Services	34.291	35.175	2,6 %
Autres	3.657	4.268	16,7 %
Chiffre d'affaires total	177.729	203.454	14,5 %

Les comparaisons de résultats des exercices ci-dessous fournissent des détails quant à l'impact de la variation du dollar en 2006 et 2007 sur les chiffres d'affaires et résultats opérationnels.

Saisonnalité du chiffre d'affaires

Le volume d'activité de Genesys dépend principalement de l'utilisation de ses services pendant les jours ouvrés. Genesys connaît des variations saisonnières de son chiffre d'affaires dues à la baisse générale de la consommation durant la période estivale, en particulier aux mois de juillet et d'août, et en fin d'année (décembre).

Résultat opérationnel avant charges financières, impôts, amortissement et dépréciation (« Earnings before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization », or « EBITDA »)

Genesys utilise l'EBITDA comme indicateur dans la présentation de ses résultats opérationnels. Genesys estime que l'EBITDA est un instrument pertinent d'analyse de la performance de la Société car il permet de mesurer cette performance sans tenir compte des amortissements et dépréciations et l'utilise aux fins de gérer ses activités et d'évaluer sa santé financière. Genesys définit l'EBITDA de la façon suivante : résultat opérationnel (profit/perte), plus dotations aux amortissements et pertes de valeurs des actifs long-terme. Les dotations aux amortissements sont réparties entre les postes coût des ventes, recherche et développement, frais commerciaux et marketing et frais généraux et administratifs, en fonction de l'usage qui est fait des actifs amortis. L'EBITDA n'est pas un instrument de mesure de performance établi en conformité avec les principes comptables généralement admis en France et ne devrait pas être considéré comme un substitut aux résultats opérationnels (profit/perte), résultat net (profit/perte), flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et autres informations financières incluses dans des comptes de résultat ou tableaux de flux de trésorerie établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, ou comme instrument de mesure de rentabilité ou de liquidité. L'EBITDA ne reflète pas les résultats opérationnels passés de Genesys, et ne saurait constituer une prévision d'éventuels résultats futurs. Toutes les sociétés n'adoptant pas la même méthode pour calculer l'EBITDA, la présentation de l'EBITDA incluse dans le présent document de référence pourrait s'avérer ne pas être comparable à des indicateurs désignés sous le même titre « EBITDA » qui sont utilisés par d'autres sociétés. Genesys estime également que la mesure la plus comparable à l'EBITDA est le résultat opérationnel.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le tableau suivant permet de réconcilier l'EBITDA avec le résultat opérationnel pour les périodes indiquées :

(En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31 décembre	
	2006	2007
Résultat opérationnel / (perte)	9.217	17.724
Amortissements des actifs incorporels identifiés	2.536	2.210
Perte de valeur des actifs à long terme	–	–
Amortissements d'exploitation	8.935	7.800
EBITDA	20.688	27.398
Charges de personnel liées aux stocks-options	805	764
EBITDA avant charges de personnel liées aux stock-options	21.493	28.498

En 2006, l'EBITDA inclut une charge de restructuration de 1,4 millions d'euros relative à la consolidation et l'harmonisation des personnels d'encadrement des départements des ventes et de la finance.

En 2007, l'EBITDA inclut une charge de restructuration de 0,7 million d'euros relative à la consolidation et l'harmonisation des personnels d'encadrement des départements des ventes, recherche et développement et de la finance.

5.2.2 Comparaison des exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2006

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires total en euros de Genesys a augmenté de 4,8 %, passant de 141,6 millions d'euros en 2006 à 148,3 millions d'euros en 2007. Le volume total d'appels, en minutes, a augmenté de 29,7 %, passant de 2.283 millions de minutes en 2006 à 2.961 millions de minutes en 2007. Cette augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'augmentation du volume total de minutes partiellement compensée par l'effet d'érosion des prix de vente pratiqués et par l'impact de la migration continue des services assistés par opérateur (*Genesys Event Service*) vers les services automatisés (*Genesys Meeting Center*) vendus à un prix inférieur. Les services automatisés représentent 95,6 % du volume total des appels en 2007, comparé à un taux de 94,1 % en 2006. Le chiffre d'affaires a été impacté négativement par les fluctuations des taux de change à hauteur de 6,4 millions d'euros.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Répartition par segment du chiffre d'affaires.

Le tableau qui suit décrit la répartition du chiffre d'affaires de Genesys par segment en 2006 et 2007, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires total :

	2006		2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires				
Amérique du Nord	62.405	44,1 %	62.141	41,9 %
Europe	65.536	46,3 %	70.591	47,6 %
Asie Pacifique	13.659	9,6 %	15.596	10,5 %
Chiffre d'affaires total	141.600	100,0 %	148.328	100,0 %

Dans la zone Amérique du Nord, le chiffre d'affaires de Genesys a diminué de 0,4 % en raison de l'érosion des prix, de l'utilisation accrue des services à bas prix, et de la baisse de la valeur moyenne du dollar par rapport à l'euro en 2007 comparé à 2006. En dollars américains, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a augmenté de 8,8 % passant de 78,4 millions en 2006 à 85,3 millions en 2007. Le chiffre d'affaires de Genesys pour la zone Europe a augmenté de 7,7 %, dû principalement à la croissance des volumes et à une érosion des prix en Europe moins importante que prévue. Le chiffre d'affaires de Genesys pour la zone Asie-Pacifique a augmenté de 14,2 % en raison principalement de la hausse du volume de minutes vendues. Par ailleurs, conformément aux règles IFRS relative aux opérations contrôlées conjointement, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaire supplémentaire de 0,7 millions d'euros en Chine.

Genesys continue à observer la migration de ses clients vers les services automatisés de *Genesys Meeting Center*. Le tableau qui suit présente la structure du chiffre d'affaires de Genesys en 2006 et en 2007 par catégorie de produit, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires total.

	2006		2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total
Chiffre d'affaires				
Genesys Meeting Center	111.362	78,6 %	119.558	80,6 %
Genesys Event Services	27.327	19,3 %	25.667	17,3 %
Autre	2.911	2,1 %	3.103	2,1 %
Chiffre d'affaires total	141.600	100,0 %	148.328	100,0 %

Genesys Meeting Center: Le chiffre d'affaires de la plateforme de services *Genesys Meeting Center* a augmenté de 7,4 % passant de 111,4 millions d'euros en 2006 à 119,6 millions d'euros en 2007. Cette augmentation de chiffre d'affaires s'explique principalement par l'augmentation de 31,6 %, des volumes d'appels passant de 2.148 millions de minutes en 2006 à 2.826 millions de minutes en 2007, partiellement amputée par la baisse des prix. Cette hausse du volume d'appels est due principalement à la migration des clients depuis les services assistés par opérateur vers

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

les services de *Genesys Meeting Center* ainsi qu'au développement du portefeuille existant au cours de l'année 2006 et de l'acquisition de nouveaux clients. Comme par le passé, les effets de cette hausse ont été en partie réduits par la baisse des prix liée à une forte pression concurrentielle, notamment lors des appels d'offre lancés par des clients importants.

Genesys Event Service. Le chiffre d'affaires de la plateforme de services assistés par opérateur a diminué de 6,1 %, passant de 27,3 millions d'euros en 2006 à 25,7 millions d'euros en 2007. Cette baisse de chiffre d'affaires s'explique principalement par la baisse des volumes transférés pour partie vers les services *Genesys Meeting Center*. Le volume d'appels en minutes a diminué de 0,5 %, passant de 132 millions en 2006 à 132 millions en 2007. Cette baisse est conforme aux objectifs de Genesys de transférer ses clients vers sa plateforme *Genesys Meeting Center*.

Autres produits (dont Vidéo). Le chiffre d'affaires a augmenté de 6,6 % sur la période, passant de 2,9 millions d'euros en 2006 à 3,1 millions d'euros en 2007. Cette augmentation s'explique par une augmentation des volumes. Le volume de la vidéo en minutes a augmenté de 9,0 % passant de 2,7 millions de minutes en 2006 à 3,0 millions de minutes en 2007.

Marge brute

La marge brute a augmenté de 1,9 %, passant de 90,4 millions d'euros en 2006 à 92,1 millions d'euros en 2007. Exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires, la marge brute a diminué de 63,8 % en 2006 à 62,1 % en 2007.

Répartition par segment de la marge brute

Le tableau qui suit décrit la répartition de la marge brute de Genesys par segment en 2006 et 2007, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires de chaque segment.

	2006		2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total
Amérique du Nord	32.583	52,2 %	30.016	48,3 %
Europe	49.301	75,2 %	52.111	73,8 %
Asie Pacifique	8.486	62,1 %	9.989	64,1 %
Marge brute totale	90.370	63,8 %	92.116	62,1 %

La baisse de la marge brute est liée principalement à la baisse des prix, partiellement compensée par la réduction des coûts opérationnels hérités des services assistés et des coûts de transports longue distance plus faible.

En Amérique du Nord la réduction de la marge brute résulte des éléments ci-avant décrits. En Europe, la diminution en pourcentage des marges est due à l'érosion des prix et à l'augmentation de la migration des clients vers les services gratuits. L'effet de ces facteurs est compensé par l'amélioration des coûts liés aux télécommunications longue distance.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Résultat opérationnel et charges opérationnelles

Le résultat opérationnel de Genesys a augmenté de 8,8 millions d'euros, passant d'un profit de 9,2 millions d'euros en 2006 à un profit de 18,1 millions d'euros en 2007. Cette augmentation, en 2007, est principalement due à une augmentation de la marge brute combinée à la diminution des frais commerciaux & marketing et de restructuration, partiellement compensée par l'augmentation des frais de recherche et développement.

Le tableau suivant présente les charges opérationnelles qui ne sont pas incluses dans le coût des ventes en 2006 et 2007, réparties par catégorie.

	2006		2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total
Recherche et développement	4.007	2,8 %	5.524	3,7 %
Frais commerciaux et marketing	42.375	29,9 %	37.763	25,5 %
Frais généraux et administratifs	30.860	21,8 %	28.163	19,0 %
Frais de restructuration	1.375	1,0 %	732	0,5 %
Amortissements des actifs incorporels identifiés	2.536	1,8 %	2.210	1,5 %
Total charges opérationnelles	81.153	57,3 %	74.392	50,2 %

Recherche et développement

Les frais de recherche et développement pour 2007 ont augmenté de 1,5 millions d'euros, soit une variation de +37,9 % par rapport à 2006. En 2007, nos activités principales de recherche et développement étaient concentrées sur le développement continu de notre nouvelle plateforme *Genesys Meeting Center*, découlant du concept de « *Software as a Service* » et de l'établissement d'un centre de développement en Asie Pacifique. En outre, le Groupe a capitalisé 3.086 et 1.977 milliers d'euros de coûts de recherche et développement durant les exercices 2006 et 2007, respectivement, soit une diminution de 1,1 millions d'euros. Ces charges capitalisées en actifs au bilan sont généralement amorties sur une période de trois ans à compter de la date à laquelle le logiciel est prêt à fonctionner en interne.

Frais commerciaux et marketing

Les frais commerciaux et marketing ont diminué de 4,6 millions d'euros, soit une baisse de 10,9 %, passant de 42,4 millions d'euros en 2006 à 37,8 millions d'euros en 2007. Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires total, les frais commerciaux et marketing ont diminué, passant de 29,9 % en 2006 à 25,5 % en 2007. Cette diminution en valeur absolue et en pourcentage du chiffre d'affaires résulte principalement de la réorganisation initiée pendant le dernier trimestre 2006.

Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs ont diminué de 2,7 millions d'euros, passant de 30,9 millions d'euros en 2006 à 28,2 millions d'euros en 2007. En pourcentage du chiffre d'affaires, les frais généraux et administratifs ont diminué de 21,8 % à 19,0 % en 2006 et 2007, respectivement. Cette baisse des frais généraux et administratifs, en pourcentage du chiffre d'affaires, résulte en 2007, de la baisse du nombre de salariés dans le cadre de la politique d'économie des frais généraux relatifs aux services de la finance, du back office et l'administration.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Frais de restructuration

Les frais de restructuration de 0,7 million d'euros en 2007 reflètent la poursuite des efforts de consolidation et d'harmonisation des services commerciaux, financiers et R&D entrepris par le Groupe depuis le dernier trimestre 2006. Cette charge enregistrée au cours des deux derniers trimestres 2007 concerne plus spécifiquement la réorganisation des services Recherche et Développement en Europe et aux Etats-Unis. Les frais de restructuration de 1,4 millions d'euros en 2006 font suite à la consolidation et l'harmonisation des personnels d'encadrement des départements des ventes et de la finance.

Perte de valeur des goodwills et des actifs incorporels identifiés

Au moins une fois par an, Genesys revoit la valorisation des goodwills et des actifs à long terme qui consistent principalement en des actifs incorporels. La valorisation des ces actifs, reflétant l'environnement de l'industrie et l'érosion continue des prix, a conduit la Société à n'enregistrer aucune perte de valeur pour les années 2006 et 2007. Pour plus d'information concernant ces pertes de valeur, et en particulier, concernant les faits et circonstances qui amènent Genesys à enregistrer de telles pertes de valeur (se référer à la Note 6 du paragraphe 5.3.2 ci-après).

Dotation aux amortissements des actifs incorporels

L'amortissement des actifs incorporels a diminué de 12,9 % passant de 2,5 millions d'euros en 2006 à 2,2 millions d'euros en 2007. Exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, l'amortissement des actifs incorporels a diminué de 1,8 % en 2006 à 1,5 % en 2007. Cette baisse est due au fait qu'un portefeuille client de la filiale américaine est arrivé en fin de période d'amortissement en avril 2006, partiellement compensé par l'amortissement du portefeuille client de la filiale espagnole acquise début 2006.

Répartition par segment du résultat opérationnel

Le tableau qui suit décrit la répartition du résultat opérationnel de Genesys par segment en 2006 et 2007, exprimée en milliers d'euros.

en milliers d'euros	2006	2007
Amérique du Nord	4.740	7.426
Europe	27.462	32.368
Asie Pacifique	3.398	4.127
Corporate*	(26.383)	(26.197)
Résultat opérationnel total	9.217	17.724

* Le segment Corporate inclut principalement les charges non opérationnelles et les frais de recherche et développement.

EBITDA

L'EBITDA de Genesys a augmenté de 32,6 %, passant de 21,5 millions d'euros en 2006 à 28,5 millions d'euros en 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Répartition par segment de l'EBITDA

Le tableau qui suit décrit la répartition de l'EBITDA de Genesys par segment en 2006 et 2007, exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires de chaque segment :

	2006		2007	
	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total	en milliers d'euros	en % du chiffre d'affaires total
Amérique du Nord	10.586	16,7 %	12.177	19,6 %
Europe	29.728	45,4 %	34.271	48,5 %
Asie Pacifique	3.847	28,2 %	4.563	29,3 %
Corporate	(22.668)	N.A.	(22.513)	N.A.
EBITDA	21.493	15,2 %	28.498	19,2 %

L'augmentation de l'EBITDA s'explique, principalement, par l'augmentation de la marge brute et la diminution des charges opérationnelles comme indiqué plus haut.

Résultat financier

Le résultat financier a augmenté au cours de l'exercice 2007 passant d'un résultat financier net négatif de 9,2 millions d'euros en 2006 à un résultat financier net négatif de 1,9 millions d'euros en 2007 (soit une variation de plus 79,3 %). La charge d'intérêts a diminué passant de 3,4 millions d'euros en 2006 à 3,2 millions d'euros en 2007, soit une diminution de 0,2 millions d'euros, alors que la perte nette de change est passé de 3,5 millions d'euros en 2006 à un gain net de 1,1 millions d'euros en 2007. En outre, Genesys a enregistré en charge financière une charge de 1,1 millions d'euros fin 2006, charge relative aux frais de renégociation de certains engagements financiers (« *covenants* ») dans le cadre du Contrat de Prêt (cf. paragraphe 5.2.3 ci-dessous).

Impôts

Genesys a enregistré en 2007 une charge d'impôt de 2 millions d'euros comparé à un produit d'impôt de 6,4 millions d'euros en 2006. Le produit d'impôt de 2006 est principalement dû à l'enregistrement d'un impôt différé actif de 9,4 millions d'euros sur les déficits fiscaux reportables des deux entités françaises du Groupe, dans la mesure où il est plus probable qu'à l'avenir un bénéfice imposable sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de cet actif d'impôt différé lors des trois prochains exercices.

Résultat net

Pour les raisons décrites ci-dessus, Genesys a enregistré un bénéfice de 13,8 millions d'euros en 2007, par rapport à un bénéfice de 6,4 millions d'euros en 2006.

5.2.3 Liquidités et ressources en capital

Général

Les besoins en liquidités de Genesys proviennent principalement du besoin en fonds de roulement, de ses investissements en équipements de télécommunications, en ponts de téléconférences et, dans une moindre mesure, en serveurs, ordinateurs et logiciels, et du remboursement en capital et intérêts de son emprunt de 125 millions de dollars américains d'avril 2001. A ce jour, Genesys a financé ses besoins en liquidité par des augmentations

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

de capital, de l'endettement (notamment des prêts bancaires et des émissions de dette convertible), et des flux de trésorerie générés par l'activité.

Au 31 décembre 2007, la principale source de liquidités de Genesys consistait en 14,2 millions d'euros de trésorerie nette. Le Contrat de Prêt limite les possibilités d'endettement supplémentaire de Genesys, ce qui pourrait limiter sa capacité à emprunter à court terme. Le Contrat de Prêt a été modifié le 30 avril 2003, le 6 août 2004, le 15 décembre 2005, le 27 janvier 2006, le 29 décembre 2006 et le 7 septembre 2007 afin de rééchelonner le remboursement des sommes restant dues et d'ajuster le niveau des engagements financiers. Le 30 septembre 2005, les établissements prêteurs ont renoncé par avance à leur droit de déclarer Genesys en défaut de paiement du fait du non-respect des engagements financiers pour la période du 30 septembre 2005 au 30 septembre 2006. Le 15 décembre 2005, cette renonciation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2006.

Genesys a annoncé le 22 février 2006 avoir réalisé avec succès cette opération de recapitalisation qui a consisté en la réitération modificative du Contrat de Prêt, en une augmentation de capital d'un montant d'environ 54 millions d'euros (environ 65 millions de dollars américains) ainsi que certaines autres opérations sur les actions de Genesys.

Cette opération de recapitalisation est amplement décrite dans le document de référence de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2007, ainsi que dans la Note 12 du paragraphe 5.3.2 ci-après.

Genesys considère que ses ressources en capital lui permettent de financer son besoin en fonds de roulement pour les douze prochains mois.

Trésorerie

La trésorerie nette a augmenté au cours de l'exercice 2007, passant de 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2006 à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Les activités d'exploitation ont généré une trésorerie de 27,5 millions d'euros en 2007 contre 11,5 millions d'euros en 2006. Cette augmentation de 16 millions d'euros résulte principalement d'une marge brute et d'un EBITDA plus hauts et qui sont relatifs à l'augmentation des volumes et la forte diminution des charges opérationnelles comme décrit au paragraphe 5.2.2 ci-dessus. L'EBITDA a augmenté de 7 millions d'euros, passant de 21,5 millions d'euros en 2006 à 28,5 millions d'euros en 2007. Cette augmentation a été amplifiée par la diminution du besoin en fond de roulement de qui est passé de 3,5 millions d'euros à un excédent de 0,1 million d'euros en 2006 et 2007 respectivement.

Genesys a consommé 5,3 millions d'euros de trésorerie en acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2007, par rapport à 10,3 millions d'euros en 2006. Exprimées en pourcentage du chiffre d'affaires, ces opérations d'investissements représentent 7,3 % en 2006 et 3,6 % en 2007. La trésorerie consommée en opérations d'investissements d'immobilisations corporelles et incorporelles en 2007 a porté essentiellement sur le développement de la génération 4.0 de la plateforme *Genesys Meeting Center* et plus particulièrement sur l'achat d'équipements de télécommunication, de ponts et de serveurs et l'acquisition de la technologie *Voice over IP* (Voix sur Internet). Genesys entend continuer à investir dans le domaine de la recherche et du développement

Les opérations de financement ont utilisé en net 13,4 millions d'euros, provenant principalement du remboursement du principal du Contrat de Prêt et les intérêts versés au titre de la dette.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Engagements contractuels et commerciaux

Au 31 décembre 2007, les échéances de remboursement de l'ensemble des obligations contractuelles et commerciales de Genesys sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Echéance			Total
	2008	2009-2010	2011 et suivant	
Emprunt bancaire à taux variable échéance fixe en \$	18.067	–	–	18.067
Emprunt bancaire à taux variable échéance variable en \$	–	–	–	–
Contrats de location-financement	151	–	–	151
Total des dettes à long terme	18.218	–	–	18.218
Engagements relatifs à des locations de longue durée	3.662	4.914	3.222	11.798
Autres dettes long terme ⁽¹⁾	326	–	351	677
Total des engagements de trésorerie contractuels	22.286	4.914	3.573	30.693

(1) *inclut les provisions de retraite et pour restructuration relatives à la consolidation et à l'harmonisation des services financiers et commerciaux initiée au quatrième trimestre 2006.*

5.2.4 Contrat de prêt de 125 millions de dollars américains

Le 20 avril 2001, Genesys S.A. et Vialog ont conclu avec BNP Paribas, CIBC World Markets et Fortisbank un contrat de prêt d'un montant de 125 millions de dollars américains. Ce prêt, qui a fait l'objet d'avenants successifs, s'est substitué au prêt multi-devises de 35 millions de dollars américains et à la dette long terme de Vialog (dette de 75 millions de dollars américains au titre d'obligations seniors) qui existaient avant l'acquisition de Vialog par Genesys S.A.

Conformément au Contrat de Prêt, Genesys doit respecter certains ratios financiers trimestriels et doit procéder à des remboursements de sa dette en principal sur une base semi-annuelle.

Ce contrat de Prêt ainsi que ses récents avenants et amendements sont décrits dans la Note 12 du chapitre 5.3 ci-après. Une synthèse des principaux ratios (« *covenants* ») à respecter est présentée ci-dessous.

Synthèse des engagements financiers (« covenants ») du Contrat de Prêt tels qu'applicables au 31 décembre 2007

Suite aux récents avenants et amendements, les engagements financiers (*threshold financial covenants*) du Contrat de Prêt s'établissent comme suit au 31 décembre 2007 :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,82 et 3,25 ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 4,12 à 17,71 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 1,68 à 0,04.

Les seuils de base (« *base financial covenants* ») du Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,70 et 1,68 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 6,02 à 7,07 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 0,66 à 1,22.

5.2.5 Autres engagements

Genesys loue des bureaux et certains de ses équipements dans le cadre de contrats de location longue durée. Au 31 décembre 2007, le montant minimum des loyers restant à payer est de 3,7 millions d'euros pour l'année 2008, 2,7 millions d'euros pour l'année 2009, 2,2 millions d'euros pour l'année 2010, 3,2 millions d'euros en 2011 et après, soit un total de 11,8 millions d'euros.

Le montant des engagements de Genesys au titre de contrats de location-financement s'élève à 0,2 million d'euros.

Instruments financiers

Le 11 décembre 2003, Genesys a signé un contrat de « CAP – 3 % – Knock-Out – 5 % ». La totalité de la prime, soit 354 milliers de dollars américains, a été payée le jour de la signature. La couverture prévue dans ce contrat commence le 30 avril 2004 pour un montant notionnel de 110 millions de dollars américains et se termine le 30 octobre 2008, date du dernier remboursement du capital de l'emprunt de 125 millions de dollars américains signé en avril 2001.

La juste valeur de cet instrument financier au 31 décembre 2007 à l'avantage de Genesys est de 92 milliers d'euros.

Genesys peut conclure ponctuellement des transactions afin de couvrir son exposition aux risques sur taux de change de monnaies étrangères. Au 31 décembre 2007, aucun achat à terme de devises n'a été conclu.

Autres engagements hors bilan

Au 31 décembre 2006 et 2007, les garanties consenties par Genesys au profit de ses banques ou d'organismes de crédit-bail s'élevaient respectivement à 1,5 millions d'euros et à 1,4 millions d'euros (dont la totalité due à moins d'un an).

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Garanties et nantissements

Type de nantissements / hypothèques / garantie	Date de départ de la garantie	Date d'échéance de la garantie	Montant garanti en milliers d'euros (a)	Total du poste de bilan en milliers d'euros (b)	% correspondant (a)/(b)
Sur immobilisations					
Incorporelles :	–	–	–	–	–
Sur immobilisations Corporelles :					
Total sur immobilisations	–	–			
Sur immobilisations financières	–	–	–	–	–
Autres garanties					
Ligne de découvert RBS	17/06/2002	Pas de limite	1.364	0	NA
Total des autres garanties	–	–	1.364	0	NA
Total	–	–	1.364	0	NA

Les nantissements au profit des banques (1.364 milliers d'euros) sont une garantie de paiement à première demande d'une ligne de découvert de 1 million de livres sterling.

Dans le cadre du Contrat de Prêt de 125 millions de américains, les garanties et nantissements sont les suivants :

- l'intégralité des actions de Genesys Conferencing Ltd. (Grande Bretagne), de Genesys Conferencing A.B. (Suède), de Genesys Conferencing Inc. (Etats-Unis), filiales incluses, a été donnée en garantie ;
- une partie des actifs de Genesys Conferencing Inc. (Etats-Unis) a été donnée en garantie. Ces actifs se composent essentiellement de créances clients et d'actifs financiers. Certains de ces actifs étaient nantis chez Vialog avant la fusion entre Vialog et GCI.

L'ensemble des engagements de Genesys est décrit dans la Note 17 « Engagements », de l'annexe aux états financiers consolidés figurant au paragraphe 5.3.2. En dehors de ces éléments, il n'existe pas d'autres engagements significatifs pris par Genesys.

5.2.6 Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les objectifs et politique de gestion des risques financiers sont décrits dans la Note 26 du chapitre 5.3 ci-après.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.2.7 Principales méthodes comptables

Méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont établis en application des normes comptables IFRS. La préparation de ces états financiers requiert des estimations et des jugements de la part de la direction qui impactent les différents postes du bilan et du compte de résultat.

Genesys estime que ces méthodes comptables utilisées représentent le meilleur jugement et la meilleure estimation pour la préparation de ses états financiers consolidés.

Dépréciation des créances clients

Genesys évalue le montant des créances dues et, lorsqu'il existe un risque de non-recouvrement, Genesys enregistre une dépréciation des clients douteux de manière à réduire le montant de la créance au montant raisonnable que Genesys pense pouvoir collecter. Pour cela, Genesys déprécie des créances douteuses sur la base notamment d'une méthode statistique en fonction des dates de factures. Genesys pourrait être amenée à enregistrer des dépréciations complémentaires en cas d'insuffisance des provisions au regard des chances de recouvrement des créances. Ces dépréciations complémentaires pourraient avoir un effet négatif sur le résultat opérationnel de Genesys. Lorsque Genesys prend conscience de l'impossibilité pour un client identifié de remplir ses obligations financières (dépôt de bilan, incapacité à payer Genesys ou d'autres fournisseurs), un montant complémentaire peut être comptabilisé.

Perte de valeur sur les actifs incorporels identifiés et les goodwill

En vue d'apprécier la valeur des goodwill et des actifs incorporels identifiés, la Société doit faire des hypothèses concernant l'estimation de sa trésorerie future et des autres facteurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur de ses immobilisations. Ces hypothèses nécessitent un jugement significatif et souvent sur une base subjective. Si ces estimations et les hypothèses associées changent, Genesys est susceptible d'enregistrer une perte de valeur pour ces immobilisations. Genesys n'a enregistré aucune perte de valeur en 2006 et en 2007.

Actifs d'impôt différé

Genesys comptabilise les actifs et les dettes d'impôt différé sur la base des différences entre les valeurs comptables et les valeurs fiscales des créances et des dettes. A chaque période comptable, Genesys s'assure de la recouvrabilité des actifs d'impôt différé et comptabilise une dépréciation des créances d'impôt différé sur la base des pertes fiscales reportables historiques et des résultats fiscaux futurs de chaque société. Genesys tient également compte de l'échéancier estimé des retournements des différences temporaires existantes. La résultante de cette revue a été la comptabilisation au 31 décembre 2007 d'un actif d'impôt différé de 10,7 millions d'euros, dont 9,3 millions relatifs aux reports déficitaires des deux entités françaises et 1,1 millions relatifs aux différences fiscales temporaires pour investissements de la filiale canadienne. Tous les autres actifs différés ont été dépréciés, du fait de leur faible probabilité d'utilisation avant leur date d'expiration. Dans l'hypothèse où Genesys ne parviendrait pas à réaliser les actifs nets d'impôt différé, la Société procéderait à une dépréciation enregistrée au moment du constat. Si, par la suite, la probabilité que Genesys réalise les actifs nets d'impôt différé l'emporte, l'opération inverse serait enregistrée.

Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur un projet interne sont activées quand la recouvrabilité future du projet peut être raisonnablement considérée comme assurée.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.3 ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Dénomination sociale et siège social :

Genesys S.A.

215 avenue Samuel Morse

CS 69004

34967 Montpellier Cedex 2

Immatriculation au registre du commerce et des sociétés de France :

339 697 021

Numéro de SIRET

339 697 021 000 89

Code APE

642 C

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.3.1 Etats financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

I. Bilans consolidés au 31 décembre (en milliers d'euros sauf nombre d'actions)

	Notes	Au 31 décembre 2006*	Au 31 décembre 2007
ACTIF			
Actif non courant :			
Goodwill	(Note 3 et 6)	24.376	23.276
Immobilisations incorporelles	(Note 3)	17.451	14.104
Immobilisations corporelles	(Note 4)	15.402	12.015
Impôts différés actif	(Note 16)	10.828	10.669
Actifs financiers non courants	(Note 5)	1.692	1.454
Total de l'actif non courant		69.749	61.518
Actif courant :			
Créances clients	(Note 7)	24.464	24.754
Créance d'impôt sur les sociétés	(Note 7)	523	–
Autres actifs courants	(Note 7)	8.829	11.362
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(Note 8)	7.970	14.242
Total de l'actif courant		41.786	50.358
Total de l'actif		111.535	111.876
PASSIF			
Capitaux propres :			
Capital souscrit, valeur nominale €1 par action, 69.798.286 au 31 décembre 2006 et 69.882.837 au 31 décembre 2007	(Note 9)	69.798	69.883
Capital à émettre	(Note 9)	136	68
Prime d'émission		179.706	181.494
Prime d'émission à émettre		3.735	1.867
Actions autodétenues		(678)	(678)
Réserves liées aux stock-options	(Note 15)	3.410	4.174
Réserves consolidées		(217.733)	(211.310)
Résultat de la période		6.421	13.784
Ecart de conversion		5.094	2.463
Intérêts minoritaires		–	–
Total des capitaux propres		49.889	61.745
Passif non courant :			
Provisions part à plus d'un an	(Note 10)	434	351
Emprunts et passifs financiers à long terme, hors part à moins d'un an	(Note 12)	20.127	–
Engagements de crédit-bail, hors part à moins d'un an	(Note 12)	182	–
Impôts différés passif	(Note 16)	1.298	1.179
Total Passif non courant		22.041	1.530
Passif courant :			
Emprunts et passifs financiers à long terme, part à moins d'un an	(Note 12)	9.086	18.067
Provisions, part à moins d'un an	(Note 10)	1.601	326
Découverts bancaires	(Note 12)	1.673	–
Fournisseurs et comptes rattachés	(Note 13)	12.436	9.372
Dettes d'impôt sur les sociétés	(Note 13)	1.684	2.524
Dettes fiscales et sociales	(Note 13)	9.460	14.452
Engagements de crédit-bail, part à moins d'un an	(Note 12)	125	151
Autres passifs courants	(Note 13)	3.540	3.709
Total passif courant		39.605	48.601
Total du passif		111.535	111.876

* Certains chiffres présentés au titre de l'exercice 2006 ne correspondent pas à ceux présentés dans les états financiers de l'exercice précédent, et prennent en compte l'incidence d'un reclassement comme le précise la Note 1.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

II. Comptes de résultat consolidés au 31 décembre (en milliers d'euros sauf nombre d'actions et données par action)

	Notes	Exercice clos 31 décembre 2006	Exercice clos 31 décembre 2007
Chiffre d'affaires		141.600	148.328
Coût des ventes		(51.230)	(56.212)
Marge brute		90.370	92.116
Frais de recherche et de développement		(4.007)	(5.524)
Frais commerciaux et marketing		(42.375)	(37.763)
Frais généraux et administratifs		(30.860)	(28.163)
Frais de restructuration	(Note 10)	(1.375)	(732)
Perte de valeur des actifs à long-terme de la société	(Note 6)	–	–
Amortissements des actifs incorporels identifiés	(Note 3)	(2.536)	(2.210)
Charges opérationnelles		(81.153)	(74.392)
Résultat opérationnel		9.217	17.724
Produit de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(Note 24)	571	350
Charges d'intérêt sur la dette financière	(Note 24)	(3.373)	(3.205)
Autres charges financières	(Note 24)	(6.499)	(256)
Autres produits financiers	(Note 24)	104	1.206
Produit (Charge) d'impôt	(Note 16)	6.401	(2.035)
Résultat net	(Note 25)	6.421	13.784
<i>Attribuable aux :</i>			
<i>Intérêts minoritaires</i>		–	–
<i>Actionnaires ordinaires de la société mère</i>	<i>(Note 25)</i>	<i>6.421</i>	<i>13.784</i>
Résultat net, de base par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère	(Note 25)	0,10	0,20
Résultat net, dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère	(Note 25)	0,10	0,20

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

III. Variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros, sauf nombre d'actions)

	Nombre d'actions	Capital social	Capital à émettre	Prime d'émission	Prime à émettre	Réserves liées aux stock- options	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Titres autodétenus de l'entreprise consolidante	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2005	18.307.756	18.308	139	185.080	3.831	2.605	(218.207)	655	(678)	–	(8.267)
Bénéfice net de la période							6.421				6.421
Variation des écarts de conversion								4.439			4.439
Total des produits et charges de l'exercice							6.421	4.439			10.860
Augmentation de capital	51.490.530	51.490		2.059							53.549
Coûts de transaction liés à l'augmentation de capital				(7.433)							(7.433)
Réévaluation des portefeuilles clients dans le cadre de l'acquisition de 80 % complémentaires d'Iberia							428				428
Stock-options Astound devenues caduques			(3)		(96)						(99)
Coût des paiements en actions						805					805
<i>Autres mouvements</i>							46				46
Solde au 31 décembre 2006	69.798.286	69.798	136	179.706	3.735	3.410	(211.312)	5.094	(678)	–	49.889
Bénéfice net de la période							13.784				13.784
Variation des écarts de conversion								(2.631)			(2.631)
Total des produits et charges de l'exercice							13.784	(2.631)			11.153
Conversion d'obligations remboursables en actions Geene	84.551	85	(65)	1.788	(1.788)						20
Stock-options Astound devenues caduques			(3)		(80)						(83)
Coût des paiements en actions						764					764
<i>Autres mouvements</i>							2				2
Solde au 31 décembre 2007	69.882.837	69.883	68	181.494	1.867	4.174	(197.526)	2.463	(678)	–	61.745

Pour les stocks options et emprunts obligataires remboursables en actions, la comptabilisation des mouvements est faite dès la réception de la demande de l'optionnaire et de l'obligataire, respectivement.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

IV. Tableaux de flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	Exercice clos le 31 décembre	
	2005	2006
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :		
Résultat net consolidé, part Groupe	6.421	13.784
Elimination des éléments sans effet de trésorerie :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (Notes 3 et 4)	8.937	7.800
Amortissements des actifs incorporels identifiés (Note 3)	2.536	2.210
Charges liées aux stock-options (Note 15)	805	764
Dépréciation des comptes clients (Note 7)	(107)	(172)
Perte de valeur des actifs à long-terme (Note 6)	–	–
Charge d'intérêt	3.392	3.120
Réévaluation des instruments dérivés	472	(7)
Plus ou moins-value de cession d'immobilisations	328	80
Charges (produits) d'impôts différés (Note 16)	(7.863)	(170)
Augmentation (diminution) de trésorerie sur :		
Clients et comptes rattachés	2.657	(1.150)
Autres créances	(3.026)	(2.232)
Fournisseurs et comptes rattachés	(1.324)	(2.380)
Dettes sociales	(680)	3.433
Dettes fiscales	(623)	3.135
Autres dettes	(455)	(701)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11.470	27.514
Flux de trésorerie utilisés pour les opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et de logiciels (Notes 3 et 4)	(10.274)	(5.284)
Acquisition des 80 % de la filiale Genesys Iberia, nette de trésorerie acquise (1.416 K€)	(3.338)	–
Produits des ventes d'immobilisations corporelles	2	1
Flux nets de trésorerie utilisés pour les opérations d'investissement	(13.610)	(5.283)
Variation des découverts bancaires (Note 12)	(203)	(1.645)
Variation du financement obtenu par affacturage de créances (Note 11)	260	(214)
Variation du compte séquestre	–	–
Augmentation de capital en numéraire	47.436	–
Acquisition de titres autodétenus	(4)	2
Souscription d'une ligne de crédit	4.880	3.683
Remboursement des emprunts (Note 12)	(47.745)	(12.072)
Intérêts financiers versés	(3.394)	(3.106)
Flux nets de trésorerie provenant des (utilisés par les) opérations de financement	1.230	(13.352)
Effets de la variation des taux de change sur la Trésorerie et les équivalents de trésorerie	3.082	(1.238)
Ajustement lié à l'abandon de créance intragroupe	–	(1.369)
Augmentation nette des trésoreries et équivalents de trésorerie	2.172	6.272
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (Note 8)	5.798	7.970
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 8)	7.970	14.242

Les variations de découverts bancaires ne sont pas présentés en net de la Trésorerie mais dans les flux de financement, sur la ligne « variation des découverts bancaires ».

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.3.2 Annexe aux états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « Genesys », « Société » et « Groupe » désignent l'ensemble formé par la société Genesys S.A. et ses filiales.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Conseil d'administration en date du 11 avril 2008.

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 seront soumis à l'approbation des actionnaires de Genesys S.A. lors de leur assemblée générale annuelle convoquée en juin 2008.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

A. Delisting NASDAQ

En plus de leur cotation sur le marché Euronext Paris (compartiment C ; Code ISIN : FR0004270270), les actions de Genesys étaient cotées à New York sur le marché du NASDAQ (Code : GNSY) sous forme d'American Depositary Shares (« ADS ») depuis le 26 avril 2001, date de l'acquisition de la société américaine Vialog. Jusqu'au 29 juin 2006, un ADS équivalait à une moitié d'action ordinaire de Genesys. Après cette date, un ADS valait une action ordinaire de Genesys.

Genesys a annoncé le 11 mai 2007 son intention de demander le retrait volontaire de ses ADS du NASDAQ ainsi que son désenregistrement volontaire auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), en application de la législation américaine. Genesys a annoncé le 6 juin 2007 que ses ADS n'étaient plus cotées sur le NASDAQ. Depuis le 31 mai 2007, elles sont échangées sur le marché hors cote américain (U.S. Over-the-Counter) sous le nouveau symbole GNSYY. De plus, Genesys a enregistré le 4 juin 2007 auprès de la SEC un formulaire 15F dans le but de s'en désenregistrer.

Les raisons de cette décision sont les suivantes :

- La majorité des actions Genesys détenues par des investisseurs américains sont des actions ordinaires cotées sur Euronext Paris ;
- Comme de nombreuses sociétés européennes, Genesys a adopté les référentiels comptables internationales (« IFRS ») en 2005. La société considère que les normes US GAAP et IFRS offrent la même qualité d'information communiquée aux investisseurs et qu'il n'est plus nécessaire de publier ses comptes consolidés selon deux normes comptables différentes ;
- Le volume de transactions des ADS de Genesys sur le NASDAQ a fortement baissé depuis 2001 et a représenté moins de 5 % du volume total des actions Genesys négociées en 2005 et en 2006 ; et
- Genesys Conferencing cherche en permanence à optimiser ses coûts.

Le retrait des ADS du NASDAQ et le désenregistrement de Genesys auprès de la SEC n'ont aucun impact sur la cotation de Genesys sur le compartiment C du marché Euronext Paris.

Genesys entend continuer à développer son activité aux Etats-unis et continuera d'entretenir des relations avec les investisseurs américains qui constituent une part importante de son actionnariat. Par ailleurs, Genesys continuera à

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

appliquer des standards élevés d'information et de gouvernance pour tous les investisseurs, y compris ceux qui sont domiciliés aux Etats-unis.

B. Abandon de créances intra-groupe

Genesys Conferencing Inc. (« GCI ») est la filiale nord américaine du groupe, représentant environ 50 % du chiffre d'affaires consolidé. En outre, GCI est responsable des relations commerciales avec un grand nombre de clients internationaux basés en Amérique du Nord qui génèrent des revenus pour l'ensemble du groupe.

Genesys S.A. a régulièrement financé GCI depuis plusieurs années, jusqu'à 99 millions d'euros. Environ 65 millions d'euros correspondent aux transactions antérieures au 31 décembre 2005, et en particulier :

- un prêt de 42.4 millions de dollars américains relatifs à l'acquisition de Vialog Inc.,
- un financement par « *cash pooling* » des opérations courantes pour environ 17,1 millions de dollars américains.

En 2006, Genesys S.A. a continué de financer GCI :

Dans le cadre de la recapitalisation, Genesys S.A., garant de la dette de 125 millions de dollars américains, a donc utilisé une partie des fonds levés lors de l'augmentation de capital pour permettre à GCI de rembourser la part en dollars de la dette exigible en mars 2006. Cette créance de 28,5 millions de dollars américains a pris la forme d'un prêt subordonné.

Genesys S.A. a continué de financer GCI par « *cash pooling* », étant donné l'importante position de GCI dans l'activité du groupe.

Afin de reconstituer les capitaux propres de sa filiale américaine et de renforcer ainsi sa solvabilité, Genesys S.A. a décidé d'abandonner sa créance sur GCI d'un montant de 65 millions d'euros correspondant aux transactions antérieures au 31 décembre 2005. L'abandon de créances a été signé le 4 avril 2007 entre les deux sociétés.

Au second semestre 2006, Genesys S.A. a analysé la solvabilité de GCI, en utilisant comme méthode de valorisation la « *Fair Market Value* » des actifs et en prenant en compte les capitaux propres négatifs de GCI. Genesys S.A. en a conclu que, dans l'éventualité d'une cession de GCI, ses actifs seraient suffisants pour rembourser la part de la créance constituée en 2006 soit 35 millions d'euros.

Cet abandon de créance intra-groupe, qui a été déduit fiscalement, n'a pas eu d'impact direct sur les comptes consolidés du groupe.

C. Restructuration du Contrat de Prêt

Le 20 avril 2001, Genesys S.A. et Vialog ont conclu avec BNP Paribas, CIBC World Markets et Fortisbank un contrat de prêt d'un montant de 125 millions de dollars américains. Ce prêt, qui a fait l'objet d'avenants successifs, s'est substitué au prêt multi-devises de 35 millions de dollars américains et à la dette long terme de Vialog (dette de 75 millions de dollars américains au titre d'obligations seniors) qui existaient avant l'acquisition de Vialog par Genesys S.A.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Genesys a annoncé le 22 février 2006 avoir réalisé avec succès cette opération de recapitalisation qui a consisté en la réitération modificative du Contrat de Prêt, en une augmentation de capital d'un montant d'environ 54 millions d'euros (environ 65 millions de dollars américains) ainsi que certaines autres opérations sur les actions de Genesys.

Cette opération de recapitalisation est amplement décrite dans le document de référence de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2007.

Suite à cette opération de recapitalisation, le montant restant dû par Genesys au titre du contrat de prêt a été réduit à un montant de 38 millions de dollars américains (environ 32 millions d'euros) par rapport au montant d'environ 88 millions de dollars américains (environ 75 millions d'euros) au 31 décembre 2005. Dans le cadre de l'avenant au contrat de prêt, le Groupe a effectué moins d'un million d'euros de remboursement en 2006, et 8,2 millions d'euros en 2007.

Genesys a conclu avec ses prêteurs de nombreux avenants au contrat de prêt, le dernier datant du 7 septembre 2007. Cet accord prévoit principalement la modification des engagements financiers pris par Genesys ainsi que le rééchelonnement du remboursement en principal des sommes dues au 30 avril 2008, d'un montant de 7,4 millions d'euros, au 31 octobre 2008, portant ainsi le remboursement du 31 octobre 2008 à 18,5 millions d'euros.

Cette opération de restructuration de la dette bancaire ainsi que les avenants et amendements récents au Contrat de Prêt sont plus amplement décrits dans la Note 12 ci-après.

D. Offre public d'achat

Le 19 février 2008, un protocole d'accord entre West Corporation (« West ») et Genesys gouvernant les conditions du dépôt et de la conduite d'une offre publique d'achat sur Genesys par une filiale de West, West International Holdings Limited, a été signé par West et Genesys et a donné lieu à une annonce par voie de communiqué de presse conjoint de West et Genesys. West offre 2,50 euros par action et l'équivalent en dollars américains par ADS (chaque ADS représentant une action de Genesys). West International Holdings Limited a déposé un projet de note d'information auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2008. Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 et a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'actions de Genesys d'apporter leurs actions à l'Offre. Genesys a déposé un projet de note d'information en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2008. L'Autorité des marchés financiers a approuvé les notes d'information de West et Genesys le 18 mars 2008.

Le coût total de l'Offre, hors commission et frais annexes, s'élève à environ 182,9 millions d'euros (environ 268,8 millions de dollars américains) et sera financé par les fonds propres de West (en euros et en dollars américains) et par le recours à des lignes de crédit de West. West prévoit de terminer la transaction au cours du second trimestre 2008.

La transaction est effectuée sous la forme d'une offre publique, sujette aux procédures légales et réglementaires applicables, sur toutes les actions Genesys, les obligations remboursables en actions et tous les ADS représentant les actions ordinaires. La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre a été ouverte le 25 mars 2008. L'Offre est soumise aux conditions suivantes : (i) apport des titres de Genesys représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 66,66 % du capital et des droits de vote de Genesys

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

sur une base totalement diluée et (ii) obtention d'une décision favorable des autorités de concurrence compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

NOTE 1 PRESENTATION DU GROUPE ET DES PRINCIPAUX PRINCIPES COMPTABLES

Genesys S.A. est une société anonyme cotée sur le compartiment C du marché Euronext Paris (Code ISIN : FR0004270270), immatriculée et domiciliée en France.

Description de l'activité

Genesys est un des principaux fournisseurs de services intégrés de téléconférences multimédia et de collaboration. La Société fournit ses services à des milliers de sociétés situées dans le monde entier, dont plus de 250 figurent parmi les entreprises du classement américain Global 500 de la revue Fortune. Les services multimédias de Genesys correspondent à la variété de besoins des grandes entreprises en matière de communication. Ces besoins vont des réunions collaboratives de petite taille aux grandes réunions interactives à fortes retombées médiatiques. Genesys Meeting Center, service phare de Genesys, est une plateforme entièrement intégrée de téléconférence et de collaboration multimédia, rapide et facile d'utilisation. Avec une présence dans 24 pays et territoires du monde répartis en Amérique du Nord, Europe et Asie-Pacifique, Genesys dispose d'une présence globale tout en assurant une assistance au niveau local.

Genesys vend ses services principalement par le biais d'une force de vente directe ce qui facilite le développement de relations individuelles avec les grands comptes ; ainsi que par le biais d'une force de vente indirecte sur la base de contrats de distribution. Ces contrats permettent à Genesys de mettre à profit ces réseaux de relations commerciales pour atteindre les petites et moyennes entreprises et d'autres grandes entreprises.

Genesys facture ses services sur la base d'un taux fixe appliqué par utilisation, dans le but d'offrir aux entreprises une méthode simple d'utilisation de l'ensemble de ses services multimédia en fonction de leurs besoins et indépendamment de leur implantation géographique ou de l'interface de communication. Les principales plateformes technologiques de Genesys lui permettent de fournir des services audio, vidéo, conférence et Internet séparés mais entièrement intégrés grâce aux capacités développées ou acquises par la Société.

Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés de Genesys S.A. et de toutes ses filiales (le « Groupe ») ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture.

Base de préparation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux règles édictées par les normes IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes ci-après.

Les états financiers sont établis et présentés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle du Groupe, et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche sauf lorsqu'il est précisé autrement.

Options spécifiques à la première adoption des normes IFRS en 2005

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, et en application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les comptes consolidés du groupe Genesys au titre de

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis, pour la première fois, en conformité avec les normes IFRS applicables au 31 décembre 2005 telles qu'approuvées par l'Union européenne à cette date.

Lors de l'établissement du bilan à la date de transition du 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions prévues par la norme IFRS 1, Genesys avait retenu les choix suivants quant au retraitement rétrospectif des actifs et des passifs selon les normes IFRS :

- Regroupements d'entreprises

Genesys avait choisi de ne pas retraiter selon les dispositions prévues par la norme IFRS 3 les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

- Ecart actuariels sur engagements de retraite

Genesys avait décidé d'adopter l'option offerte par la norme IFRS 1 consistant à comptabiliser à la date de transition les écarts actuariels non encore constatés en contrepartie des capitaux propres. Cet ajustement n'a pas eu d'impact significatif sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

- Ecart de conversion

Genesys a transféré en « réserves consolidées » les écarts de conversion relatifs à la conversion des comptes des filiales étrangères au 1^{er} janvier 2004 après prise en compte des retraitements IFRS sur la situation d'ouverture pour un montant total de 15,9 millions d'euros. Par conséquent, les différences cumulées sur la conversion en monnaie étrangère sont réputées nulles au 1^{er} janvier 2004.

- Paiements sur la base d'actions

Pour les plans dénoués en actions, Genesys avait choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004.

Pour toutes les autres normes IFRS, le retraitement des valeurs d'entrée des actifs et des passifs au 1^{er} janvier 2004 ont été effectués de façon rétrospective comme si ces normes avaient toujours été appliquées, à l'exception des normes IAS 32 et 39 qui ont été appliquées à compter du 1^{er} janvier 2005.

Modifications apportées aux comptes clos le 31 décembre 2006 tels qu'ils avaient été initialement publiés

Dans les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006, la juste valeur des comptes séquestre, soit 113 millions d'euros, avait été présentée dans le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie ». Etant donné que cet instrument financier n'est pas liquide à court-terme, il a été décidé en 2007 de le reclasser dans le poste « Actifs financiers non courants ».

Changements de méthodes comptables

Normes IFRS applicables depuis le 1^{er} janvier 2007

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de l'exercice, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC présentés ci-dessous. L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires, incluant dans certains cas, une révision des méthodes comptables.

- IFRS 7 : Instruments financiers : informations à fournir
- Amendement IAS 1 : Présentation des états financiers : informations à fournir concernant le capital
- IFRIC 7 : Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 pour des environnements économiques en hyper inflation
- IFRIC 8 : Champ d'application de IFRS 2
- IFRIC 9 : Réestimation des dérivés incorporés
- IFRIC 10 : Information financière intermédiaire et pertes de valeur

Les principaux effets de ces changements sont présentés ci-après :

IFRS 7 Instruments Financiers – Informations à Fournir

Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers. Bien que sans incidence sur la performance ou la situation financière, l'information comparative a été revue. Ces nouvelles informations sont données en Note 14.

IAS 1 Présentation des Etats Financiers

Cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en Note 26.

Normes ou interprétations IFRS non encore entrées en vigueur au 31 décembre 2007 :

Les normes et interprétations suivantes, adoptées ou en cours d'adoption par l'Union Européenne, n'ont pas été appliquées par anticipation par le Groupe Genesys au 31 décembre 2007 :

■ *Au titre des nouvelles normes :*

- IFRS 8 : Secteurs opérationnels (applicable au 01.01.2009)

■ *Au titre d'amendements de normes existantes :*

- Amendement IAS 23 : Coût d'emprunts (applicable au 01.01.2009) ;
- Amendement IAS 27 : Etats financiers consolidés et individuels (applicable au 01.07.2009) ;
- Amendement IFRS 3 : Regroupement d'entreprises (applicable au 01.07.2009) ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- Amendement IFRS 2 : Vesting conditions and cancellations (applicable au 01.01.2009) ;
- Amendement IAS 32 et IAS 1 : Puttable Financial Instruments and Obligations Arising on Liquidation (applicable au 01.01.2009).

■ *Au titre des interprétations :*

- IFRIC 11 : IFRS 2 – Actions Propres et Transactions Intra-groupe (applicable aux exercices ouverts à compter du 01.03.2007) ;
- IFRIC 12 : Accords de Concession de Services (applicable au 01.01.2008) ;
- IFRIC 13 : Programmes de Fidélisation de la Clientèle (applicable aux exercices ouverts à compter du 01.07.2008) ;
- IFRIC 14 : IAS 19 – Limite des avantages économiques liés au surfinancement d'un régime, obligations de financement minimum et leur interaction (applicable au 01.01.2008).

Le Groupe n'a pas à ce jour estimé les impacts potentiels de ces normes, amendements et interprétations sur ses états financiers consolidés des exercices futurs.

Jugements et estimations significatifs

La préparation des états financiers du Groupe requiert le recours du management, à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels. Cependant, le dénouement des opérations sous-jacentes à ces estimations et hypothèses pourrait résulter, en raison de l'incertitude attachée à ces dernières, en un ajustement significatif des montants comptabilisés au cours d'une période subséquente.

Jugements

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe, le management a fait les hypothèses suivantes, en plus de celles qui nécessitent le recours à des estimations, dont les effets sont significatifs sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

- Engagements dans le cadre de contrat de location pour lesquels le Groupe est bailleur

Le Groupe conclut régulièrement des contrats de location sur des biens immobiliers, ainsi que des équipements. Le Groupe analyse à la date de signature de chaque contrat, sur la base d'une analyse des termes et conditions des conventions, s'il conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des biens loués et, en conséquence, les comptabilise soit comme des contrats de location simple, soit comme des contrats de location-financement en application de la norme IAS 17 Contrats de location.

Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements au cours d'un exercice pourraient entraîner un risque

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs, sont présentées ci-dessous.

■ Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif non financier puisse avoir subi une perte de valeur. Le goodwill et les autres actifs incorporels à durée d'utilité indéterminée, font l'objet d'un test de perte de valeur, au moins une fois par an et à toute autre occasion dès lors qu'existe un indice de dépréciation. Les autres actifs non financiers font l'objet d'un test de perte de valeur lorsque des indices mettent en évidence la possibilité que la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable.

Dans le cadre de son évaluation de la valeur recouvrable, le management doit soit procéder à une estimation des revenus et résultats futurs que l'entité s'attend à obtenir de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie, et retenir des multiples applicables à ces revenus et résultats futurs attendus, sur la base de données d'entreprises comparables du secteur. Des détails complémentaires sont communiqués en Note 6.

Paiements fondés sur des actions

Le Groupe évalue le coût des transactions menées avec des membres du personnel et les dirigeants et réglées en instruments de capitaux propres, par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date à laquelle ils ont été attribués. L'estimation de la juste valeur requiert de recourir au modèle d'évaluation le plus approprié aux termes et modalités d'attribution. Cet exercice requiert également de retenir, à titre de facteurs d'évaluation du modèle, les hypothèses d'évaluation les plus appropriées en matière de durée de vie de l'option, de volatilité et de niveau de dividendes attendus. Les hypothèses et modèles retenus sont communiqués en Note 15.

■ Impôts Différés Actifs

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales reportables, lorsqu'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. La détermination du montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus nécessite que le management fasse des estimations à la fois sur la période de consommation des reports déficitaires, et sur le niveau des bénéfices imposables futurs, au regard des stratégies en matière de gestion fiscale. La valeur comptable des impôts différés actifs relatifs à des pertes fiscales reconnus au 31 décembre 2007 est de 9,3 milliers d'euros (2006 : 9,4 millions d'euros) et le montant des reports fiscaux déficitaires n'ayant pas fait l'objet de l'activation d'un impôt différé actif s'élève à 124,2 millions d'euros (2006 : 171,7 millions d'euros). De plus amples détails sont communiqués en Note 16.

■ Pensions et Autres Avantages Postérieurs à l'Emploi

Le coût des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2007 s'élève à 351 milliers d'euros (2006 : 342 milliers d'euros). De plus amples détails sont communiqués en Note 18.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

■ Coûts de Développement

Les coûts de développement sont capitalisés conformément au principe comptable décrit en Note 3. La décision de capitaliser ces coûts est prise par le management sur la base de son appréciation de la faisabilité technique et économique du projet de développement, habituellement lorsque ce dernier a atteint un niveau donné par rapport au modèle de développement établi. La détermination des montants pouvant être capitalisés, requiert que le management fasse des hypothèses sur le niveau de flux futurs de trésorerie générés par les actifs, sur les taux d'actualisation applicables, ainsi que sur la période durant laquelle des avantages économiques futurs seront procurés par l'actif. Au 31 Décembre 2007, le cumul du montant brut de coûts capitalisés s'élève à 2 millions d'euros (2006 : 3,1 millions d'euros). De plus amples détails sont communiqués en Note 3.

■ Provision pour risques et charges, incluant les coûts de restructuration

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. La détermination du montant de ces provisions requiert de formuler des hypothèses et retenir des estimations sur les niveaux de coûts attendus ainsi que sur la période durant laquelle la sortie de ressources interviendra. Le montant total des provisions pour risques et charges comptabilisées au 31 Décembre 2007 est de 0,7 millions d'euros (2006 : 2 millions d'euros). De plus amples détails sont communiqués en Note 10.

Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Genesys S.A. et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Les filiales contrôlées directement ou indirectement sont toutes consolidées par intégration globale. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Quand il y a cession d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats sur la période pendant laquelle Genesys S.A. en avait le contrôle.

Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Tous les soldes, produits et charges intragroupe ainsi que les profits ou pertes latents résultant de transactions internes, sont éliminés en totalité. Les pertes internes sont éliminées lorsqu'elles reflètent une perte par rapport à la valeur recouvrable de l'élément cédé.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets, qui ne sont pas détenus par le Groupe. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé, séparément des capitaux propres attribuables à la société mère.

Conversion des transactions réalisées en devises étrangères

Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts de change sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception des écarts de conversion latents actifs et passifs dégagés à la clôture de l'exercice,

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

et relatifs à des éléments monétaires intra-groupes qui font partie de l'investissement net dans les filiales, qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres, jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat.

Conversion monétaire des états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Groupe est l'euro (€). A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis dans la monnaie de présentation du Groupe aux taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen pondéré mensuel.

Tout goodwill provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres « Ecart de conversion ». Lors de la cession totale ou partielle d'une société à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est comptabilisé dans le compte de résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Les immobilisations corporelles n'ont pas fait l'objet de réévaluations à la juste valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, soit :

Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Ponts téléphoniques	5 ans
Agencements	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou dès lors qu'il n'est plus attendu aucun avantage économique futur de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est enregistré en résultat, au cours de l'exercice de décomptabilisation.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des actifs sont revus, et modifiés si nécessaire, de façon prospective à chaque clôture annuelle.

Contrats de location

Les contrats de location financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan au début de la période de location à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la plus courte de la durée d'utilité et de la durée du contrat, si le Groupe n'a pas une certitude raisonnable de devenir propriétaire de l'actif au terme du contrat de location.

Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Déterminer qu'un accord est, ou contient, un contrat de location, dépend de la substance de l'accord à sa date de commencement. Ceci impose d'apprécier si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s) et si l'accord confère un droit d'utiliser l'actif. Une réappréciation ultérieure à la date de commencement du contrat de location, n'est effectuée que dans l'un des cas suivants :

- une modification des termes contractuels se produit, autre qu'un renouvellement ou une prorogation de l'accord ;
- une option de renouvellement est exercée ou une prorogation est accordée, sauf si la durée du renouvellement ou de la prorogation était initialement incluse dans la durée du contrat de location ;
- il y a un changement pour déterminer si l'exécution dépend d'un actif spécifié ; ou
- il y a un changement substantiel relatif à l'actif.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Goodwill

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition. Ceci conduit à reconnaître les actifs identifiables (y compris les immobilisations incorporelles non reconnues précédemment) et les passifs identifiables (y compris les passifs éventuels, à l'exception des restructurations futures) de l'activité acquise à leur juste valeur.

A la date d'acquisition, le goodwill est évalué à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passif et passif éventuels identifiables. Après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le goodwill est soumis à des tests de perte de valeur chaque année ou plus fréquemment quand des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'il pourrait avoir perdu de la valeur.

Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette du goodwill est reconnue au compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

Acquises soit séparément soit lors d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût et les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition. Postérieurement à la comptabilisation initiale, le modèle du coût est appliqué aux immobilisations

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

incorporelles. Leur durée d'utilité est appréciée comme étant finie ou indéterminée. Quand un amortissement est comptabilisé pour les actifs dont la durée d'utilité est finie, cette charge est comptabilisée dans le compte de résultat.

A l'exception des coûts de développement (voir paragraphe ci-dessous), les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses correspondantes sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues.

Les valeurs comptables des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie finie sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Leur durée d'utilité est également revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant, sont comptabilisés de manière prospective comme un changement d'estimation.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif, soit :

Logiciels	1 à 5 ans
Technologie	4 ans
Portefeuille-clients acquis opérateurs	5 ans
Portefeuille-clients acquis directs	10 ans

Au 31 décembre 2006 et 2007, il n'existe pas d'immobilisations incorporelles pour lesquelles la durée de vie est considérée comme indéfinie.

Les profits et pertes résultant de la décomptabilisation d'un actif incorporel sont déterminés comme la différence entre les produits nets de cession et la valeur comptable de l'actif. Ils sont enregistrés dans le compte de résultat quand l'actif est décomptabilisé.

Coûts de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur la base d'un projet individuel sont comptabilisées en actif incorporel lorsque le Groupe peut démontrer la faisabilité technique de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente, son intention d'achever cet actif et sa capacité à l'utiliser ou à le vendre, le fait que cet actif générera des avantages économiques futurs, l'existence de ressources disponibles pour achever le développement et sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses engagées au titre du projet de développement.

Après leur comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont évaluées en utilisant le modèle de coût, ce qui nécessite que les actifs soient comptabilisés au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Toute dépense activée est amortie sur la durée au cours de laquelle sont attendus les avantages économiques liés au projet. La durée de vie moyenne d'amortissement de ces actifs incorporels, et donc la durée d'amortissement linéaire, est comprise entre 18 et 36 mois.

La valeur comptable des coûts de développement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année tant que l'actif n'est pas encore mis en service ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur, indiquant que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Pertes de valeur d'actifs non financiers

Le Groupe apprécie à chaque date de clôture, s'il existe une indication qu'un actif ait perdu de la valeur. En présence d'une telle présomption, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est requis pour un actif, le Groupe fait une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. Elle est déterminée pour chaque actif pris isolément, à moins que l'actif ne génère des flux de trésorerie largement dépendants d'autres actifs ou groupe d'actifs ; dans ce cas, la valeur recouvrable est évaluée pour l'ensemble de l'Unité Génératrice de Trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est réputé avoir perdu une partie de sa valeur, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. Les dépréciations constatées sur des activités qui se poursuivent, sont comptabilisées en résultat dans la catégorie de charges « Perte de valeur sur actifs à long-terme ».

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année, ou plus fréquemment si des événements ou circonstances indiquent que sa valeur comptable doit être dépréciée.

La dépréciation du goodwill est déterminée sur la base de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill se rapporte. Lorsque la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) est inférieure à la valeur comptable de l'unité génératrice de trésorerie (ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie) à laquelle le goodwill se rapporte, une dépréciation est reconnue. Les pertes de valeur du goodwill ne peuvent être reprises dans les périodes futures. Le Groupe effectue ses tests de dépréciation annuels au 1^{er} octobre.

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise.

Pour les besoins de ces tests de perte de valeur, Genesys a procédé à un découpage de ses activités en « unités génératrices de trésorerie » (Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique), pour lesquelles les flux de trésorerie futurs ont été estimés. Jusqu'au 31 décembre 2006, pour chacun de ces groupes d'actifs, le montant de la perte de valeur est calculé en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés, sur la base des meilleures estimations des dirigeants du Groupe. Les valeurs recouvrables étaient déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 à 9 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu était le coût moyen pondéré du capital, incluant une prime de risque.

A compter de l'exercice 2007, pour chacun de ces groupes d'actifs, la valeur recouvrable est estimée en utilisant la méthode des multiples. Cette méthode est fondée sur l'observation d'un échantillon d'entreprises comparables (taille, secteur, taux de croissance, risque) pour lesquelles on observe des rapports entre leur valeur (boursière ou de transaction si elles ont été récemment vendues) et des paramètres de l'entreprise à évaluer (revenus, EBIT, EBITDA). Les multiples médians obtenus sont ensuite appliqués aux paramètres financiers de l'unité génératrice de trésorerie à évaluer.

Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Actifs courants et non courants

Les actifs devant être réalisés, consommés ou cédés dans les douze mois suivant la clôture, sont classés en « Actifs courants », de même que les actifs détenus dans le but d'être cédés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Tous les autres actifs sont classés en « Actifs non courants ».

Passifs courants et non courants

Les passifs devant être réglés dans les 12 mois suivant la clôture, sont classés en « Passifs courants », de même que les passifs liés aux actifs destinés à être cédés. Tous les autres passifs sont classés en « Passifs non courants ».

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers inclus dans le champ d'application d'IAS 39 sont classés, selon le cas, en actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, en prêts et créances, en placements détenus jusqu'à leur échéance ou en actifs financiers disponibles à la vente. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les investissements sont initialement comptabilisés à la juste valeur qui inclut les coûts d'acquisition liés à l'investissement.

Après la comptabilisation initiale, les investissements classés dans les catégories « juste valeur par le biais du compte de résultat » ou « disponibles à la vente » sont évalués à la juste valeur.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie n'inclut dans le Groupe que les seuls actifs financiers considérés comme détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont considérés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être revendus à court terme. Les profits et les pertes sur investissements détenus à des fins de transaction sont enregistrés en résultat. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2006 et 2007, seuls la trésorerie et les équivalents de trésorerie (VMP) composent cette catégorie.

Actifs disponibles à la vente

Les profits et les pertes sur investissements disponibles à la vente sont comptabilisés en capitaux propres sur une ligne distincte jusqu'à ce que l'investissement soit vendu, encaissé ou décomptabilisé d'une autre manière ou jusqu'à ce qu'il soit démontré que l'investissement a perdu de la valeur, date à laquelle le profit ou la perte cumulé enregistré jusqu'alors en capitaux propres est enregistré partiellement ou en totalité dans le compte de résultat. Il n'existe pas de tels instruments dans les comptes de la société au 31 décembre 2006 et 2007.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers non dérivés assortis d'échéances fixes de paiements déterminés ou déterminables sont classés en placements détenus jusqu'à l'échéance lorsque le Groupe a l'intention manifeste et la capacité de les conserver jusqu'à leur échéance. Les investissements prévus pour être conservés sur une période indéfinie ne font pas partie de cette classification. Il n'existe pas de tels instruments dans les comptes de la société au 31 décembre 2006 et 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, à paiements déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, les prêts et créances sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué le cas échéant d'un montant de dépréciation. Dans les comptes de la société au 31 décembre 2007 et 2006, cette catégorie est principalement composée de dépôts et cautions versées. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute surcote ou décote initiale, et intègre les commissions qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, ainsi que les coûts de transaction.

Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du mécanisme du coût amorti. Cette catégorie est principalement composée des dépôts et cautionnements aux 31 décembre 2006 et 2007.

Dépréciation des actifs financiers

Des dépréciations sont constituées et comptabilisées au résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs financiers. Un indicateur de dépréciation permettant de déterminer une indication objective de dépréciation est la baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur coût d'acquisition. La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de dépréciation. Le montant de la dépréciation est comptabilisé en résultat. Toute reprise ultérieure de dépréciation est également enregistrée en résultat.

Pour les investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés, la juste valeur est déterminée par référence au prix de marché publié à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de prix de marché publié sur un marché actif, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur actuelle d'un autre instrument quasiment identique ou calculée sur la base des flux de trésorerie attendus de l'investissement.

Tous les achats et ventes normalisés d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle le groupe s'engage à acheter l'actif. Les achats ou ventes normalisés sont des achats ou ventes d'actifs financiers qui imposent la livraison des actifs dans le délai généralement défini par la réglementation ou par convention sur le marché.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 90 jours, sont reconnues et comptabilisées pour le montant initial de la facture déduction faite des dépréciations des montants non recouvrables. Une dépréciation est comptabilisée quand il existe une indication objective (telle qu'une probabilité de faillite ou des difficultés financières significatives du débiteur) que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus selon les termes contractuels de la facture. Les encours dépréciés sont constatés en perte quand ils sont jugés irrécouvrables.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie à court terme comptabilisés au bilan comprennent la trésorerie en banque, la caisse et les dépôts à court terme ayant une échéance initiale de moins de 3 mois.

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent uniquement la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus tels que définis ci-dessus.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les découverts bancaires ne sont pas présentés en net des disponibilités mais dans les flux de financement, sur la ligne « Variation des découverts bancaires ».

Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle et d'auto détention sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice

Prêts et emprunts portant intérêts

Tous les prêts et emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur qui correspond à la valeur du montant reçu, net des coûts de transaction liés à l'emprunt.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les prêts et emprunts portant intérêts sont évalués au coût amorti, prenant en compte tous les coûts d'émission et toute décote ou prime de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les profits et pertes sont enregistrés en résultat lorsque les passifs sont décomptabilisés ou font l'objet d'une perte de valeur.

Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la provision, par exemple du fait d'un contrat d'assurances, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat nette de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques du passif.

Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

Provisions pour restructuration

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné à la clôture lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers, ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent et matérialisée avant la date de clôture par l'annonce de la décision aux tiers concernés. Ce coût correspond principalement aux frais de licenciement, aux loyers relatifs à des contrats longue durée non-résiliables de locaux inutilisés, et à d'autres coûts rendus nécessaires par ces opérations de restructuration. Les montants provisionnés correspondent à des provisions de décaissements futurs à effectuer dans le cadre des plans de restructuration, et sont évalués à leur valeur actualisée lorsque l'échéancier des paiements est tel que l'effet de la valeur temps est significatif. Les produits des

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

sous-locations sont intégrés dans les analyses permettant d'évaluer les provisions à comptabiliser sur locaux restés vacants.

Frais de restructuration

La ligne « Frais de restructuration » présentée dans les charges opérationnelles regroupe les charges opérationnelles de toute nature relatives aux plans de restructuration identifiés mis en place par le Groupe. Ces charges incluent principalement les frais de licenciement, les loyers relatifs à des contrats longue durée non-résiliables de locaux inutilisés, la valeur nette comptable des immobilisations corporelles et des logiciels qui deviennent inutilisés dans le cadre des restructurations, et d'autres coûts rendus nécessaires par ces opérations de restructuration.

Avantages au personnel

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime. Le coût des services passés est comptabilisé en charges, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle.

Le montant comptabilisé au passif au titre d'un régime à prestations définies comprend la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, diminuée du coût des services passés non encore comptabilisés. La méthode dite du « corridor » n'est pas appliquée, les écarts actuariels sont immédiatement reconnus au compte de résultat de l'exercice.

Paiements en actions (Transactions réglées en instruments de capitaux propres)

Des plans d'options de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains employés et dirigeants et dénoués en actions Genesys S.A. La juste valeur des services reçus en contrepartie de l'attribution de ces options est évaluée de manière définitive, par référence à la juste valeur desdites options à la date de leur attribution et au nombre d'options supposées exerçables à la fin de la période d'acquisition des droits. La juste valeur à la date d'attribution (date du Conseil d'administration ayant attribué les stock-options) est déterminée par un expert externe en utilisant un modèle mathématique de type binomial.

La juste valeur totale ainsi déterminée est étalée de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits du plan en question. La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit reconnu dans le résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

Si les termes d'une rémunération réglée en instruments de capitaux propres sont modifiés, une charge est constatée a minima pour le montant qui aurait été reconnu si aucun changement n'était survenu. Une charge est en outre

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

comptabilisée pour prendre en compte les effets des modifications qui augmentent la juste valeur totale de l'accord dont le paiement est fondé sur des actions, ou qui sont favorables d'une autre façon au membre du personnel. Elle est valorisée à la date de la modification.

Cette dépense est constatée en charge de personnel par contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La rubrique des capitaux propres « Réserves liées aux stock-options » est utilisée pour enregistrer la valeur des rémunérations en actions du personnel, y compris dirigeant. De plus amples détails sont communiqués en Note 15.

Lors de l'exercice des options, le prix d'exercice reçu par le Groupe est constaté en trésorerie par contrepartie des capitaux propres.

Conformément aux dispositions transitoires de la norme, seuls les plans d'options attribuées postérieurement au 7 novembre 2002 ont été comptabilisés selon le principe exposé ci-dessus et font l'objet d'une valorisation.

Chiffre d'affaires

Les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs iront au groupe et que ces produits peuvent être évalués de façon fiable. Les critères de reconnaissance spécifiques suivants doivent être remplis pour que les produits des activités ordinaires puissent être reconnus : il doit exister un accord entre la Société et le client ; le prix doit avoir été fixé ou être déterminable, et le règlement doit être probable.

Le Groupe constate le chiffre d'affaires généré par ses services de téléconférence une fois que ceux-ci sont rendus ou, pour les équipements, au moment de leur livraison. En cas d'obligation contractuelle d'installation de matériel non encore réalisée, le chiffre d'affaires correspondant n'est pas constaté jusqu'à ce que les obligations soient satisfaites et est comptabilisé en produits différés.

Des remises tarifaires existent lorsqu'un client atteint un certain volume de minutes utilisées via nos services. La reconnaissance du chiffre d'affaires issu de la facturation chaque fin de mois du temps passé reflète ces baisses tarifaires. Il n'existe pas de remise de fin d'année rétroactive sur un volume donné.

Coût des ventes

Le coût des services vendus par le Groupe est composé principalement des salaires et charges sociales des opérateurs et du personnel d'assistance technique, des dépenses liées aux locaux spécifiquement équipés pour le personnel opérationnel, des coûts de télécommunication et d'équipements, et des dotations aux amortissements des ponts de téléconférences, du matériel de télécommunication, et du matériel informatique.

Le Groupe vend également du matériel téléphonique (matériel audio et vidéo) qu'il achète et revend en appliquant une marge.

Impôts sur les sociétés et impôts différés

Les actifs et les passifs d'impôt exigibles au titre de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les règles fiscales appliqués pour déterminer ces montants, sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'impôt exigible relatif à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres est comptabilisé en capitaux propres et non en résultat.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les impôts différés sont comptabilisés, en utilisant la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf quand le passif d'impôt différé résulte de la reconnaissance initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôts différés non reconnus sont réappréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou, si applicable, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est décomptabilisé lorsque :

- les droits de recevoir des flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ;
- le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, mais assume une obligation contractuelle de remettre sans délai les flux de trésorerie à un tiers en raison d'un transfert des droits à percevoir les flux (accord de « *pass-through* ») ; ou
- le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et soit, a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- soit, n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier mais a transféré le contrôle de l'actif financier.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte, annulée ou arrivée à expiration.

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêts et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur dès que le contrat est négocié et sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Les dérivés sont comptabilisés en tant qu'actifs lorsque la juste valeur est positive et en tant que passifs lorsque la juste valeur est négative.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence aux cours actuels pour des contrats ayant des profils de maturité similaires. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Compte tenu du montant non significatif de la juste valeur des instruments financiers dérivés, le groupe a fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens IAS 39 sur cet instrument financier. Ainsi, l'instrument financier dérivé est évalué à sa juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat.

Résultat par action

Le résultat par action de base est calculé sur le nombre moyen d'actions pondéré selon la date de création des actions dans l'exercice, déduction faite des actions d'auto détention.

Le résultat par action dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions (« *Treasury stock method* »), méthode applicable lorsque les fonds sont recueillis à la date d'exercice. Au dénominateur, est rajouté au nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action de base, le nombre d'actions potentielles qui résulteront des instruments dilutifs, déduction faite du nombre d'actions qui pourraient être rachetées au prix du marché avec les fonds recueillis de l'exercice théorique des instruments concernés. Le prix de marché retenu correspond au cours moyen de l'action sur l'exercice.

Les instruments de capitaux propres donnant accès au capital ne sont retenus dans le calcul indiqué ci-dessus que pour autant qu'ils aient un effet dilutif sur le bénéfice par action.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 2 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

2.1 Liste des filiales consolidées

Les sociétés suivantes sont toutes consolidées par intégration globale :

Sociétés	Ville	Pourcentage de contrôle et d'intérêt
Maison mère et sociétés sous-holdings		
Genesys S.A	Montpellier, France	Société consolidante
GEENE, S.A.S.	Paris, France	100 %
EESYS, S.A.	Paris, France	100 %
3054344 Nova Scotia Ltd.	Halifax, Canada	100 %
3054345 Nova Scotia Ltd.	Halifax, Canada	100 %
Amérique du Nord		
Genesys Conferencing Inc.	Vienna, Etats-Unis	100 %
A Better Conference Inc	Vienna, Etats-Unis	100 %
Genesys Conferencing Ltd	Toronto, Canada	100 %
Europe		
Genesys Conferencing Europe S.A.S	Ivry, France	100 %
Genesys Conferencing SA Soc. Unipersonal	Madrid, Espagne	100 %
Genesys Conferencing AB	Stockholm, Suède	100 %
Genesys Conferencing S.A.	Bruxelles, Belgique	100 %
Genesys Conferencing Ltd.	Croydon, Angleterre	100 %
Genesys Conferencing S.R.L.	Milan, Italie	100 %
Genesys Conferencing GmbH	Berlin, Allemagne	100 %
Genesys Conferencing-Servicos de Telecomunicacoes, Lda	Lisbonne, Portugal	100 %
Asie-Pacifique		
Genesys Conferencing Pte Ltd.	Singapour, Singapour	100 %
Genesys Conferencing Pty Ltd.	Melbourne, Australie	100 %
Genesys Conferencing Ltd.	Hong Kong, Chine	100 %
Genesys Conferencing Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	100 %
Genesys Conferencing KK	Tokyo, Japon	100 %
Genesys Technology Consulting Co.Ld.	Pékin, Chine	100 %
Genesys Conferencing Ltd	Nouvelle-Zélande	100 %

2.2 Regroupements d'entreprises

Aucun regroupement d'entreprises n'est intervenu au cours de l'exercice 2007.

Lors de l'exercice précédent, en date du 10 février 2006, Genesys avait procédé au rachat en numéraire de la participation de ses partenaires dans la filiale espagnole (« Genesys Iberia », devenue par la suite Genesys Conferencing), représentant 80 % du capital de cette société après l'action en justice engagés par ces derniers,

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

comme décrit en détails dans la Note 2.2 « Regroupements d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés du 31 décembre 2006.

Bien que cette acquisition soit effective au 10 février 2006, la filiale avait été consolidée à 100 % par intégration globale à compter du 1^{er} janvier 2006, car le chiffre d'affaires et le résultat réalisés entre ces deux dates sont considérés comme non significatifs.

Au 31 décembre 2006 Genesys Iberia avait généré une perte nette contributive de 232 milliers d'euros, après dépréciation du portefeuille clients.

NOTE 3 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL

Les immobilisations incorporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006			2007		
	Coût	Amortissements	Net	Coût	Amortissements	Net
Logiciels et frais de développement	20.947	15.498	5.449	22.786	17.788	4.998
Autres immobilisations incorporelles	19	19	–	427	351	76
Immobilisations incorporelles en cours	1.490	–	1.490	1.474	–	1.474
Total des immob. incorp.	22.456	15.517	6.939	24.687	18.139	6.548
Portefeuille clients	65.670	55.158	10.512	59.098	51.542	7.556
Technologie	20.501	20.501	–	18.341	18.341	–
Total relations clients et technologie	86.171	75.659	10.512	77.439	69.883	7.556
Goodwill	24.376	–	24.376	23.276	–	23.276
Total des goodwill et immobilisations incorporelles	133.003	91.176	41.827	125.402	88.022	37.380

La variation des immobilisations incorporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Diminutions	Virements de poste à poste	Ecart de conversion	Solde de clôture
Logiciels et frais de développement	20.947	714	(2)	1.883	(756)	22.786
Autres immobilisations incorporelles	19	438	–	–	(30)	427
Immobilisations incorporelles en cours	1.490	1.827	–	(1.843)	–	1.474
Total des immobilisations incorporelles	22.456	2.979	(2)	40	(786)	24.687
Portefeuille client	65.670	–	–	–	(6.572)	59.098
Technologie	20.501	–	–	–	(2.160)	18.341
Total relations clients et technologie	86.171	–	–	–	(8.732)	77.439
Goodwill	24.376	–	–	–	(1.100)	23.276
Total des goodwill et immobilisations incorporelles	133.003	2.979	(2)	40	(10.618)	125.402

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le Groupe a comptabilisé à l'actif des coûts de développement de logiciel à usage interne. Les coûts relatifs au matériel ainsi que les coûts salariaux et les coûts externes des consultants dédiés au développement de ces logiciels ont été capitalisés. Le Groupe a capitalisé 3.086 et 1.977 milliers d'euros de nouveaux coûts durant les exercices 2006 et 2007, respectivement. Ces coûts sont inclus dans la ligne « Immobilisations incorporelles » présentée dans le bilan consolidé de la société. La valeur nette comptable totale des frais de développement capitalisés est de 6.144 et 5.623 milliers d'euros au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2007, respectivement. Les coûts enregistrés pendant la phase d'étude du projet et après la mise en service du logiciel sont enregistrés en charges au compte de résultat.

En 2007, les activités de recherche et développement de Genesys étaient principalement orientées vers l'amélioration et le développement de notre nouvelle plateforme *Genesys Meeting Center*.

Aux 31 décembre 2006 et 2007, les immobilisations incorporelles en cours en matière de logiciels s'élèvent à 1.490 milliers d'euros et 1.474 milliers d'euros, respectivement.

La variation des écarts de conversion résulte de l'écart entre le taux d'ouverture et le taux de clôture. La variation des amortissements des immobilisations incorporelles est la suivante :

	Solde d'ouverture	Dotations d'exploitation	Perte de valeur	Diminutions/ Reprises	Virements de poste à poste	Ecarts de conversion	Solde de clôture
Logiciels et frais de développement	15.498	2.961	–	(2)	(2)	(667)	17.788
Autres immobilisations incorporelles	19	357	–	–	–	(25)	351
Amortissements sur immobilisations incorporelles	15.517	3.318	–	(2)	(2)	(692)	18.139
Portefeuille clients acquis	55.158	2.210	–	–	–	(5.826)	51.542
Technologie	20.501	–	–	–	–	(2.160)	18.341
Amortissements des relations clients et Technologie	75.659	2.210	–	–	–	(7.986)	69.883
Perte de valeur des goodwill	–	–	–	–	–	–	–
Total des amortissements et pertes de valeur sur goodwill et immobilisations incorporelles	91.176	5.528	–	(2)	(2)	(8.678)	88.022

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes et leurs amortissements se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	2006			2007		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Ponts	47.077	36.921	10.156	44.589	36.751	7.838
Aménagements	5.244	2.754	2.490	4.105	1.948	2.157
Autres immobilisations corporelles	11.024	8.500	2.524	10.774	8.796	1.978
Immobilisations corporelles en cours	232	–	232	42	–	42
Total des immobilisations corporelles	63.577	48.175	15.402	59.510	47.495	12.015

La variation des immobilisations corporelles brutes est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture	Acquisitions	Mises au rebut et cessions	Virements de poste à poste	Ecarts de conversion	Solde de clôture
Ponts de télécommunications	47.077	1.520	(78)	–	(3.930)	44.589
Aménagements	5.244	304	(1.302)	232	(373)	4.105
Autres immobilisations corporelles	11.024	481	(135)	(40)	(556)	10.774
Immobilisations corporelles en cours	232	46	–	(232)	(4)	42
Total des immobilisations corporelles	63.577	2.351	(1.515)	(40)	(4.863)	59.510

La variation des amortissements des immobilisations corporelles est la suivante :

(en milliers d'euros)	Solde d'ouverture	Dotations	Diminutions	Ecarts de conversion	Solde de clôture
Ponts de télécommunications	36.921	3.023	(50)	(3.143)	36.751
Aménagements	2.754	656	(1.301)	(161)	1.948
Autres immobilisations corporelles	8.500	815	(97)	(422)	8.796
Total des amortissements sur immobilisations corporelles	48.175	4.494	(1.448)	(3.726)	47.495

Les immobilisations acquises en crédit bail figurant à l'actif se décomposent comme suit :

Immobilisations en crédit-bail	2006			2007		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
Ponts	4.472	4.357	115	4.140	4.111	29
Autres immobilisations corporelles	764	477	287	733	565	168
Total des immobilisations corporelles	5.236	4.834	402	4.873	4.676	197

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 5 ACTIFS FINANCIERS NON-COURANTS

(en milliers d'euros)	Dépôts et cautionnements	Titres mis en équivalence	Compte séquestre	Total
Solde au 31 décembre 2005	1.335	278	117	1.730
Acquisitions d'immobilisations	566	–	–	566
Diminution	(247)	–	–	(247)
Variation de périmètre	–	(278)	–	(278)
Ecart de change	(75)	–	(4)	(79)
Solde au 31 décembre 2006	1.579	–	113	1.692
Acquisitions d'immobilisations	351	–	–	351
Diminution	(495)	–	–	(495)
Variation de périmètre	–	–	–	–
Ecart de change	(93)	–	(1)	(94)
Solde au 31 décembre 2007	1.342	–	112	1.454

NOTE 6 PERTE DE VALEUR DES GOODWILLS

Au cours des années 1999, 2000 et 2001, Genesys a acquis plusieurs sociétés en payant avec ses propres actions, alors que le cours de celles-ci était nettement plus élevé que celui constaté depuis fin 2001. Dans ce contexte, Genesys revoit chaque année au 1^{er} octobre la valorisation de ses goodwill et autres actifs incorporels identifiés lors des acquisitions de sociétés au moyen d'un test de perte de valeur. Cette revue annuelle est effectuée avec le concours d'un expert indépendant.

Pour les besoins de ces revues, Genesys a procédé à un découpage des ses activités en Unités Génératrices de Trésorerie (correspondant aux segments cités dans la Note 20 « Informations par segment ») pour lesquelles les flux de trésorerie futurs ont été analysés.

Jusqu'au 31 décembre 2006, pour chacun de ces groupes d'actifs, le montant de la perte de valeur était calculé en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés, sur la base des meilleures estimations des dirigeants du Groupe. Un test de perte de valeur a été effectué en date du 1^{er} octobre 2006, pour la clôture annuelle du 31 décembre 2006. Aucune charge relative à la perte de valeur n'a été enregistrée en 2006. Les principales hypothèses retenues lors de la revue au 1^{er} octobre 2006 étaient les suivantes : un taux d'actualisation de 17 %, un horizon de projections de 5 ans, un taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre 0,6 % et 3,2 % par an. La valeur terminale est calculée sur un taux de croissance résiduel du chiffre d'affaires de 3 % et un taux de capitalisation compris entre 14 % et 14,5 %.

A compter de l'exercice 2007, pour chacun de ces groupes d'actifs, la valeur recouvrable est estimée en utilisant la méthode des multiples, sur la base des meilleures estimations des dirigeants du Groupe. Cette méthode est fondée sur l'observation d'un échantillon d'entreprises comparables (taille, secteur, taux de croissance, risque) pour lesquelles on observe des rapports entre leur valeur (boursière ou de transaction si elles ont été récemment vendues) et des paramètres de l'entreprise à évaluer (revenus, EBIT, EBITDA). Les multiples médians obtenus sont ensuite

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

appliqués aux paramètres financiers de l'unité génératrice de trésorerie à évaluer. Un test de perte de valeur a été effectué en date du 1^{er} octobre 2007, pour la clôture annuelle du 31 décembre 2007. Aucune charge relative à la perte de valeur n'a été enregistrée en 2007. Les principales hypothèses retenues lors de la revue au 1^{er} octobre 2007 étaient les suivantes : un panel de trois sociétés américaines comparables et évoluant sur le même marché que le Groupe Genesys, un horizon de projections de 12 mois après la date de clôture, un taux de croissance du chiffre d'affaires compris entre -1,1 % et 12 % par an selon les UGT. Les comparables retenus sont les valeurs médianes, portant sur les indicateurs Revenus, EBIT et EBITDA.

Le tableau suivant présente le découpage de la valeur nette comptable du goodwill, des portefeuilles clients et de la technologie par unité génératrice de trésorerie :

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Goodwill		
Amérique du Nord	–	–
Europe	24.376	23.276
Asie-Pacifique	–	–
Total	24.376	23.276
Portefeuille clients		
Amérique du Nord	7.770	5.329
Europe	2.742	2.227
Asie-Pacifique	–	–
Total	10.512	7.556
Technologie		
Amérique du Nord	–	–
Europe	–	–
Asie-Pacifique	–	–
Total	–	–

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 7 ECHEANCE DES CREANCES

L'échéance des créances brutes de l'actif circulant au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Créances clients et rattachées*	25.883	25.883	–
Créances sociales	77	77	–
Créances fiscales	6.748	6.748	–
Avances et acomptes	310	310	–
Instruments financiers dérivés	92	92	–
Autres créances	2.670	1.079	1.591
Total des autres créances	35.780	34.189	1.591
Charges constatées d'avance	1.466	1.466	–
Total des comptes de régularisation	1.466	1.466	–
Total des créances	37.246	35.655	1.591

(*) Dont 4.138 milliers d'euros de factures à établir en 2007, à comparer avec 6.129 milliers d'euros en 2006.

Les dépréciations sur créances ont évolué comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice non utilisées	Reprises de l'exercice utilisées	Ecart de conversion	Solde au 31 décembre 2007
Dépréciation sur comptes clients	1.316	87	(172)	(86)	(15)	1.130
Total des dépréciations	1.316	87	(172)	(86)	(15)	1.130

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice non utilisées	Reprises de l'exercice utilisées	Ecart de conversion	Solde au 31 décembre 2007
Dépréciation sur comptes clients	1.545	391	(542)	(59)	(19)	1.316
Total des dépréciations	1.545	391	(542)	(59)	(19)	1.316

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 8 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie consolidé la rubrique trésorerie comprend les éléments suivants au 31 décembre :

	2006	2007
Comptes bancaires courants	7.804	11.697
Equivalents de trésorerie (SICAV et billets de trésorerie)	166	2.545
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.970	14.242

Au 31 décembre 2007, les équivalents de trésorerie sont composés de fond commun de placement en actions BAREP COURT TERM à la Société Générale.

NOTE 9 CAPITAL SOCIAL

Généralités

Le capital social se compose, au 31 décembre 2007 de 69.882.837 actions ordinaires de valeur nominale 1 euro chacune, contre 69.798.286 actions au 31 décembre 2006.

Le 22 février 2006, la Société a annoncé que l'augmentation de capital, lancée le 1^{er} février 2006, avait été souscrite à hauteur de 100 % générant ainsi un produit brut de 53.550.151,20 euros, prime d'émission incluse. Des frais à hauteur de 7.433 milliers d'euros ont été imputés sur la prime d'émission.

Genesys a ainsi procédé à l'émission de 51.490.530 actions nouvelles, cotées sur le marché Euronext Paris à compter du 28 février 2006, et a ainsi porté le capital social de 18.307.756 euros à 69.798.286 euros.

Le 6 février 2007, Genesys a émis 84.551 actions nouvelles suite au remboursement d'obligations remboursables en actions Genesys. Ces obligations remboursables en actions avaient été émises en mars 2001 au profit d'une sous-filiale de Genesys, la société Geene S.A.S, dans le cadre de l'acquisition par Genesys de la société canadienne Astound Inc.

Le capital social a été ainsi porté de 69.798.286 euros à 69.882.837 euros.

Obligations remboursables en actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astound, Genesys S.A., avec l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2001, a émis des obligations remboursables en actions réservées à Geene S.A.S., filiale à 100 % du Groupe ; les 1.103.200 obligations émises permettant de livrer, immédiatement ou à terme, des actions Genesys S.A. aux actionnaires d'Astound. Le prix unitaire d'émission a été fixé initialement à 28,79 euros (dont 23,79 euros de prime d'émission). Sur ces 1.103.200 obligations, 186.809 ont été émises en vue de l'exercice futur des « *replacement options* ».

Le capital social à émettre et la prime d'émission sur capital à émettre correspondent aux obligations destinées à servir l'exercice futur des « *replacement options* » (stock-options Astound non encore exercées au 31 décembre 2007), soit 38.254 « *replacement options* » d'un prix de 28,45 euros (nominal de 1 euro et prime d'émission de 27,45 euros) et 30.700 options spéciales d'un prix de 28,45 euros (nominal de 1 euro et prime d'émission de

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

27,45 euros). Suite au départ de la Société d'un certain nombre d'optionnaires (ceux-ci perdent en effet légalement leur droit à exercer ces options dès lors qu'ils ne sont plus salariés de l'entité), 2.513 « *replacement options* » ont été annulées en 2006 et 1.846 annulées en 2007. Ces éléments ont été inclus dans le coût d'acquisition à la date d'acquisition.

Les prix d'exercice mentionnés tiennent compte de la réduction de la valeur nominale des actions réalisée en juin 2003 des ajustements de parité consécutifs aux augmentations de capital réalisées en juillet 2003 et février 2006. La parité est désormais de 1,30 action Genesys pour une obligation remboursable en actions.

Au cours de l'année 2006, aucune obligation n'a été remboursée en actions. Au cours de l'année 2007, 65.046 obligations ont été converties en 84.551 actions Genesys.

Le tableau ci-dessous résume les mouvements de l'exercice relatifs à ces obligations remboursables en actions.

En nombre d'obligations	Obligations émises en vue de l'exercice futur des « <i>replacement options</i> »	Obligations émises en vue de l'exercice futur des « <i>options spéciales</i> »	Autres obligations	Total
Obligations non converties au 31 décembre 2005	42.613	30.700	65.046	138.359
Annulation suite départ de la Société	(2.513)	0	0	(2.513)
Obligations non converties au 31 décembre 2006	40.100	30.700	65.046	135.846
Annulation suite départ de la Société	(1.846)	0	0	(1.846)
Conversion d'obligations en actions	0	0	(65.046)	(65.046)
Obligations non converties au 31 décembre 2007	38.254	30.700	–	68.954

Options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2006 et 2007 aucune option de souscription d'actions n'a été exercée.

Actions autodétenues

Au 31 décembre 2007, Genesys S.A. possède 12.771 actions propres. Sa filiale 3054-345 Nova Scotia Ltd. possède également 7.860 actions Genesys S.A. Ces actions propres ont été imputées en moins des capitaux propres pour un montant de 678 milliers d'euros.

Dividendes

Aucun dividende ne sera proposé à l'assemblée générale convoquée en juin 2008, et aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 10 VARIATION DES PROVISIONS

Les provisions se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	Solde au 1 ^{er} janvier 2007	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice non utilisées	Utilisations de l'exercice	Ecart de conversion	Solde au 31 décembre 2007	Dont part à court terme	Dont part à long terme
Consolidation en 1998-99 des centres d'appels aux Etats-Unis	249	-	-	(152)	(15)	82	82	-
Fermeture en 2002 du site allemand de Roedermark	19	-	-	(19)	-	-	-	-
Réorganisation des services commercial et Recherche et développement 2006	1.177	824	-	(1.962)	(13)	26	26	-
Provisions pour restructuration	1.445	824	-	(2.133)	(28)	108	108	-
Autres provisions diverses	248	139	-	(161)	(10)	216	216	-
Provisions pour indemnité de départ à la retraite	342	9	-	-	-	351	-	351
Autres Provisions	590	148	-	(161)	(10)	567	216	351
Total des Provisions	2.035	972	-	(2.294)	(38)	675	324	351

Toutes ces provisions sont des provisions de nature opérationnelle.

Frais de restructuration

La ligne « Frais de restructuration » du compte de résultat se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007
Réorganisation des services commerciaux, financiers et recherche et développement	1.402	711
Divers	(27)	21
Total des frais de restructuration	1.375	732

Au 31 décembre 2006, la charge de 1.402 milliers d'euros concernait la consolidation et l'harmonisation des personnels d'encadrement des services commerciaux et financiers.

Au 31 décembre 2007, la charge de 711 milliers d'euros est la conséquence de la poursuite des efforts entrepris au dernier trimestre 2006 pour consolider et harmoniser le groupe. Cette charge est principalement liée à la poursuite de la réorganisation des services commerciaux en Europe, ainsi qu'à la réorganisation des services R&D en Europe et en Amérique du Nord.

Consolidation des centres d'appels aux Etats-unis

Suite à la consolidation de ses centres d'appels aux Etats-Unis depuis 1998, destinée à fournir des services de haut niveau à ses clients tout en optimisant l'organisation des opérations, et qui s'est soldée par la fermeture en 2002 de la quasi-totalité des centres d'appels existants en Amérique du Nord, Genesys avait provisionné les coûts de restructuration comprenant les loyers relatifs à des contrats longue durée non-résiliables, les frais de licenciements et d'autres coûts rendus nécessaires par la fermeture de ces quatre centres d'appels. Aux 31 décembre 2006 et 2007, il ne subsiste plus au bilan que des provisions relatives aux contrats longue durée non-résiliables, provisions qui

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

sont utilisées chaque année de façon linéaire. La mise au rebut de certaines immobilisations corporelles et incorporelles inutilisées fait l'objet d'une dépréciation à l'actif.

NOTE 11 AFFACTURAGE

En février 2005, Genesys a signé un accord avec une société française d'affacturage afin de vendre certaines créances clients des plus grands clients de sa filiale française, Genesys Conferencing Europe.

Selon les termes de cet accord lorsque des critères spécifiques sont atteints, Genesys doit racheter certaines créances qui ont été vendues à la société d'affacturage. Les termes du contrat incluent un renouvellement automatique annuel sauf en cas de notification écrite envoyée 90 jours avant la rupture effective du contrat.

En conséquence, les créances vendues sous ce programme sont rapportées en tant que créances client au bilan en contrepartie d'une dette présentée dans le poste « Autres passifs courants ». Au 31 décembre 2007, 0,9 million d'euros inclus dans les 25,9 millions d'euros des créances clients portées au bilan ont été vendues selon les termes du programme. Par comparaison, au 31 décembre 2006, 1,1 millions d'euros inclus dans les 25,8 millions d'euros des créances portées au bilan ont été vendus selon les termes du même programme. La dette financière liée s'élève à 0,9 million d'euros au 31 décembre 2007 contre 1,1 millions d'euros au 31 décembre 2006. (cf. paragraphe 5.2.3 ci dessus).

Le 14 novembre 2007, Genesys a envoyé un courrier de résiliation à la société d'affacturage. Ce contrat a donc pris fin le 14 février 2008.

NOTE 12 PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers du Groupe se décomposent comme suit :

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Emprunt bancaire à taux variable échéance fixe en \$	25.416	18.067
Emprunt bancaire à taux variable échéance variable en \$	3.797	–
Découverts bancaires	1.673	–
Engagements de location-financement	307	151
Total des passifs financiers	31.193	18.218
Part courante à moins d'un an	10.884	18.218
Total des passifs financiers à long terme	20.309	–

Au cours de l'exercice 2007 la Société a procédé au remboursement de 8.232 milliers d'euros (11.867 milliers de dollars américains) en principal dans le cadre du Contrat de Prêt, dont 272 milliers d'euros (368 milliers de dollars américains) au titre de l'échéance semestrielle du 30 avril 2007 et 7.960 milliers d'euros (11.499 milliers de dollars américains) au titre de l'échéance semestrielle du 31 octobre 2007, telles que renégociées par l'avenant du 27 janvier 2006.

Au cours de l'exercice 2006 la Société avait procédé au remboursement de 43,1 millions d'euros (51,2 millions de dollars américains) en principal dans le cadre du Contrat de Prêt, dont 50 millions de dollars américains le 2 mars

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2006 suite à l'augmentation de capital en numéraire réalisée en février 2006 (voir détails en Note 12), et deux fois 0,6 million de dollars américains au titre des échéances semestrielles du 30 avril 2006 et du 31 octobre 2006 telle que renégociées par l'avenant du 27 janvier 2006.

Echéances de remboursement

Le tableau d'échéancier présenté ci-dessous présente les échéances en capital telles que définies par l'amendement en date du 7 septembre 2007 :

Echéance	Echéances en dollars telles que rééchelonnées par l'avenant du 7 septembre 2007	Echéances converties en euros au taux de clôture Décembre 2007
31 octobre 2007	\$11,5 millions	7,8 millions d'€
30 avril 2008	–	–
31 octobre 2008	\$25,0 millions	17 millions d'€
Total	\$36,5 millions	24,8 millions d'€

Au 31 décembre 2007, la nature et les échéances de remboursement de l'ensemble des passifs financiers de Genesys sont les suivantes, hors découverts bancaires :

	Années de remboursement de la dette		
	2008	2009 et au-delà	Total
Emprunt bancaire à taux variable échéance fixe en \$	18.067	–	18.067
Emprunt bancaire à taux variable échéance variable en \$	–	–	–
Contrats de location-financement	151	–	151
Total des dettes à long terme	18.218	–	18.218

Contrat de prêt de 125 millions de dollars américains

Le 20 avril 2001, Genesys S.A. et Vialog ont conclu avec BNP Paribas, CIBC World Markets et Fortisbank un contrat de prêt d'un montant de 125 millions de dollars américains. Ce prêt, qui a fait l'objet d'avenants successifs, s'est substitué au prêt multi-devises de 35 millions de dollars américains et à la dette long terme de Vialog (dette de 75 millions de dollars américains au titre d'obligations seniors) qui existaient avant l'acquisition de Vialog par Genesys S.A. Conformément au Contrat de Prêt, Genesys doit respecter certains ratios financiers trimestriels et doit procéder à des remboursements de sa dette en principal sur une base semi-annuelle.

Genesys a annoncé le 22 février 2006 avoir réalisé avec succès une opération de recapitalisation qui a consisté en la réitération modificative du Contrat de Prêt, en une augmentation de capital d'un montant d'environ 54 millions d'euros (environ 65 millions de dollars américains) ainsi que certaines autres opérations sur les actions de Genesys. Cette opération de recapitalisation est amplement décrite dans le document de référence de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Suite à cette opération de recapitalisation, le montant restant dû par Genesys au titre du Contrat de Prêt a été réduit à un montant de 38 millions de dollars américains (environ 32 millions d'euros) par rapport au montant d'environ 88 millions de dollars américains (environ 75 millions d'euros) au 31 décembre 2005. Dans le cadre de l'avenant au contrat de prêt, le Groupe a effectué moins d'un million d'euros de remboursement en 2006, et 8,2 millions d'euros en 2007.

Le tableau suivant retrace l'historique des mouvements sur le capital nominal restant dû de ce Contrat de Prêt :

Remboursements au 31 décembre 2007										
(en millions de dollars américains)	Montant emprunté en avril	2001-2002	2003	2004	2005	2006	2007	Solde au 31 décembre 2007	Dont portion court-terme	Dont portion long-terme
	2001									
Volet										
Genesys S.A.	40,0	(7,0)	(0,5)	(5,9)	(4,4)	(22,2)	–	–	–	–
Volet Vialog	85,0	–	(0,5)	(11,0)	(7,6)	(29,1)	(11,8)	25	25	–
Total	125,0	(7,0)	(1,0)	(16,9)	(12,0)	(51,3)	(11,8)	25	25	–

Genesys a conclu avec ses prêteurs de nombreux avenants au contrat de prêt, le dernier datant du 7 septembre 2007. Les récents avenants du Contrat de Prêt sont les suivants :

Réitération modificative du Contrat de Prêt en date du 27 janvier 2006

En date du 27 janvier 2006, Genesys et les établissements prêteurs ont conclu une réitération modificative du Contrat de Prêt. Cet accord prévoit principalement le rééchelonnement du remboursement en principal des sommes dues ainsi que la modification des engagements financiers pris par Genesys.

L'échéancier des remboursements du principal de la dette, tel que modifié, prévoit le remboursement complet de la dette bancaire au 31 octobre 2008. Il est également prévu que (i) Genesys procède au remboursement anticipé de certains montants de sa dette si ses flux de trésorerie venaient à excéder certains niveaux et (ii) les intérêts dus au titre du Contrat de Prêt soient payés conformément au calendrier d'origine (soit deux fois par an, le 30 avril et le 31 octobre).

Le tableau d'échéancier présenté ci-dessous présente les échéances en capital telles que définies par l'avenant en date du 27 janvier 2006 :

Année	Echéances en dollars telles que rééchelonnées par l'avenant de janvier 2006	Echéances converties en euros au taux de clôture décembre 2007
	31 octobre 2007	\$11,5 millions
30 avril 2008	\$10 millions	6,8 millions d'€
31 octobre 2008	\$15,0 millions	10,2 millions d'€
Total	\$36,5 millions	24,8 millions d'€

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

La réitération modificative du Contrat de Prêt prévoit, en outre, une modification de la valeur des engagements financiers (« *threshold financial covenants* ») existants afin de conférer à Genesys une plus grande marge de manœuvre financière et la suppression du niveau minimal d'EBITDA.

Ainsi, les engagements financiers (« *threshold financial covenants* ») fixés par la réitération modificative du Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,82 et 3,25 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 4,12 à 17,71 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 1,68 à 0,04.

Si Genesys ne parvenait pas à atteindre l'un quelconque de ces ratios, Genesys pourrait être amenée à engager une des actions suivantes :

- augmenter le capital d'un montant minimum de 20 millions d'euros ;
- conclure un nouvel emprunt d'un montant suffisant pour rembourser les montants restant dus à la date de défaut ;
- émettre des obligations à hauteur des sommes restant dues au titre de l'emprunt ;
- signer un traité de fusion, réaliser une opération de cession ou lancer une offre publique visant les actions de Genesys S.A. ;
- exécuter toute autre proposition qui pourrait être prise par le Conseil d'administration et acceptée par les établissements prêteurs.

Tels que modifiés, les engagements financiers établissent encore des seuils ou circonstances de réévaluation (« *reassessment circumstances* ») à partir desquels la Société sera amenée à prendre certaines mesures avant que les établissements prêteurs ne la déclarent en situation de défaut par rapport aux engagements prévus dans le contrat de prêt.

La réitération modificative du Contrat de Prêt prévoit également une modification des seuils de base (« *base financial covenants* ») que Genesys s'est engagée à respecter. Parmi ces seuils de base (« *base financial covenants* »), l'obligation pour Genesys de maintenir un niveau minimal d'EBITDA et de respecter un niveau maximal de dépenses d'investissement (« *capital expenditures* ») sont supprimés.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les seuils de base fixés par la réitération modificative du Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,69 et 2,74 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 3,47 à 14,91 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 1,92 à 0,04.

Le respect de ces ratios est vérifié trimestriellement, à la fin de chaque trimestre jusqu'au 30 septembre 2008. Si Genesys ne se conforme pas aux ratios fixés dans ces engagements financiers, les prêteurs pourraient déclarer Genesys en défaut.

L'accord impose à la Société qu'elle mette en œuvre des solutions commercialement acceptables afin d'obtenir le refinancement du contrat de prêt. Genesys pourra toutefois refuser certaines solutions de refinancement si celles-ci prévoient un taux d'intérêt supérieur au LIBOR + 4 % par an, si les conditions sont commercialement non satisfaisantes ou si elles sont proposées par l'un de ses prêteurs actuels. Si Genesys ne parvenait pas à refinancer intégralement le contrat de prêt avant le 31 octobre 2006, elle devra verser un intérêt de :

- 1,0 % par an en sus du taux qui lui est actuellement applicable du 1^{er} novembre 2006 au 30 avril 2007 ;
- 2,0 % par an en sus du taux qui lui est actuellement applicable du 1^{er} mai 2007 au 31 octobre 2007 ;
- 3,0 % par an en sus du taux qui lui est actuellement applicable du 1^{er} novembre 2007 au 30 avril 2008 ; et
- 4,0 % par an en sus du taux qui lui est actuellement applicable du 1^{er} mai 2008 au 31 octobre 2008.

A l'issue de la renégociation du Contrat de Prêt en janvier 2006, un test de décomptabilisation a été effectué en conformité avec IAS 39 §AG 62. Le seuil de 10 % de ce test de décomptabilisation n'a pas été atteint, par conséquent la modification de la dette n'a pas été comptabilisée comme une extinction de la dette, la valeur actuelle nette de la dette au jour de la renégociation n'a pas été modifiée, et un nouveau taux d'intérêt effectif a été calculé afin de tenir compte des flux futurs de trésorerie tels que renégociés. Tous les coûts et honoraires encourus lors de la renégociation (soit environ 1 million d'euros) ont été inclus dans ce nouveau taux d'intérêt effectif.

Amendement du Contrat de Prêt en date du 29 décembre 2006

Le 29 décembre 2006, la Société a reçu une renonciation de la part de ses créanciers et signé un amendement de la réitération modificative du Contrat de Prêt en date du 27 janvier 2006. Au 31 décembre 2006, la Société n'a pas respecté ses engagements financiers et a obtenu des ses Etablissements Prêteurs leur renonciation au respect de ses

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

engagements financiers à cette date. En outre, la Société et ses Etablissements Prêteurs ont signé l'amendement des ses engagements financiers de base comme indiqué ci-après :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») doit être maintenu entre 0,60 et 1,50 entre le 31 mars 2007 et le 30 septembre 2008 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») doit être maintenu entre 5,75 à 8,50 entre le 31 mars 2007 et le 30 septembre 2008 ;
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») doit être inférieur à 1,40 au 31 mars 2007, et décroître progressivement à 0,60 en 2008.

Aucun test de décomptabilisation n'a été effectué à l'occasion de cet amendement, car seuls les ratios de covenants ont été modifiés. Les commissions relatives à cet amendement (environ 1,1 millions d'euros) ont été entièrement reconnues en charges sur le quatrième trimestre 2006.

Amendement du Contrat de Prêt en date du 7 septembre 2007

En date du 7 septembre 2007, Genesys et les établissements prêteurs ont conclu un nouvel amendement au Contrat de Prêt. Cet accord prévoit principalement le rééchelonnement du remboursement en principal des sommes dues ainsi que la modification des engagements financiers pris par Genesys.

L'échéancier des remboursements du principal de la dette est modifié comme suit :

Echéance	Echéances en dollars telles que rééchelonnées par l'avenant de janvier 2006	Echéances converties en euros au taux de clôture Décembre 2007	Echéances en dollars telles que rééchelonnées par l'avenant du 7 septembre 2007	Echéances converties en euros au taux de clôture Décembre 2007
31 octobre 2007	\$11,5 millions	7,8 millions d'€	\$11,5 millions	7,8 millions d'€
30 avril 2008	\$10 millions	6,8 millions d'€	–	–
31 octobre 2008	\$15,0 millions	10,2 millions d'€	\$25,0 millions	17,0 millions d'€
Total	\$36,5 millions	24,8 millions d'€	\$36,5 millions	24,8 millions d'€

A l'issue de l'amendement au Contrat de Prêt en date du 7 septembre 2007, un test de décomptabilisation a été effectué en conformité avec IAS 39 §AG 62. Le seuil de 10 % de ce test de décomptabilisation n'a pas été atteint, par conséquent la modification de la dette n'a pas été comptabilisée comme une extinction de la dette, la valeur actuelle nette de la dette au jour de la renégociation n'a pas été modifiée, et un nouveau taux d'intérêt effectif a été calculé afin de tenir compte des flux futurs de trésorerie tels que renégociés. Tous les coûts et honoraires encourus lors de la renégociation (soit environ 0,3 million d'euros) ont été inclus dans ce nouveau taux d'intérêt effectif.

L'amendement prévoit que Genesys devra verser un intérêt de 1,0 % par an en sus des taux qui lui sont actuellement applicables du 1^{er} novembre 2007 au 31 octobre 2008, ainsi que des frais s'élevant à 1,5 % du capital restant dû.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

La réitération modificative du Contrat de Prêt prévoit, en outre, une modification de la valeur des engagements financiers (« *covenants* ») existants afin de conférer à Genesys une plus grande marge de manœuvre financière. Ainsi, les engagements financiers (« *covenants* ») fixés par cet avenant au Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,70 et 1,68 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 6,02 à 7,07 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 0,66 à 1,22.

L'amendement prévoit également la suppression des circonstances de réévaluation (« *reassessment circumstances* »), à partir desquels la Société serait amenée à prendre certaines mesures avant que les Etablissements Prêteurs ne la déclarent en situation de défaut par rapport aux engagements prévus dans le contrat de prêt.

L'amendement au Contrat de Prêt prévoit enfin que le respect de ces ratios soit vérifié trimestriellement, à la fin de chaque trimestre jusqu'au 30 septembre 2008, sur la base des comptes consolidés établis en conformité avec les normes comptables IFRS, et non plus avec les normes comptables US GAAP.

Si Genesys ne se conforme pas aux ratios fixés dans ces engagements financiers, les prêteurs pourraient déclarer Genesys en défaut.

Synthèse des engagements financiers (« covenants ») du Contrat de Prêt tels qu'applicables au 31 décembre 2007

Le Contrat de Prêt, tel qu'amendé à plusieurs reprises, requiert que Genesys se conforme à certains engagements financiers sur une base trimestrielle, en respectant notamment un ratio de couverture de trésorerie, un ratio de couverture des intérêts et un ratio d'endettement. Ces ratios sont décrits en détail dans les paragraphes précédents. Ce Contrat de Prêt limite également la capacité d'investissement de Genesys.

Si Genesys n'était pas en mesure de respecter ces engagements financiers ou de réaliser l'une des opérations mentionnées ci-dessus, les établissements prêteurs auraient le droit de réclamer le remboursement intégral et immédiat des montants dus au titre de l'emprunt.

Suite aux récents avenants et amendements décrits ci-dessus, les engagements financiers (« *threshold financial covenants* ») du Contrat de Prêt s'établissent comme suit au 31 décembre 2007 :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,82 et 3,25 ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 4,12 à 17,71 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 1,68 à 0,04.

Les seuils de base (« *base financial covenants* ») du Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,70 et 1,68 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 6,02 à 7,07 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 0,66 à 1,22.

Au 31 décembre 2007, le Groupe respecte tous les ratios tels que renégociés par l'amendement en date du 7 septembre 2007.

Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré relatif au capital restant dû sur l'emprunt de 125 millions de dollars américains souscrit en 2001 était de 8 % et de 10 % aux 31 décembre 2006 et 2007 respectivement.

Découverts bancaires

Le Groupe bénéficie de lignes de crédit auprès d'établissements financiers. Ces lignes n'ont pas de date d'expiration particulière mais peuvent être rappelées à tout moment.

Au 31 décembre 2007, ces lignes de crédit autorisent un tirage maximum de 2,5 millions d'euros utilisées à hauteur de 1,66 millions d'euros au 31 décembre 2006 et non utilisé au 31 décembre 2007 respectivement.

Le taux d'intérêt moyen pondéré de ces lignes de crédit en 2006 et 2007 s'élève à 6 % et 6 %, respectivement.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 13 ECHEANCE DES AUTRES DETTES

L'échéance des autres dettes au 31 décembre 2007 s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Total	Part à moins d'un an	Part à plus d'un an
Fournisseurs et comptes rattachés	9.372	9.372	–
Dettes fiscales	5.375	5.375	–
Dettes sociales	9.076	9.076	–
Dettes d'impôt	2.524	2.524	–
Produits constatés d'avance	1	1	–
Dettes diverses	2.200	2.200	–
Avances et acomptes reçus	1.509	1.509	–
Total des autres dettes	30.057	30.057	–

NOTE 14 INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Le tableau ci-dessous présente une comparaison, par catégorie, des valeurs comptables et justes valeurs de tous les instruments financiers du Groupe :

(en milliers d'euros)	Catégorie IAS 39	Valeur comptable		Juste valeur		2007	
		2007	2006	2007	2006	Produits financiers	Charges financières
Actifs financiers							
Actifs financiers non courants	P&C	1.454	1.692	1.454	1.692	–	–
Trésorerie	DFT	11.697	7.804	11.697	7.804	373	–
Equivalents de trésorerie	DFT	2.545	166	2.509	166	–	–
Instruments financiers dérivés	DFT	92	85	92	85	7	–
Passifs financiers							
Découverts bancaires		0	1.673	0	1.673	–	85
Prêts et emprunts portant intérêt	PFCA						
Dettes de location financement	PFCA	151	307	151	307	–	15
Emprunts à taux variable	PFCA	18.067	29.213	18.067	29.213	–	3.105
Emprunts à taux fixe	PFCA	–	–	–	–	–	–
Dettes financières relatives à l'affacturage de créances	PFCA	912	1.141	912	1.141	–	38

Catégories IAS 39

P&C = prêts et créances

ADFT = actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, détenus à des fins de transaction

PFCA = passifs financiers évalués à coût amorti

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les valeurs de marché ont été utilisées pour déterminer la juste valeur des équivalents de trésorerie et des instruments dérivés. La juste valeur des emprunts a été calculée par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus aux taux d'intérêt courants.

Pour les créances clients, les autres créances, la trésorerie, les dettes fournisseurs, les dépôts et cautionnement, les autres dettes et les emprunts à moins d'un an, le Groupe estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

Instruments financiers dérivés

Le 11 décembre 2003, Genesys a signé un contrat de « CAP – 3 % – Knock-Out – 5 % ». La totalité de la prime, soit 354 milliers de dollars américains, a été payée le jour de la signature. La couverture prévue dans ce contrat commence le 30 avril 2004 pour un montant notionnel de 110 millions de dollars américains et se termine le 30 octobre 2008, date du dernier remboursement du capital de l'emprunt de 125 millions de dollars américains signé en avril 2001. La juste valeur de cet instrument financier au 31 décembre 2007 est de 136 milliers de dollars américains, soit l'équivalent de 92 milliers d'euros, contre 112 milliers de dollars américains, soit l'équivalent de 85 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

Ce montant est inclus dans la ligne « Autres actifs courants » du bilan. La variation de juste valeur sur l'exercice 2007, soit 7 milliers d'euros, est inclus dans le poste « Autres produits financiers » au résultat.

Compte tenu du montant non significatif de la juste valeur des instruments financiers dérivés, le groupe a fait le choix de ne pas appliquer la comptabilité de couverture au sens IAS 39 sur cet instrument financier. Ainsi, l'instrument financier dérivé est évalué à sa juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultat, dans les « Autres charges » ou « Autres produits financiers ».

NOTE 15 PAIEMENTS EN ACTIONS

Des plans d'options de souscription d'actions sont attribués par le Groupe à certains employés et dirigeants et dénoués en actions Genesys S.A, tels que décrits ci-dessous. Genesys n'ayant pas procédé à l'émission d'options d'achat d'actions, les expressions « stock-options » et « options » ci-dessous correspondent à des options de souscription d'actions.

Plans 1998, 1999 et 2000

En complément des deux plans de stock-options adoptés par Genesys S.A. respectivement en 1998 et 1999, Genesys a adopté, le 8 septembre 2000, un troisième plan de stock options. Ce plan autorise l'émission de 550.000 options représentant un nombre égal d'actions Genesys S.A. Le prix d'exercice de chaque option est égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant l'émission. De plus, en vertu de ce troisième plan de stock options, les stock options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A doivent être conservées pendant trois ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B et C doivent être conservées pendant deux ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques.

En outre, le 8 septembre 2000, le Conseil d'administration de Genesys S.A. a modifié les plans de souscription d'actions adoptés en 1998, 1999 et 2000 : si un actionnaire individuel ou un groupe d'actionnaires agissant de concert possède plus de 25 % des actions de Genesys, certaines options pourront devenir immédiatement exerçables, sur décision du Conseil d'administration et pour certains salariés de Genesys.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2001, a décidé de supprimer les conditions de conservation des options/actions émises dans les plans adoptés en 1998, 1999 et 2000, pour les personnes non-résidentes fiscalement en France ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française. Cette suppression permet aux dites personnes de vendre leurs actions dès leur exercice.

Les plans 1998, 1999 et 2000 ont été amendés à la suite de l'augmentation de capital réalisée en août 2003. Désormais, les options attribuées à compter d'avril 2000 sont exerçables à hauteur de 20 % un an après l'attribution (Tranche A), 50 % deux ans après l'attribution (Tranche B) et le solde 30 % trois ans après l'attribution (Tranche C). Les actions obtenues lors de l'exercice des stock-options doivent être conservées 3 ans pour la Tranche A, 2 ans pour la Tranche B et 1 an pour la Tranche C.

Plan 2001

L'assemblée générale du 26 juin 2001 a autorisé la mise en place d'un quatrième plan de stock-options pour un montant maximum de 550.000 actions.

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2001, a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce quatrième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A (20 %) doivent être conservées pendant 3 ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B (50 %) doivent être conservées pendant 2 ans, et celles acquises par l'exercice des options de la Tranche C (30 %) doivent être conservées 1 an. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Le plan est divisé en trois tranches (A : 20 %, B : 50 %, C : 30 %) et les actions acquises suite à l'exercice des stocks options ne peuvent être cédées avant un délai de 4 ans.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques.

Programme d'échange des stock-options

En décembre 2002, 1.045.511 stock-options des plans 1998, 2000 et 2001 ont été annulées, après acceptation des optionnaires et 64.570 stock-options sont devenues caduques à la suite de la rupture des contrats de travail des salariés concernés. L'ensemble de ces options a été affecté au solde des stock-options attribuables jusqu'à leur date d'expiration.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Six mois et un jour après la date d'annulation des stock-options, Genesys S.A. a accordé aux optionnaires concernés une nouvelle stock-option pour chaque stock-option annulée en décembre 2002, sous réserve d'ajustements liés au capital (par exemple, la réduction de la valeur nominale ou le versement de dividendes) et du maintien du contrat de travail à la nouvelle date d'attribution. Les nouvelles options attribuées répondent aux mêmes conditions que celles des stock-options précédemment annulées, à l'exception du prix d'exercice qui est désormais basé sur la valeur de marché des actions de Genesys S.A. à la nouvelle date d'attribution, celle-ci étant déterminée selon les règles du plan initial concerné. Les nouvelles stock-options accordées aux non-résidents français et aux résidents français ont respectivement les mêmes périodes d'exercice et d'expiration que les options précédemment annulées. Toutefois, pour les résidents français, la période de référence pour le délai d'exercice commence à la date de nouvelle attribution. 806.595 et 294.000 stock-options ont été attribuées, respectivement, pour les résidents français et les résidents non-français.

Plan 2003

Le 5 juin 2003, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un cinquième plan de stock-options pour un montant maximum de 1.000.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le même jour a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce cinquième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A (20 %) doivent être conservées pendant 3 ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B (50 %) doivent être conservées pendant 2 ans, et celles acquises par l'exercice des options de la Tranche C (30 %) doivent être conservées pendant 1 an. Le plan est divisé en trois tranches (A : 20 %, B : 50 %, C : 30 %). De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution.

Plan 2005

Le 28 juin 2005, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un cinquième plan de stock-options pour un montant maximum de 500.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le même jour a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce cinquième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être exercées, puis 7,5 % de ces options/actions seront exerçables tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Les options ne seront cessibles qu'après un délai de 4 ans à compter du jour de leur attribution.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. La différence entre le plan résident et non résident est que les non-résidents peuvent céder leurs options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Plan 2006

Le 16 juin 2006, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un sixième plan de stock-options pour un montant maximum de 2.800.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 8 août 2006 a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce sixième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être exercées, puis 7,5 % de ces options/actions seront exerçables tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Les options ne seront cessibles qu'après un délai de 4 ans à compter du jour de leur attribution.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. La différence entre le plan résident et non résident est que les non-résidents peuvent céder leurs options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Modification des prix d'exercice des stock-options (repricing)

Le 18 avril 2006, en conformité avec les dispositions légales applicables, le Conseil d'administration a approuvé modification du prix d'exercice des options de souscription d'actions suite à l'augmentation de capital avec attribution gratuite de bons de souscription d'actions réalisée en février 2006. Le prix d'exercice des options en circulation a été diminué de 20,51 % afin de compenser l'effet dilutif sur les optionnaires de l'augmentation de capital réalisée par distribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires. Genesys a enregistré, en une fois, une charge complémentaire de 55.000 euros relative à la diminution du prix d'exercice des options de souscription d'actions. Cette charge a été enregistrée en frais généraux et administratifs sur l'exercice 2006.

Tableaux des options de souscription d'actions

Tableau de synthèse

(en nombre d'options)	2006	2007
Options autorisées mais non attribuées	181.094	310.000
Options attribuées	5.543.479	4.938.065
Dont options attribuées et exerçables	2.167.902	2.474.113

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Tableaux détaillés par plan et par dates d'attribution

Date assemblée	Plan 23/09/9 30 juin 98				Plan 15/09/1999 06 juil 99			Plan 08/09/2000 06 juin 00				
	23/09/98	15/09/99	05/06/03	27/06/03	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	05/06/03
Date du Conseil d'administration	23/09/98	15/09/99	05/06/03	27/06/03	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	05/06/03
Nombre total d'options attribuables à l'origine		412.890			230.504			550.000				
Nombre d'options restant à exercer	0	0	276.743	30.000	0	43.000	23.900	14.000	3.000	75.000	26.858	361.652
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	225.746	0	0	11.000	23.900	0	0	0	11.858	243.374
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	4	0	0	3	1	0	0	0	1	4
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	7,29	11,27	3,51	3,44	11,27	39,12	10,52	37,10	39,34	18,41	16,26	3,51
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options			15/09/99									08/09/00
			23/09/98									18/12/00
			05/06/03	15/09/99	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	13/04/01
Date d'expiration	23/09/06	15/09/07	05/06/11	27/06/11	15/09/07	08/03/08	07/01/10	08/09/08	15/11/08	13/04/09	25/04/09	05/06/11
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2007	7.098	–	–	–	100	–	–	–	–	–	–	–
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0	0	–	10.140	1.000	–	–	–	–	–	18.070
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine	60.839	15.000	20.210	3.000	163.504	3.000		13.000				56.490
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007		0				0			0			

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Date assemblée	Plan 26/09/01 26 juin 01										Plan 05/06/03 05 juin 03				
	11/11/01	11/11/01	07/01/02	06/05/02	05/06/03	05/06/03	27/06/03	27/06/03	08/08/03	06/05/04	08/08/03	18/09/03	18/09/03	06/05/04	11/05/2005
Nombre total d'options attribuables à l'origine	550.000										1.000.000				
		Plan ADR		Plan ADR		Plan ADR		Plan ADR		Plan ADR	Plan ADR		Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR
Nombre d'options restant à exercer	25.000	25.500	0	0	46.000	12.000	5.000	78.500	133.000	0	684.556	25.000	0	23.430	15.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	0	0	40.000	0	0	60.000	133.000	0	494.566	0	0	25.000	0
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	7	0	0	1	0
Prix d'exercice en euros	11,67	11,67	0	0	3,51	3,51	3,44	3,44	3,20	2,90	3,20	4,40	4,40	2,90	1,18
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modalité d'exercice															
Point de départ d'exercice des options								11/11/01	07/02/03	06/05/03					
	11/11/01	11/11/01	/	06/05/02	05/06/03	11/11/01	11/11/01	23/06/03	08/08/03	06/05/04	08/08/03	18/09/03	18/09/03	06/05/04	11/05/05
Date d'expiration	11/11/09	11/11/09	/	06/05/10	05/06/11	11/11/09	11/11/09	23/06/11	08/08/11	06/05/12	08/08/11	18/09/11	18/09/11	06/05/12	11/05/10
Nombre d'options total souscrites depuis l'origine des plans au 31/12/07	0	0	0	0	0	0	0	10.599	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0		0	20.000	3.000	0	100.500	0	0	80.070	0	0	28.860	0
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine,				15.000	20.000	9.000		124.000		46.401	80.070		50.000	28.860	
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/07															

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Date assemblée	Plan 15/09/2005		Plan 08/08/2006		
	25/06/2005		16/06/2006		
Date du Conseil d'administration	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Nombre total d'options attribuables à l'origine	500.000		2.800.000		
Nombre d'options restant à exercer	272.171	248.745	1.540.000	900.000	50.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	273.447	213.789	1.500.000	800.000	0
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	5	1	7	1	0
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	1,44	1,44	1,10	1,10	1,35
Décote	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	29/01/2007
Date d'expiration	18/04/2014	18/04/2014	15/09/2014	15/09/2014	29/01/2015
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2005					
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	94.970		180.000		
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine					
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007	0		310.000		

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Plan destiné aux salariés de l'ancienne entité juridique Vialog

Le 25 avril 2001, Genesys S.A. a émis 3.446.969 actions nouvelles destinées aux actionnaires de la société Vialog Corp., en rémunération des 10.284.854 actions Vialog apportées à l'offre publique d'échange initiée par Genesys S.A.

L'opération d'échange a été étendue aux 2.385.362 actions Vialog Corp. qui proviendraient de l'exercice de stock-options Vialog en vigueur à la date de l'accord. Si toutes les options étaient exercées, Genesys S.A. devrait créer 799.454 actions nouvelles.

En 2001 et 2002 respectivement 87.510 et 18.433 actions nouvelles ont été créées par suite de l'exercice de 261.110 et 55.000 stock-options Vialog respectivement. Aucune stock-option Vialog n'a été exercée en 2006 et 2007. Compte tenu de l'exercice de ces options et des annulations réalisées durant l'exercice, le nombre total d'options pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 est de 233.920 ce qui représente 78.398 actions de Genesys S.A.

Valorisation des paiements en actions

Selon la norme IFRS 2, *Paiements sur la base d'actions*, la juste valeur des stocks options doit être constatée en charges de personnel dans le compte de résultat sur la durée d'acquisition des droits (période comprise entre la date d'attribution des options et la première date d'exercice possible).

Lors de la première adoption des normes IFRS en 2005, Genesys avait choisi d'appliquer la norme IFRS 2 pour les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas encore acquis au 1^{er} janvier 2004.

La juste valeur des options à la date d'attribution (date du Conseil d'administration ayant attribué les stock-options) est calculée par un expert indépendant en utilisant le modèle binomial, prenant en compte les termes et les conditions auxquels les options ont été attribuées.

Le 29 janvier 2007, il a été attribué 50.000 options de souscription d'actions. Ces options ont été attribuées à un prix d'exercice de 1,35 euros par actions. Les options sont exerçables sur une période de 4 ans et ont une durée de vie contractuelle de 8 ans. La juste valeur moyenne de ces options était de 0,638 euros. Cette juste valeur a été estimée en utilisant le modèle binomial de valorisation des options avec un prix de l'action de 1,36 euros (basé sur le prix de clôture du jour de l'attribution), une volatilité prévue de 69,37 %, un taux d'intérêt sans risque de 4,116 % et un rendement des dividendes de 0 %.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le tableau suivant indique les données utilisées pour faire fonctionner le modèle pour les exercices clos le 31 décembre 2006 et 2007 :

	Options attribuées entre nov. 2002 et déc. 2004	Options attribuées en 2005	Options attribuées en 2006	Options attribuées en 2007
Rendement des dividendes (%)	0	0	0	0
Volatilité prévue (%)	Entre 72,2 et 78,9 %	75,28 %	71,18 et 72,73 %	69,37 %
Taux d'intérêt sans risque (%)	Entre 2,98 et 4,04 %	3,017 %	3,76 et 3,84 %	4,116 %
Durée de vie attendue des options (année)	Entre 6 et 8	8	8	8
Juste valeur moyenne pondérée des options (euros)	2,06	0,457	0,6138	0,638

La durée de vie attendue des options se fonde sur des données historiques et n'est pas forcément indicative des exercices d'options qui peuvent survenir. La volatilité attendue se base sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est un indice des tendances futures et n'indique pas non plus forcément ce qui va se passer à l'avenir.

Aucune autre caractéristique des attributions d'options n'a été prise en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

La charge liée aux stock-options assimilée à des charges de personnel et figurant dans les charges opérationnelles sur le compte de résultat consolidé selon les normes IFRS s'élève à 0,8 million d'euros d'euros pour la période de 12 mois close le 31 décembre 2007, et 0,8 million d'euros pour l'exercice 2006.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 16 IMPOTS

L'impôt sur les bénéfices enregistré au compte de résultat se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2006	2007
France	(15)	(68)
Australie	5	138
Singapour	10	21
Hong Kong	81	80
Malaisie	(6)	3
Japon	1	–
Nouvelle Zélande	–	27
Grande-Bretagne	689	960
Suède	(161)	170
Norvège	6	(12)
Danemark	50	(24)
Finlande	55	30
Allemagne	(35)	527
Belgique	55	43
Hollande	54	133
Italie	23	36
Espagne	101	131
Etats-Unis	63	(21)
Canada	–	–
Total impôt courant	976	2.174
France	(9.404)	104
Australie	30	(4)
Malaisie	–	(9)
Grande-Bretagne	107	17
Suède	913	(39)
Allemagne	119	–
Belgique	196	–
Espagne	(72)	(71)
Etats-Unis	–	–
Canada	732	(137)
Total impôt différé	(7.377)	(139)
Total de la charge d'impôt	(6.401)	2.035

En France, le taux d'imposition de base est de 33,33 % en 2006 comme en 2007. La société-mère française étant déficitaire, la contribution additionnelle de 3,3 % ne trouve pas à s'appliquer.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

L'impôt différé constaté au bilan provient des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	2006	2007
Différences temporelles – Suède	653	614
Différences temporelles – Malaisie	9	–
Portefeuille client – Espagne	636	565
Total impôt différé passif	1.298	1.179

(en milliers d'euros)	2006	2007
Différences temporelles – Canada	1.093	1.050
Reports déficitaires fiscaux – Holding	9.404	9.300
Différences temporelles – Angleterre	285	268
Différences temporelles – Australie	46	51
Total impôt différé actif	10.828	10.669

Un produit d'impôt différé de 9.404 milliers d'euros a été reconnu au 31 décembre 2006 sur les reports déficitaires de l'intégration fiscale française. Une convention d'intégration fiscale a été conclue en 2004 en France entre Genesys S.A. et Genesys Conferencing France S.A.S.

Du fait de l'historique de pertes récentes sur certaines filiales, et du fait des restructurations juridiques récentes de plusieurs entités juridiques, certains impôts différés actifs liés principalement à des reports déficitaires n'ont pas été comptabilisés en 2007 car leur recouvrabilité n'était pas probable. Au 31 décembre 2007, les montants d'impôts différés actifs non reconnus sont les suivants :

(en milliers d'euros)	
France	21.355
Etats-Unis	24.092
Italie	151
Chine	210
Singapour	395
Hong Kong	253
Malaisie	159
Japon	306
Canada	1
Espagne	5
Nouvelle-Zélande	115
Total	47.042

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les délais d'expiration des reports déficitaires correspondants sont les suivants (en milliers d'euros) :

2009 à 2027 (principalement aux Etats-Unis)	59.781
Sans limitation (principalement en France)	64.392
Total	124.173

L'utilisation future d'une partie de ces reports déficitaires pourrait être limitée du fait du changement d'actionnaires intervenu aux Etats-Unis en 2001 et en Allemagne en 2000 et du fait des conclusions des contrôles fiscaux en cours ou futurs dans certaines sociétés du Groupe.

Au 31 décembre 2007, aucun passif d'impôt différé n'a été comptabilisé (2006 : néant) pour des impôts qui seraient dus sur les résultats non distribués de certaines filiales du Groupe, dans la mesure où le Groupe a décidé que les bénéfices non distribués de ses filiales ne seraient pas distribués dans un avenir prévisible.

Preuve d'impôt

La « preuve d'impôt » consiste à effectuer le rapprochement entre la charge d'impôt totale comptabilisée dans le résultat comptable de l'exercice et la charge d'impôt théorique calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante sur la base des textes fiscaux en vigueur.

(en milliers d'euros)	2006	2007
Résultat net de l'exercice avant impôt	20	16.154
Taux d'impôt	33,33 %	33,33 %
Impôt théorique	7	5.384
Impact du différentiel de taux d'imposition des filiales étrangères	(72)	(223)
Redressement d'impôts	–	–
Reconnaissance d'actifs d'impôts différés sur reports déficitaires antérieurs	(7.120)	(3.340)
Autres différences permanentes	784	214
Impôt comptabilisé (produit)	(6.401)	2.035

NOTE 17 ENGAGEMENTS

La présentation des engagements dans cette note n'omet aucun engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les obligations contractuelles se présentent comme telles au 31 décembre 2007 :

Obligations contractuelles

(en milliers d'euros)	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme	18.067	18.067	–	–
Obligations en terme de location-financement	151	151	–	–
Contrats de location simple	11.798	3.662	6.430	1.706
Obligations d'achat irrévocables	677	–	326	351
Autres obligations à long terme	–	–	–	–
Total	30.693	21.880	6.756	2.057

Locations longue durée

Le groupe loue des bureaux, des ponts de télécommunications et différents autres équipements sous forme de contrats de location longue durée. Le montant des loyers payés a été de 5.375 milliers d'euros en 2006 et de 2.687 milliers d'euros en 2007.

Au 31 décembre 2007, le montant des engagements relatifs à ces loyers restant à payer, à l'exclusion des crédits baux qui sont retraités en immobilisation au bilan, est le suivant :

(en milliers d'euros)

2008	3.662
2009	2.725
2010	2.189
2011 et après	3.222
Total de l'engagement	11.798

Redressement fiscal et contrôles fiscaux

En janvier 2008, un contrôle fiscal a commencé sur la société mère Genesys S.A. portant sur les exercices 2005 et 2006. Au jour d'arrêté des présents comptes, aucune conclusion ni notification n'a encore été reçue par la société.

Sa filiale néerlandaise fait l'objet d'un contrôle de TVA.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Autres engagements hors bilan

Le tableau suivant présente les engagements hors-bilan de la Société pris dans le cadre de l'activité courante en 2006 et 2007 :

(en milliers d'euros)	2006	2007
Cautions de contre-garantie sur marchés	–	–
Nantissements, hypothèques et garanties sur immobilisations corporelles	–	–
Avals, cautions et garanties données	1.489	1.364
Total	1.489	1.364

Ces engagements sont répartis par échéance de la manière suivante au 31 décembre 2007 :

(en milliers d'euros)	Montant des engagements par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Autres engagements commerciaux				
Garanties	1.364	1.364	0	0
Autres engagements commerciaux	0	0	0	0
Total	1.364	1.364	0	0

Les engagements sont répartis par bénéficiaires de la manière suivante au 31 décembre 2006 et 2007 :

(en milliers d'euros)	2006	2007
Engagements donnés		
Garanties données au profit de ses banques	1.489	1.364
Total	1.489	1.364

Dans le cadre du Contrat de Prêt renégocié (voir Note 12), les garanties et nantissements sont les suivants :

- l'intégralité des actions de Genesys Conferencing Ltd. (Grande Bretagne), de Genesys Conferencing A.B. (Suède), de Genesys Conferencing Inc. (Etats-Unis), filiales incluses, a été donnée en garantie ;
- une partie des actifs de Genesys Conferencing Inc. (Etats-Unis) a été donnée en garantie. Ces actifs se composent essentiellement de créances clients et d'actifs financiers. Certains de ces actifs étaient nantis chez Vialog avant la fusion entre Vialog et GCI.

Litige commercial contre Demand

En 2004, Genesys S.A. et Genesys Conferencing Europe (filiale à 100 % de Genesys S.A.) ont été assignées en justice devant le tribunal de commerce de Créteil par la société Demand S.A., suite à un litige commercial résultant de la rupture anticipée d'un contrat de vente Rich Media au 1^{er} semestre 2002. Genesys S.A. contestait le bien fondé de la demande et les arguments développés par la société Demand S.A. à l'appui de sa demande. Après examen des éléments du dossier avec ses conseils extérieurs, Genesys S.A. considérait cette assignation infondée et abusive.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Genesys S.A. avait en outre introduit une demande reconventionnelle tendant à la réparation du préjudice subi par la Société du fait de l'action en justice initiée par la société Demand S.A.

Par jugement du 28 février 2006, rendu par le Tribunal de Commerce de Créteil, la société Demand a été déboutée de toutes ses demandes et la société Demand a été condamnée au paiement de la somme de 10.000 euros à Genesys Conferencing Europe et Genesys S.A. au titre de l'article 700 du Nouveau Code de procédure civile. La société Demand S.A. a fait appel du jugement. La Cour d'appel de Paris a confirmé le 11 avril 2008 le jugement rendu en première instance par le Tribunal de commerce.

Litige contre Katz

Le 29 août 2006, Genesys Conferencing a reçu une notification qu'une action a été intentée aux Etats-Unis (devant la United States District Court for the Eastern District of Texas) par Ronald A. Katz Technology Licensing L.P, à l'encontre de trois fournisseurs de services de téléconférence, dont Genesys Conferencing. Ronald A. Katz Technology Licensing L.P soutient que les trois fournisseurs violeraient six de ses brevets relatifs à « des systèmes de conférence téléphonique permettant d'effectuer des réunions multi-participants, ainsi que d'autres fonctions ». Il est demandé, au titre de cette action, des dommages et intérêts dont le montant n'est pas connu à ce jour.

Alors que Genesys Conferencing se défend vigoureusement contre cette action, Genesys Conferencing a également pris en considération les avantages et les inconvénients de continuer cette défense. En conséquence, en 2008, Genesys Conferencing a commencé des négociations avec Katz. Basé sur les détails de cette négociation en cours, le Groupe a été capable d'estimer une provision conformément à la norme IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*. Cette provision a été enregistrée en redevance au quatrième trimestre 2007.

Litige Contre Gemini LLP

En décembre 2007, Genesys Conferencing Inc et Genesys S.A. ont reçu une assignation en justice devant un Tribunal du Texas par la société Gemini IP, LLC. Gemini prétend que Genesys viole un brevet dont elle est propriétaire. La société après étude du brevet, en a conclu qu'elle n'enfreint pas ce brevet et se défendra vigoureusement de toute action engagée contre elle.

NOTE 18 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Etats-unis

Aux Etats-Unis, la société participe à un plan de retraite à cotisations définies, qui entre dans le cadre de la section par 401 (k) du code général des impôts américains. Durant les années 2006 et 2007 la société a cotisé pour approximativement 354 milliers d'euros et 288 milliers d'euros respectivement. Les salariés de la filiale américaine du Groupe peuvent décider de participer au plan et peuvent verser jusqu'à 20 % du salaire éligible au plan dans la mesure où leur participation n'excède pas la limite établie par le code général des impôts américains. La société contribue, de son côté, à hauteur de 50 % de la participation du salarié dans la limite maximum de 6 % de sa rémunération. Le montant total de la contribution n'excède pas la limite établie par le code général des impôts américains qui est de 15 milliers de dollars américain par an par salarié.

Angleterre

En Angleterre, la société contribue à un plan de retraite à cotisations définies dont les actifs sont gérés par une société indépendante de Genesys. Les coûts rattachés au plan ont été de 247 et 236 milliers d'euros en 2006 et 2007 respectivement.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

France

La Société cotise aux plans de retraite de ses salariés en France en conformité avec la loi par une contribution basée sur les salaires versés aux organismes gouvernementaux compétents. La Société ne supporte aucune provision actuarielle en liaison avec ces plans à cotisation définie.

De plus, la loi française instaure le paiement d'une indemnité de retraite à tous les employés selon leur ancienneté et leur montant de salaire au moment du départ en retraite. Il n'existe pas de plan spécifique. Au 31 décembre 2007, le Groupe a comptabilisé une obligation actuarielle de 351 milliers d'euros contre 342 milliers d'euros au 31 décembre 2006, au titre de ce plan à prestations définies, qui ne fait l'objet d'aucun financement externe ni interne. La dotation de 9 milliers d'euro est comptabilisée dans le poste « Charges salariales », ventilé entre les lignes « Frais de recherche et développement », « Frais commerciaux et marketing » et « Frais généraux et administratifs ».

Les principales hypothèses prises en compte pour ce calcul sont les suivantes au 31 décembre 2006 et 2007 :

	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Taux d'actualisation	4,25 %	5,25 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,00 %	3,00 %
Age de départ en retraite	entre 60 et 64 ans	entre 60 et 64 ans
Taux de charges sociales	47 %	47 %
Départ à l'initiative de	l'employé	l'employé

NOTE 19 CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE

La répartition du chiffre d'affaires par activité est la suivante :

(en milliers d'euros)	2006	2007
Genesys Meeting Center	111.362	119.558
Genesys Event Services	27.327	25.667
Autres	2.911	3.103
Chiffre d'affaires total	141.600	148.328

La répartition des résultats sectoriels, des actifs opérationnels et des investissements par activité n'est pas possible chez Genesys. En effet les immobilisations corporelles et incorporelles, ainsi que les créances clients et les autres créances d'exploitation sont communes à tous les produits proposés par Genesys à ses clients.

NOTE 20 INFORMATIONS SECTORIELLES PAR SEGMENT GEOGRAPHIQUE

L'organisation du Groupe est basée sur les segments primaires suivants : Amérique du Nord, Europe, Asie-Pacifique. La direction de Groupe mesure et évalue la performance du Groupe en se fondant sur cette segmentation. La segmentation secondaire correspond aux produits fournis par le Groupe, et est présentée en Note 19.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les éléments non affectés incluent les activités « corporate » (activités non opérationnelles et activités de recherche et développement), ainsi que les éléments financiers et liés aux impôts.

Les prix de transfert entre les segments sont généralement fixés en incluant une marge par rapport au coût, et sont conformes aux lois et réglementations fiscales des autorités fiscales. Ces éléments sont ensuite éliminés dans les états financiers consolidés.

L'information du chiffre d'affaires par zones géographiques est basée sur l'implantation des clients du Groupe. L'information géographique des actifs dépend de l'implantation géographique de ces actifs.

(en milliers d'euros)

2006

	Amérique du Nord	Europe	Asie- Pacifique	Eléments non affectés	Total
Chiffre d'affaires	62.405	65.536	13.659	–	141.600
Chiffres d'affaires intra-groupe	176	91	3	–	270
Résultat opérationnel	4.740	27.462	3.398	(26.383)	9.217
Total actif	29.407	48.014	3.994	30.120	111.535
Total passif	11.327	10.048	1.343	88.817	111.535
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	5.166	1.696	596	3.651	11.110
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5.845	2.267	449	2.910	11.471
Autres charges sectorielles significatives, sans contrepartie de trésorerie	532	492	16	335	1.375

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

(en milliers d'euros)

2007

	Amérique du Nord	Europe	Asie- Pacifique	Eléments non affectés	Total
Chiffre d'affaires	62.141	70.591	15.596	–	148.328
Chiffres d'affaires intra-groupe	149	2	2	–	153
Résultat opérationnel	7.426	32.368	4.127	(26.197)	17.724
Total actif	23.048	49.530	4.725	34.573	111.876
Total passif	21.655	11.147	1.570	77.504	111.876
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	2.034	588	467	2.241	5.330
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	4.752	1.903	435	2.920	10.010
Autres charges sectorielles significatives, sans contrepartie de trésorerie	–	–	–	–	–

Chiffre d'affaires et immobilisations par pays

(en milliers d'euros)	Etats-Unis	Angleterre	France	Scandinavie	Australie	Autres	Total
2006							
Chiffres d'affaires	62.175	772	63.038	4	6.956	8.655	141.600
Immobilisations corporelles nettes	9.037	1.784	1.040	173	603	2.765	15.402
2007							
Chiffres d'affaires	62.112	914	68.977	8	6.910	9.407	148.328
Immobilisations corporelles nettes	6.745	1.134	1.044	98	508	2.486	12.015

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 21 CHARGES DE PERSONNEL

(en milliers d'euros)	2006	2007
Frais de personnel :		
Salaires et traitements	50.682	46.896
<i>Rémunération du personnel</i>	49.894	46.123
<i>Rémunération liée aux stocks options</i>	805	764
<i>Indemnités de départ à la retraite</i>	-17	9
Charges sociales	10.105	11.042
Total	60.787	57.938
Frais de personnel par zone géographique :		
Amérique du Nord	33.495	29.782
Europe	22.700	23.019
Asie Pacifique	4.592	5.137
Total	60.787	57.938
Effectif moyen par zone géographique :		
Amérique du Nord	467	439
Europe	385	350
Asie Pacifique	110	116
Total	962	905

NOTE 22 PRINCIPALES TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Rémunération brute globale

En 2007, le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations versées au titre de l'exercice 2007 aux administrateurs et dirigeants de Genesys et des sociétés qu'elle contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), soit 13 personnes, s'est élevé à 3,57 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de Genesys au titre de leurs mandats sociaux et contrats de travail, ainsi que l'ensemble des rémunérations versées aux administrateurs.

Le montant total des avantages en nature accordés par la Société et ses filiales aux administrateurs et dirigeants s'est élevé en 2007 à 218.000 euros.

Au jour du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique au profit des dirigeants de la Société.

Pour l'exercice 2007, aucun montant n'a été provisionné aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en nature aux dirigeants ou aux membres du Conseil d'administration.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Jetons de présence attribués aux administrateurs et membres des comités

Le Conseil d'administration dans sa séance du 23 janvier 2006 a établi un nouveau mode de répartition des jetons de présence suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 juin 2005. La nouvelle répartition des jetons de présence entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 s'établit comme suit :

- un jeton annuel de 12.000 euros attribué à chaque administrateur ;
- un jeton annuel de 5.000 euros attribué au Président du comité d'audit ;
- un jeton annuel de 3.000 euros au Président de chaque comité (hors comité d'audit) ;
- un jeton de 2.000 euros attribué à chaque administrateur à l'occasion de chacune des réunions du Conseil d'administration ; et
- un jeton de 1.000 euros attribué aux autres membres des comités à l'occasion de chacune de leurs réunions, à l'exclusion des administrateurs.

Pour l'exercice 2007, la même méthode a été utilisée et l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a décidé de fixer le montant total des jetons de présence à 220.000 euros. Finalement, la somme de 219.000 euros été versée aux administrateurs au titre de l'exercice 2007.

Pour l'exercice 2008, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 de fixer le montant des jetons de présence à 110.000 euros pour le premier semestre 2008, que le Conseil d'administration répartira entre ses membres.

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération brute globale des administrateurs au titre des exercices 2006 et 2007 :

Administrateurs au 31 décembre 2007	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2006 (en euros)
François Legros	73.750	738.297	80.542 + 334.141 (versés par les sociétés contrôlées)
David Detert	37.000 (jetons de présence)	–	40.000 (jetons de présence)
Patrick Jones	59.000 (jetons de présence)	–	46.000 (jetons de présence)
Frédéric Spagnou	39.000 (jetons de présence)	–	39.000 (jetons de présence)
Timothy Samples	45.000 (jetons de présence)	–	18.500 (jetons de présence)
Bo Dimert	39.000 (jetons de présence)	–	19.000 (jetons de présence)

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La somme de 812.047 euros a été versée à François Legros en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Genesys S.A. et de Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. Pour 2007, ce montant inclut 287.068 euros à titre de salaires, 466.935 euros à titre de bonus et 58.044 euros à titre d'avantages en nature.

Conformément aux recommandations du comité des rémunérations, la rémunération variable annuelle versée au Président-Directeur Général est calculée sur la base de l'EBITDA réalisé par la Société, ainsi que sur des objectifs personnels établis par le comité des rémunérations. Pour l'exercice 2007, une rémunération variable de 466.935 euros a été versée. Pour l'année 2007, le bonus a été établi pour partie selon l'EBITDA réalisé par la Société en 2007 (384.935 euros), pour partie en fonction de critères de performance individuels (42.000 euros), plus 40.000 de bonus exceptionnel au 1^{er} trimestre 2007.

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération de base (comprenant les avantages en nature) et la rémunération variable de François Legros au titre des exercices 2006 et 2007 :

(en euros)	Rémunération versée au titre de l'exercice 2007	Rémunération versée au titre de l'exercice 2006
Rémunération de base	345.112	414.683
Rémunération variable	466.935	–

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 septembre 2003, a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations, les termes et montants des indemnités qui seront versées au Président-Directeur Général en cas de cessation, de sa propre initiative ou à celle de la Société, de ses fonctions au sein de la Société. Aux termes de cette convention, il serait alors versé à Monsieur François Legros une indemnité de départ correspondant à son salaire annuel alors en vigueur, augmenté du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Par ailleurs, du fait de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, et décrite à la section 7.1 ci-après, il a été jugé nécessaire de modifier la clause de non-concurrence devant lier le Président-Directeur Général suite à la cessation de ses fonctions afin d'en étendre la durée. En effet, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que le Président-Directeur Général participe dans le long terme à la direction de Genesys après l'offre publique d'achat initiée par West Corporation qui a fait état de son intention de nommer un nouveau Président-Directeur Général si son offre est couronnée de succès, et afin de limiter le risque que des concurrents ne tirent profit de l'expérience et des compétences du Président-Directeur Général alors que le contrôle de la Société changera, il a été décidé que la clause de non-concurrence aurait une durée totale de 30 mois (soit douze mois supplémentaires par rapport à ce qui avait été fixé en 2003) et que cette extension dans le temps serait rémunérée par un montant supplémentaire déterminé *pro rata temporis* au même taux que l'indemnité initialement prévue, soit un montant pour 12 mois supplémentaires, égal à une fois la rémunération annuelle du Président-Directeur Général alors en vigueur, augmentée du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Autres rémunérations versées aux dirigeants

Les dirigeants qui participent aux activités commerciales de la Société bénéficient d'un système d'intéressement aux termes duquel ils perçoivent un bonus annuel si la Société atteint certains objectifs de performance financiers. Si ces objectifs sont atteints, tous les employés bénéficiant du système d'intéressement perçoivent un bonus en fonction de leur niveau de responsabilité. Certains membres de l'équipe dirigeante ont l'usage d'un véhicule de la Société, à titre d'avantage en nature.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations et en considération de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, l'attribution de primes exceptionnelles à verser à certains cadres de la Société. Le versement de ces primes est conditionné à la réussite de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation ou d'une offre concurrente. Pour certains cadres, le versement de ces primes, échelonné dans le temps, sera soumis à une condition de présence.

Le montant des primes qui a été fixé en fonction du prix par action offert par West Corporation selon une formule qui avait été prévue à l'avance s'élève à un montant global de 9.084.767 euros.

Stock-options

En 2007 la société a attribué 50.000 options de souscriptions d'actions aux administrateurs et dirigeants de la société, avec un prix d'exercice de 1,35 euros.

En 2006 la société a attribué 2.641.665 options de souscriptions d'actions aux dirigeants de la société, avec un prix d'exercice compris entre 1,10 et 1,19 euros.

Aucune autre transaction n'a eu lieu entre des parties liées au cours de l'exercice 2006 et 2007.

NOTE 23 CHARGES D'AMORTISSEMENTS

	2006	2007
Amortissements des immobilisations inclus dans les coûts des ventes	4.594	3.821
Amortissements des immobilisations inclus dans les frais de recherche et développement	619	1.666
Amortissements des immobilisations inclus dans les frais marketing et commerciaux	531	656
Amortissements des immobilisations inclus dans les frais généraux	3.191	1.657
Amortissements des actifs incorporels identifiés	2.536	2.210
Total	11.471	10.010

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 24 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	2006	2007
Produits de trésorerie et équivalent de trésorerie	571	350
Charges d'intérêts sur la dette financière	(3.373)	(3.205)
Pertes nettes de change	(3.527)	–
Provisions	(346)	(1)
Autres charges financières	(2.626)	(255)
Autres charges financières	(6.499)	(256)
Revenus et produits de cession des actifs financiers	88	23
Gains nets de change	–	1.130
Reprises de provisions	16	53
Autres produits financiers	104	1.206
Total	(9.197)	(1.905)

NOTE 25 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui auraient été émises à la suite de la conversion de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives en actions ordinaires.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Sont présentées ci-dessous les informations sur les résultats et les actions ayant servis au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

	Exercice clos le	
	2006	2007
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère	6.421	13.784
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaires de l'entité mère ajusté des effets des actions ordinaires potentielles dilutives	6.421	13.784
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	62.462.649	69.874.266
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à émettre dans le cadre de l'acquisition d'Astound (voir Note 9)	136.399	76.085
Actions propres	(22.131)	(24.001)
Impact de l'augmentation de capital de 2006 sur le nombre d'actions pondéré utilisé pour déterminer le résultat par action	284.405	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	62.861.322	69.926.350
Effet de la dilution : Options de souscription d'actions	7.836	461.740
Obligations remboursables en actions	0	0
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (excluant les actions propres) pour le résultat de base par action	62.869.158	70.388.090
Résultat net, de base par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère	0,10	0,20
Résultat net, dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère	0,10	0,20

Le prix d'exercice de certaines options de souscription d'actions attribuées se situant au-dessus du cours moyen de l'action sur l'exercice 2006 et 2007, ces options de souscription ont un effet anti-dilutif selon la méthode du rachat d'actions (« *Treasury stock method* »), et ne sont pas prises en compte pour le calcul du résultat par action dilué. Seules celles attribuées en date du 11 mai 2005, du 18 avril 2006 et 15 septembre 2006 ont un prix d'exercice inférieur au cours de bourse moyen de la période, et ont donc un effet dilutif.

Les obligations remboursables en actions émises dans le cadre de l'acquisition d'Astound (voir Note 9) ne sont pas dilutives car émises à l'intention d'une filiale du Groupe, la société Geene S.A.S., et sont donc assimilables à des actions d'autocontrôle.

La Société a ajusté le nombre moyen pondéré d'actions pour le calcul du résultat par action de base et dilué du fait de l'augmentation de capital de 2006. En application de la norme IAS 33, « Résultat par action », la Société a calculé un facteur d'ajustement de 1,11 et a appliqué ce facteur au nombre moyen pondéré d'actions antérieures à l'émission d'action du 22 février 2006. Il n'y a pas eu d'autre opération affectant le nombre d'actions ordinaires ou potentielles entre la date de clôture et la date d'arrêté des présents états financiers.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

NOTE 26 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les principaux passifs financiers du Groupe sont constitués d'emprunts et de découverts bancaires, de dettes de location financement, de dettes fournisseurs. L'objectif principal de ces passifs financiers est de financer les activités opérationnelles du Groupe. Le Groupe détient d'autres actifs financiers tels que des créances clients, de la trésorerie et des dépôts et cautionnements qui sont générés directement par ses activités.

Le Groupe contracte également dans certains cas des instruments dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêt et des achats et ventes à terme de devises. Ces instruments ont pour objectif la gestion des risques de taux d'intérêt et de change liés aux activités et au financement du Groupe.

La politique du Groupe est, et a été en 2007 et 2006, de ne pas souscrire d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Les risques principaux attachés aux instruments financiers du Groupe sont le risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de contrepartie. Le Conseil d'administration a revu et approuvé les politiques de gestion de chacun de ces risques. Ces politiques sont résumées ci-dessous.

Risques liés aux variations des taux de change

Suite aux investissements significatifs réalisés aux Etats-Unis, le bilan du Groupe est très sensible aux variations de change entre l'euro et le dollar américain. Le Groupe cherche à limiter les effets de cette exposition structurelle aux variations du cours du dollar américain en empruntant dans cette devise.

Genesys prépare ses états financiers en euros. En 2007, 41,9 % de son chiffre d'affaires total était enregistré en dollars américains, 47,0 % en euros, 4,7 % en dollars australiens ; le reste du chiffre d'affaires de Genesys (soit 6,4 %) étant exprimé en autres devises. Les achats et les dépenses en dollars américains, en euros, et en dollars australiens représentent approximativement et respectivement 43,2 %, 43,9 %, et 4,8 % des charges d'exploitation de la Société en 2007. Une baisse de l'euro par rapport au dollar américain, à la livre sterling, à la couronne suédoise ou au dollar australien, ou toute autre devise dans laquelle Genesys réalise une partie de son chiffre d'affaires, pourrait avoir pour effet mécanique d'augmenter le chiffre d'affaires du Groupe et de réduire le montant des pertes déclarées.

Depuis début 2002, le cours de l'euro exprimé en dollars américains a augmenté de 0,8813 le 31 décembre 2001 à 1,4721 le 31 décembre 2007. Cette hausse continue de l'euro au cours des derniers exercices a contribué à réduire la valeur en euros des chiffres d'affaires de Genesys réalisés en Amérique du Nord. Genesys a réalisé un gain net de change de 1,1 millions d'euros en 2007 contre une perte nette de change de 3,5 millions d'euros en 2006. L'impact des variations des taux de change sur le résultat opérationnel de Genesys est atténué par le fait que Genesys engage ses dépenses en monnaie locale et qu'elle emprunte en monnaie locale, notamment aux Etats-Unis. Cependant, ceci n'élimine pas entièrement cet impact. La proportion dans laquelle le chiffre d'affaires de Genesys a été affecté par l'impact du change est décrite ci-dessus. Lorsque cela était considéré comme nécessaire, Genesys a effectué dans le passé des opérations d'achats en devises, en particulier en dollars américains et en livres sterling.

La sensibilité correspondant à la variation de 1 centime du taux de change du dollar par rapport à l'euro aurait été de 450 milliers d'euros sur le chiffre d'affaires de l'exercice 2007, soit un montant inférieur de 0,3 % au montant figurant dans le compte de résultat consolidé, et de 7 milliers d'euros sur le résultat net de l'exercice, soit une perte nette inférieure de 0,06 % par rapport au montant figurant dans le compte de résultat consolidé.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Genesys peut conclure ponctuellement des transactions afin de couvrir son exposition aux risques de taux de change des monnaies étrangères. Au 31 décembre 2006 et 2007, aucun achat à terme de devises n'a été conclu.

Le tableau suivant présente la ventilation des actifs nets du Groupe par nature de devises d'origine.

Au 31/12/2007

Chiffres exprimés en milliers pour chaque devise	Dollars américains	Livres sterling	Couronnes suédoises	Dollars singapouriens	Dollars australiens
Total de l'actif	43.902	12.553	9.205	2.689	4.260
Passifs financiers	(26.596)	(111)	–	–	–
Autres dettes et provisions	(16.041)	(2.738)	(11.032)	(1.333)	(699)
Position nette avant gestion	1.265	9.704	(1.827)	(1.356)	3.561
Hors bilan	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	1.265	9.704	(1.827)	(1.356)	3.561

Au 31/12/2006

Chiffres exprimés en milliers pour chaque devise	Dollars américains	Livres sterling	Couronnes suédoises	Dollars singapouriens	Dollars australiens
Total de l'actif	44.744	12.993	13.303	–	4.755
Passifs financiers	(38.563)	(1.199)	–	–	–
Autres dettes et provisions	(14.859)	(3.037)	(12.800)	(933)	(882)
Position nette avant gestion	(8.678)	8.757	503	(933)	3.873
Hors bilan	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	(8.678)	8.757	503	(933)	3.873

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable du taux de change du dollar américain, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

	Augmentation/ Diminution du cours de l'USD	Effet sur le résultat avant impôt En milliers d'euros
Au 31 décembre 2007	+5 %	23
	– 5 %	(25)
Au 31 décembre 2006	+5 %	315
	– 5 %	(341)

Risques liés aux taux d'intérêt

Genesys est exposé aux risques sur les taux d'intérêts, à travers son financement. Au 31 décembre 2007, Genesys disposait d'une dette en taux variable de 17 millions d'euros (ou 25 millions de dollars américains). En vue de réduire son exposition aux variations des taux d'intérêts, Genesys a souscrit, lorsque cela était jugé approprié, à des opérations visant à réduire son exposition à ces taux d'intérêts. Le Groupe a notamment mis en place un contrat de

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

« CAP – 3 % – Knock-Out – 5 % » par lequel il échange à intervalles déterminés, la différence entre le montant des intérêts à taux fixe et le montant des intérêts à taux variable calculés sur un montant nominal d'emprunt convenu entre les parties. Ce contrat est décrit ci-dessous.

Le taux d'intérêt nominal moyen de la dette senior de Genesys est de 10,0 % en 2007, et le taux d'intérêt moyen effectif est de 12,35 % en 2007. Cette dette est composée au 31 décembre de deux tranches (une tranche B de USD23 millions, une tranche A de USD2 millions).

Le 11 décembre 2003, Genesys a signé un contrat de « CAP – 3 % – Knock-Out – 5 % ». La totalité de la prime, soit 354 milliers de dollars américains, a été payée le jour de la signature. La couverture prévue dans ce contrat commence le 30 avril 2004 pour un montant notionnel de 110 millions de dollars américains et se termine le 30 octobre 2008, date du dernier remboursement du capital de l'emprunt de 125 millions de dollars américains signé en avril 2001. La juste valeur de cet instrument financier au 31 décembre 2007 est de 136 milliers de dollars américains, soit l'équivalent de 92 milliers d'euros. Au 31 décembre 2007, après prise en compte des swaps de taux d'intérêt, environ 47 % de la dette du Groupe est à taux d'intérêt fixe (2006 : 64 %).

Genesys n'utilise pas d'instrument financier à des fins de spéculation. Genesys n'utilise par ailleurs, aucun autre instrument financier autre que ceux mentionnés dans les annexes des comptes consolidés et dans ce présent paragraphe.

La sensibilité correspondant à la position nette à renouveler à moins d'un an après gestion (soit un montant de 13,2 millions de dollars américains au 31 décembre 2007) multipliée par 1 % de variation du taux court terme de l'émetteur sur la durée moyenne restant à courir d'ici la fin de l'exercice est égale à 110 milliers de dollars américains, représentant 3,5 % des charges d'intérêts financiers de l'exercice 2007.

Au 31/12/2007 (en milliers de dollars américains)	Moins d'un an*	De 1 an à 5 ans	Position à plus de 5 ans
Passifs financiers	24.972	–	–
Actifs financiers	–	–	–
Position nette avant gestion	24.972	–	–
Hors bilan (CAP KO)	(11.750)	0	–
Position nette après gestion	13.222	–	–

* Position à la fin de l'exercice

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Au 31/12/2006 (en milliers de dollars américains)	Moins d'un an*	De 1 an à 5 ans*	Position à plus de 5 ans
Passifs financiers	11.867	24.972	–
Actifs financiers	–	–	–
Position nette avant gestion	11.867	24.972	–
Hors bilan (CAP KO)	(11.750)	(11.750)	–
Position nette après gestion	117	13.222	–

* Position à la fin de l'exercice

Risques de crédit

Le Groupe n'entretient de relations commerciales qu'avec des tiers dont la santé financière est avérée. Les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent et par conséquent, l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable, telle que présentée dans la Note 7.

Le Groupe a une politique d'investissement qui limite ces derniers à des placements court-terme non risqués.

La trésorerie du Groupe est essentiellement constituée de dollars américains, d'euros et de livres sterling et placée dans cinq banques aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni.

Risque de liquidité

Le Groupe gère le risque d'être court en trésorerie en utilisant un outil de gestion des liquidités récurrentes. Cet outil tient compte de la maturité à la fois des investissements financiers et des actifs financiers (par exemple créances clients, autres actifs financiers) et des estimations de flux de trésorerie futurs liés aux activités opérationnelles.

L'objectif du Groupe est de maintenir l'équilibre entre la continuité des financements et leur flexibilité grâce à l'utilisation de découverts, d'emprunts bancaires de contrats de location financement et d'achats à crédit. Le Groupe doit respecter certains ratios financiers dans le cadre de son Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains (voir Note 12).

Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de s'assurer le maintien d'une bonne notation du risque de crédit propre et des ratios sur capital sains, de manière à faciliter son activité et maximiser la valeur pour les actionnaires.

Le Groupe gère en tant que capital la totalité des composantes de ses capitaux propres, à l'exclusion de tout élément qui serait comptabilisé en dehors des capitaux propres. Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des conditions économiques. La capacité du Groupe à effectuer certaines transactions, tel que la distribution de dividendes, est limitée par les clauses du Contrat de Prêt de 125 millions de dollars américains (voir Note 12). Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés en 2007 et 2006.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les seules contraintes réglementaires externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital sont celles qui découlent du droit français ainsi que du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

NOTE 27 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En janvier 2008, un contrôle fiscal a commencé sur la société mère Genesys S.A. portant sur les exercices 2005 et 2006. Au jour d'arrêtés des présents comptes, aucune conclusion ni notification n'a encore été reçue par la société.

Offre public d'achat

Le 19 février 2008, un protocole d'accord entre West Corporation (« West ») et Genesys gouvernant les conditions du dépôt et de la conduite d'une offre publique d'achat sur Genesys par une filiale de West, West International Holdings Limited, a été signé par West et Genesys et a donné lieu à une annonce par voie de communiqué de presse conjoint de West et Genesys. West offre 2,50 euros par action et l'équivalent en dollars américains par ADS (chaque ADS représentant une action de Genesys). West International Holdings Limited a déposé un projet de note d'information auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2008. Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 et a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'actions de Genesys d'apporter leurs actions à l'Offre. Genesys a déposé un projet de note d'information en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2008. L'Autorité des marchés financiers a approuvé les notes d'information de West et Genesys le 18 mars 2008.

Le coût total de l'Offre, hors commission et frais annexes, s'élève à environ 182,9 millions d'euros (environ 268,8 millions de dollars américains) et sera financé par les fonds propres de West (en euros et en dollars américains) et par le recours à des lignes de crédit de West. West prévoit de terminer la transaction au cours du second trimestre 2008.

La transaction est effectuée sous la forme d'une offre publique, sujette aux procédures légales et réglementaires applicables, sur toutes les actions Genesys, les obligations remboursables en actions et tous les ADS représentant les actions ordinaires. La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre a été ouverte le 25 mars 2008. L'Offre est soumise aux conditions suivantes : (i) apport des titres de Genesys représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 66,66 % du capital et des droits de vote de Genesys sur une base totalement diluée et (ii) obtention d'une décision favorable des autorités de concurrence compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.3.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

DELOITTE & ASSOCIES
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Genesys

Société Anonyme

Immeuble Le Triade
215, rue Samuel Morse
34000 Montpellier

Rapport des Commissaires aux Comptes
Comptes Consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Genesys relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Société procède systématiquement, au 1^{er} octobre de chaque année, à un test de dépréciation des goodwill et des actifs incorporels affectés et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les Notes 1 et 6 de l'annexe aux états financiers.
Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les Notes 1 et 6 donnent une information appropriée.
- Votre société constitue des provisions pour couvrir les litiges, les restructurations et autres risques ainsi que les engagements de retraite vis-à-vis des salariés, tels que décrits en Note 1. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir par sondages les calculs effectués par la Société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.
- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que la Note 1 de l'annexe fournit une information appropriée.
- La Note 16 aux états financiers mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la direction sur les impôts différés actifs. Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces jugements et estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la Société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008

Les Commissaires aux Comptes

FIDREX

DELOITTE & ASSOCIES

Didier Nattaf

Jean-Luc Berrebi

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.4 ETATS FINANCIERS ANNUELS

5.4.1 Etats financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

Bilan au 31 décembre 2007

(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF

	Brut	31/12/2007 Amort/Prov	Net	31/12/2006 Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Autres immobilisations incorporelles				
Concessions, brevet, licences	15.389	(11.240)	4.149	4.654
Autres immobilisations incorporelles	19	(19)	0	
Immo incorporelles en cours	1.474	0	1.474	1.491
Avances et acomptes	0	0	0	3
Immobilisations Corporelles				
Terrains			0	
Constructions	437	43	397	(39)
Installations techniques	430	(423)	7	20
Autres immobilisations corporelles	1.119	(990)	129	225
Avances et acomptes	0	0	0	227
Immobilisation financières				
Participations	236.923	(158.987)	77.937	56.699
Créances rattachées	23.092	(1.694)	21.398	25.213
Autres titres immobilisés	21	0	21	20
Autres immobilisations financières	63	0	63	194
	278.968	(173.395)	105.573	88.706
ACTIF CIRCULANT				
Stock en-cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Clients et comptes rattachés	9.556	(12)	9.544	5.029
Autres créances	86.148	(3.602)	82.546	38.148
Valeurs mobilières de placement				
Autres titres	2.544		2.544	166
Disponibilités	668		668	472
Charges constatées d'avance	302		302	300
	99.220	(3.614)	95.606	44.114
Frais d'émission d'emprunts	0		0	0
Ecarts de conversion actif	10.235		10.235	20.878
TOTAL GENERAL	388.423	(177.009)	211.413	153.698

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

BILAN PASSIF

	31/12/2007	31/12/2006
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital	69.883	69.798
Primes d'émission de fusion	181.494	179.706
Réserve légale	214	146
Report à nouveau	(213.459)	(214.745)
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou Perte)	17.432	1.353
	55.564	36.259
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions des titres		
Avances conditionnées	0	0
Autres fonds propres	0	0
	0	0
PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	10.286	20.945
	10.286	20.945
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles	5.062	6.935
Autres emprunts obligataires		
Emprunt et dettes auprès d'établissement de crédit	5	62
Emprunts et dettes financières diverses	122.654	80.474
Fournisseurs et comptes rattachés	6.788	4.275
Dettes fiscales et sociales	2.891	2.511
Dettes sur immobilisations	10	349
Autres dettes	34	79
Produits constatés d'avance		
	137.444	94.684
Ecarts de conversion passif	8.119	1.810
TOTAL PASSIF	211.413	153.698

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Compte de résultat (en milliers d'euros)

	31/12/2007		31/12/2006	
	France	Export	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises	180	555	735	1.396
Prestations de services	17.353	15.614	32.967	33.017
Chiffre d'affaires net	17.533	16.169	33.702	34.412
Production immobilisée			860	1.517
Subventions d'exploitation				0
Reprise sur provisions et transferts de charges			17.143	1.965
Autres produits			3	16
			51.708	37.910
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises			735	1.396
Variation de stock marchandises			0	0
Achat de matières premières			0	0
Variation de stocks MP			0	0
Autres achats et charges			24.422	26.209
Impôts et taxes			479	503
Salaires et traitements			6.607	5.336
Charges sociales				
sur immobilisations : dotations aux amortissements			2.707	2.905
sur immobilisation : dotations aux provisions			0	598
Sur actif circulant : dotations provisions			18	27
Pour risque et charges : dotations aux provisions			51	20
Autres charges			340	285
			35.357	37.278
RESULTAT D'EXPLOITATION			16.351	632
Produit financiers				
De participation			0	
D'autres valeurs immobilières et créances de l'actif immobilisé			0	22
Autres intérêts et produits assimilés			3.432	6.082
Reprises sur provisions et transfert de charges			85.088	71.331
Différence positives de change			1.401	4.137
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement			0	
			89.934	81.572

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Compte de résultat (suite) (en milliers d'euros)

	31/12/2007		31/12/2006	
	France	Export	Total	Total
Charges financières				
Dotation amortissement et provision			6.991	78.655
Intérêts et charges			69.750	3.417
Différence négative de change			14.795	1.387
Charges nettes sur cessions				
			91.537	83.459
RESULTAT FINANCIER			(1.603)	(1.887)
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			14.749	(1.255)
Produits exceptionnels				
Sur operation de gestion			75	55
Sur operation en capital			126	2
Reprise sur provisions et transferts de charges				
			239	57
Charges exceptionnelles				
Sur Operations de gestion			16	88
Sur operation en capital			598	32
Dotation aux amortissement et aux provisions				
			614	120
RESULTAT EXCEPTIONNEL			(376)	(63)
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéficiaires			(3.059)	(2.671)
TOTAL DES PRODUITS			141.881	119.539
TOTAL DES CHARGES			(124.449)	(118.186)
BENEFICE OU PERTE			17.432	1.353

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Tableau de Flux de Trésorerie 2007
(en milliers d'euros)

		Exercice clos le	
		31 décembre	
		2007	2006
Résultat comptable	(a)	17.432	1.353
Elimination des éléments sans effet de trésorerie :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		1.354	2.495
Dotation/(reprise) sur provision		(94.456)	5.814
Ecart de conversion actif/passif		16.952	(14.676)
Charges et produits constatés d'avance		(2)	1.544
Flux nets des éléments sans effet de trésorerie	(b)	(76.152)	(4.823)
Augmentation (diminution) de trésorerie sur :			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles :			
Clients et comptes rattachés		(4.501)	14.676
Autres créances		(28.067)	(24.163)
Fournisseurs et comptes rattachés		2.513	(2.528)
Dettes fiscales et sociales		380	(607)
Dettes sur immobilisations		(339)	(285)
Autres dettes		(45)	62
Flux nets de trésorerie utilisés par les activités opérationnelles	(c)	(30.059)	(12.845)
Flux de trésorerie des opérations d'investissement :			
Acquisition nette d'immobilisations corporelles et de logiciels		(928)	(3.370)
Investissement dans les participations		(548)	(16.108)
Remboursement des créances rattachées		50.708	(12.938)
Produits des ventes d'immobilisations corporelles		(2)	(2)
Flux nets de trésorerie provenant (utilisés) des opérations d'investissement	(d)	49.230	(32.418)
Flux de trésorerie des opérations de financement :			
Variation des découverts bancaires		(57)	
Augmentation de capital (y compris prime émission)			46.116
Variation des autres fonds propres			(70)
Souscription/(Remboursement) des dettes financières auprès Ets crédit			(19.952)
Souscription/(Remboursement) des dettes financières Groupe		42.180	22.542
Flux nets de trésorerie provenant des opérations de financement	(e)	42.123	48.636
Augmentation nette des trésoreries et équiv. trésorerie	(f)=(a+b+c+d+e)	2.574	(97)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	(g)	638	735
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	(h)	3.212	638
Augmentation nette des trésoreries et équiv. trésorerie	(i)=(g-h)	2.574	(97)

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.4.2 Annexe aux états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

Pour les besoins de la présente annexe, les termes « Genesys » ou « Société » désignent la société Genesys S.A. uniquement.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1. Delisting NASDAQ

En plus de leur cotation sur le marché Euronext Paris (compartiment C ; Code ISIN : FR0004270270), les actions de Genesys étaient cotées à New York sur le marché du NASDAQ (Code : GNSY) sous forme d'American Depositary Shares (« ADS ») depuis le 26 avril 2001, date de l'acquisition de la société américaine Vialog. Jusqu'au 29 juin 2006, un ADS équivalait à une moitié d'action ordinaire de Genesys. Après cette date, un ADS valait une action ordinaire de Genesys.

Genesys a annoncé le 11 mai 2007 son intention de demander le retrait volontaire de ses ADS du NASDAQ ainsi que son désenregistrement volontaire auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC »), en application de la législation américaine. Genesys a annoncé le 6 juin 2007 que ses ADS n'étaient plus cotées sur le NASDAQ. Depuis le 31 mai 2007, elles sont échangées sur le marché hors cote américain (U.S. Over-the-Counter) sous le nouveau symbole GNSYY. De plus, Genesys a enregistré le 4 juin 2007 auprès de la SEC un formulaire 15F dans le but de s'en désenregistrer.

Les raisons de cette décision sont les suivantes :

- La majorité des actions Genesys détenues par des investisseurs américains sont des actions ordinaires cotées sur Euronext Paris ;
- Comme de nombreuses sociétés européennes, Genesys a adopté les référentiels comptables internationales (« IFRS ») en 2005. La Société considère que les normes US GAAP et IFRS offrent la même qualité d'information communiquée aux investisseurs et qu'il n'est plus nécessaire de publier ses comptes consolidés selon deux normes comptables différentes ;
- Le volume de transactions des ADSs de Genesys sur le NASDAQ a fortement baissé depuis 2001 et a représenté moins de 5 % du volume total des actions Genesys négociées en 2005 et en 2006 ; et
- Genesys Conferencing cherche en permanence à optimiser ses coûts.

Le retrait des ADS du NASDAQ et le désenregistrement de Genesys auprès de la SEC n'ont aucun impact sur la cotation de Genesys sur le compartiment C du marché Euronext Paris.

Genesys entend continuer à développer son activité aux Etats-unis et continuera d'entretenir des relations avec les investisseurs américains qui constituent une part importante de son actionnariat. Par ailleurs, Genesys continuera à appliquer des standards élevés d'information et de gouvernance pour tous les investisseurs, y compris ceux qui sont domiciliés aux Etats-unis.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

1.2. Abandon de créances intra-groupe

Genesys Conferencing Inc. (« GCI ») est la filiale nord américaine du groupe, représentant environ 50 % du chiffre d'affaires consolidé. En outre, GCI est responsable des relations commerciales avec un grand nombre de clients internationaux basés en Amérique du Nord qui génèrent des revenus pour l'ensemble du groupe.

Genesys S.A. a régulièrement financé GCI depuis plusieurs années, jusqu'à 99 millions d'euros. Environ 65 millions d'euros correspondent aux transactions antérieures au 31 décembre 2005, et en particulier :

- un prêt de 42,4 millions de dollars américains relatifs à l'acquisition de Vialog Inc.,
- un financement par « *cash pooling* » des opérations courantes pour environ 17,1 millions de dollars américains.

En 2006, Genesys S.A. a continué de financer GCI :

Dans le cadre de la recapitalisation, Genesys S.A., garant de la dette de 125 millions de dollars américains, a donc utilisé une partie des fonds levés lors de l'augmentation de capital pour permettre à GCI de rembourser la part en dollars de la dette exigible en mars 2006. Cette créance de 28,5 millions de dollars américains a pris la forme d'un prêt subordonné.

Genesys S.A. a continué de financer GCI par « *cash pooling* », étant donné l'importante position de GCI dans l'activité du groupe.

Afin de reconstituer les capitaux propres de sa filiale américaine et de renforcer ainsi sa solvabilité, Genesys S.A. a décidé d'abandonner sa créance sur GCI d'un montant d'environ 65 millions d'euros correspondant aux transactions antérieures au 31 décembre 2005. L'abandon de créances a été signé le 4 avril 2007 entre les deux sociétés.

Au second semestre 2006, Genesys S.A. a analysé la solvabilité de GCI, en utilisant comme méthode de valorisation la « *Fair Market Value* » des actifs et en prenant en compte les capitaux propres négatifs de GCI. Genesys S.A. en a conclu que, dans l'éventualité d'une cession de GCI, ses actifs seraient suffisants pour rembourser la part de la créance constituée en 2006 soit 35 millions d'euros.

Cet abandon de créance intra-groupe, qui a été déduit fiscalement, n'a pas eu d'impact direct sur les comptes consolidés du groupe.

1.3. Restructuration du Contrat de Prêt

Le 20 avril 2001, Genesys S.A. et Vialog ont conclu avec BNP Paribas, CIBC World Markets et Fortisbank un Contrat de Prêt d'un montant de 125 millions de dollars américains. Ce prêt, qui a fait l'objet d'avenants successifs, s'est substitué au prêt multi-devises de 35 millions de dollars américains et à la dette long terme de Vialog (dette de 75 millions de dollars américains au titre d'obligations seniors) qui existaient avant l'acquisition de Vialog par Genesys S.A.

Genesys a annoncé le 22 février 2006 avoir réalisé avec succès cette opération de recapitalisation qui a consisté en la réitération modificative du Contrat de Prêt, en une augmentation de capital d'un montant d'environ 54 millions d'euros (environ 65 millions de dollars américains) ainsi que certaines autres opérations sur les actions de Genesys.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Cette opération de recapitalisation est amplement décrite dans le document de référence de l'exercice 2006, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 5 juin 2007.

Suite à cette opération de recapitalisation, le montant restant dû par Genesys au titre du Contrat de Prêt a été réduit à un montant de 38 millions de dollars américains (environ 32 millions d'euros) par rapport au montant d'environ 88 millions de dollars américains (environ 75 millions d'euros) au 31 décembre 2005. Dans le cadre de l'avenant au Contrat de Prêt, le Groupe a effectué moins d'un million d'euros de remboursement en 2006, et 8,2 millions d'euros en 2007.

Genesys a conclu avec ses prêteurs de nombreux avenants au Contrat de Prêt, le dernier datant du 7 septembre 2007. Cet accord prévoit principalement la modification des engagements financiers pris par Genesys ainsi que le rééchelonnement du remboursement en principal des sommes dues au 30 avril 2008, d'un montant de 7,4 millions d'euros, au 31 octobre 2008, portant ainsi le remboursement du 31 octobre 2008 à 18,5 millions d'euros.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement du Comité de la réglementation comptable (CRC) 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du plan comptable général. Ils ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- indépendance des exercices ;
- continuité de l'exploitation ; et
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1. Chiffre d'affaires

La Société refacture ses coûts de structure à ses filiales au prorata du chiffre d'affaires de celles-ci.

2.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, ou au coût de production pour les logiciels créés par la Société.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Duree
Logiciels	linéaire	1 an à 5 ans
Autres immobilisations	linéaire	5 ans

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2.3. Frais de recherche et développement

Les coûts de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les dépenses de développement engagées sur un projet interne sont activées dès lors que le projet respecte les six critères suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet ;
- Intention d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- Capacité à utiliser ou à vendre le projet ;
- Façon dont le projet générera des avantages économiques futurs probables ;
- Disponibilité des ressources (techniques, financières ou autres) nécessaires à l'achèvement ; et
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au projet au cours de son développement.

Les frais de développement activés correspondent essentiellement à des coûts salariaux internes ou externes. Après leur comptabilisation initiale, toute dépense activée est amortie sur la durée attendue des ventes futures relatives au projet.

2.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes comptables suivantes :

	Mode	Duree
Constructions sur sol d'autrui	linéaire	5 ans
Pont de Recherche et Développement	linéaire	5 ans
Agencements, aménagements divers	linéaire	5 ans à 10 ans
Matériel de bureau et informatique	linéaire	3 ans à 5 ans
Mobilier	linéaire	10 ans

Pour les biens détenus au moyen d'un contrat de location financement, les loyers sont comptabilisés en charges de l'exercice et ne font pas l'objet d'un retraitement en immobilisations. Ces charges sont enregistrées au poste « Autres achats et charges externes ».

2.5. Immobilisations financières

Depuis le 1^{er} janvier 2005, les frais d'acquisition relatifs aux nouvelles filiales sont comptabilisés en charge de l'exercice l'année où ils sont encourus.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Dépréciation des immobilisations financières

Au cours des années 1999, 2000 et 2001, Genesys a acquis plusieurs sociétés sur une base principalement constituée par les cours boursiers, alors que le cours de Bourse de ses actions était nettement plus élevé que celui constaté depuis. Dans ce contexte, Genesys revoit à chaque clôture, la valorisation de ses titres de participation et ses créances rattachées.

Pour les besoins des comptes consolidés, une revue de la valorisation a été confiée à un expert indépendant.

Pour les besoins de cette revue, Genesys a procédé à un découpage de ses activités en « Groupes d'actifs » pour lesquels les flux de trésorerie futurs ont été analysés. Pour chacun de ces groupes d'actifs, le montant de la valeur d'utilité est calculé en utilisant les flux de trésorerie futurs actualisés, sur la base des meilleures estimations des dirigeants du Groupe.

A la suite des conclusions de cette revue, des dépréciations de titres ont été comptabilisées en 2001 et 2002.

A l'issue des revues annuelles effectuées depuis 2003, aucune dotation supplémentaire n'a été comptabilisée sur les titres de participation. Cependant, afin de conserver un taux de dépréciation de 100 % sur les titres provisionnés, la dépréciation sur titres a été ajustée de :

- 100 et 150 milliers d'euros pour la société EESYS respectivement en 2004 et 2007 suite aux augmentations de capital souscrites par Genesys S.A. le 4 octobre 2004 et le 15 décembre 2007 ;
- 120 milliers d'euros en 2005 suite à la création de la filiale chinoise, 154 et 398 milliers d'euros respectivement en 2006 et 2007 suite aux augmentations de capital souscrites par Genesys S.A. dans sa filiale chinoise.

De plus, au vu de l'évaluation de l'expert indépendant et au vu des engagements nets de Genesys rapportés aux capitaux propres de ses filiales, une dépréciation des créances rattachées et intérêts courus sur les créances rattachées et des avances en comptes courants envers les filiales nord-américaines a été constatée pour 27.517 milliers d'euros à la clôture de l'exercice 2004. Cette dépréciation concernait les créances rattachées et intérêts courus sur créances rattachées à hauteur de 25.055 milliers d'euros et les avances en comptes courants à hauteur de 2.462 milliers d'euros.

Cette dépréciation a été ajustée d'une dotation complémentaire de 21.074 milliers d'euros en 2005, et concerne les créances rattachées et intérêts courus sur créances rattachées des filiales nord-américaines à hauteur de 9.797 milliers d'euros, les avances en comptes courants accordés à ces filiales à hauteur de 10.055 milliers d'euros, et les créances clients détenues sur ces filiales nord-américaines pour 1.222 milliers d'euros.

Compte tenu de l'amélioration des conditions financières et de la situation économique de Genesys Conferencing Inc, la Société a procédé à une reprise de provision de 21.238 milliers d'euros au 31 Décembre 2007.

Les dépréciations pour titres de participation s'élèvent donc à 158.987 milliers d'euros au 31 décembre 2007 contre 179.677 milliers d'euros au 31 décembre 2006.

2.6. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée en fonction du risque encouru sur chacune d'elles.

2.7. Evaluation des créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours de change du jour de l'opération. A la fin de l'exercice, les créances et dettes, y compris les créances rattachées aux participations, sont valorisées au cours de change officiel de clôture. Un écart de conversion latent, positif, ou négatif, est constaté et comptabilisé. Une provision pour risque de change est constatée pour couvrir le risque de perte latente.

2.8. Méthode d'évaluation des V.M.P.

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'entrée, catégorie par catégorie. La méthode retenue lors des cessions de V.M.P. est la méthode du premier entré premier sorti (FIFO). A la clôture de l'exercice, la valeur d'entrée est comparée à la valeur probable de réalisation à la clôture, valeur communiquée par les organismes bancaires. Si cette dernière est inférieure au coût d'entrée, il est pratiqué une dépréciation. Les plus values latentes dégagées sur le portefeuille sont fiscalement imposées.

2.9. Frais d'émission d'emprunts

Les frais relatifs à l'émission d'emprunts sont comptabilisés à l'actif du bilan et amortis sur la durée de l'emprunt.

2.10. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à l'augmentation pour leur montant avant tout effet d'impôts du fait de l'incertitude existant sur la récupération effective des économies d'impôts.

2.11. Autres fonds propres

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astound, Genesys S.A., en date du 23 mars 2001, a émis des obligations remboursables en actions réservées à Geene S.A.S. (« Geene »), filiale à 100 % du Groupe ; les 1.103.200 obligations émises permettront de livrer, immédiatement ou à terme, des actions Genesys S.A. aux actionnaires d'Astound. Au 31 décembre 2007, il restait 175.827 ORA en circulation, pour un montant total de 5.062 milliers d'euros.

2.12. Emprunt syndiqué

Réitération modificative du Contrat de Prêt en date du 27 janvier 2006

En date du 27 janvier 2006, lors de la réitération modificative du contrat de prêt, les parties ont convenu que 56 millions de dollars américains (sur les 65 millions environ du produit brut total visé par l'augmentation de capital) seraient affectés au remboursement de la dette bancaire, en priorité à la totalité du capital restant dû par Genesys S.A. à cette date soit 28,2 millions de dollars américains (incluant les 6 millions de dollars américains supplémentaire de revolving souscrit en février 2006), et le solde soit 27,8 millions de dollars américains affectés à un remboursement anticipé partiel du capital restant dû par la filiale américaine Genesys Conferencing Inc, soit un solde restant dû de 38 millions de dollars américains après ce remboursement anticipé.

A l'issue de ce remboursement, la Société Genesys S.A. n'a plus de dette financière relative à ce contrat d'emprunt dans ses comptes.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le Contrat de Prêt, tel qu'amendé à plusieurs reprises, requiert que Genesys se conforme à certains engagements financiers sur une base trimestrielle, en respectant notamment un ratio de couverture de trésorerie, un ratio de couverture des intérêts et un ratio d'endettement.

Au 31 décembre 2007, le Groupe respecte tous les ratios tels que renégociés par l'amendement en date du 7 septembre 2007.

2.13. Provision pour risques et charges

Elles sont destinées à couvrir des risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Les provisions pour risques et charges couvrent principalement :

- les risques prud'homaux ;
- les pertes de change latentes ; et
- la provision pour restructuration de la Société.

2.14. Indemnités de départ à la retraite

La Société s'affranchit de ses obligations de financement des retraites du personnel par le versement de cotisations comptabilisées en charges. Il n'y a pas d'engagement donné d'une autre nature, relatif à ces contributions.

Pour les indemnités de départ en retraite, l'engagement est indiqué en Note 3.17 « Engagements hors-bilan », et n'est pas comptabilisé en tant que provision au bilan.

Cet engagement est estimé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle.

Les principales hypothèses prises en compte pour ce calcul sont les suivantes au 31 décembre 2006 et 2007 :

	31 décembre 2007	31 décembre 2006
Taux d'actualisation	5,25 %	4,25 %
Taux d'augmentation future des salaires	3,00 %	3,00 %

2.15. Rémunérations et indemnités

Rémunération brute globale

En 2007, le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations versées au titre de l'exercice 2007 aux administrateurs et dirigeants de Genesys et des sociétés qu'elle contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), soit 13 personnes, s'est élevé à 3,57 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des rémunérations

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

versées aux dirigeants de Genesys au titre de leurs mandats sociaux et contrats de travail, ainsi que l'ensemble des rémunérations versées aux administrateurs.

Le montant total des avantages en nature accordés par la Société et ses filiales aux administrateurs et dirigeants s'est élevé en 2007 à 218.000 euros.

Au jour du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique au profit des dirigeants de la Société.

Pour l'exercice 2007, aucun montant n'a été provisionné aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en nature aux dirigeants ou aux membres du Conseil d'administration.

Jetons de présence attribués aux administrateurs et membres des comités

Le Conseil d'administration dans sa séance du 23 janvier 2006 a établi un nouveau mode de répartition des jetons de présence suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 juin 2005. La nouvelle répartition des jetons de présence entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 s'établit comme suit :

- un jeton annuel de 12.000 euros attribué à chaque administrateur ;
- un jeton annuel de 5.000 euros attribué au Président du comité d'audit ;
- un jeton annuel de 3.000 euros au Président de chaque comité (hors comité d'audit) ;
- un jeton de 2.000 euros attribué à chaque administrateur à l'occasion de chacune des réunions du Conseil d'administration ; et
- un jeton de 1.000 euros attribué aux autres membres des comités à l'occasion de chacune de leurs réunions, à l'exclusion des administrateurs.

Pour l'exercice 2007, la même méthode a été utilisée et l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a décidé de fixer le montant total des jetons de présence à 220.000 euros. Finalement, la somme de 219.000 euros été versée aux administrateurs au titre de l'exercice 2007.

Pour l'exercice 2008, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 de fixer le montant des jetons de présence à 110.000 euros pour le premier semestre 2008, que le Conseil d'administration répartira entre ses membres.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération brute globale des administrateurs au titre des exercices 2006 et 2007 :

Administrateurs au 31 décembre 2007	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2006 (en euros)
François Legros	73.750	738.297	80.542 + 334.141 (versés par les sociétés contrôlées)
David Detert	37.000 (jetons de présence)	–	40.000 (jetons de présence)
Patrick Jones	59.000 (jetons de présence)	–	46.000 (jetons de présence)
Frédéric Spagnou	39.000 (jetons de présence)	–	39.000 (jetons de présence)
Timothy Samples	45.000 (jetons de présence)	–	18.500 (jetons de présence)
Bo Dimert	39.000 (jetons de présence)	–	19.000 (jetons de présence)

Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La somme de 812.047 euros a été versée à François Legros en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Genesys S.A. et de Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. Pour 2007, ce montant inclut 287.068 euros à titre de salaires, 466.935 euros à titre de bonus et 58.044 euros à titre d'avantages en nature.

Conformément aux recommandations du comité des rémunérations, la rémunération variable annuelle versée au Président-Directeur Général est calculée sur la base de l'EBITDA réalisé par la Société, ainsi que sur des objectifs personnels établis par le comité des rémunérations. Pour l'exercice 2007, une rémunération variable de 466.935 euros a été versée. Pour l'année 2007, le bonus a été établi pour partie selon l'EBITDA réalisé par la Société en 2007 (384.935 euros), pour partie en fonction de critères de performance individuels (42.000 euros), plus 40.000 de bonus exceptionnel au 1^{er} trimestre 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération de base (comprenant les avantages en nature) et la rémunération variable de François Legros au titre des exercices 2006 et 2007 :

(en euros)	Rémunération versée au titre de l'exercice 2007	Rémunération versée au titre de l'exercice 2006
Rémunération de base	345.112	414.683
Rémunération variable	466.935	–

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 septembre 2003, a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations, les termes et montants des indemnités qui seront versées au Président-Directeur Général en cas de cessation, de sa propre initiative ou à celle de la Société, de ses fonctions au sein de la Société. Aux termes de cette convention, il serait alors versé à Monsieur François Legros une indemnité de départ correspondant à son salaire annuel alors en vigueur, augmenté du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Par ailleurs, du fait de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, et décrite à la section 7.1 ci-après, il a été jugé nécessaire de modifier la clause de non-concurrence devant lier le Président-Directeur Général suite à la cessation de ses fonctions afin d'en étendre la durée. En effet, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que le Président-Directeur Général participe dans le long terme à la direction de Genesys après l'offre publique d'achat initiée par West Corporation qui a fait état de son intention de nommer un nouveau Président-Directeur Général si son offre est couronnée de succès, et afin de limiter le risque que des concurrents ne tirent profit de l'expérience et des compétences du Président-Directeur Général alors que le contrôle de la Société changera, il a été décidé que la clause de non-concurrence aurait une durée totale de 30 mois (soit douze mois supplémentaires par rapport à ce qui avait été fixé en 2003) et que cette extension dans le temps serait rémunérée par un montant supplémentaire déterminé *pro rata temporis* au même taux que l'indemnité initialement prévue, soit un montant pour 12 mois supplémentaires, égal à une fois la rémunération annuelle du Président-Directeur Général alors en vigueur, augmentée du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Autres rémunérations versées aux dirigeants

Les dirigeants qui participent aux activités commerciales de la Société bénéficient d'un système d'intéressement aux termes duquel ils perçoivent un bonus annuel si la Société atteint certains objectifs de performance financiers. Si ces objectifs sont atteints, tous les employés bénéficiant du système d'intéressement perçoivent un bonus en fonction de leur niveau de responsabilité. Certains membres de l'équipe dirigeante ont l'usage d'un véhicule de la Société, à titre d'avantage en nature.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations et en considération de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, l'attribution de primes exceptionnelles à verser à certains cadres de la Société. Le versement de ces primes est conditionné à la réussite de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation ou d'une offre concurrente. Pour certains cadres, le versement de ces primes, échelonné dans le temps, sera soumis à une condition de présence.

Le montant des primes qui a été fixé en fonction du prix par action offert par West Corporation selon une formule qui avait été prévue à l'avance s'élève à un montant global de 9.084.767 euros. Etant donné qu'il s'agit d'un événement post clôture, cette prime n'a pas été provisionnée au 31 décembre 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2.16. Concentration des risques du marché

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la Société à des risques de crédit sont essentiellement les valeurs mobilières de placement et les créances clients, mais la Société adopte une attitude prudente à ce titre.

L'impact des fluctuations monétaires sur le résultat de Genesys est en général compensé par le fait que Genesys contracte des charges en monnaie locale, et emprunte en monnaie locale, principalement aux Etats-Unis. Lorsque cela est nécessaire, Genesys conclue des transactions afin de couvrir son exposition aux risques de taux de change de monnaies étrangères, qui sont liés à ses emprunts.

Genesys est exposé au risque lié au taux d'intérêt de ses emprunts et dettes financières. Afin de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêts, Genesys conclue, lorsque cela lui semble approprié, des contrats de couverture.

2.17. Intégration fiscale

Le 10 mai 2004, la Société Genesys S.A. et sa filiale française Genesys Conferencing Europe S.A.S. détenue à 100 % ont signé une convention d'intégration fiscale pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} janvier 2004. Dans le cadre de cette convention, Genesys est seule redevable de l'impôt sur les résultats, des contributions additionnelles, du précompte, de l'imposition forfaitaire annuelle dus par le groupe formé par Genesys et Genesys Conferencing Europe S.A.S. suite à la détermination d'un résultat d'ensemble du groupe conformément aux dispositions de l'article 223 A et suivant du Code Général des Impôts.

L'appartenance des sociétés au groupe fiscal ne doit pas, dans toute la mesure du possible, mettre celles-ci dans une situation différente de celle qui aurait été la leur si elles n'avaient pas appartenu au groupe tant sur le plan patrimonial qu'en termes de flux ou de prérogatives.

De ce fait, la filiale est redevable envers la société mère d'un montant d'impôt sur les sociétés, identique à celui dont elle aurait dû s'acquitter auprès du Trésor si elle n'avait pas été membre du groupe.

Dans ce contexte, Genesys a constaté au 31 décembre 2007, un produit de 3.059 milliers d'euros correspondant à l'impôt que la filiale Genesys Conferencing France aurait dû verser si elle n'avait pas fait l'objet d'une intégration fiscale.

Le résultat d'ensemble 2007 du groupe d'intégration fiscale est déficitaire et en l'absence d'intégration fiscale, Genesys S.A. n'aurait pas supporté de charge d'impôt en 2007.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2.18. Faits significatifs intervenus après la clôture de l'exercice

Contrôle fiscal en cours

En janvier 2008, un contrôle fiscal a débuté portant sur les exercices 2005 et 2006. Au jour d'arrêté des présents comptes, aucune conclusion ni notification n'a encore été reçue par la Société.

Offre public d'achat

Le 19 février 2008, un protocole d'accord entre West Corporation (« West ») et Genesys gouvernant les conditions du dépôt et de la conduite d'une offre publique d'achat sur Genesys par une filiale de West, West International Holdings Limited, a été signé par West et Genesys et a donné lieu à une annonce par voie de communiqué de presse conjoint de West et Genesys. West offre 2,50 euros par action et l'équivalent en dollars américains par ADS (chaque ADS représentant une action de Genesys). West International Holdings Limited a déposé un projet de note d'information auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2008. Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 et a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'actions de Genesys d'apporter leurs actions à l'Offre. Genesys a déposé un projet de note d'information en réponse auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 mars 2008. L'Autorité des marchés financiers a approuvé les notes d'information de West et Genesys le 18 mars 2008.

Le coût total de l'Offre, hors commission et frais annexes, s'élève à environ 182,9 millions d'euros (environ 268,8 millions de dollars américains) et sera financé par les fonds propres de West (en euros et en dollars américains) et par le recours à des lignes de crédit de West. West prévoit de terminer la transaction au cours du second trimestre 2008.

La transaction est effectuée sous la forme d'une offre publique, sujette aux procédures légales et réglementaires applicables, sur toutes les actions Genesys, les obligations remboursables en actions (« ORA ») et tous les ADS représentant les actions ordinaires. La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre a été ouverte le 25 mars 2008. L'Offre est soumise aux conditions suivantes : (i) apport des titres de Genesys représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 66,66 % du capital et des droits de vote de Genesys sur une base totalement diluée et (ii) obtention d'une décision favorable des autorités de concurrence compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Immobilisations brutes

Rubriques	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations acquisitions	Diminutions par cession	Variation des écarts de change	Virement poste à poste	Valeurs à la Clôture de l'exercice 2007
Immobilisations incorporelles						
Concessions, Brevets, Licences	13.333	23	0		2.033	15.389
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19		0			19
Immobilisations incorporelles en cours	1.492	1.970			-1.990	1.472
Avance et acomptes	3		0		-3	0
TOTAL (I)	14.847	1.993	0	0	40	16.880
Immobilisations corporelles						
Construction sur sol d'autrui	1.302	208	-1.301		230	439
Installations techniques, matériel et outillage ind.	430	0	0			430
Installations générales, agencements et aménagements divers	51	2	0			53
Matériel de bureau et informatique, mobilier	1.083	33	-10		-40	1.066
Immobilisations corporelles en cours						
Avance et acomptes	227	3			-230	0
TOTAL (II)	3.093	246	-1.311	0	-40	1.988
Immobilisations financières						
Titres de participation	236.375	548				236.923
Total	236.375	548	0			236.923
Créances rattachées et Intérêts courus non échus	73.671		50.579			23.092
Dépôts et cautionnements	194	63	194			63
Actions propres	20	1				21
Divers	0					0
Total	73.885	64	50.773	0		23.176
TOTAL (III)	310.260	612	50.773	0		260.099
TOTAL GENERAL (I + II + III)	328.200	2.851	49.462	0	0	278.967

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Les principales variations concernent :

- Immobilisations incorporelles : l'augmentation de 2.033 milliers d'euros correspond aux frais de développement activés au cours de l'exercice sur les projets de nouvelles fonctionnalités et nouvelles applications des services fournis par le groupe à ses clients. 1.970 milliers d'euros se trouvent en Immobilisations en cours à la clôture. En 2007, comme en 2006, les activités de recherche et développement ont été le développement continu des améliorations des plates-formes Genesys Meeting Center et Genesys Event Service ;
- Immobilisations corporelles : la diminution de 1.311 milliers d'euros correspond essentiellement à la mise au rebut des agencements réalisés dans l'immeuble l'Acropole (Montpellier) en raison du déménagement de la Société dans l'immeuble Le Triade (Montpellier) ;
- Titres de participation : l'augmentation est due à une augmentation de notre participation dans la filiale Genesys (Beijing) Technology Consulting Co. Ltd (Chine) pour 398 milliers d'euros, une augmentation de notre participation de 150 milliers d'euros dans notre filiale Eesys (France) ; et
- Remboursement de créances rattachées et Intérêts courus : Remboursement du prêt et des intérêts sur prêt consentis à la filiale américaine pour 7.066 milliers d'euros : Opération réalisée dans le cadre de l'abandon de créance (voir Note 1.2).

3.2. Amortissements

Situation et mouvements	Valeurs à l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentations Dotations	Diminutions Reprise / Sorties	Valeurs à la clôture de l'exercice 2007
Immobilisations incorporelles				
Concessions, Brevets, Licences	8.680	2.560	0	11.240
Autres postes d'immobilisations incorporelles	19	0	0	19
Immobilisations incorporelles en cours				
TOTAL (I)	8.699	2.560	0	11.259
Immobilisations corporelles				
Construction sur sol d'autrui	703	44	- 704	43
Installations techniques, matériel et outillage ind.	411	12		423
Installations générales, agencements et aménagements divers	28	9		37
Matériel de bureau et informatique, mobilier	881	81	- 10	952
Immobilisations corporelles en cours				
TOTAL (II)	2.023	146	- 714	1.455
TOTAL GENERAL (I + II)	10.722	2.706	- 714	12.714

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Ventilation des dotations aux amortissements par nature :

Ventilation des dotations aux amortissements par nature	TOTAL	Amortiss. linéaire	Amortiss. dégressif
Immobilisations incorporelles			
Concessions, Brevets, Licences	2.560	2.560	
Autres postes d'immobilisations incorporelles	0	0	
TOTAL (I)	2.560	2.560	
Immobilisations corporelles			
Construction sur sol d'autrui	44	44	
Installations techniques, matériel et outillage ind.	12	12	
Installations générales, agencements et aménagements divers	9	9	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	81	81	
Immobilisations corporelles en cours			
TOTAL (II)	146	146	
TOTAL GENERAL (I + II)	2.706	2.706	0

3.3. Frais d'émission d'emprunts

Nature des charges à répartir sur plusieurs exercice	Montant net à la clôture	Durée restant à courir
Frais d'émission d'emprunts	0	0
TOTAL GENERAL	0	

3.4. Valeur de marché des instruments financiers

Pour les titres de participations, les prêts et avances, les créances clients et effets à recevoir, les autres créances, les disponibilités, les dettes fournisseurs et effets à payer, les autres dettes et les emprunts à moins de un an, la Société estime que la valeur inscrite au bilan peut être considérée comme la valeur de marché la plus représentative.

3.5. Valeur Mobilière de Placement

Au 31 décembre 2007, le portefeuille de Valeurs Mobilières de Placement était composé de :

Nom	Nombre	Valeur historique	Valeur de marché au 31 décembre 2007	Plus ou Moins valeur latente
Natexis Euribor Gestion	1	35	38	3
SICAV	148	2.510	2.513	3
TOTAL au 31 décembre 2007	149	2.545	2.551	6

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.6. Provisions inscrites au bilan

	Montant à l'ouverture de l'exercice 2007	Augmentation Dotations	Diminutions reprises	Montant à la clôture de l'exercice 2007
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	29	51	29	51
Provision pour pertes de change	20.878	6.444	17.086	10.236
Autres provisions pour risques et charges	37		37	0
Provision pour restructuration	0			0
TOTAL (I)	20.944	6.495	17.152	10.287
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles	638		638	0
Sur titres de participation	179.677	548	21.238	158.987
Sur créances rattachées	48.457		46.764	1.693
Sur comptes clients	27		15	12
Sur autres créances	19.933	18	16.348	3.603
TOTAL (II)	248.732	566	85.003	164.295
TOTAL GENERAL (I + II)	269.676	7.061	102.155	174.582
	Dont dotations et reprises :	Dotations	Reprises	
– Exploitation	69	17,030		
– Financière	6.992	85.088		
– Exceptionnelle	0	37		
TOTAL	7.061	102.155		

Toutes les reprises de provisions pour risques et charges sont des reprises utilisées.

Au 31 décembre 2007, la reprise de provision pour dépréciation des titres de participation à hauteur de 21.238 milliers d'euros correspond à l'ajustement de la dépréciation concernant Genesys Conferencing Inc. La reprise de provision pour dépréciation des créances rattachées de 46.764 milliers d'euros ainsi que la reprise de provision pour dépréciation des autres créances de 16.348 milliers d'euros s'expliquent essentiellement par l'abandon de créances consenti par la Société à Genesys Conferencing Inc.

La reprise des immobilisations corporelles, à hauteur de 638 milliers d'euros, correspond à la part non amortie des agencements qui ont été mis au rebut au 1^{er} Janvier 2007, suite au déménagement de la Société à cette date.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.7. Etat des créances et des dettes

Etat des créances

CREANCES	Montants bruts	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Etat des créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1) (2)	23.092	–	23.092
Autres immobilisations financières	63	–	63
TOTAL (I)	23.155	0	23.155
Etat des créances de l'actif circulant			
Clients	9.542	9.542	0
Client douteux ou litigieux	14	14	0
Fournisseurs débiteurs	57	57	0
Personnel et comptes rattachés	1	1	0
Organismes sociaux	0	0	0
Taxe sur la Valeur Ajoutée	239	239	0
Etat IS	17	17	0
Groupe et associés	85.822	85.822	0
Débiteurs divers	12	12	0
Etat Produits à recevoir		0	0
TOTAL (II)	95.704	95.704	0
TOTAL GENERAL (I + II)	118.859	95.704	23.155

(1) dont accordés en cours d'exercice 1.844

(2) dont remboursements obtenus en cours d'exercice 21.256

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Etat des dettes

DETTES	Montants bruts	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Etat des autres fonds propres				
Avances conditionnées				
Emprunt obligataire convertible et remboursable en actions	5.062		5.062	
Etat des dettes				
Emprunt et dettes auprès des organismes de crédit				
– à un an maximum à l'origine	5	5		
– à plus d'un an à l'origine				
Fournisseurs et comptes rattachés	6.788	6.788		
Personnel et organismes sociaux	901	901		
Dettes fiscales	1.990	1.990		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	9	9		
Groupe et associés	122.654	122.654		
Autres dettes	34	34		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	137.443	132.381	5.062	

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.8. Tableau sur les entreprises liées et entreprises avec un lien de participation

Montant concernant les entreprises liées et avec un lien de participation 2007

	Bruts	Nets
Immobilisations financières		
Titres de participation	236.923	77.936
Créances rattachées à des participations	23.092	21.398
Créances		
Créances clients et comptes rattachés	9.542	9.542
Autres créances	85.822	40.322
Dettes		
Autres emprunts obligataires	5.062	5.062
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.389	5.389
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Emprunts et dettes financières diverses	122.654	122.654
Autres dettes		
Produits et charges financières		
Produits financiers	3.341	3.341
Charges financières	4.308	4.308
Perte sur créance liées à des participations	65.452	–
TOTAL GENERAL	561.585	289.952

3.9. Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/07	31/12/06
Prêts et créances rattachées	0	19.709
Créances clients et comptes rattachés	0	502
Autres créances	0	2
TOTAL GENERAL	0	20.213

3.10. Charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	31/12/07	31/12/06
Emprunt et dettes auprès des établist. crédit	5	22
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.079	661
Dettes fiscales et sociales	1.415	744
TOTAL GENERAL	2.499	1.427

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.11. Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	31/12/07	31/12/06
Produits d'exploitation	–	–
TOTAL GENERAL		
Charges constatées d'avance	31/12/07	31/12/06
Charges d'exploitation	302	300
TOTAL GENERAL	302	300

3.12. Composition du capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres à l'ouverture de l'exercice 2007	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Nombre de titres au 31 décembre 2007
Actions	1	69.798.286	84.551	69.882.837
TOTAL GENERAL	1	69.798.286	84.551	69.882.837

	Montant en nominal de l'opération	Prime d'émission	Montant successif du capital	Nombre d'actions cumulées
Solde au 31 décembre 2006		179.706	69.798	69.798.286
Augmentation de capital	84	1.788	84	84.551
Solde au 31 décembre 2007	84	181.494	69.882	69.882.837

Capitaux propres

Poste	Nbre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Reserve légale	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	TOTAL CAPITAUX PROPRES
Solde au 31 décembre 2006	69.798.286	69.798	179.706	146	– 214.745	1.353	36.259
Affectation du résultat de l'exercice précédent				68	1.285	– 1.353	
Augmentation de capital	84.551	84	1.788				1.872
Résultat de l'exercice						17.432	17.432
Solde au 31 Décembre 2007	69.882.837	69.882	181.494	214	– 213.460	17.432	55.563

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Mouvements de capital

Le capital social se compose, au 31 décembre 2007, de 69.882.837 actions ordinaires de valeur nominale 1 euro chacune, contre 69.798.286 actions de valeur nominale 1 euro chacune au 31 décembre 2006.

Genesys a réalisé, le 4 avril 2007, une augmentation de capital d'un montant de 84 milliers d'euros en contrepartie de la présentation de 65.046 obligations remboursables.

Calcul des réserves libres :

Réserves libres	2007	2006
Prime de fusion, d'émission, d'apport	181.494	179.706
Report à nouveau	- 213.459	- 214.745
Résultat de l'exercice	17.432	1.353
Solde au 31 décembre	- 14.533	- 33.686

Obligations remboursables en actions

Dans le cadre de l'acquisition de la société Astound, Genesys S.A., avec l'approbation de son assemblée générale extraordinaire en date du 23 mars 2001, a émis des obligations remboursables en actions réservées à Geene S.A.S. (« Geene »), filiale à 100 % du Groupe ; les 1.103.200 obligations émises permettront de livrer, immédiatement ou à terme, des actions Genesys S.A. aux actionnaires d'Astound. Le prix unitaire d'émission a été fixé initialement à 28,79 euros (dont 23,79 euros de prime d'émission). Sur ces 1.103.200 obligations, 186.809 ont été émises en vue de l'exercice futur des « *replacement options* ».

Aucune conversion n'a été réalisée au cours des années, 2005 et 2006. Le 4 avril 2007, 65.046 obligations remboursables ont été présentées en contrepartie de l'émission de 84.551 actions de nominal de 1 euro.

Au 31 décembre 2007, il reste en circulation 175.827 ORA, sur les 1.103.200 obligations émises en mars 2001, permettant la création d'un maximum de 228.575 actions, 1 ORA donnant droit, par conversion, à 1,30 action suite aux ajustements de la parité d'échange consécutive aux augmentations de capital de juillet 2003, février 2006 et avril 2007.

3.13. Options de souscription d'actions

Au cours des exercices 2006 et 2007, aucune option de souscription d'actions n'a été exercée.

Plans 1998, 1999 et 2000

En complément des deux plans de stock options adoptés par Genesys S.A. respectivement en 1998 et 1999, Genesys a adopté, le 8 septembre 2000, un troisième plan de stock-options. Ce plan autorise l'émission de 550.000 options représentant un nombre égal d'actions Genesys S.A. Le prix d'exercice de chaque option est égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant l'émission. De plus, en vertu de ce troisième plan de stock options, les stock options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A doivent être conservées pendant trois ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B et C doivent être conservées pendant deux ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

En outre, le 8 septembre 2000, le Conseil d'administration de Genesys S.A. a modifié les plans de souscription d'actions adoptés en 1998, 1999 et 2000 : si un actionnaire individuel ou un groupe d'actionnaires agissant de concert possède plus de 25 % des actions de Genesys, certaines options pourront devenir immédiatement exerçables, sur décision du Conseil d'administration et pour certains salariés de Genesys.

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2001, a décidé de supprimer les conditions de conservation des options/actions émises dans les plans adoptés en 1998, 1999 et 2000, pour les personnes non-résidentes fiscalement en France ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française. Cette suppression permet aux dites personnes de vendre leurs actions dès leur exercice.

Les plans 1998, 1999 et 2000 ont été amendés à la suite de l'augmentation de capital réalisée en août 2003. Désormais, les options attribuées à compter d'avril 2000 sont exerçables à hauteur de 20 % un an après l'attribution (Tranche A), 50 % deux ans après l'attribution (Tranche B) et le solde 30 % trois ans après l'attribution (Tranche C). Les actions obtenues lors de l'exercice des stock-options doivent être conservées 3 ans pour la Tranche A, 2 ans pour la Tranche B et 1 an pour la Tranche C.

Plan 2001

L'assemblée générale du 26 juin 2001 a autorisé la mise en place d'un quatrième plan de stock-options pour un montant maximum de 550.000 actions.

Le Conseil d'administration du 26 septembre 2001, a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce quatrième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A (20 %) doivent être conservées pendant 3 ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B (50 %) doivent être conservées pendant 2 ans, et celles acquises par l'exercice des options de la Tranche C (30 %) doivent être conservées 1 an. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Le plan est divisé en trois tranches (A : 20 %, B : 50 %, C : 30 %) et les actions acquises suite à l'exercice des stocks options ne peuvent être cédées avant un délai de 4 ans.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques.

Programme d'échange des stock-options

En décembre 2002, 1.045.511 stock-options des plans 1998, 2000 et 2001 ont été annulées, après acceptation des optionnaires et 64.570 stock-options sont devenues caduques à la suite de la rupture des contrats de travail des salariés concernés. L'ensemble de ces options a été affecté au solde des stock-options attribuables jusqu'à leur date d'expiration.

Six mois et un jour après la date d'annulation des stock-options, Genesys S.A. a accordé aux optionnaires concernés une nouvelle stock-option pour chaque stock-option annulée en décembre 2002, sous réserve d'ajustements liés au capital (par exemple, la réduction de la valeur nominale ou le versement de dividendes) et du maintien du contrat de travail à la nouvelle date d'attribution. Les nouvelles options attribuées répondent aux mêmes conditions que celles des stock-options précédemment annulées, à l'exception du prix d'exercice qui est désormais basé sur la valeur de marché des actions de Genesys S.A. à la nouvelle date d'attribution, celle-ci étant déterminée selon les règles du plan initial concerné. Les nouvelles stock-options accordées aux non-résidents français et aux résidents français ont respectivement les mêmes périodes d'exercice et d'expiration que les options précédemment annulées. Toutefois, pour les résidents français, la période de référence pour le délai d'exercice commence à la date de nouvelle attribution. 806.595 et 294.000 stock-options ont été attribuées, respectivement, pour les résidents français et les résidents non-français.

Plan 2003

Le 5 juin 2003, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un cinquième plan de stock-options pour un montant maximum de 1.000.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le même jour a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce cinquième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions acquises par l'exercice des options de la Tranche A (20 %) doivent être conservées pendant 3 ans. Celles acquises par l'exercice des options des Tranches B (50 %) doivent être conservées pendant 2 ans, et celles acquises par l'exercice des options de la Tranche C (30 %) doivent être conservées pendant 1 an. Le plan est divisé en trois tranches (A : 20 %, B : 50 %, C : 30 %). De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution.

Modification des prix d'exercice des stock-options (repricing)

Le 18 septembre 2003, le conseil d'administration a approuvé, conformément aux dispositions réglementaires, la modification des prix d'exercice des stock-options des plans 1998, 1999, 2000, 2001 et 2003, suite à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription terminée début août 2003. Les prix d'exercice ont été immédiatement diminués de 7,44 % pour compenser l'effet de dilution de l'augmentation de capital pour les optionnaires.

Plan 2005

Le 28 juin 2005, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un cinquième plan de stock-options pour un montant maximum de 500.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le même jour a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce cinquième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être exercées, puis 7,5 % de ces options/actions seront exerçables tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Les options ne seront cessibles qu'après un délai de 4 ans à compter du jour de leur attribution.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. La différence entre le plan résident et non résident est que les non-résidents peuvent céder leurs

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Plan 2006

Le 16 juin 2006, l'assemblée générale a autorisé la mise en place d'un sixième plan de stock-options pour un montant maximum de 2.800.000 actions. Le Conseil d'administration qui s'est réuni le 8 août 2006 a défini les règles d'application de ce plan qui se subdivise en deux sous-plans.

1. Plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution. En outre, en vertu de ce sixième plan de stock-options, les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être exercées, puis 7,5 % de ces options/actions seront exerçables tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à proportion des options annulées ou devenues caduques. Les options ne seront cessibles qu'après un délai de 4 ans à compter du jour de leur attribution.

2. Plan réservé aux non-résidents français ou n'ayant pas de contrat de travail régi par la législation française :

Le prix d'exercice de chaque option est au moins égal à la moyenne par action du cours des actions Genesys S.A. pendant une période de 20 séances de bourse précédant la date d'attribution.

Les actions ne pourront être exercées qu'un an à compter de leur attribution. Au bout d'un an, 10 % de ces options/actions pourront être cédées, puis 7,5 % de ces options/actions seront cessibles tous les 90 jours pendant une période maximum de 3 ans. De nouvelles options pourront être attribuées à hauteur des options annulées ou devenues caduques. Les stock-options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de leur date d'attribution. La différence entre le plan résident et non résident est que les non-résidents peuvent céder leurs options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Modification des prix d'exercice des stock-options (repricing)

Le 18 avril 2006, en conformité avec les dispositions légales applicables, le Conseil d'administration a approuvé modification du prix d'exercice des options de souscription d'actions suite à l'augmentation de capital avec attribution gratuite de bons de souscription d'actions réalisée en février 2006. Le prix d'exercice des options en circulation a été diminué de 20,51 % afin de compenser l'effet dilutif sur les optionnaires de l'augmentation de capital réalisée par distribution gratuite de bons de souscription d'actions aux actionnaires. Genesys a enregistré, en une fois, une charge complémentaire de 55.000 euros relative à la diminution du prix d'exercice des options de souscription d'actions. Cette charge a été enregistrée en frais généraux et administratifs sur l'exercice 2006.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Tableaux des options de souscription d'actions

Tableau de synthèse

(en nombre d'options)	2006	2007
Options autorisées mais non attribuées	181.094	310.000
Options attribuées	5.543.479	4.938.065
Dont options attribuées et exerçables	2.167.902	2.474.113

Tableaux détaillés par plan et par dates d'attribution

Date assemblée	Plan 23/09/9 30 juin 98				Plan 15/09/1999 06 juil 99				Plan 08/09/2000 06juin 00				
	23/09/98	15/09/99	05/06/03	27/06/03	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	05/06/03	
Nombre total d'options attribuables à l'origine		412.890				230.504				550.000			
Nombre d'options restant à exercer	0	0	276.743	30.000	0	43.000	23.900	14.000	3.000	75.000	26.858	361.652	
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	225.746	0	0	11.000	23.900	0	0	0	11.858	243.374	
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	4	0	0	3	1	0	0	0	1	4	
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	7,29	11,27	3,51	3,44	11,27	39,12	10,52	37,10	39,34	18,41	16,26	3,51	
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Point de départ d'exercice des options	23/09/98	15/09/99	15/09/99 23/09/98 05/06/03	15/09/99	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	08/09/00 18/12/00 13/04/01 05/06/03	
Date d'expiration	23/09/06	15/09/07	05/06/11	27/06/11	15/09/07	08/03/08	07/01/10	08/09/08	15/11/08	13/04/09	25/04/09	05/06/11	
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2007	7.098	–	–	–	100	–	–	–	–	–	–	–	
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0	0	–	10.140	1.000	–	–	–	–	–	18.070	
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine	60.839	15.000	20.210	3.000	163.504	3.000	–	13.000	–	–	–	56.490	
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007		0				0				0			

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Date assemblée	Plan 26/09/01 26 juin 01										Plan 05/06/03 05 juin 03					
	11/11/01	11/11/01	07/01/02	06/05/02	05/06/03	05/06/03	27/06/03	27/06/03	08/08/03	06/05/04	08/08/03	18/09/03	18/09/03	06/05/04	11/05/2005	
Nombre total d'options attribuables à l'origine	550.000										1.000.000					
	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	
Nombre d'options restant à exercer	25.000	25.500	0	0	46.000	12.000	5.000	78.500	133.000	0	684.556	25.000	0	23.430	15.000	
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	0	0	40.000	0	0	60.000	133.000	0	494.566	0	0	25.000	0	
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	7	0	0	1	0	
Prix d'exercice en euros	11,67	11,67	0	0	3,51	3,51	3,44	3,44	3,20	2,90	3,20	4,40	4,40	2,90	1,18	
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Modalité d'exercice																
Point de départ d'exercice des options	11/11/01	11/11/01	/	06/05/02	05/06/03	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	11/11/01	
Date d'expiration	11/11/09	11/11/09	/	06/05/10	05/06/11	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	11/11/09	
Nombre d'options total souscrites depuis l'origine des plans au 31/12/07	0	0	0	0	0	0	0	10.599	0	0	0	0	0	0	0	
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0	0	0	20.000	3.000	0	100.500	0	0	80.070	0	0	28.860	0	
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine				15.000	20.000	9.000				124.000	46.401	80.070	50.000	28.860		
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/07																

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Date assemblée	Plan 15/09/2005 25/06/2005		Plan 08/08/2006 16/06/2006		
Date du Conseil d'administration	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Nombre total d'options attribuables à l'origine		500.000		2.800.000	
Nombre d'options restant à exercer	272.171	248.745	1.540.000	900.000	50.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	273.447	213.789	1.500.000	800.000	0
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	5	1	7	1	0
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	1,44	1,44	1,10	1,10	1,35
Décote	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	29/01/2007
Date d'expiration	18/04/2014	18/04/2014	15/09/2014	15/09/2014	29/01/2015
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2005					
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	94.970		180.000		
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine					
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007	0		310.000		

Les principales modalités d'exercice des options attribuées en vertu des plans de 1998, 1999, 2000, 2001, 2003 2005 et 2006 sont actuellement les suivantes :

- une option attribuée en vertu de l'un des six plans susvisés donne droit à une action Genesys ;
- les plans de 1998, 1999 et 2000 suivent les mêmes règles : les options sont attribuées en trois tranches. 20 % sont exerçables au bout d'un an, 50 % sont exerçables au bout de deux ans et 30 % sont exerçables au bout de trois ans ;
- les plans de 2001, 2003, 2005 et 2006, divisés en deux parties, consistent en un plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail français, et un plan réservé aux non résidents. Pour les plans de 2001 et 2003 pour les résidents français, le plan est constitué de trois tranches, 20 % sont exerçables au bout d'un un

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

an, 50 % sont exerçables au bout de deux ans et 30 % sont exerçables au bout de trois ans. Pour les non résidents et pour les plans de 2005 et 2006 que la personne soit ou non résidente, les options sont exerçables au bout de un an pour 10 % et ensuite 7,5 % tous les 90 jours suivant la fin de la période de un an pendant trois ans. La différence entre le plan résident et non résident est que les non résidents peuvent céder leurs options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Plan destiné aux salariés de l'ancienne entité juridique Vialog

Le 25 avril 2001, Genesys S.A. a émis 3.446.969 actions nouvelles destinées aux actionnaires de la société Vialog Corp., en rémunération des 10.284.854 actions Vialog apportées à l'offre publique d'échange initiée par Genesys S.A.

L'opération d'échange a été étendue aux 2.385.362 actions Vialog Corp. qui proviendraient de l'exercice de stock-options Vialog en vigueur à la date de l'accord. Si toutes les options étaient exercées, Genesys S.A. devrait créer 799.454 actions nouvelles.

En 2001 et 2002 respectivement 87.510 et 18.433 actions nouvelles ont été créées par suite de l'exercice de 261.110 et 55.000 stock-options Vialog respectivement. Aucune stock-option Vialog n'a été exercée en 2006 et 2007. Compte tenu de l'exercice de ces options et des annulations réalisées durant l'exercice, le nombre total d'options pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 est de 233.920 ce qui représente 78.398 actions de Genesys S.A.

3.14. Actions propres détenues par la Société

	Nombre de titres détenus à l'ouverture de l'exercice 2007	Nombre de titres achetés pendant l'exercice	Nombre de titres vendus pendant l'exercice	Nombre de titres au 31 décembre 2007
Actions propres				
Nombre de titres	17.771	59.000	64.000	12.771
TOTAL GENERAL	17.771	59.000	64.000	12.771

La valeur brute de ces actions propres, à la clôture de l'exercice, est de 20 millions d'euros. Compte tenu de la valeur de marché de 27 millions d'euros, aucune dépréciation n'est comptabilisée au 31 décembre 2007.

3.15. Ventilation du chiffre d'affaires net

Nature	France	Etranger	TOTAL au 31 décembre 2007
Prestations de services	17.353	15.614	32.967
Ventes de marchandises	180	555	735
TOTAL GENERAL	17.533	16.169	33.702

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.16. Contrat de couverture de change

Genesys peut conclure ponctuellement des transactions afin de couvrir son exposition aux risques sur taux de change de monnaies étrangères. Au 31 décembre 2007, aucun achat ou vente à terme de devises n'a été conclu.

3.17 Engagements hors bilan

La présentation des engagements dans cette note n'omet aucun engagement significatif ou qui pourrait le devenir dans le futur.

Engagements hors bilan au 31 décembre 2007 :

Engagement en K€	Montants	A moins de un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avals, caution et garanties	16.983	16.983		
Engagements de crédit bail mobilier				
Engagements d'achats à terme de devises				
Indemnités de départ en retraite	167			167
Autres engagements donnés :				
– Nantissements au profit des banques	999	999		
– Nantissements au profit d'organisme de leasing				
TOTAL GENERAL	18.148	17.981		167

Droit Individuel à la Formation : le volume d'heures de formation cumulées s'établit à 4.854 heures au 31 décembre 2007 et le volume d'heures de formation n'ayant pas donné lieu à demande s'établit à 4.854 heures au 31 décembre 2007

Obligations contractuelles au 31 décembre 2007 :

Engagement en K€	Montants	A moins de un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Obligations en termes de location-financement				
Contrats de location simple	566	283	283	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
TOTAL GENERAL	566	283	283	

Dans le cadre de l'emprunt de 125 millions de dollars américains renégocié au cours de l'exercice 2005, les garanties et nantissements sont les suivants :

- l'intégralité des actions de Genesys Conferencing Ltd (Grande Bretagne), de Genesys Conferencing AB (Suède), de Genesys Conferencing Inc (Etats-Unis), filiales incluses, a été donnée en garantie ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- une partie des actifs de Genesys Conferencing Inc (Etats-Unis) a été donnée en garantie. Ces actifs se composent essentiellement de créances clients et d'actifs financiers. Certains de ces actifs étaient avant la fusion entre Vialog et GCI nantis chez Vialog.

Le Contrat de Prêt d'avril 2001, tel que décrit dans la note 1.2 de la présente annexe, et tel qu'amendé à plusieurs reprises, requiert que Genesys se conforme à certains engagements financiers (« *threshold financial covenants* ») calculés trimestriellement sur la base des comptes consolidés du groupe.

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0,82 et 3,25 ;
- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 4,12 à 17,71 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 31 mars 2006 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 1,68 à 0,04.

Si Genesys ne parvenait pas à atteindre l'un quelconque de ces ratios, Genesys pourrait être amenée à engager une des actions suivantes :

- augmenter le capital d'un montant minimum de 20 millions d'euros ;
- conclure un nouvel emprunt d'un montant suffisant pour rembourser les montants restant dus à la date de défaut ;
- émettre des obligations à hauteur des sommes restant dues au titre de l'emprunt ;
- signer un traité de fusion, réaliser une opération de cession ou lancer une offre publique visant les actions de Genesys S.A. ; ou
- exécuter toute autre proposition qui pourrait être prise par le Conseil d'administration et acceptée par les établissements prêteurs.

Si Genesys n'était pas en mesure de respecter ces engagements financiers ou de réaliser l'une des opérations mentionnées ci-dessus, les établissements prêteurs auraient le droit de réclamer le remboursement intégral et immédiat des montants dus au titre de l'emprunt.

Les seuils de base (« *base financial covenants* ») du Contrat de Prêt s'établissent comme suit :

- le ratio de couverture de la trésorerie (« *cash cover* ») qui est égal aux flux de trésorerie consolidés sur le service de la dette consolidée, doit être égal ou supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, compris entre 0, 70 et 1,68 ;

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

- le ratio de la couverture des intérêts (« *interest cover* ») qui est égal à l'EBITDA consolidé sur les charges d'intérêts consolidées, doit être supérieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui augmente progressivement de 6,02 à 7,07 ; et
- le ratio d'endettement (« *leverage* ») qui est égal à l'endettement net consolidé sur l'EBITDA consolidé, doit être inférieur, à la fin de chaque trimestre entre le 30 septembre 2007 et le 30 septembre 2008, à un certain ratio, qui décroît progressivement de 0,66 à 1,22.

Si Genesys ne se conforme pas aux ratios fixés dans ces engagements financiers, les prêteurs pourraient déclarer Genesys en défaut.

Au 31 décembre 2007, Genesys respecte tous les ratios tels que renégociés par l'amendement en date du 7 septembre 2007.

3.18. Crédit bail

	Valeur d'origine	Dotations théoriques aux amortissements		Valeur nette théorique	Redevances	
		Exercice	Cumulées		Exercice	Cumulées
Terrain						
Construction						
Installation techniques et outillages						
Autres immobilisations corporelles	414		414	–		599
TOTAL GENERAL	414		414	–		599

	Redevances restant à courir			TOTAL	Prix d'achat cumulé
	A un an au plus	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Terrain					
Construction	–	–	–	–	–
Installation techniques et outillages					
Autres immobilisations corporelles					
TOTAL GENERAL					

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.19. Ecart de conversion sur dettes et créances en monnaies étrangères

Nature des écarts	Montant actif	Provision pour perte de change	Montant Passif
Sur immobilisations financières	5.451	5.451	2
Sur créances et dettes en comptes courants	4.776	4.776	8.110
Sur dettes financières			
Sur dettes fournisseurs	8	8	7
Sur autres dettes			
TOTAL GENERAL	10.235	10.235	8.119

3.20. Produits et charges financiers

Produits financiers	31/12/07	31/12/06
Pdts financiers sur créances liées à des participations	3.341	6.062
Dividendes		
Pdts financiers d'autres valeurs mobilières	91	40
Autres intérêts et produits		2
Reprises sur provisions	85.088	71.331
Différence positives de change	1.401	4.137
Pdts nets sur cession	12	
TOTAL GENERAL	89.933	81.572

Charges financières	31/12/07	31/12/06
Dotation pour dépréciation créances liées à des participations	548	47.139
Dotation dépréciation sur immobilisations		
Dotation dépréciation charges financières		19.985
Dotation provision pertes de changes	6.444	11.530
Intérêts et charges		473
Pertes sur créances liées à des participations	65.452	
Différence négative de change	14.795	1.387
Charges financières sur dettes liées à des participations	4.308	2.945
Autres charges financières	(11)	
TOTAL GENERAL	91.536	83.459

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.21. Produits et charges exceptionnels

Produits exceptionnels	31/12/07	31/12/06
Indemnités perçues	124	
Produits sur exercices antérieurs	75	55
Reprise sur provision	37	
Produits de cessions des éléments d'actifs	2	2
TOTAL GENERAL	238	57

Charges exceptionnelles	31/12/07	31/12/06
Valeur Nette Comptable des Eléments d'Actif Cédés	598	27
Pénalités et amendes	10	
Charges sur exercices antérieurs		61
Divers	6	32
TOTAL GENERAL	614	120

3.22. Transfert de charges d'exploitation

Transfert de charges	31/12/07	31/12/06
Transfert de charges salariales : formation, remboursement CPAM	113	73
TOTAL GENERAL	113	73

3.23. Effectifs de la Société

Au 31 décembre 2007, l'effectif de la Société est de 73 salariés. L'effectif moyen sur la période est de 79 salariés.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

3.24. Liste des filiales et participations

(en milliers d'euros, sauf indication contraire)

Filiales détenues	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital detenu	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos
				Brute	Nette	Bruts	Nets		
Genesys Conferencing SA – Belgique	892	1.794	100	892	892	0	0	42	43
Genesys Conferencing Europas SAS – France	4.598	19.563	100	26.716	9.368	59.223	59.223	68.975	5.873
Genesys Conferencing AB – Suède	144	4.149	100	899	899	0	0	7	24
Genesys Conferencing GmbH – Allemagne	1.940	3.051	100	10.239	5.900	137	137	510	346
Genesys Conferencing Ltd – Grande Bretagne	15.735	24.353	100	39.389	34.540	0	0	919	1.738
Genesys Conferencing Srl – Italie	10	165	100	10	10	0	0	140	96
Genesys Conferencing PTY Ltd – Australie	449	– 712	100	414	0	2.026	2.026	6.904	522
Genesys Conferencing PTE Ltd – Singapour	247	– 2.248	100	289	0	4.363	4.363	2.589	– 59
Genesys Conferencing Ltd – Hong Kong	1	– 678	100	1	0	1.924	1.924	3.092	– 874
Genesys Conferencing STD BHD – Malaisie	0	– 304	99	0	0	590	590	1.280	– 265
Genesys Conferencing Inc – USA	0	– 96.000	100	105.847	21.238	34.938	34.938	62.042	57.330
Genesys Technology Consulting Co Ltd – Chine	672	314	100	672	0	417	417	1.127	– 358
Eesys SAS – France	200	175	100	46.467	0	190	0	0	– 17
Genesys Conferencing Iberia – Espagne	633	1.298	100	5.090	5.090	0	0	0	298

3.25. Impôts

Allègement futur d'impôts	Montant en base
Organic	55
Effort construction	18
Déficit reportable propre à Genesys S.A.	23.816
Déficit reportable utilisable pour l'intégration fiscale	57.021
Moins value nette à long terme	159.176

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices (en milliers d'euros)

	Exercice 31 décembre 2007	Exercice 31 décembre 2006	Exercice 31 décembre 2005	Exercice 31 décembre 2004	Exercice 31 décembre 2003
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	69.882	69.798	18.308	18.308	18.308
Nombre d'actions ordinaires	69.882.837	69.798.286	18.307.756	18.307.756	15.409.933
Opérations et résultats de l'exercice :					
Chiffre d'affaires hors taxes	33.702	34.412	37.379	42.540	27.112
Résultat avant impôts, dotation aux amortissements et provisions	14.758	7.653	3.375	687	1.933
Impôt sur les bénéfices	3.059	2.671	2.730	19	38
Résultat après impôts, dotation aux amortissements et provisions	- 78.016	1.353	- 9.021	- 33.723	- 32.081
Résultat distribué	0	0	0	0	0
Résultat par action	0,2494	0,019	- 0,492	- 1,842	- 2,081
Dividende par action	0	0	0	0	0
Personnel :					
Montant de la masse salariale de l'exercice	4.392	3.550	4.604	6.282	5.100
Montant des avantages sociaux	2.215	1.786	2.221	2.216	2.344
Effectif moyen des salariés	79	86	83	107	99

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.4.3 Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007

FIDREX
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Genesys

Société Anonyme

Immeuble Le Triade
215, rue Samuel Morse
34000 Montpellier

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Comptes Annuels – Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société Genesys, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La Note 2.6 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la dépréciation des titres de participation, des créances rattachées, des apports en comptes courants et des créances clients relatives aux filiales lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur comptable.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

- La Note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, aux participations réciproques et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

FIDREX

Deloitte & Associés

Didier NATTAF

Jean-Luc BERREBI

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.5 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS DE GENESYS S.A.

L'information fournie dans le tableau ci-dessous est exprimée en milliers d'euros (sauf indication contraire) et résulte des comptes sociaux audités de Genesys S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 :

	Capital	Capitaux propres autres que le capital	QP du capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés		CA H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Garanties
				Brute	Nette	Bruts	Nets			
Filiales détenues à plus de 50 %										
GENESYS CONFERENCING SA BELGIQUE	892	1.794	100	892	892	0	0	42	43	
GENESYS CONFERENCING EUROPE	4.598	19.563	100	26.716	9.368	59.223	59.223	68.975	5.873	
GENESYS CONFERENCING AB SUEDE	144	4.149	100	899	899	0	0	7	24	
GENESYS CONFERENCING GMBH ALLEMAGNE	1.940	3.051	100	10.239	5.900	137	137	510	346	
GENESYS CONFERENCING LTD GRANDE BRETAGNE	15.735	24.353	100	39.389	34.540	0	0	919	1.738	1.450
GENESYS CONFERENCING SRL ITALIE	10	165	100	10	10	0	0	140	96	
GENESYS CONFERENCING PTY LTD AUSTRALIE	449	(712)	100	414	0	2.026	2.026	6.904	522	
GENESYS CONFERENCING PTE LTD SINGAPOUR	247	(2.248)	100	289	0	4.363	4.363	2.589	(59)	
GENESYS CONFERENCING LTD HONG KONG	1	(678)	100	1	0	1.924	1.924	3.092	(874)	
GENESYS CONFERENCING STD BHD MALAISIE	0	(304)	99	0	0	590	590	1.280	(265)	
GENESYS CONFERENCING INC USA	0	(96.000)	100	105.847	21.238	34.938	34.938	62.042	57.330	
GENESYS TECHNOLOGY CONSULTING CO., LTD CHINE	672	314	100	672	0	417	417	1.127	(358)	
EESYS SAS FRANCE	200	175	100	46.467	0	190	0	0	(17)	
GENESYS CONFERENCING IBERIA ESPAGNE	633	1.298	100	5.090	5.090	0	0	0	298	

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.6 RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

Fidrex
14, rue de la Pépinière
75008 Paris

Deloitte & Associés
185, avenue Charles-de-Gaulle
B.P. 136
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Genesys

Société Anonyme

Immeuble Le Triade
215, rue Samuel Morse
34000 Montpellier

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice et postérieurement à la clôture

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Genesys Conferencing Inc :

En date du 4 avril 2007, Genesys SA a consenti un abandon de créances en faveur de Genesys Conferencing Inc pour un montant de 86,4 millions d'USD soit 64,3 millions d'euros.

Cet abandon de créances a été approuvé par le conseil d'administration du 4 avril 2007.

Personnes concernées : François Legros, Président Directeur Général, et Genesys SA, actionnaire de Genesys Conferencing Inc.

Avec Monsieur François Legros, Président Directeur Général :

Les conventions suivantes, approuvées par le conseil d'administration du 18 février 2008, n'ont pas produit d'effets au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007. Elles sont cependant conditionnées au succès de l'offre publique initiée par West :

- Genesys SA a accordé une prime exceptionnelle de 2.816.279 euros à Monsieur François Legros.
- Genesys SA a modifié les règlements de plans de stock options afin d'accélérer l'exercice desdites options. Monsieur François Legros pourra exercer ses options de manière anticipée et céder les actions issues de cet exercice sans condition ainsi que céder les actions issues de l'exercice d'options de souscription qui ne seraient pas encore cessibles.
- Genesys SA a étendu la période de la clause de non concurrence de Monsieur François Legros afin de la porter à 30 mois. En rémunération de cet engagement de non concurrence, le Président Directeur Général aura droit à une fois et demie sa rémunération annuelle en vigueur au jour de la cessation de ses fonctions.

Personne concernée : François Legros, Président Directeur Général

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaires aux Comptes

Fidrex

Deloitte & Associés

Didier NATTAF

Jean-Luc BERREBI

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

5.7 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Les honoraires des commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe, au titre de l'exercice 2007 sont présentés dans le tableau suivant :

	DELOITTE ET ASSOCIES				FIDREX		ERNST AND YOUNG AUDIT					
	Montant en milliers d'euros		%		Montant en milliers d'euros		%		Montant en milliers d'euros		%	
	2007	2006	2007	2006	2007	2007	2007	2006	2007	2006		
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	939	150	90,6 %	100 %	25	100 %	6	595	8,3 %	60,9 %		
<i>Genesys S.A.</i>	227	89	21,9 %	59,3 %	25	100 %	–	90	–	9,2 %		
<i>Filiales</i>	712	61	68,7 %	40,7 %	–	–	6	505	8,3 %	51,7 %		
Prestations directement liées à la mission des commissaires aux comptes	–	–	–	–	–	–	6	250	8,6 %	25,6 %		
<i>Genesys S.A.</i>	–	–	–	–	–	–	6	47	8,6 %	4,8 %		
<i>Filiales</i>	–	–	–	–	–	–	–	203	–	20,8 %		
Sous total AUDIT	939	150	90,6 %	100 %	25	100 %	12	845	16,9 %	86,5 %		
AUTRES PRESTATIONS												
Juridique, Fiscal, social	98	–	9,4 %	–	–	–	33	132	47,3 %	13,5 %		
Technologies de l'information	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Audit interne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		
Autres	–	–	–	–	–	–	25	–	35,8 %	–		
Sous total AUTRES PRESTATIONS	98	0	9,4 %	–	–	–	58	132	83,1 %	13,5 %		
TOTAL GENERAL	1.037	150	100 %	100 %	25	100 %	70	977	100 %	100 %		

CHAPITRE 6

LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

6.1 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

6.1.1 Le Conseil d'administration

6.1.1.1. Composition

Les statuts de Genesys prévoient que le Conseil d'administration de la Société peut être composé de 3 à 18 membres. A la date du dépôt du présent document de référence, il est composé de 6 membres. En vertu des statuts en vigueur, les membres du Conseil sont nommés par les actionnaires pour une durée ne pouvant dépasser 6 ans et sont rééligibles sans limitation. Ils peuvent démissionner à tout moment et les actionnaires réunis en assemblée générale peuvent mettre fin aux fonctions de leurs administrateurs. Un administrateur peut être une personne physique ou morale, à condition, dans ce dernier cas, que la personne morale nomme une personne physique en qualité de représentant permanent du Conseil.

Le Conseil d'administration élit un Président parmi ses membres, personnes physiques.

Conformément aux possibilités offertes par le droit français, les statuts prévoient que la direction générale peut être assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique choisie parmi ses membres et qui portera le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration a décidé de maintenir le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général lors du Conseil d'administration du 8 août 2002 qui a renouvelé François Legros dans ses fonctions de Président. Cette option retenue par le Conseil d'administration ne pourra être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du Président du Conseil d'administration, ou à l'expiration de son mandat de directeur général. Elle n'a pas fait l'objet d'une remise en cause lors du renouvellement du mandat d'administrateur de François Legros par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2005.

L'assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé le mandat de Patrick Jones pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2009.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Le tableau ci-dessous indique la composition du Conseil d'administration de la Société à la date du dépôt du présent document de référence:

Nom et Prénom	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Date du début du mandat actuel	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des 5 dernières années
Legros François	42 ans	6 juin 1997	28 juin 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	Président Directeur Général	Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. (USA) Président du Conseil de surveillance de Nextventure SAS	Administrateur de Genesys Conferencing Ltd (HK) ; Genesys Conferencing Ltd (GB) ; Genesys Conferencing Pte Ltd (Singapour) ; Genesys Conferencing Pty Ltd (Australie) ; Genesys Conferencing Ltd (Canada) ; Genesys Conferencing Srl (Italie) ; Genesys Conferencing KK (Japon)	N/A
Jones Patrick	63 ans	26 juin 2001	29 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur	Président des Conseils d'administration de Lattice Semiconductor, Novell Inc. et Openware Systems	Administrateur de : Epocrates Inc., Smartrust AB	Administrateur de : ORS Corn Trema AB Mobile365 Inc Intertrust Inc Liberate Technologies Inc
Samples Timothy	50 ans	16 juin 2006	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Consultant	Administrateur de : Syniverse Technologies Kabira Technologies	Administrateur de : Sonim Technologies PacWest Telecom
Detert David	70 ans	5 juin 2003	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	–	–	N/A
Spagnou Frédéric	49 ans	6 août 2004	6 août 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	Administrateur	Vice Président Airline Business Groupe, Amadeus (France)		Administrateur de l'Ecole des Arts et Métiers
Dimert Bo	64 ans	16 juin 2006	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Président des Conseils d'administration de Advoco Software AB, IpUnplugged AB, IKIVO AB et AddPro AB	Administrateur de : La Fondation Suède- Etats-Unis	Administrateur de Optimail AB Président du Conseil d'administration de Teleologic AB

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil a examiné la situation actuelle de chacun des administrateurs afin d'apprécier sa qualification d'administrateur indépendant.

Ainsi, au vu des critères préconisés pour la qualification d'administrateur indépendant par le rapport commun AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, le Conseil d'administration de Genesys, est composé, au jour du dépôt du présent document de référence, de 4 administrateurs indépendants, Messieurs Jones, Dimert, Samples et Spagnou, au sens où :

- ils ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne l'ont pas été au cours des cinq années précédentes ;
- ils ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ils ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatifs de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ils n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ils n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq années précédentes (article L. 822-12 du Code de commerce) ; et
- ils ne sont pas administrateurs de la Société depuis plus de douze ans.

M. Detert ayant pris sa retraite en qualité de salarié de la Société le 1^{er} juillet 2003, ce dernier ne peut être considéré comme administrateur indépendant.

Aucun censeur n'a été nommé à ce jour au Conseil d'administration de la Société.

Deux salariés participent à toutes les réunions du Conseil d'administration de la Société en tant que représentant du comité d'entreprise mais aucun salarié n'est administrateur.

Les statuts de la Société imposent que chaque administrateur, à l'exception des actionnaires salariés nommés, le cas échéant, membre du Conseil d'administration en application des dispositions légales, soit propriétaire d'une action au moins.

Il est précisé qu'aucun des membres du Conseil d'administration de la Société ne possède de lien familial avec un autre administrateur.

Aucun des membres du Conseil d'administration de la Société ni aucun de ses cadres dirigeants mentionnés au paragraphe 6.1.2 du document de référence n'a fait, au cours des cinq années précédant la clôture de l'exercice 2007, l'objet (i) d'une condamnation pour fraude, (ii) d'une faillite personnelle ou d'une mise sous séquestre de ses biens ou, (iii) d'une incrimination et/ou sanction publique officielle, ni (iv) d'un quelconque empêchement par un

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

tribunal d'agir en qualité de membre du Conseil d'administration de la Société ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de la Société.

En outre, il n'existe pas de conflit d'intérêt au niveau des organes de direction générale et d'administration de Genesys S.A.

De plus aucun des membres du Conseil d'administration de Genesys ni aucun de ses cadres dirigeants mentionnés au paragraphe 6.1.2 du document de référence n'a consenti de restriction temporaire relative à la cession de ses actions Genesys.

Renseignement personnel concernant les administrateurs

François Legros, Président-Directeur Général de Genesys, est en charge du développement continu de services de téléconférence innovants ainsi que de la stratégie et du développement du groupe au niveau mondial. Fort d'une expérience de vingt années au sein du secteur des téléconférences, Monsieur Legros a rejoint Genesys Conferencing en France en 1988, dès le début de l'exploitation de la Société. Avant d'occuper son poste actuel, Monsieur Legros a été Directeur Financier et Directeur Exécutif Groupe de Genesys avant d'assurer la double fonction de Vice-Président au développement international et de Directeur du groupe. Monsieur Legros a également été Directeur général de la première filiale de Genesys Conferencing, Genesys Suède. Sous sa direction, Genesys Conferencing a mis l'accent sur un développement à l'échelle mondiale. Ces efforts ont permis à la Société de pérenniser son statut de leader en tant que fournisseur de « *Software as a Service* » de collaboration et de téléconférence multimédia et intégrés. François Legros est titulaire d'un master de gestion et d'administration de l'université de Montpellier (France).

Patrick Jones, de nationalité américaine a été, notamment, de juin 1998 à janvier 2001 Directeur Délégué aux Finances de la société Gemplus International S.A., et de mai 1992 à juin 1998, Directeur du Contrôle de gestion de la société Intel Corp. Monsieur Jones est depuis à la retraite et occupe différents sièges d'administrateurs. Son adresse professionnelle est située au 5489 Oak Trail, Carmel Californie (Etats-Unis).

David Detert, de nationalité américaine, a occupé d'octobre 1997 à juillet 2003, différents postes de responsabilité chez Genesys S.A. Monsieur Detert a été successivement Directeur Exécutif du Développement des Activités, puis Directeur Exécutif des Réseaux et Infrastructures, puis Directeur Exécutif de la recherche et développement et enfin, Directeur Exécutif de la Stratégie. Avant de rejoindre Genesys, Monsieur Detert occupait les fonctions de Président de Daretel Group Consulting Firm. Son adresse professionnelle est située au 41W 904 Hugues Road, Elburn, Illinois (Etats-Unis).

Frédéric Spagnou, de nationalité française, a commencé à occuper des fonctions de direction en 1983 en tant que Directeur Général de DSA Informatique. Puis, Monsieur Spagnou a été consultant chez KMPG Peat Marwick avant d'occuper des fonctions de direction générale au sein de Tele-Consulte, filiale du groupe de Presse « Le Point » et de Questel-Orbit filiale du Groupe France Télécom. De novembre 1995 à juillet 1997, Frédéric Spagnou a été Vice Président d'Apple Computer Europe en charge de la division « *Business* ». A partir d'août 1997, M. Spagnou a occupé différents postes de direction chez Gemplus dont celui de *Chief Operating Officer*. Depuis septembre 2002 chez Amadeus, Frédéric Spagnou est actuellement Vice Président, responsable de la Division Airlines. Son adresse professionnelle est située au 485 route du Pin Montard, Les Bouilides, 06902 Sophia Antipolis (France).

Bo Dimert, de nationalité suédoise, est actuellement Président des Conseils d'administration de plusieurs sociétés spécialisées dans le domaine des technologies en Suède. Monsieur Dimert est également administrateur de la Fondation Suède-Amérique et dispose d'une grande expérience menée au sein de sociétés technologiques. Bo

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Dimert a travaillé de 1995 à 2000 auprès de la société Ericsson où il a exercé les fonctions de Président et de Directeur Général de Ericsson, Inc. et d'*Executive Vice President* du Groupe Ericsson, responsable de la zone Amérique du Nord pour le Groupe. Préalablement à ses fonctions chez Ericsson, Monsieur Dimert a travaillé auprès de Digital Equipment Corporation et d'IBM.

Timothy Samples, de nationalité américaine, est membre des Conseils d'administration de Pac West et Kabira Technologies, deux sociétés américaines. Monsieur Samples a plus de 20 ans d'expérience dans le secteur de la communication. Depuis janvier 2003, Monsieur Samples est le dirigeant de la société de Consulting Sapience LLC en Arizona. De février 2001 à juin 2002, Monsieur Samples était Président Directeur Général de Completel N.V. De février 2000 à février 2001, Monsieur Samples a été également Président-Directeur Général de Firstmark Communication. De septembre 1997 à février 2000, Monsieur Samples était Directeur Général de One2One, opérateur télécom créée à la suite d'une joint venture entre MediaOne group et Cable & Wireless. De juin 1995 à mai 1996, Monsieur Samples a occupé les fonctions de Vice Président, Directeur Général pour US West Cellular/Airtouch à Phoenix.

6.1.1.2. Rôle et fonctionnement

Genesys se conforme au régime du gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Les modalités en sont explicitées dans le rapport du Président au Conseil d'administration sur le contrôle interne présenté à l'assemblée générale convoquée le 30 juin 2008 tel que figurant au paragraphe 6.4.1 du présent document de référence.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007, le Conseil s'est réuni à six reprises, et le taux de participation était en moyenne de 97 %.

Le Conseil d'administration a adopté le 7 novembre 2003 un règlement intérieur dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil dans le cadre des principes généraux du gouvernement d'entreprise. Le règlement complète les dispositions légales et statutaires auxquelles le Conseil d'administration de la Société est soumis. Il s'adresse à la fois aux membres du Conseil d'administration de la Société, aux représentants permanents d'un membre personne morale du Conseil, aux censeurs et plus généralement à chaque personne participant ou assistant ponctuellement ou en permanence aux réunions du Conseil.

Le règlement intérieur établit une charte qui impose à chaque administrateur de respecter les principes suivants :

- s'assurer, avant d'accepter ses fonctions, qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières à sa charge et notamment des textes légaux ou réglementaires, des statuts de la Société, et du règlement intérieur ;
- être actionnaire à titre personnel et posséder au moins le nombre d'actions de la Société exigé par les statuts. Toutefois, depuis le 31 juillet 2005, les membres du comité d'audit ne doivent pas détenir ou être liés à une personne détenant 5 % ou plus du capital de la Société ;
- représenter l'ensemble des actionnaires et agir en toutes circonstances dans l'intérêt social ;
- consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires, dans le respect des dispositions légales relatives au cumul des mandats sociaux ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- être assidu et participer, sauf empêchement majeur, à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient ;
- s'informer afin de pouvoir intervenir de manière utile sur les sujets de l'ordre du jour du Conseil ;
- s'agissant des informations non publiques obtenues dans le cadre de ses fonctions, l'administrateur doit se considérer astreint à un véritable secret professionnel qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes ;
- être tenu à une obligation de loyauté et ne jamais porter préjudice à la Société ou à ses filiales, que ce soit par l'utilisation d'informations à son encontre ou par le biais d'une concurrence déloyale ;
- s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la Société conformément au Code de Déontologie Financière (tel que décrit au paragraphe 6.1.2 ci-dessous) adopté par la Société.

Le règlement intérieur contient, en outre, les dispositions particulières suivantes visant tant la composition et le fonctionnement du Conseil que l'information des administrateurs :

- les termes des mandats doivent être échelonnés afin de favoriser le renouvellement échelonné des administrateurs ;
- le Conseil procède chaque année à une évaluation de l'indépendance des administrateurs et examine au cas par cas la qualification de chacun de ses membres au regard des critères visés au paragraphe 6.1.1.1 ci-dessus, des circonstances particulières et de la situation de l'intéressé, de la Société et du groupe. Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus ou représentant une personne morale détenant une telle participation, le Conseil se prononce sur leur indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel ;
- s'agissant de la convocation du Conseil, le directeur général, en cas de dissociation des fonctions, peut à tout moment, demander au Président de convoquer le Conseil sur un ordre du jour déterminé, le Président étant lié par cette demande. Il est en outre prévu que le Conseil se réunisse au moins une fois par trimestre à des dates communiquées au plus tard au début de chaque exercice social, et à tout autre moment en fonction de l'intérêt de la Société ;
- les administrateurs peuvent participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils seront alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions relatives (i) à la nomination, au renouvellement ou à la révocation du Président, du directeur général ou des directeurs généraux délégués ainsi qu'à la fixation de leurs rémunérations, et (ii) l'établissement des comptes annuels sociaux et consolidés ainsi que du rapport annuel ;
- le Président fournit aux administrateurs, dans un délai suffisant, les informations et les documents qui leur sont nécessaires pour exercer pleinement leur mission. Avant toute réunion du Conseil, les administrateurs doivent ainsi recevoir en temps utile un dossier sur les points à l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable. Cette information doit être suffisante, pertinente et de qualité. De manière réciproque, l'administrateur qui n'a pas été mis en mesure de délibérer en toute connaissance de cause a le devoir d'en faire part au Conseil et d'exiger les informations qu'il estime nécessaires à l'exercice de sa mission ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- le Président doit, en outre, communiquer de manière permanente aux administrateurs toute information concernant la Société dont il a connaissance et dont il juge la communication pertinente ;
- chaque administrateur peut bénéficier, lors de sa nomination au Conseil et s'il le juge nécessaire, d'une formation sur les spécificités de la Société, ses métiers, son secteur d'activité et son organisation ;
- à l'occasion de chacune des séances du Conseil, le Président doit présenter les conventions dites « réglementées » visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, qui ont porté sur des opérations courantes à des conditions normales et n'ont donc pas été soumises à la procédure d'approbation préalable. En outre, le Président doit effectuer une présentation des principaux projets en cours de développement, selon leur stade d'avancement et informer le Conseil sur les grands équilibres, notamment financiers, des projets ainsi exposés ;
- en vue d'accomplir leur mission, les administrateurs peuvent rencontrer les principaux dirigeants de la Société, y compris hors la présence du Président et des membres de la direction générale ;
- les administrateurs de la Société sont tenus de communiquer sans délai au Président toute convention conclue par la Société et à laquelle ils sont directement ou indirectement intéressés. Les administrateurs doivent ainsi notamment communiquer au Président toute convention conclue entre eux-mêmes ou une société dont ils sont dirigeants ou dans laquelle ils détiennent directement ou indirectement une participation significative, et la Société ou l'une de ses filiales ou qui a été conclue par personne interposée ;
- à titre non exhaustif, les décisions suivantes doivent faire l'objet d'une approbation préalable du Conseil : (i) toutes opérations externes (acquisitions, cessions, apports d'entreprises, de fonds de commerces, d'actions, de branches d'activités ou d'éléments d'actifs isolés), (ii) tous investissements importants, (iii) toutes opérations de restructuration interne, (iv) toutes décisions de financement, d'endettement ou de liquidité, (v) toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe ;
- le Conseil procède à sa propre évaluation en passant en revue périodiquement sa composition et les modalités de son fonctionnement. Il doit notamment vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil. Une fois par an, le Conseil doit consacrer un point de son ordre du jour à cette évaluation et organiser un débat sur son fonctionnement, afin d'en évaluer et d'en améliorer l'efficacité.

Evaluation des performances du Conseil d'administration

Suite à l'adoption de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation de son mode de fonctionnement et de ses performances. Un questionnaire a été établi et adressé aux membres du Conseil d'administration dans le but de recueillir l'avis des membres, notamment sur les points suivants :

- la fréquence et la qualité d'organisation des réunions ;
- les délais de convocation et la qualité de l'information remise préalablement aux réunions ;
- le contenu de l'ordre du jour et la durée des réunions ;
- les réponses aux questions posées ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- la qualité des procès-verbaux ; et
- l'application des décisions prises par le Conseil.

Lors de sa séance du 18 janvier 2008, le Conseil d'administration a analysé les réponses formulées par les membres du Conseil et a exprimé des recommandations à suivre pour une meilleure gouvernance.

A la suite d'une recommandation formulée en 2006, puis effectivement suivie, le Conseil d'administration en date du 8 août 2006 a décidé de la création d'un comité des nominations et de gouvernance. Ce comité est encore en activité à ce jour.

6.1.2 Les cadres dirigeants

Les principaux cadres dirigeants de la Société, à la date du dépôt du présent document de référence, sont :

Nom	Fonction	Date de nomination	Date d'entrée dans la Société
François Legros	Président-Directeur Général	1997	1988
Olivier Fourcade	Directeur Exécutif, zone Asie-Pacifique	2000	1991
Jim Huzell	Directeur Exécutif Groupe	2000	2000
Stephen Sperling	Directeur Exécutif Infrastructure et Productions	2006	1998
Denise Persson	Directrice Exécutive Marketing et Partenariats Stratégiques	2003	1996
Shelly Roberston	Directrice Exécutive Groupe – Opérations	2006	2001
Jim Lysinger	Directeur Exécutif Vente et Marketing Europe et Amérique du Nord	2002	1999
Andrew Lazarus	Directeur Exécutif Groupe, Finances	2006	2003

Renseignements personnels concernant les principaux dirigeants de la Société :

Jim Huzell – Directeur Exécutif Groupe

En tant que Directeur Exécutif Groupe, Jim Huzell est responsable de la qualité et de l'adaptabilité des systèmes d'opération et de production de Genesys Conferencing. Il est également responsable de la R&D au niveau du Groupe et est actuellement à la tête du développement et de la mise en œuvre de la nouvelle génération de plateforme multimédia de Genesys Conferencing. Avant de rejoindre la société en 2000, Jim Huzell a passé neuf ans au département Ventes et Marketing de Suzuki en Suède, avant d'être nommé Directeur Général. Il a ensuite été nommé Président-Directeur Général de Comviq, le premier opérateur indépendant de téléphonie mobile en Europe. En 1990, Jim Huzell a rejoint, au poste de Président, Scanmarket AB, un cabinet de conseil faisant partie d'un réseau international, spécialisé dans les projets technologiques et le développement commercial entre l'Europe et l'Asie. Au cours de ses années chez Scanmarket, Monsieur Huzell a géré plusieurs comptes majeurs tels Ericsson et Nokia. Par ailleurs, Jim Huzell a été impliqué dans de multiples start-ups dans le domaine des télécommunications et des technologies. Jim Huzell est titulaire d'un BBA (Bachelor of Business Administration) en marketing, de l'université de Göteborg en Suède.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Shelly Robertson – Directrice Exécutive Groupe, Opérations

Shelly Robertson a été nommée Directrice Exécutive Groupe (COO) de Genesys Conferencing en avril 2006. Shelly Robertson a débuté sa carrière dans le domaine de la téléconférence en 1994, en rejoignant ACCESS Teleconferencing (devenu Vialog en 1998), où elle a occupé successivement les fonctions de Directrice des Services Clients, Directrice des Opérations et Directrice de l'Intégration des Opérations. A la suite de l'acquisition de Vialog par Genesys, Shelly Robertson a été responsable des centres d'appels aux Etats-Unis ainsi que des Opérations Mondiales. Avant d'être nommée Directrice Exécutive Groupe, Opérations, Shelly Robertson occupait la fonction de Directrice Exécutive de la Production et des Infrastructures chez Genesys Conferencing. Shelly Robertson est titulaire d'un diplôme de lettres de l'Université de Chicago.

Andrew Lazarus – Directeur Exécutif Groupe, Finances

Andrew Lazarus a été nommé Directeur Exécutif Groupe, Finances de Genesys Conferencing le 30 novembre 2006. Depuis qu'il a rejoint la société en 2003 comme Directeur Exécutif Groupe, Responsable de la Stratégie, sa priorité a été de concevoir et de mettre en œuvre des initiatives en vue de renforcer la structure financière de la société, d'améliorer son rendement opérationnel et sa rentabilité, et de permettre à Genesys de poursuivre de nouvelles opportunités de croissance. Andrew Lazarus a 15 années d'expérience en matière de financements, de levées de fonds, de fusions et acquisitions, ou d'opérations de croissance. Avant de rejoindre Genesys, Andrew Lazarus était Directeur des opérations de banque d'investissement au sein de CIBC World Markets, en charge des transactions financières pour des sociétés du secteur des télécommunications. Andrew Lazarus est titulaire d'un MBA de la New York University et d'un diplôme en Finances & Comptabilité de l'Université de Babson à Wellesley, dans le Massachusetts.

Jim Lysinger – Directeur Exécutif Groupe, Ventes et Marketing

Jim Lysinger est Directeur Exécutif Groupe, Ventes et Marketing de Genesys Conferencing pour le monde. Il est responsable de la mise en œuvre mondiale des plans et des stratégies marketing de la société. Précédemment Directeur Exécutif Général de Genesys Europe et Directeur Général des Ventes pour Genesys en Amérique du Nord, Jim Lysinger a plus de 15 années d'expérience dans l'industrie des télécommunications. Jim Lysinger a rejoint Genesys Conferencing suite à l'acquisition de Williams Conferencing, où il a occupé différents postes dans le domaine du marketing et des ventes. Auparavant, il était responsable des ventes des solutions audio et données chez Sprint Corporation. Jim Lysinger est titulaire d'un MBA de l'université du Kentucky.

Denise Persson – Directrice Exécutive Groupe, Marketing et Partenariats Stratégiques

En tant que Directrice Exécutive Groupe, Denise Persson est en charge du marketing, de la coordination globale de ventes et des partenariats stratégiques. Elle est également responsable de la gestion globale des produits et du plan de développement des produits de la société. Denise Persson a rejoint Genesys Conferencing comme Responsable Marketing de la première filiale de Genesys en Suède. Elle a ensuite intégré l'équipe marketing en 1996 en France en tant que Responsable Produit Audio, puis a été nommée Directrice Marketing. Elle a ensuite été promue Directrice Exécutive Marketing. Elle a notamment mené à bien le lancement du produit phare de la société, *Genesys Meeting Center*. Avant de rejoindre Genesys Conferencing, Denise Persson a occupé différentes fonctions commerciales et marketing chez Commodore et Kuwait Petroleum en Suède. Denise Persson est titulaire d'un diplôme de lettres de l'université de Stockholm.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Olivier Fourcade – Directeur Exécutif, Asie-Pacifique

Olivier Fourcade a rejoint Genesys Conferencing en 1991 en tant que Responsable du Marketing et des Ventes pour la France. En 1997, il a été nommé Directeur Exécutif en charge du marketing du groupe. Il a été nommé Président de VideoWeb suite à l'acquisition de cette société en 1999. Il est devenu Directeur régional de la zone Asie-Pacifique de la société en 2000. Olivier Fourcade est diplômé de l'IPAG, Ecole Supérieure de Commerce (Paris).

Stephen Sperling – Directeur Exécutif, Infrastructure et Productions

Stephen Sperling a rejoint Genesys Conferencing en 1997 en tant que Directeur de la filiale allemande. En septembre 2000, il fut nommé Directeur de la filiale de Genesys au Royaume-Uni. Puis, M. Sperling a été nommé aux Etats-Unis en 2003, où il exerçait les fonctions de Vice-Président des Infrastructures Globales jusqu'à ce qu'il soit promu Directeur Exécutif Production et Infrastructures en mars 2006. Stephen Sperling est diplômé de Science de l'Université East Anglia (Royaume-Uni).

Les informations concernant François Legros figurent au paragraphe 6.1.1 du présent document en sa qualité d'administrateur.

Aucun de ces cadres n'a d'activité professionnelle principale en dehors de la Société.

Aucun de ces cadres n'a de relations familiales avec d'autres cadres ou membres du Conseil d'administration de la Société.

Les comités mis en place par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration peut décider de la création en son sein de comités, permanents ou temporaires, destinés à faciliter le bon fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil détermine les attributions des comités et en désigne les membres. Les comités peuvent être constitués d'administrateurs ou de personnes extérieures à la Société.

Les comités sont chargés d'étudier les questions que le Conseil ou son Président soumettent pour avis à leur examen, de préparer les travaux du Conseil relativement à ces questions, et de rapporter leurs conclusions au Conseil sous forme de comptes-rendus, de propositions, d'avis, d'informations ou de recommandations. Ils exercent leurs attributions sous la responsabilité du Conseil.

Les comités ainsi constitués par le Conseil ont un rôle strictement consultatif. Le Conseil apprécie souverainement les suites qu'il entend donner aux avis, études, investigations ou rapports émis ou établis par les comités. Chaque administrateur reste libre de voter comme il l'entend sans être tenu par ces études, investigations ou rapports des comités et n'est pas tenu par les éventuels avis qu'ils émettent.

Au jour du dépôt du présent document de référence, cinq comités spécialisés sont en place: le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité de communication et de supervision, le comité stratégique et le comité des nominations et de gouvernance. Ces comités se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Comité d'audit

Le comité d'audit de Genesys a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle (i) de l'intégrité des comptes de la Société, (ii) du respect par la Société des exigences posées par les lois et règlements, (iii) des usages comptables et des procédures de reporting financier de la Société, (iv) de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de la Société et du contrôle interne sur le reporting financier, (v) de l'indépendance et des compétences du cabinet d'auditeurs indépendants de la société et (vi) de l'exécution des fonctions d'audit interne de la Société et des travaux des auditeurs indépendants.

Conformément aux usages en la matière, tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants, selon les critères mentionnés au paragraphe 6.1.1.1 ci-dessus, ayant la compétence nécessaire pour appréhender les notions financières. Le comité d'audit a adopté une charte qui définit sa mission, qui consiste notamment à :

- vérifier et réévaluer annuellement le niveau d'adéquation de son règlement intérieur et soumettre au Conseil d'administration des suggestions de modification pour accord ;
- vérifier avec la direction les comptes annuels audités et les rapports de contrôles internes, y compris les questions importantes concernant les principes et usages comptables et d'audit, ainsi que l'efficacité des contrôles internes susceptibles d'affecter de manière substantielle les comptes de la Société ;
- vérifier l'analyse et l'opinion de l'auditeur indépendant visant des problèmes significatifs relatifs aux rapports financiers et préparées en vue de l'établissement des comptes de la Société ;
- vérifier avec la direction et l'auditeur indépendant les comptes annuels et intermédiaires de la Société avant leur enregistrement auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- discuter des politiques de la Société en matière d'évaluation des risques et de la gestion de ces risques, notamment le risque de fraude. Le comité doit également discuter des principaux risques d'exposition financière de la Société et vérifier les mesures prises par la direction afin de surveiller et contrôler de tels risques ;
- vérifier les principales modifications des principes et usages comptables et d'audit de la Société proposées par l'auditeur indépendant, tout auditeur interne ou un membre de la direction ;
- recevoir de l'auditeur indépendant des rapports réguliers sur son indépendance, débattre du contenu de ces rapports avec l'auditeur, et si le comité le décide, prendre ou recommander que le Conseil dans son ensemble prenne les mesures appropriées pour s'assurer de l'indépendance de l'auditeur ;
- décider de la nomination, rémunération, révocation et assurer la surveillance du travail des auditeurs indépendants (notamment la résolution des désaccords entre la direction et l'auditeur concernant les questions touchant au reporting financier et au contrôle interne) relatif à la préparation et la remise de tout rapport d'audit, de toute vérification ou de toute attestation à la Société ;
- les auditeurs indépendants doivent directement rendre compte au comité. Le comité d'audit doit également proposer la nomination ou la révocation des auditeurs indépendants pour examen et approbation par les actionnaires de la Société conformément au droit français ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- recevoir et étudier, au moins une fois par an, un rapport des auditeurs indépendants décrivant: (i) les procédures de contrôle de qualité interne du cabinet; (ii) les questions significatives soulevées par l'étude du contrôle interne de qualité la plus récente ou l'étude du cabinet par des pairs ou par toute enquête ou investigation par des autorités administratives ou professionnelles, au cours des cinq dernières années, concernant un ou plusieurs audits indépendants effectués par le cabinet et toute mesure prise concernant ces questions; et (iii) toute relation entre les auditeurs indépendants et la Société en vue d'évaluer l'indépendance des auditeurs ;
- évaluer, sur la base du rapport qui précède du travail des auditeurs indépendants tout au long de l'année, les compétences, performance et indépendance des auditeurs. Cette évaluation doit inclure l'étude et l'évaluation de l'associé principal en charge de l'audit et prendre en compte les avis de la direction et du personnel de la Société chargé de la fonction d'audit interne ;
- déterminer si le cabinet d'auditeurs indépendants dispose d'une procédure en place garantissant la rotation de l'associé principal en charge de l'audit et des autres associés travaillant sur le dossier ;
- vérifier la nomination ou le remplacement de tout auditeur interne senior ;
- vérifier les rapports significatifs préparés par tout département d'audit interne à l'attention de la direction ainsi que les réponses fournies par la direction sur ces rapports ;
- rencontrer l'auditeur indépendant avant le début de l'audit afin de vérifier l'étendue et la dotation en personnel de l'audit ;
- obtenir les rapports de la direction, des auditeurs internes seniors de la Société et de l'auditeur indépendant confirmant que les filiales et entités étrangères affiliées à la Société respectent les dispositions légales en vigueur ;
- revoir et consulter les communiqués de presse relatifs aux résultats ainsi que les informations financières et les principes directeurs concernant les profits fournis aux analystes et aux agences de notation ;
- revoir avec l'auditeur indépendant les pratiques et politiques comptables de la Société et sur les problèmes qu'il a rencontrés au cours de l'audit. Cette revue doit mentionner: (i) toute politique et pratique comptable critiques utilisée par la Société, (ii) toute autre méthode de traitement conforme aux principes comptables généraux et relative aux politiques et pratiques applicables aux points fondamentaux discutés avec la direction de la Société, y compris les diverses utilisations des méthodes de divulgation et de traitement alternatives, et le traitement que l'auditeur indépendant privilégie, (iii) toute difficulté rencontrée au cours de l'audit, y compris toute limitation du champ de l'audit ou de l'accès à l'information nécessaire, (iv) les autres communications substantielles par écrit entre l'auditeur indépendant et la direction de la Société, y compris toute lettre adressée par l'auditeur indépendant à la direction et la réponse de la Société à cette lettre, (v) tous changements par rapport à l'étendue de l'audit interne initialement prévue, (vi) toutes modifications comptables qui ont été notées ou proposées par les auditeurs mais qui n'ont pas été prises en compte (car non pertinentes ou pour toute autre raison), (vii) toute communication entre l'équipe d'audit et son bureau principal concernant les questions d'audit ou de comptabilité ou les questions portant sur le contrôle interne présentées par l'engagement et (viii) toute correspondance entre la direction ou le contrôleur interne et le cabinet d'audit ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- conseiller le Conseil sur les politiques et procédures de la Société pour garantir le respect des lois et règlements en vigueur ;
- consulter les conseils juridiques de la Société à propos des questions juridiques susceptibles d'avoir des effets substantiels sur les comptes, la politique de conformité de la Société et tous rapports ou enquêtes substantiels provenant d'autorités administratives ;
- rencontrer au moins une fois par an le directeur financier, tout auditeur interne senior et l'auditeur indépendant au cours de réunions distinctes ;
- prévoir des procédures de réception, rétention, et traitement de plaintes reçues par la Société à propos de problèmes de comptabilité, de contrôles internes de la comptabilité ou d'audit, ainsi que des procédures relatives aux préoccupations transmises de manière confidentielle et anonyme par les employés et relatives à des questions suspectes de comptabilité ou d'audit et s'assurer de la mise en œuvre de telles procédures ;
- étudier avec la direction les programmes et contrôles visant à limiter les fraudes à l'intérieur de la Société ;
- revoir les programmes de conformité et de déontologie de la Société, notamment la contrepartie des conditions posées par la loi et la réglementation, et revoir avec la direction son évaluation périodique de l'efficacité de ces programmes. Le comité revisite le code de conduite et les programmes de la Société que la direction a établis pour vérifier le respect de ce code. Le comité reçoit les rapports de la direction juridique établissant les violations significatives des lois boursières ou de tout devoir fiduciaire par la Société ;
- revoir les communications effectuées au comité par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier de la Société au cours de leur processus de certification pour les dépôts de documents publics de la Société sur les insuffisances significatives dans la conception ou l'exploitation des contrôles internes ou ses faiblesses et toute fraude impliquant la direction ou les autres employés qui participent au contrôle interne de la Société ;
- fixer des politiques d'embauches claires pour les employés ou anciens employés des auditeurs indépendants respectant les normes d'admission à la cote ;
- effectuer une évaluation de sa performance au moins une fois par an pour déterminer s'il fonctionne convenablement. Le comité consulte également les auditeurs indépendants sur leurs observations sur l'efficacité du comité ;
- décider du financement approprié de la prise en charge par la Société de la rémunération de l'auditeur indépendant et de tout conseiller extérieur auquel la Société a recours, et des dépenses courantes du comité. Le président du comité d'audit prépare un rapport trimestriel ou semestriel sur le suivi de cette question par le comité ; et
- approuver préalablement tous les engagements contractuels pris relatifs à l'audit, et attester de tous les recours à des services autorisés hors audit, en (a) donnant son approbation exprès avant qu'un auditeur indépendant ne soit engagé en vue de procéder à un audit ou de fournir des services autorisés hors audit ou (b) en fournissant des instructions pour la pré-approbation précisant la fonction spécifique que doit remplir un auditeur indépendant. Le comité peut déléguer sa compétence à un ou plusieurs membres du comité pour donner son approbation préalable à de tels engagements et peut déléguer cette compétence à la direction de la

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Société pour des sommes inférieures à 10.000 euros. Le comité doit être informé de tous les engagements pré-approuvés.

Le comité d'audit n'a pas pour mission d'organiser ou de conduire les audits. Il n'est pas responsable de la certification des comptes annuels, semestriels ou trimestriels de la Société, cette responsabilité relevant de la direction et des auditeurs indépendants exclusivement. Le comité n'a pas non plus le devoir de régler les éventuels conflits entre la direction et les auditeurs indépendants ou de s'assurer du respect des lois et règlements et du code de conduite de la Société.

Le comité d'audit a, notamment, durant l'exercice 2007:

- étudié les performances de façon détaillée de la Société sur chaque trimestre ;
- entendu les différents managers des départements qui ont une influence directe sur les décisions financières ;
- entendu les commissaires aux comptes lors de chaque comité ;
- étudié le montant des honoraires présentés par les commissaires aux comptes ;
- étudié les procédures de contrôle interne à la Société et fait des recommandations en ce sens ;
- entendu l'équipe de direction financière (Direction Financière, Contrôle de Gestion) ; et
- suivi l'évolution de la législation américaine Sarbanes-Oxley et de la législation française.

En 2007, le comité d'audit était composé de trois membres: Patrick Jones, Bo Dimert et Frédéric Spagnou, tous trois qualifiés d'administrateurs indépendants.

Patrick Jones a été nommé pour la première fois dans ce comité en 2001, Frédéric Spagnou en 2004, et Bo Dimert en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité s'est réuni quatre fois et le taux de participation aux réunions a été de 100 %.

Comité des rémunérations (Compensation Committee)

Le Conseil d'administration de Genesys a mis en place un comité des rémunérations. Ce comité est en charge de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, notamment pour ce qui concerne la part variable de ladite rémunération (en définissant les règles de fixation de cette part variable et en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux avec la stratégie à moyen terme de la Société) et tous avantages en nature, options de souscription ou d'achat d'actions reçus de toute société du groupe, dispositions relatives à leurs retraites, et tous autres avantages de toute nature ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil et dans les comités ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs qui sera proposé à l'assemblée générale de la Société ;
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions qui devra être raisonnable ou appropriée et sur le ou les plans d'options établis par la direction générale du Groupe, en particulier au regard des recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées ;
- indiquer au Conseil sa proposition en matière d'attribution d'option d'achat ou de souscription en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences ;
- définir à l'avance la périodicité des attributions afin d'éviter l'octroi d'option de manière opportuniste ;
- être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du groupe ; et
- examiner toute question que lui soumettrait le Président relative aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Durant l'exercice 2007, le comité des rémunérations a, notamment :

- étudié les plans de motivation des cadres dirigeants de la Société ;
- étudié les modes d'attribution des options de souscription d'options au regard de la position occupée par le salarié dans la Société, du salaire perçu et des objectifs qui lui sont assignés ;
- fixé la part variable du Président au regard des résultats de l'exercice ;
- discuté des primes exceptionnelles allouées en cas de succès de l'offre publique d'achat sur la Société ;
- recommandé la modification de la clause de non concurrence du Président-Directeur Général et le statut ultérieur du Président lors de la cessation de ses fonctions ; et
- recommandé l'accélération des options de souscription d'actions dans le cadre de l'offre publique d'achat sur la Société.

Le comité des rémunérations comprend à ce jour Timothy Samples, Patrick Jones et Frédéric Spagnou, tous administrateurs indépendants. Patrick Jones a été nommé la première fois en 2003 et Frédéric Spagnou en 2004. Monsieur Samples a pris la succession de Thomas Abbott en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à la durée de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité s'est réuni cinq fois, et le taux de participation a été de 100 %.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Comité de communication et de supervision (Disclosure Committee)

Le Conseil d'administration de Genesys a constitué un comité de communication et de supervision pour revoir les communications publiques de la Société et s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité. Le comité de communication et de supervision est chargé d'engager ou de superviser chacune des actions suivantes :

- vérification du respect des obligations d'information auxquelles la Société est soumise, notamment au vu des conditions posées par les réglementations boursières et financières applicables et remise d'un avis sur le respect de ces obligations par la Société ;
- préparation du calendrier des publications et communications de la Société et du contenu de leur forme ;
- préparation et organisation des réunions d'analystes ;
- préparation et organisation des conférences de presse ;
- sélection des media utilisées pour publier les informations (communiqués de presse, supports électroniques, etc.) ;
- vérification que les procédures internes de collecte et les procédures de contrôle des informations devant être publiées par la Société sont définies, garantie de la fiabilité de ces procédures et contrôle du respect de ces procédures ;
- évaluation régulière, sous la direction du Président-Directeur Général et du Directeur Financier, des procédures internes de collecte et des procédures de contrôle des informations, recommandation de modifications apportées à ces procédures, le cas échéant, et contrôle de la mise en œuvre de modifications approuvées par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier ;
- nomination de la personne ou des personnes en charge de la préparation et de la rédaction des rapports et des communications de la Société, qui peuvent être, à la discrétion du comité de communication et de supervision, des personnes différentes en fonction de l'objet des rapports ou des communications ;
- organisation de la formation des personnes impliquées dans le processus de communication des informations concernant la Société ;
- étude de chaque projet de rapport ou de communication de la Société, examen des informations qui y sont incluses et remise d'un avis sur l'opportunité de mener une diligence ou des enquêtes supplémentaires pour vérifier ces informations ;
- remise d'un avis sur l'importance de tout événement ou autre information concernant Genesys ;
- remise d'un avis sur l'opportunité de soumettre un projet de rapport ou de communication aux commissaires aux comptes, au conseil juridique ou à tout autre expert tiers pour la validation des informations incluses dans ce rapport ou cette communication ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- remise d'un avis sur la nécessité d'obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Société sur le contenu du projet de rapport ou de communication ; et
- approbation des procédures de publication et de distribution des rapports ou des communications qui ont été approuvées par le comité de communication et de supervision, ainsi que les modalités de dépôt ou d'enregistrement auprès des autorités boursières.

Le comité de communication et de supervision de la Société peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs énumérés ci-dessus, à l'exception de l'approbation de la version définitive du rapport annuel de la Société (sous forme de document de référence en France).

Les membres actuels du comité communication et de supervision sont : François Legros, Jim Huzell, Jim Lysinger, Olivier Fourcade, Denise Persson, Andrew Lazarus, Shelly Roberston, Jon Pilon (Directeur Finance), et Patrick Janel (Responsable Juridique Groupe).

En 2007, le comité de communication et de supervision s'est réuni quatre fois, et le taux de participation a été de 70 %.

Comité stratégique (*Strategic committee*)

Le Conseil d'administration de Genesys a constitué en 2004 un comité stratégique dont la mission est de formuler des avis, des propositions ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration quant aux orientations stratégiques de la Société, la politique de développement de son activité ainsi que toutes opérations stratégiques envisagées conformément à l'intérêt social.

A cette fin, le comité stratégique examine en détails tous les aspects relatifs aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de réorganisation, telles qu'augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décisions d'emprunt, émissions d'obligations ou de valeurs mobilières, fusions, scissions ou offres publiques visant les actions de la Société.

Les membres du comité stratégique sont Patrick Jones, Frédéric Spagnou, Bo Dimert, Timothy Samples et David Detert. Messieurs Detert, Jones et Spagnou ont été nommés pour la première fois en 2004 et Messieurs Dimert et Samples ont été nommés pour la première fois en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à la durée de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité stratégique s'est réuni huit fois, et le taux de participation a été de 100 %.

Comité des nominations et de gouvernance (*Nominating and Governance committee*)

Ce comité a été créé en 2006. Les objectifs du comité des nominations et de gouvernance sont :

- l'identification des personnes qualifiées pour devenir administrateur et la recommandation de candidats pour tout poste vacant d'administrateur à remplir par le Conseil d'administration ou par les actionnaires ;
- superviser le rapport et l'évaluation de performance du Conseil d'administration et de chaque comité ;
- faire des recommandations au Conseil d'administration sur les candidats aux différents comités du Conseil d'administration ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- s'assurer de la conformité en matière de gouvernance de l'entreprise ;
- prendre les mesures afin que la Société soit reconnue comme ayant des standards élevés de gouvernance d'entreprise.

Ce comité est composé de Patrick Jones et Timothy Samples. Il s'est réuni deux fois en 2007, et le taux de participation a été de 100 %.

Procédures de contrôle interne

La loi du 1^{er} août 2003, dite loi de sécurité financière, a introduit une nouvelle disposition visant les procédures de contrôle interne au sein des sociétés anonymes françaises. Le Président doit désormais rendre compte, dans un rapport communiqué aux actionnaires, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société (article L. 225-37 du Code de commerce). Ce rapport doit en outre indiquer les limitations éventuelles que le Conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général.

Le rapport du Président à l'assemblée générale visé par l'article L. 225-37 du Code de commerce ainsi que le rapport des commissaires aux comptes visé par l'article L. 225-235 du Code de commerce figurent respectivement aux paragraphes 6.4.1 et 6.4.2 du présent document de référence.

Code de Déontologie Financière

Genesys a adopté un code de déontologie financière s'appliquant au Président-Directeur Général et au Directeur Financier de la Société, ainsi qu'à toute personne exerçant des fonctions financières au sein de Genesys. Le code de déontologie financière impose aux personnes visées le respect des principes suivants :

- se comporter de manière intègre et honnête à tout moment en évitant tout conflit d'intérêt, existant ou éventuel, entre leur situation personnelle et professionnelle ;
- faire en sorte que les informations fournies à l'AMF ainsi que dans le cadre de toute autre communication, soient complètes, justes, objectives et compréhensibles et qu'elles soient fournies en temps voulu ;
- faire en sorte que la Société se conforme aux dispositions légales, réglementaires en vigueur en France, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays, et notamment les réglementations issues de l'autorités de tutelle, à savoir Euronext Paris, ou de celles de tout autre marché sur lequel la Société est cotée ;
- en toute circonstance, agir de bonne foi, avec responsabilité, attention, compétence et diligence en donnant une information fidèle des faits et circonstances ;
- agir de manière objective, sans compromettre son impartialité ;
- respecter la confidentialité de toute information visant la Société, sauf à être autorisé à la divulguer ou sauf à ce que la divulgation soit rendue nécessaire, et éviter d'utiliser une information relative à la Société à des fins personnelles ;
- partager avec les autres membres da Société ses connaissances et compétences, lorsque cela est nécessaire et conforme aux lois en vigueur ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- promouvoir un comportement éthique parmi les employés et veiller au respect de ce principe ;
- assumer la responsabilité de l'adhésion au code et promouvoir le respect de ses principes par les personnes qui y sont assujetties ;
- s'assurer que les violations au code soient rapportées de manière rapide au Directeur Juridique ou à tout autre directeur concerné ; et
- faire en sorte que la Société procède à une utilisation responsable des actifs et ressources de la Société qui lui ont été confiées et que la Société veille à une telle utilisation.

Par ailleurs, même si Genesys n'est plus soumise aux réglementations américaines, elle a gardé son code de bonne conduite visant les administrateurs, directeurs et salariés de la Société. Son objet est d'établir des standards afin de favoriser les comportements honnêtes et conformes à l'éthique, notamment en matière de conflits d'intérêts, d'informations au public et de respect des réglementations en vigueur.

Le code de bonne conduite est applicable à l'ensemble des salariés de la Société suite aux modifications apportées à la demande de l'Inspection du Travail en France.

Intervention des administrateurs sur les titres de la Société

Le règlement intérieur du Conseil d'administration de la Société dispose que la participation des administrateurs de la Société membres du comité d'audit au capital social est limitée à 5 % du capital de la Société depuis le 31 juillet 2005, date d'entrée en vigueur des nouvelles réglementations américaines, même si Genesys n'est plus soumise à ces réglementations. La même limitation s'applique en cas de titres détenus par des membres de la famille de l'administrateur concerné.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.2 INTERETS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

6.2.1 Rémunération et indemnités

Rémunération brute globale

En 2007, le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations versées au titre de l'exercice 2007 aux administrateurs et dirigeants de Genesys et des sociétés qu'elle contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), soit 13 personnes, s'est élevé à 3,57 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de Genesys au titre de leurs mandats sociaux et contrats de travail, ainsi que l'ensemble des rémunérations versées aux administrateurs.

Le montant total des avantages en nature accordés par la Société et ses filiales aux administrateurs et dirigeants s'est élevé en 2007 à 218.000 euros.

Au jour du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique au profit des dirigeants de la Société.

Pour l'exercice 2007, aucun montant n'a été provisionné aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en nature aux dirigeants ou aux membres du Conseil d'administration.

Jetons de présence attribués aux administrateurs et membres des comités

Le Conseil d'administration dans sa séance du 23 janvier 2006 a établi un nouveau mode de répartition des jetons de présence suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 juin 2005. La nouvelle répartition des jetons de présence entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 s'établit comme suit :

- un jeton annuel de 12.000 euros attribué à chaque administrateur ;
- un jeton annuel de 5.000 euros attribué au Président du comité d'audit ;
- un jeton annuel de 3.000 euros au Président de chaque comité (hors comité d'audit) ;
- un jeton de 2.000 euros attribué à chaque administrateur à l'occasion de chacune des réunions du Conseil d'administration ; et
- un jeton de 1.000 euros attribué aux autres membres des comités à l'occasion de chacune de leurs réunions, à l'exclusion des administrateurs.

Pour l'exercice 2007, la même méthode a été utilisée et l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a décidé de fixer le montant total des jetons de présence à 220.000 euros. Finalement, la somme de 219.000 euros été versée aux administrateurs au titre de l'exercice 2007.

Pour l'exercice 2008, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 de fixer le montant des jetons de présence à 110.000 euros pour le premier semestre 2008, que le Conseil d'administration répartira entre ses membres.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération brute globale des administrateurs au titre des exercices 2006 et 2007 :

Administrateurs au 31 décembre 2007	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2006 (en euros)
François Legros	73.750	738.297	80.542 + 334.141 (versés par les sociétés contrôlées)
David Detert	37.000 (jetons de présence)	–	40.000 (jetons de présence)
Patrick Jones	59.000 (jetons de présence)	–	46.000 (jetons de présence)
Frédéric Spagnou	39.000 (jetons de présence)	–	39.000 (jetons de présence)
Timothy Samples	45.000 (jetons de présence)	–	18.500 (jetons de présence)
Bo Dimert	39.000 (jetons de présence)	–	19.000 (jetons de présence)

Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La somme de 812.047 euros a été versée à François Legros en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Genesys S.A. et de Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. Pour 2007, ce montant inclut 287.068 euros à titre de salaires, 466.935 euros à titre de bonus et 58.044 euros à titre d'avantages en nature.

Conformément aux recommandations du comité des rémunérations, la rémunération variable annuelle versée au Président-Directeur Général est calculée sur la base de l'EBITDA réalisé par la Société, ainsi que sur des objectifs personnels établis par le comité des rémunérations. Pour l'exercice 2007, une rémunération variable de 466.935 euros a été versée. Pour l'année 2007, le bonus a été établi pour partie selon l'EBITDA réalisé par la Société en 2007 (384.935 euros), pour partie en fonction de critères de performance individuels (42.000 euros), plus 40.000 de bonus exceptionnel au 1^{er} trimestre 2007.

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération de base (comprenant les avantages en nature) et la rémunération variable de François Legros au titre des exercices 2006 et 2007 :

(en euros)	Rémunération versée au titre de l'exercice 2007	Rémunération versée au titre de l'exercice 2006
Rémunération de base	345.112	414.683
Rémunération variable	466.935	–

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 septembre 2003, a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations, les termes et montants des indemnités qui seront versées au Président-Directeur Général en cas de cessation, de sa propre initiative ou à celle de la Société, de ses fonctions au sein de la Société. Aux termes

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

de cette convention, il serait alors versé à Monsieur François Legros une indemnité de départ correspondant à son salaire annuel alors en vigueur, augmenté du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Par ailleurs, du fait de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, et décrite à la section 7.1 ci-après, il a été jugé nécessaire de modifier la clause de non-concurrence devant lier le Président-Directeur Général suite à la cessation de ses fonctions afin d'en étendre la durée. En effet, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que le Président-Directeur Général participe dans le long terme à la direction de Genesys après l'offre publique d'achat initiée par West Corporation qui a fait état de son intention de nommer un nouveau Président-Directeur Général si son offre est couronnée de succès, et afin de limiter le risque que des concurrents ne tirent profit de l'expérience et des compétences du Président-Directeur Général alors que le contrôle de la Société changera, il a été décidé que la clause de non-concurrence aurait une durée totale de 30 mois (soit douze mois supplémentaires par rapport à ce qui avait été fixé en 2003) et que cette extension dans le temps serait rémunérée par un montant supplémentaire déterminé *pro rata temporis* au même taux que l'indemnité initialement prévue, soit un montant pour 12 mois supplémentaires, égal à une fois la rémunération annuelle du Président-Directeur Général alors en vigueur, augmentée du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Autres rémunérations versées aux dirigeants

Les dirigeants qui participent aux activités commerciales de la Société bénéficient d'un système d'intéressement aux termes duquel ils perçoivent un bonus annuel si la Société atteint certains objectifs de performance financiers. Si ces objectifs sont atteints, tous les employés bénéficiant du système d'intéressement perçoivent un bonus en fonction de leur niveau de responsabilité. Certains membres de l'équipe dirigeante ont l'usage d'un véhicule de la Société, à titre d'avantage en nature.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations et en considération de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, l'attribution de primes exceptionnelles à verser à certains cadres de la Société. Le versement de ces primes est conditionné à la réussite de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation ou d'une offre concurrente. Pour certains cadres, le versement de ces primes, échelonné dans le temps, sera soumis à une condition de présence.

Le montant des primes qui a été fixé en fonction du prix par action offert par West Corporation selon une formule qui avait été prévue à l'avance s'élève à un montant global de 9.084.767 euros.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.2.2 Plans d'options de souscription ou d'achat d'actions

6.2.2.1. Options de souscription ou d'achat d'actions consenties au cours de l'année 2007

Au cours de l'exercice 2007, la Société a attribué des options de souscription d'actions au salarié non mandataire social attributaire suivant :

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux plus fortes levées

	Nombre d'options attribuées/d'actions soucrites ou achetées	Prix moyen pondéré (en euros)	Dates d'échéance
Kevin O'Brien	50.000	1,35	2015

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées par le Conseil d'administration sur la base des recommandations du comité des rémunérations. Il n'existe pas de règles pré-déterminées d'attribution de ces options, qui sont accordées au cas par cas.

6.2.2.2. *Options détenues sur la Société et les sociétés visées précédemment, levées, au cours de l'exercice 2007, par les dix salariés de la Société et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé*

Aucune levée d'option n'a eu lieu au cours de l'exercice 2007.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.2.2.3. Options de souscription d'actions détenues par les dirigeants et administrateurs au 30 avril 2008

Le tableau ci-dessous indique le nombre d'options de souscription d'actions détenues par les cadres dirigeants de Genesys à ce jour. A l'exception de François Legros et David Detert (en tant qu'ancien salarié), aucun administrateur de la Société ne possède d'options de souscription d'actions.

Noms	Nombre d'options	Prix d'exercice ⁽¹⁾	Date limite d'exercice
François Legros	112.320 ⁽¹⁾	€3,51	05/06/2011
	23.900 ⁽²⁾	€10,52	07/01/2010
	137.734 ⁽³⁾	€3,51	05/06/2011
	133.000 ⁽⁴⁾	€3,20	08/08/2011
	203.366 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	95.715 ⁽⁵⁾	€1,44	18/04/2014
	118.074 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
800.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014	
Stephen Sperling	1.000 ⁽²⁾	€39,12	08/03/2008
	3.000 ⁽³⁾	€3,51	05/06/2011
	10.140 ⁽¹⁾	€3,51	05/06/2011
	61.900 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	27.357 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	100.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Denise Persson	7.000 ⁽²⁾	€39,12	08/03/2008
	3.000 ⁽³⁾	€3,51	05/06/2011
	20.000 ⁽⁴⁾	€3,51	05/06/2011
	27.000 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	18.228 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	100.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Olivier Fourcade	52.727 ⁽¹⁾	€3,51	05/06/2011
	10.000 ⁽³⁾	€3,51	05/06/2011
	37.300 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	36.466 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	100.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Jim Huzell	100.000 ⁽³⁾	€3,51	05/06/2011
	100.000 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	72.913 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	200.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Shelly Robertson	15.000 ⁽⁴⁾	€3,44	27/06/2011
	85.000 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	3.351 ⁽⁶⁾	€10,63	11/11/2009
	335 ⁽⁶⁾	€23,87	16/04/2009
	1.675 ⁽⁶⁾	€13,80	29/04/2009
	13.194 ⁽⁶⁾	€31,33	02/10/2009
	36.456 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	200.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Jim Lysinger	3.000 ⁽²⁾	€39,12	08/03/2008
	11.858 ⁽³⁾	€16,26	24/04/2009
	45.000 ⁽⁴⁾	€3,44	27/06/2011
	55.000 ⁽⁵⁾	€3,20	08/08/2011
	36.456 ⁽⁸⁾	€1,44	18/04/2014
	400.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
Andrew Lazarus	300.000 ⁽⁹⁾	€1,10	15/09/2014
David Detert	40.559 ⁽¹⁾	€3,51	05/06/2011
Total des options de souscription d'actions détenue par les administrateurs et dirigeants (9 personnes)	3.969.164		

(1) Attribuées dans le cadre du plan de 1998.

(2) Attribuées dans le cadre du plan de 1999.

(3) Attribuées dans le cadre du plan de 2000.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- (4) Attribuées dans le cadre du plan de 2001.
- (5) Attribuées dans le cadre du plan de 2003.
- (6) Attribuées dans le cadre du plan de Vialog.
- (7) Le prix d'exercice des options de souscription d'actions a été ajusté suite à la recapitalisation de février 2006.
- (8) Attribuées dans le cadre du plan de 2005.
- (9) Attribuées dans le cadre du plan de 2006.

6.2.3 Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration et de direction

Du fait de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, et décrite à la section 7.1 ci-après, il a été jugé nécessaire de modifier la clause de non-concurrence devant lier le Président-Directeur Général suite à la cessation de ses fonctions afin d'en étendre la durée. En effet, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que le Président-Directeur Général participe dans le long terme à la direction de Genesys après l'offre publique d'achat initiée par West Corporation qui a fait état de son intention de nommer un nouveau Président-Directeur Général si son offre est couronnée de succès, et afin de limiter le risque que des concurrents ne tirent profit de l'expérience et des compétences du Président-Directeur Général alors que le contrôle de la Société changera, il a été décidé que la clause de non-concurrence aurait une durée totale de 30 mois (soit douze mois supplémentaires par rapport à ce qui avait été fixé en 2003) et que cette extension dans le temps serait rémunérée par un montant supplémentaire déterminé *pro rata temporis* au même taux que l'indemnité initialement prévue, soit un montant pour 12 mois supplémentaires, égal à une fois la rémunération annuelle du Président-Directeur Général alors en vigueur, augmentée du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

6.2.4 Informations sur les opérations conclues avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec ceux de la Société ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote de la Société supérieure à 5 %

Au cours de l'exercice 2007, une convention a été conclue par la Société avec des sociétés ayant des dirigeants communs avec ceux de la Société : Genesys S.A. a abandonné une créance d'environ 65 millions d'euros qu'elle détenait à l'encontre de Genesys Conferencing Inc sur les créances 2005.

Genesys Conferencing Inc («GCI») est la filiale nord américaine du groupe, représentant environ 50 % du chiffre d'affaires consolidé. En outre, GCI est responsable des relations commerciales avec un grand nombre de clients internationaux basés en Amérique du Nord qui génèrent des revenus pour l'ensemble du groupe.

Genesys S.A. a régulièrement financé GCI depuis plusieurs années, jusqu'à 99 millions d'euros. Environ 65 millions d'euros correspondent à des transactions antérieures au 31 décembre 2005 ; transactions qui, dans l'attente de la recapitalisation réalisée au début de l'exercice 2006, avaient été entièrement dépréciées.

En 2006, Genesys S.A. a continué de financer GCI sous la forme d'un prêt subordonné permettant à GCI de rembourser sa part de la dette exigible en 2006 et sous la forme de « *cash pooling* ».

Au second semestre 2006, Genesys S.A. a analysé la solvabilité de GCI, en utilisant comme méthode de valorisation la « *Fair Market Value* » des actifs et en prenant en compte les capitaux propres négatifs de GCI. Genesys S.A. en a conclu que, dans l'éventualité d'une cession de GCI, ses actifs seraient suffisants pour rembourser la part de la créance constituée en 2006 soit 35 millions d'euros.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Par conséquent, Genesys S.A. a décidé d'abandonner sa créance sur GCI d'un montant d'environ 65 millions d'euros correspondant aux transactions antérieures au 31 décembre 2005. L'abandon de créances a été signé le 4 avril 2007 entre les deux sociétés.

Cet abandon de créance intra-groupe n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe, mais a permis de reconstituer les capitaux propres de la filiale américaine et de renforcer ainsi sa solvabilité.

6.2.5 Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la Société, il n'existe, au jour de dépôt du présent document de référence, aucun prêt ou garantie en faveur des administrateurs et/ou dirigeants de la Société.

6.2.6 Opérations sur les titres de la Société réalisées par certaines catégories de personnes

Depuis le début de l'exercice 2007, aucun administrateur n'a déclaré à l'AMF avoir procédé à des opérations sur les titres de la Société, et ce au sens de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier.

Participation des administrateurs et des cadres dans la Société au 31 mars 2008

Le tableau ci-après fournit des informations concernant la participation des administrateurs et des cadres au 31 mars 2008 (soit 13 personnes au total), avec un capital social de Genesys de 69.882.837 actions émises.

	Nombre d'actions	Nombre d'actions susceptibles d'être détenues ⁽¹⁾	% du capital ⁽²⁾
François Legros	22.599	1.624.079	*
Timothy Samples	100 ⁽³⁾	0	*
David Detert	766	40.599	*
Patrick Jones	500 ⁽³⁾	0	*
Bo Dimert	2.000	0	*
Frédéric Spagnou	25.745	0	*
Olivier Fourcade	606	236.493	*
Jim Huzell	4.372	472.913	*
Shelly Robertson	147 ⁽³⁾	355.013	*
Denise Persson	7.800	175.228	*
Jim Lysinger	0	551.314	*
Andrew Lazarus	1.500 ⁽³⁾	300.000	*
Stephen Sperling	450	203.397	*

* Inférieur à un pourcent

(1) Actions susceptibles d'être détenues suite à l'exercice des options de souscription d'actions exerçables.

(2) Calculé sur la base des actions détenues et celles susceptibles d'être détenues.

(3) ADS (une ADS valant une action Genesys).

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.3 INTERESSEMENT DU PERSONNEL

6.3.1 Accords d'intéressement et de participation

Il n'y a pas d'accord d'intéressement en vigueur au sein de Genesys à la date du présent document de référence.

Genesys a conclu un accord de participation en décembre 2001. Au jour du présent document de référence, aucun versement n'a eu lieu au titre de cet accord.

6.3.2 Plan d'options de souscription et d'achat d'actions⁽⁵⁾

A la date du dépôt du présent document de référence, le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être émises sur exercice des stock-options (garanties en vertu des plans d'options mis en place par Genesys) et des options Vialog susceptibles d'être exercées par les anciens salariés de Vialog, représente 75.800 actions, soit environ 0,10 % du capital social et des droits de vote de la Société sur une base entièrement diluée. A ce jour, 5.031.865 options de souscription ou d'achat d'actions sont en circulation.

Le Conseil d'administration, prenant acte du dépôt par West Corporation d'une offre publique d'achat sur les titres de la Société (et décrite à la section 7.1 ci-après) a décidé de modifier les termes et conditions des plans d'options de souscription d'actions et ce afin d'autoriser l'exercice anticipé des 2.417.001 options attribuées et non encore exerçables à ce jour et la cession sans condition des actions correspondant à l'exercice de ces options ainsi que la cession anticipée des options d'ores et déjà exercées mais non encore cessibles à ce jour, et ce dans le cadre de l'offre publique déposée par West Corporation ou de toute offre concurrente.

Annulation d'options de souscription d'actions

Au cours de l'exercice 2007, Genesys a annulé 476.508 options, dont 275.286 accordées aux employés qui ont quitté la Société avant leur exercice, et 201.222 (comprenant des options Genesys et Vialog) qui n'ont pas été exercées par leurs titulaires dans les temps. Certaines options accordées aux employés qui ont quitté la Société avant de les exercer ont pu être re-émises.

Les prix d'exercice des options en circulation varient entre 1,10 euro et 39,34 euros par option suite aux ajustements des prix d'exercice résultant de l'augmentation de capital de février 2006.

Traitement des options Vialog dans le cadre de l'acquisition Vialog

Le 25 avril 2001, Genesys S.A. a émis 3.446.969 actions nouvelles destinées aux actionnaires de la Société Vialog Corp, en rémunération des 10.284.854 actions Vialog apportées à l'offre publique d'échange initiée par Genesys S.A.

L'opération d'échange a été étendue aux 2.385.362 actions Vialog Corp qui proviendraient de l'exercice d'options donnant droit à des actions Vialog postérieurement à l'apport à l'offre des 10.284.854 actions Vialog composant le capital de Vialog au 24 avril 2001. L'exercice à terme de l'intégralité des options Vialog aurait pour conséquence l'émission par Genesys de 799.454 actions nouvelles supplémentaires dont l'admission à la cote sera demandée en même temps que les actions nouvelles.

(5) Genesys n'ayant procédé qu'à l'émission d'options de souscription d'actions, les expressions « options » et « stock-options » correspondent aux seules options de souscription d'actions.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

En 2001 et 2002, respectivement, 87.510 et 18.433 actions nouvelles ont été créées par suite de l'exercice de 261.110 et 55.000 stock-options Vialog respectivement. Aucune stock-option Vialog n'a été exercée en 2003, 2004, 2005, 2006 et 2007. Compte tenu de l'exercice de ces options et des annulations réalisées durant l'exercice, le nombre total d'options pouvant être souscrites au 31 décembre 2007 est de 233.920 options ce qui représente 78.398 actions Genesys. La totalité des 233.920 options est exerçable à cette date.

Le tableau ci-dessous détaille les options de souscription d'actions attribuées en vertu des autorisations des assemblées générales des 30 juin 1998, 6 juillet 1999, 6 juin 2000, 26 juin 2001, 5 juin 2003 et du 28 juin 2005 et du 16 juin 2006 :

Options de souscription d'actions

Date assemblée	Plan 23/09/9 30 juin 98				Plan 15/09/1999 06 juil 99			Plan 08/09/2000 06juin 00				
	23/09/98	15/09/99	05/06/03	27/06/03	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	05/06/03
Date du Conseil d'administration												
Nombre total d'options attribuables à l'origine		412.890				230.504				550.000		
Nombre d'options restant à exercer	0	0	276.743	30.000	0	43.000	23.900	14.000	3.000	75.000	26.858	361.652
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	225.746	0	0	11.000	23.900	0	0	0	11.858	243.374
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	4	0	0	3	1	0	0	0	1	4
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	7,29	11,27	3,51	3,44	11,27	39,12	10,52	37,10	39,34	18,41	16,26	3,51
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options			15/09/99 23/09/98	15/09/99	15/09/99	08/03/00	07/01/02	08/09/00	15/11/00	13/04/01	25/04/01	08/09/00 18/12/00 13/04/01 05/06/03
Date d'expiration	23/09/06	15/09/07	05/06/11	27/06/11	15/09/07	08/03/08	07/01/10	08/09/08	15/11/08	13/04/09	25/04/09	05/06/11
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2007	7.098	-	-	-	100	-	-	-	-	-	-	-
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0	0	-	10.140	1.000	-	-	-	-	-	18.070
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine	60.839	15.000	20.210	3.000	163.504	3.000		13.000				56.490
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007				0			0					0

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Date assemblée	Plan 26/09/01 26 juin 01										Plan 05/06/03 05 juin 03				
	11/11/01	11/11/01	07/01/02	06/05/02	05/06/03	05/06/03	27/06/03	27/06/03	08/08/03	06/05/04	08/08/03	18/09/03	18/09/03	06/05/04	11/05/2005
Nombre total d'options attribuables à l'origine	550.000										1.000.000				
	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR	Plan ADR
Nombre d'options restant à exercer	25.000	25.500	0	0	46.000	12.000	5.000	78.500	133.000	0	684.556	25.000	0	23.430	15.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	0	0	0	0	40.000	0	0	60.000	133.000	0	494.566	0	0	25.000	0
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	0	0	0	0	2	0	0	2	1	0	7	0	0	1	0
Prix d'exercice en euros	11,67	11,67	0	0	3,51	3,51	3,44	3,44	3,20	2,90	3,20	4,40	4,40	2,90	1,18
Décote	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Modalité d'exercice															
Point de départ d'exercice des options											11/11/01 07/02/03 06/05/03				
	11/11/01	11/11/01	/	06/05/02	05/06/03	11/11/01	11/11/01	23/06/03	08/08/03	06/05/04	08/08/03	18/09/03	18/09/03	06/05/04	11/05/05
Date d'expiration	11/11/09	11/11/09	/	06/05/10	05/06/11	11/11/09	11/11/09	23/06/11	08/08/11	06/05/12	08/08/11	18/09/11	18/09/11	06/05/12	11/05/10
Nombre d'options total souscrites depuis l'origine des plans au 31/12/07	0	0	0	0	0	0	0	10.599	0	0	0	0	0	0	0
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	0	0		0	20.000	3.000	0	100.500	0	0	80.070	0	0	28.860	0
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine					15.000	20.000	9.000	124.000		46.401	80.070	50.000		28.860	
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/07															

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Date assemblée	Plan 15/09/2005		Plan 08/08/2006		
	25/06/2005		16/06/2006		
Date du Conseil d'administration	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	15/09/2006
Nombre total d'options attribuables à l'origine	500.000		2.800.000		
Nombre d'options restant à exercer	272.171	248.745	1.540.000	900.000	50.000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Conseil d'administration et du Comité Exécutif	273.447	213.789	1.500.000	800.000	0
Nombre de mandataires sociaux actuels concernés	5	1	7	1	0
Prix d'exercice en euros au 31 décembre	1,44	1,44	1,10	1,10	1,35
Décote	0	0	0	0	0
Point de départ d'exercice des options	18/04/2006	18/04/2006	15/09/2006	15/09/2006	29/01/2007
Date d'expiration	18/04/2014	18/04/2014	15/09/2014	15/09/2014	29/01/2015
Nombre d'options total exercées depuis l'origine des plans au 31/12/2005					
Nombre d'options de souscription restituées durant l'exercice	94.970		180.000		
Nombre d'options de souscription annulées et non ré-attribuables depuis l'origine					
Nombre d'options restant à attribuer au 31/12/2007	0		310.000		

Les principales modalités d'exercice des options attribuées en vertu des plans de 1998, 1999, 2000, 2001, 2003, 2005 et 2006 sont actuellement les suivantes :

- une option attribuée en vertu de l'un des sept plans susvisés donne droit à une action Genesys ;
- les plans de 1998, 1999 et 2000 suivent les mêmes règles : les options sont attribuées en trois tranches. 20 % sont exerçables au bout d'un an, 50 % sont exerçables au bout de deux ans et 30 % sont exerçables au bout de trois ans ;
- les plans de 2001, 2003, 2005 et 2006, divisés en deux parties, consistent en un plan réservé aux résidents français ou ayant un contrat de travail français, et un plan réservé aux non résidents. Pour les plans de 2001 et 2003 pour les résidents français, le plan est constitué de trois tranches, 20 % sont exerçables au bout d'un an, 50 % sont exerçables au bout de deux ans et 30 % sont exerçables au bout de trois ans. Pour les non résidents et pour les plans de 2005 et 2006 que la personne soit ou non résidente, les options sont exerçables au bout d'un an pour 10 % et ensuite 7,5 % tous les 90 jours suivant la fin de la période de un an pendant trois ans. La différence entre le plan résident et non résident est que les non résidents peuvent céder leurs options dès leur exercice alors que les résidents doivent attendre une période de quatre ans à compter du jour de l'attribution de l'option pour pouvoir céder leur option.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.4 PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

6.4.1 Rapport du Président à l'assemblée générale sur les procédures visées à l'article L. 225-37 du Code de commerce

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, le Président a chargé les Directions Financière et Juridique des travaux préparatoires et des diligences nécessaires, dont elles lui ont ensuite rendu compte. Les commissaires aux comptes ont été informés de ces travaux et diligences.

Rapport du Président du Conseil d'administration relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, aux éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général et aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 alinéas 6 et 7 du Code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- des limitations éventuelles apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général ;
- des principes et des règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

I. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a adopté le 7 novembre 2003 un règlement intérieur sur les bases des recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées, qui fixe les principes directeurs de son fonctionnement et les modalités selon lesquelles il exerce sa mission. Ce règlement intérieur complète les dispositions légales et statutaires auxquelles le Conseil d'administration de la Société est soumis. Il s'adresse à la fois aux membres du Conseil d'administration, aux représentants permanents des administrateurs personnes morales, aux censeurs et plus généralement à chaque personne participant ou assistant ponctuellement ou en permanence aux réunions du Conseil. Le règlement intérieur peut être consulté sur le site internet de la société : www.Genesys.com

1. Règles spécifiques de fonctionnement et d'organisation du Conseil et application

1.1 Composition du Conseil d'administration

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'administration peut être composé de 3 à 18 membres. A ce jour, le Conseil est composé de 6 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'administration figurent en annexe à ce rapport.

Conformément aux dispositions légales, suite à l'assemblée générale du 28 juin 2005 qui a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Legros pour 3 ans, le Conseil d'administration, le même jour, a décidé de renouveler Monsieur Legros dans ses fonctions de Président et de Directeur Général de Genesys S.A.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Le Conseil a examiné la situation actuelle de chaque administrateur afin d'apprécier sa qualification d'administrateur indépendant sur la base des critères énumérés dans le règlement intérieur, qui sont conformes aux critères préconisés par le rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise des sociétés cotées. Sont présumés indépendants les administrateurs si :

- ils ne sont pas salariés ou mandataires sociaux de la Société, salariés ou administrateurs de sa société-mère ou d'une société qu'elle consolide et ne l'ont pas été au cours des cinq années précédentes ;
- ils ne sont pas mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ils ne sont pas clients, fournisseurs, banquiers d'affaires, banquiers de financement significatifs de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ils n'ont pas de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ils n'ont pas été auditeurs de la Société au cours des cinq années précédentes (article L. 822-12 du Code de commerce) ; et
- ils ne sont pas administrateurs de la Société depuis plus de douze ans.

Pour les administrateurs détenant 10 % du capital ou des droits de vote de la Société ou plus ou représentant une personne morale détenant une telle participation, le Conseil se prononce sur leur indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Ainsi, au vu de ces critères, le Conseil d'administration de la Société, est composé de quatre administrateurs indépendants : Patrick Jones, Frédéric Spagnou, Timothy Samples, et Bo Dimert.

L'assemblée générale du 29 juin 2007 a renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Jones pour une durée de trois ans.

1.2 Convocation et tenue des réunions du Conseil

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois et le taux de participation était en moyenne de 97 %.

Les délais moyens de convocation du Conseil d'administration constatés sont de 10 jours environ.

Les administrateurs ont la possibilité de se faire représenter aux séances du Conseil par un autre administrateur. Le mandat doit être donné par écrit. Au cours de l'exercice 2007, aucun administrateur n'a utilisé la faculté de représentation.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président ou, en son absence, par un vice président ou un administrateur délégué par le Conseil d'administration. Sur les 6 séances du Conseil d'administration tenues au cours de l'exercice 2007, toutes ont été présidées par le Président.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. En application des statuts et du règlement intérieur, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, sauf pour l'adoption des décisions suivantes : l'établissement des comptes annuels, des comptes consolidés, du rapport de gestion, la nomination ou la révocation du Président ainsi que la fixation de sa rémunération, la fixation de la rémunération et la révocation du Directeur Général, la nomination et la révocation ainsi que la fixation de la rémunération des directeurs généraux délégués. Cette faculté a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont également été convoqués aux réunions du Conseil devant examiner et arrêter les comptes intermédiaires ainsi que les comptes annuels.

1.3 Information des administrateurs

Le Président a communiqué de manière permanente, et dans un délai suffisant, aux administrateurs toute information concernant la Société dont il a eu connaissance et dont il a jugé la communication pertinente afin de leur permettre d'exercer pleinement leur mission.

1.4 Evaluation des performances du Conseil d'administration

Suite à l'adoption de son règlement intérieur, le Conseil d'administration a procédé à l'évaluation de son mode de fonctionnement et de ses performances. Un questionnaire a été établi et adressé aux membres du Conseil d'administration dans le but de recueillir l'avis des membres, notamment sur les points suivants :

- la fréquence et la qualité d'organisation des réunions ;
- les délais de convocation et la qualité de l'information remise préalablement aux réunions ;
- le contenu de l'ordre du jour et la durée des réunions ;
- les réponses aux questions posées ;
- la qualité des procès-verbaux ; et
- l'application des décisions prises par le Conseil.

1.5 Principaux travaux du Conseil d'administration en 2007

Le Conseil d'administration a étudié tous les trimestres les résultats financiers et commerciaux de la Société. Lors des différentes séances du Conseil d'administration, ont été également évoqués la stratégie du Groupe, les systèmes de rémunération ainsi que les questions légales (options de souscription d'actions, mise en place de codes de différente nature dans la société, conventions libres, engagements de cautionnement etc.). En outre, annuellement, le Conseil convoque l'assemblée générale des actionnaires, vote le budget du groupe et débat sur les questions de gouvernance d'entreprise. Enfin, le Conseil se saisit à tout moment des sujets qui peuvent avoir une influence sur la bonne marche de la vie de la Société.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

1.6 Diligences ayant sous-tendu la préparation du rapport

Ce rapport a été rédigé avec l'appui de la Direction Administrative et Financière et sur la base des travaux du département d'Audit. Il a fait l'objet de réunion avec nos commissaires aux comptes.

2. *Conventions réglementées*

Toutes les nouvelles conventions réglementées sont présentées au Conseil d'administration pour validation, conformément à l'article L. 225-38 du Code de commerce.

3. *Délégations en matière de cautions, avals et garanties*

Le Conseil d'administration a autorisé le Président à émettre au nom de la Société des cautions, avals et garanties dans la limite d'un montant global annuel de 1 million d'euros et chaque caution, aval et garantie ne devant pas dépasser 250.000 euros.

Cette autorisation donnée pour une période de 12 mois expire le 11 avril 2009. Sur cette enveloppe, le Président n'a donné, à la clôture de l'exercice aucun engagement de cette nature.

4. *Les comités créés par le Conseil*

Le Conseil d'administration a constitué en son sein des comités destinés à améliorer le fonctionnement du Conseil et à concourir efficacement à la préparation de ses décisions. Le Conseil a ainsi constitué les comités permanents suivants : le comité d'audit, le comité des rémunérations, le comité de gouvernance et des nominations et le comité de communication et de supervision ainsi que le comité stratégique. Ces comités se réunissent aussi souvent que nécessaire.

4.1. Comité d'audit

Le comité d'audit de Genesys a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans le contrôle (i) de l'intégrité des comptes de la Société, (ii) du respect par la Société des exigences posées par les lois et règlements, (iii) des usages comptables et des procédures de reporting financier de la Société, (iv) de l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de la Société et du contrôle interne sur le reporting financier, (v) de l'indépendance et des compétences du cabinet d'auditeurs indépendants de la société et (vi) de l'exécution des fonctions d'audit interne de la Société et des travaux des auditeurs indépendants.

Conformément aux usages en la matière, tous les membres du comité d'audit sont des administrateurs indépendants, selon les critères mentionnés au paragraphe 6.1.1.1 ci-dessus, ayant la compétence nécessaire pour appréhender les notions financières. Le comité d'audit a adopté une charte qui définit sa mission, qui consiste notamment à :

- vérifier et réévaluer annuellement le niveau d'adéquation de son règlement intérieur et soumettre au Conseil d'administration des suggestions de modification pour accord ;
- vérifier avec la direction les comptes annuels audités et les rapports de contrôles internes, y compris les questions importantes concernant les principes et usages comptables et d'audit, ainsi que l'efficacité des contrôles internes susceptibles d'affecter de manière substantielle les comptes de la Société ;
- vérifier l'analyse et l'opinion de l'auditeur indépendant visant des problèmes significatifs relatifs aux rapports financiers et préparées en vue de l'établissement des comptes de la Société ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- vérifier avec la direction et l'auditeur indépendant les comptes annuels et intermédiaires de la Société avant leur enregistrement auprès de l'Autorité des marchés financiers ;
- discuter des politiques de la Société en matière d'évaluation des risques et de la gestion de ces risques, notamment le risque de fraude. Le comité doit également discuter des principaux risques d'exposition financière de la Société et vérifier les mesures prises par la direction afin de surveiller et contrôler de tels risques ;
- vérifier les principales modifications des principes et usages comptables et d'audit de la Société proposées par l'auditeur indépendant, tout auditeur interne ou un membre de la direction ;
- recevoir de l'auditeur indépendant des rapports réguliers sur son indépendance, débattre du contenu de ces rapports avec l'auditeur, et si le comité le décide, prendre ou recommander que le Conseil dans son ensemble prenne les mesures appropriées pour s'assurer de l'indépendance de l'auditeur ;
- décider de la nomination, rémunération, révocation et assurer la surveillance du travail des auditeurs indépendants (notamment la résolution des désaccords entre la direction et l'auditeur concernant les questions touchant au reporting financier et au contrôle interne) relatif à la préparation et la remise de tout rapport d'audit, de toute vérification ou de toute attestation à la Société ;
- les auditeurs indépendants doivent directement rendre compte au comité. Le comité d'audit doit également proposer la nomination ou la révocation des auditeurs indépendants pour examen et approbation par les actionnaires de la Société conformément au droit français ;
- recevoir et étudier, au moins une fois par an, un rapport des auditeurs indépendants décrivant : (i) les procédures de contrôle de qualité interne du cabinet ; (ii) les questions significatives soulevées par l'étude du contrôle interne de qualité la plus récente ou l'étude du cabinet par des pairs ou par toute enquête ou investigation par des autorités administratives ou professionnelles, au cours des cinq dernières années, concernant un ou plusieurs audits indépendants effectués par le cabinet et toute mesure prise concernant ces questions ; et (iii) toute relation entre les auditeurs indépendants et la Société en vue d'évaluer l'indépendance des auditeurs ;
- évaluer, sur la base du rapport qui précède du travail des auditeurs indépendants tout au long de l'année, les compétences, performance et indépendance des auditeurs. Cette évaluation doit inclure l'étude et l'évaluation de l'associé principal en charge de l'audit et prendre en compte les avis de la direction et du personnel de la Société chargé de la fonction d'audit interne ;
- déterminer si le cabinet d'auditeurs indépendants dispose d'une procédure en place garantissant la rotation de l'associé principal en charge de l'audit et des autres associés travaillant sur le dossier ;
- vérifier la nomination ou le remplacement de tout auditeur interne senior ;
- vérifier les rapports significatifs préparés par tout département d'audit interne à l'attention de la direction ainsi que les réponses fournies par la direction sur ces rapports ;
- rencontrer l'auditeur indépendant avant le début de l'audit afin de vérifier l'étendue et la dotation en personnel de l'audit ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- obtenir les rapports de la direction, des auditeurs internes seniors de la Société et de l'auditeur indépendant confirmant que les filiales et entités étrangères affiliées à la Société respectent les dispositions légales en vigueur ;
- revoir et consulter les communiqués de presse relatifs aux résultats ainsi que les informations financières et les principes directeurs concernant les profits fournis aux analystes et aux agences de notation ;
- revoir avec l'auditeur indépendant les pratiques et politiques comptables de la Société et sur les problèmes qu'il a rencontrés au cours de l'audit. Cette revue doit mentionner : (i) toute politique et pratique comptable critiques utilisée par la Société, (ii) toute autre méthode de traitement conforme aux principes comptables généraux et relative aux politiques et pratiques applicables aux points fondamentaux discutés avec la direction de la Société, y compris les diverses utilisations des méthodes de divulgation et de traitement alternatives, et le traitement que l'auditeur indépendant privilégie, (iii) toute difficulté rencontrée au cours de l'audit, y compris toute limitation du champ de l'audit ou de l'accès à l'information nécessaire, (iv) les autres communications substantielles par écrit entre l'auditeur indépendant et la direction de la Société, y compris toute lettre adressée par l'auditeur indépendant à la direction et la réponse de la Société à cette lettre, (v) tous changements par rapport à l'étendue de l'audit interne initialement prévue, (vi) toutes modifications comptables qui ont été notées ou proposées par les auditeurs mais qui n'ont pas été prises en compte (car non pertinentes ou pour toute autre raison), (vii) toute communication entre l'équipe d'audit et son bureau principal concernant les questions d'audit ou de comptabilité ou les questions portant sur le contrôle interne présentées par l'engagement et (viii) toute correspondance entre la direction ou le contrôleur interne et le cabinet d'audit ;
- conseiller le Conseil sur les politiques et procédures de la Société pour garantir le respect des lois et règlements en vigueur ;
- consulter les conseils juridiques de la Société à propos des questions juridiques susceptibles d'avoir des effets substantiels sur les comptes, la politique de conformité de la Société et tous rapports ou enquêtes substantiels provenant d'autorités administratives ;
- rencontrer au moins une fois par an le directeur financier, tout auditeur interne senior et l'auditeur indépendant au cours de réunions distinctes ;
- prévoir des procédures de réception, rétention, et traitement de plaintes reçues par la Société à propos de problèmes de comptabilité, de contrôles internes de la comptabilité ou d'audit, ainsi que des procédures relatives aux préoccupations transmises de manière confidentielle et anonyme par les employés et relatives à des questions suspectes de comptabilité ou d'audit et s'assurer de la mise en œuvre de telles procédures ;
- étudier avec la direction les programmes et contrôles visant à limiter les fraudes à l'intérieur de la Société ;
- revoir les programmes de conformité et de déontologie de la Société, notamment la contrepartie des conditions posées par la loi et la réglementation, et revoir avec la direction son évaluation périodique de l'efficacité de ces programmes. Le comité revisite le code de conduite et les programmes de la Société que la direction a établis pour vérifier le respect de ce code. Le comité reçoit les rapports de la direction juridique établissant les violations significatives des lois boursières ou de tout devoir fiduciaire par la Société ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- revoir les communications effectuées au comité par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier de la Société au cours de leur processus de certification pour les dépôts de documents publics de la Société sur les insuffisances significatives dans la conception ou l'exploitation des contrôles internes ou ses faiblesses et toute fraude impliquant la direction ou les autres employés qui participent au contrôle interne de la Société ;
- fixer des politiques d'embauches claires pour les employés ou anciens employés des auditeurs indépendants respectant les normes d'admission à la cote ;
- effectuer une évaluation de sa performance au moins une fois par an pour déterminer s'il fonctionne convenablement. Le comité consulte également les auditeurs indépendants sur leurs observations sur l'efficacité du comité ;
- décider du financement approprié de la prise en charge par la Société de la rémunération de l'auditeur indépendant et de tout conseiller extérieur auquel la Société a recours, et des dépenses courantes du comité. Le président du comité d'audit prépare un rapport trimestriel ou semestriel sur le suivi de cette question par le comité ; et
- approuver préalablement tous les engagements contractuels pris relatifs à l'audit, et attester de tous les recours à des services autorisés hors audit, en (a) donnant son approbation exprès avant qu'un auditeur indépendant ne soit engagé en vue de procéder à un audit ou de fournir des services autorisés hors audit ou (b) en fournissant des instructions pour la pré-approbation précisant la fonction spécifique que doit remplir un auditeur indépendant. Le comité peut déléguer sa compétence à un ou plusieurs membres du comité pour donner son approbation préalable à de tels engagements et peut déléguer cette compétence à la direction de la Société pour des sommes inférieures à 10.000 euros. Le comité doit être informé de tous les engagements pré-approuvés.

Le comité d'audit n'a pas pour mission d'organiser ou de conduire les audits. Il n'est pas responsable de la certification des comptes annuels, semestriels ou trimestriels de la Société, cette responsabilité relevant de la Direction et des auditeurs indépendants exclusivement. Le comité n'a pas non plus le devoir de régler les éventuels conflits entre la direction et les auditeurs indépendants ou de s'assurer du respect des lois et règlements et du code de conduite de la Société.

Le comité d'audit a, notamment, durant l'exercice 2007 :

- étudié les performances de façon détaillée de la Société sur chaque trimestre ;
- entendu les différents managers des départements qui ont une influence directe sur les décisions financières ;
- entendu les commissaires aux comptes lors de chaque comité ;
- étudié le montant des honoraires présentés par les commissaires aux comptes ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- étudié les procédures de contrôle interne à la Société et fait des recommandations en ce sens ;
- entendu l'équipe de direction financière (Direction Financière, Contrôle de Gestion) ; et
- suivi l'évolution de la législation américaine Sarbanes-Oxley et de la législation française.

En 2007, le comité d'audit était composé de trois membres : Patrick Jones, Bo Dimert et Frédéric Spagnou, tous trois qualifiés d'administrateurs indépendants.

Patrick Jones a été nommé pour la première fois dans ce comité en 2001, Frédéric Spagnou en 2004, et Bo Dimert en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à celle de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité s'est réuni quatre fois et le taux de participation aux réunions a été de 100 %.

4.2 Comité des rémunérations (Compensation Committee)

Le Conseil d'administration de Genesys a mis en place un comité des rémunérations. Ce comité est en charge de :

- étudier et faire des propositions quant à la rémunération des mandataires sociaux, notamment pour ce qui concerne la part variable de ladite rémunération (en définissant les règles de fixation de cette part variable et en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation faite annuellement des performances des mandataires sociaux avec la stratégie à moyen terme de la Société) et tous avantages en nature, options de souscription ou d'achat d'actions reçus de toute société du groupe, dispositions relatives à leurs retraites, et tous autres avantages de toute nature ;
- proposer au Conseil des règles de répartition des jetons de présence et les montants individuels des versements à effectuer à ce titre aux administrateurs, en tenant compte de l'assiduité des administrateurs au Conseil et dans les comités ;
- proposer au Conseil un montant global pour les jetons de présence des administrateurs qui sera proposé à l'assemblée générale de la Société ;
- donner au Conseil un avis sur la politique générale d'attribution des options de souscription et/ou d'achat d'actions qui devra être raisonnable ou appropriée et sur le ou les plans d'options établis par la direction générale du Groupe, en particulier au regard des recommandations du rapport AFEP-MEDEF d'octobre 2003 sur le gouvernement d'entreprise dans les sociétés cotées ;
- indiquer au Conseil sa proposition en matière d'attribution d'option d'achat ou de souscription en exposant les raisons de son choix ainsi que ses conséquences ;
- définir à l'avance la périodicité des attributions afin d'éviter l'octroi d'option de manière opportuniste ;
- être informé de la politique de rémunération des principaux dirigeants non mandataires sociaux de la Société et d'autres sociétés du groupe ; et

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- examiner toute question que lui soumettrait le Président relative aux projets d'augmentations de capital réservées aux salariés.

Durant l'exercice 2007, le comité des rémunérations a, notamment :

- étudié les plans de motivation des cadres dirigeants de la Société ;
- étudié les modes d'attribution des options de souscription d'options au regard de la position occupée par le salarié dans la Société, du salaire perçu et des objectifs qui lui sont assignés ;
- fixé la part variable du Président au regard des résultats de l'exercice ;
- discuté des primes exceptionnelles allouées en cas de succès de l'offre publique d'achat sur la Société ;
- recommandé la modification de la clause de non concurrence du Président-Directeur Général et le statut ultérieur du Président lors de la cessation de ses fonctions ; et
- recommandé l'accélération des options de souscription d'actions dans le cadre de l'offre publique d'achat sur la Société.

Le comité des rémunérations comprend à ce jour Timothy Samples, Patrick Jones et Frédéric Spagnou, tous administrateurs indépendants. Patrick Jones a été nommé la première fois en 2003 et Frédéric Spagnou en 2004. Monsieur Samples a pris la succession de Thomas Abbott en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à la durée de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité s'est réuni cinq fois, et le taux de participation a été de 100 %.

4.3 Comité de communication et de supervision (*Disclosure Committee*)

Le Conseil d'administration de Genesys a constitué un comité de communication et de supervision pour revoir les communications publiques de la Société et s'assurer de leur exactitude et de leur exhaustivité. Le comité de communication et de supervision est chargé d'engager ou de superviser chacune des actions suivantes :

- vérification du respect des obligations d'information auxquelles la Société est soumise, notamment au vu des conditions posées par les réglementations boursières et financières applicables et remise d'un avis sur le respect de ces obligations par la Société ;
- préparation du calendrier des publications et communications de la Société et du contenu de leur forme ;
- préparation et organisation des réunions d'analystes ;
- préparation et organisation des conférences de presse ;
- sélection des media utilisées pour publier les informations (communiqués de presse, supports électroniques, etc.) ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- vérification que les procédures internes de collecte et les procédures de contrôle des informations devant être publiées par la Société sont définies, garantie de la fiabilité de ces procédures et contrôle du respect de ces procédures ;
- évaluation régulière, sous la direction du Président-Directeur Général et du Directeur Financier, des procédures internes de collecte et des procédures de contrôle des informations, recommandation de modifications apportées à ces procédures, le cas échéant, et contrôle de la mise en œuvre de modifications approuvées par le Président-Directeur Général et le Directeur Financier ;
- nomination de la personne ou des personnes en charge de la préparation et de la rédaction des rapports et des communications de la Société, qui peuvent être, à la discrétion du comité de communication et de supervision, des personnes différentes en fonction de l'objet des rapports ou des communications ;
- organisation de la formation des personnes impliquées dans le processus de communication des informations concernant la Société ;
- étude de chaque projet de rapport ou de communication de la Société, examen des informations qui y sont incluses et remise d'un avis sur l'opportunité de mener une diligence ou des enquêtes supplémentaires pour vérifier ces informations ;
- remise d'un avis sur l'importance de tout événement ou autre information concernant Genesys ;
- remise d'un avis sur l'opportunité de soumettre un projet de rapport ou de communication aux commissaires aux comptes, au conseil juridique ou à tout autre expert tiers pour la validation des informations incluses dans ce rapport ou cette communication ;
- remise d'un avis sur la nécessité d'obtenir l'approbation du Conseil d'administration de la Société sur le contenu du projet de rapport ou de communication ; et
- approbation des procédures de publication et de distribution des rapports ou des communications qui ont été approuvées par le comité de communication et de supervision, ainsi que les modalités de dépôt ou d'enregistrement auprès des autorités boursières.

Le comité de communication et de supervision de la Société peut déléguer à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs énumérés ci-dessus, à l'exception de l'approbation de la version définitive du rapport annuel de la Société (sous forme de document de référence en France).

Les membres actuels du comité communication et de supervision sont : François Legros, Jim Huzell, Jim Lysinger, Olivier Fourcade, Denise Persson, Andrew Lazarus, Shelly Roberston, Jon Pilon (Directeur Finance), et Patrick Janel (Responsable Juridique Groupe).

En 2007, le comité de communication et de supervision s'est réuni quatre fois, et le taux de participation a été de 70 %.

4.4 Comité stratégique (*Strategic committee*)

Le Conseil d'administration de Genesys a constitué en 2004 un comité stratégique dont la mission est de formuler des avis, des propositions ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration quant aux orientations

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

stratégiques de la Société, la politique de développement de son activité ainsi que toutes opérations stratégiques envisagées conformément à l'intérêt social.

A cette fin, le comité stratégique examine en détails tous les aspects relatifs aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de réorganisation, telles qu'augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, décisions d'emprunt, émissions d'obligations ou de valeurs mobilières, fusions, scissions ou offres publiques visant les actions de la Société.

Les membres du comité stratégique sont Patrick Jones, Frédéric Spagnou, Bo Dimert, Timothy Samples et David Detert. Messieurs Detert, Jones et Spagnou ont été nommés pour la première fois en 2004 et Messieurs Dimert et Samples ont été nommés pour la première fois en juin 2006. La durée de leur mandat dans ce comité est identique à la durée de leur mandat d'administrateur.

En 2007, le comité stratégique s'est réuni huit fois, et le taux de participation a été de 100 %.

4.5 Comité des nominations et de gouvernance (*Nominating and Governance committee*)

Ce comité a été créé en 2006. Les objectifs du comité des nominations et de gouvernance sont :

- l'identification des personnes qualifiées pour devenir administrateur et la recommandation de candidats pour tout poste vacant d'administrateur à remplir par le Conseil d'administration ou par les actionnaires ;
- superviser le rapport et l'évaluation de performance du Conseil d'administration et de chaque comité ;
- faire des recommandations au Conseil d'administration sur les candidats aux différents comités du Conseil d'administration ;
- s'assurer de la conformité en matière de gouvernance de l'entreprise ;
- prendre les mesures afin que la Société soit reconnue comme ayant des standards élevés de gouvernance d'entreprise.

Ce comité est composé de Patrick Jones et Timothy Samples. Il s'est réuni deux fois en 2007, et le taux de participation a été de 100 %.

II. Procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le Groupe (défini comme la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés) comme étant l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par le Conseil d'administration, les dirigeants, le personnel du Groupe afin de lui fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations financières et de gestion ;
- la conformité aux lois et aux règlements en vigueur ;
- la réalisation et la bonne gestion de ses opérations.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

En ce sens, le Groupe adopte une définition du contrôle interne comparable à celle du référentiel international « COSO » (Committee Of Sponsoring Organization de la Treadway Commission, dont les conclusions ont été publiées en 1992 aux Etats-Unis). A noter que, selon le référentiel « COSO », le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du Groupe Genesys. D'une façon générale, celui-ci a été élaboré à partir d'un recensement des procédures existantes et diffusées au sein de l'organisation effectué avec le support de la direction financière du Groupe. Ces procédures concernent l'ensemble des filiales du Groupe.

1. Organisation Générale du Contrôle Interne

Le Conseil d'administration et ses comités participent au fonctionnement du Groupe ainsi que décrit dans la précédente partie du présent rapport.

1.1 Comité de direction

Le Comité Exécutif, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit formellement deux fois par mois en présence de l'ensemble des responsables de chacun des principaux départements du Groupe. Ce comité revoit les résultats et l'activité, et décide des actions correctives à mettre en œuvre.

1.2 Comité de communication et supervision (*Disclosure Committee*)

Ce comité dont le rôle a été largement développé précédemment intervient en ce qui concerne les procédures d'élaboration et de vérification de l'information financière. Il examine tout particulièrement le document de référence.

1.3 L'audit interne

En 2007, l'audit interne du groupe se compose de salariés de Genesys et de consultants externes. En 2008, cette fonction sera à nouveau externalisée. Les principales tâches de cette équipe en 2007 ont été d'amener le Groupe à se mettre en conformité avec les normes imposées par la Loi de Sécurité Financière en France. Genesys estime être en conformité avec toutes les exigences légales.

L'équipe externe a aussi la charge d'études ponctuelles demandées par le comité d'audit, la direction générale ou la direction financière.

1.4 Référentiels

Code de Déontologie Financière

Le Groupe a adopté un code de Déontologie Financière applicable au Président-Directeur Général et au Directeur Financier, ainsi qu'aux responsables du contrôle de gestion et de la consolidation. Le Conseil d'administration est responsable de l'approbation de ce code et des avenants éventuels. Le Conseil d'administration pourra consulter le comité d'audit lorsqu'il s'agira d'amender ce code. (Voir paragraphe 6.1.2 sur les cadres dirigeants).

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Manuel de procédure

Dès août 2000, le Groupe a élaboré un premier manuel de procédures. Ce manuel recensait toutes les procédures comptables ainsi que les processus qui conduisent à la préparation des états comptables et financiers. Ce manuel a fait l'objet d'une révision complète au cours de l'exercice 2006 afin de tenir compte, en outre, de l'évolution du périmètre du Groupe au cours des dernières années.

Lors des exercices 2005 et 2006, l'équipe d'audit interne s'est assuré que l'ensemble des procédures clés et significatives étaient documentées, et a également vérifié et recommandé les actions correctives pour faire face aux éventuelles faiblesses constatées. Au cours de l'exercice 2007, la documentation a été à nouveau mise à jour et des tests ont été effectués sur les procédures par l'audit interne.

2. Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Sous l'autorité du Directeur Exécutif Finance, la Direction du Département de l'analyse et de la planification du Groupe et la Direction de la Consolidation sont responsables de la collecte, de l'analyse et de la cohérence des informations financières, ainsi que de l'ensemble des processus conduisant à l'élaboration des états financiers du Groupe.

2.1 Description du système d'information

Les systèmes d'information utilisés par la Direction Financière du Groupe et l'ensemble de nos filiales s'articulent autour des modules suivants :

- *Système de facturation*

Au cours de l'exercice 2003, nous avons terminé le déploiement de ce système qui est désormais unique et identique dans toutes nos entités. En 2004, la facturation Europe et Nord Amérique a été centralisée à Denver, Colorado, ce qui a permis de rendre ce service encore plus efficient. Ce système, dénommé Gedi, a été développé en interne par la Direction des Services Informatiques.

- *Système comptable*

Le système comptable utilisé est également identique dans toutes les filiales du Groupe (Sun Account de Systems Union). Ce système a été déployé depuis 1998 et est systématiquement installé lors de la création ou l'acquisition d'une nouvelle entité. L'unicité du système permet une maintenance aisée et facilite les paramétrages qui sont pilotés par la Direction du Contrôle de Gestion du Groupe.

- *Systèmes de reporting et de consolidation*

La Direction du Contrôle de Gestion a installé depuis 2002 un outil unique de reporting (Skover) afin de centraliser sous une même base de données toutes les données de gestion issues des différents systèmes. Fin 2003, la Direction de la Consolidation a installé un nouveau logiciel de consolidation (Safran) afin d'unifier l'intégration des flux de données communs aux reporting de gestion et à la consolidation, et afin d'améliorer les délais de production des états financiers. Le nouveau système est opérationnel et a été mis en service pour la consolidation du 31 décembre 2003.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Depuis début 2004, une liasse de données unique pour le reporting financier et la consolidation est envoyée mensuellement à la Direction Financière du Groupe et alimente les bases de données de consolidation et de reporting.

2.2 Le processus budgétaire

- *Le plan à long terme (« Business Plan »)*

Chaque année, le plan à long terme est réactualisé en fonction des dernières études connues sur l'environnement économique et sur notre marché. Ce plan est préparé par le département de l'analyse et de la planification et supervisé par le Directeur Groupe de la Finance et le Directeur Financier.

- *Budget Annuel*

Le processus est initié chaque année courant septembre par la le Directeur Groupe de la Finance. La Direction Générale définit les objectifs pour l'année à venir compte tenu du « Business Plan » et des performances de l'année en cours.

Chaque segment, division et département reçoit ses propres objectifs et élabore son budget sur des bases mensuelles. Ces budgets qui sont retournés au Directeur Groupe de la Finance sont ensuite vérifiés et validés avec la Direction Générale.

Ils sont ensuite consolidés et présentés fin janvier au Conseil d'administration pour approbation.

- *Actualisation des prévisions budgétaires annuelles*

Tous les trimestres, les prévisions budgétaires initiales sont réactualisées en tenant compte des dernières performances. Ce processus, piloté par le Directeur Groupe de la Finance, est plus léger que le processus d'élaboration du budget annuel mais implique les responsables de chaque grande direction fonctionnelle ainsi que les équipes finance de nos différentes entités.

2.3 Le processus de reporting de gestion mensuel

C'est le principal outil de suivi, de contrôle et de pilotage. Il est constitué d'une série de documents préparés par les différentes entités du groupe, validés et analysés par le département de l'analyse et de la planification et soumis aux membres du comité de direction.

Dans ce reporting mensuel, figurent les indicateurs clés de l'activité ainsi que des commentaires sur les tendances et les écarts par rapport au budget pour chacun des principaux segments et des principaux départements de la Société.

Les données comptables ainsi que les indicateurs de gestion sont vérifiés et analysés par le Directeur Groupe de la Finance de l'analyse et de la planification du Groupe et consolidés au sein d'une même base de données.

Afin de faciliter le reporting mensuel et d'améliorer les délais, la Direction Financière du Groupe a mis en place des processus de clôture qui s'appliquent à chaque entité. Des notes d'instructions ont été envoyées, détaillant le processus de préparation et de remontée des informations ainsi que le calendrier à respecter.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

2.4 Le processus de consolidation

Depuis début 2004, la Direction de la Consolidation procède à une consolidation mensuelle de l'ensemble des entités du périmètre du Groupe.

Les comptes consolidés sont établis selon le référentiel IFRS.

La Direction de la Consolidation actualise et envoie les procédures de consolidation aux filiales, de manière que celles-ci produisent des informations financières homogènes. Ces procédures fixent le plan de compte à utiliser ainsi que les principes et la définition des différentes rubriques de la liasse de consolidation.

Les liasses sont établies selon les principes comptables locaux. Les retraitements sont effectués par la Direction de la Consolidation du Groupe.

Les états financiers consolidés établis mensuellement sont rapprochés du reporting de gestion, étape essentielle du contrôle de cohérence.

Les commissaires aux comptes interviennent à la fin du premier semestre pour une revue limitée, ainsi que pour l'audit des comptes annuels.

3. *Démarche retenue et plans d'actions*

La Société a pour objectif d'être en mesure de procéder à terme à une évaluation globale de la pertinence et de la correcte application de son contrôle interne.

Au cours de l'année 2007, la Société a continué à faire progresser son contrôle interne en procédant à :

- l'externalisation de l'audit interne ;
- la mise à jour du système de comptabilité SUN pour avoir la version actuelle, plus fiable, et la centralisation de toutes les bases de données SUN locales dans un seul emplacement ;
- la mise en place d'un nouveau système de logiciels pour le budget et l'analyse (utilisé pour la préparation du budget 2008) ; et
- la mise en place d'un nouveau système de logiciels de consolidation, entièrement intégré dans le nouveau système de logiciels pour le budget et l'analyse. La Société a continué à utiliser le logiciel de consolidation existant pour la clôture de l'année 2007, et prévoit d'utiliser le nouveau dans le premier semestre de l'année 2008.

En 2007, Genesys a poursuivi ses efforts afin de déployer cette procédure par le biais de points de contrôle clefs permettant une vérification et une meilleure maîtrise de ses risques. Les travaux de documentation, de tests et d'amélioration des procédures par l'équipe d'audit interne et les différentes équipes du département Finance se sont poursuivis.

La Direction Générale du Groupe apporte tout son soutien à ses équipes.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

III. Mode d'exercice de la direction générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise de manière non exhaustive les décisions devant faire l'objet d'une approbation préalable par le Conseil. Ainsi le Président-Directeur Général doit consulter le Conseil pour :

- toutes opérations externes (acquisitions, cessions, apports d'entreprises, de fonds de commerces, d'actions, de branches d'activités ou d'éléments d'actifs isolés) ;
- tous investissements importants ;
- toutes opérations de restructuration interne ;
- toutes décisions de financement, d'endettement ou de liquidité ; et
- toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée du Groupe.

IV. Des principes et des règles pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ;

1. Rémunération brute globale

En 2007, le montant brut global, hors charges patronales, des rémunérations versées au titre de l'exercice 2007 aux administrateurs et dirigeants de Genesys et des sociétés qu'elle contrôle (au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce), soit 13 personnes, s'est élevé à 3,57 millions d'euros. Ce montant inclut l'ensemble des rémunérations versées aux dirigeants de Genesys au titre de leurs mandats sociaux et contrats de travail, ainsi que l'ensemble des rémunérations versées aux administrateurs.

Le montant total des avantages en nature accordés par la Société et ses filiales aux administrateurs et dirigeants s'est élevé en 2007 à 218.000 euros.

Au jour du dépôt du présent document de référence, il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique au profit des dirigeants de la Société.

Pour l'exercice 2007, aucun montant n'a été provisionné aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages en nature aux dirigeants ou aux membres du Conseil d'administration.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

2. Jetons de présence attribués aux administrateurs et membres des comités

Le Conseil d'administration dans sa séance du 23 janvier 2006 a établi un nouveau mode de répartition des jetons de présence suite à l'autorisation de l'assemblée générale du 28 juin 2005. La nouvelle répartition des jetons de présence entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006 s'établit comme suit :

- un jeton annuel de 12.000 euros attribué à chaque administrateur ;
- un jeton annuel de 5.000 euros attribué au Président du comité d'audit ;
- un jeton annuel de 3.000 euros au Président de chaque comité (hors comité d'audit) ;
- un jeton de 2.000 euros attribué à chaque administrateur à l'occasion de chacune des réunions du Conseil d'administration ; et
- un jeton de 1.000 euros attribué aux autres membres des comités à l'occasion de chacune de leurs réunions, à l'exclusion des administrateurs.

Pour l'exercice 2007, la même méthode a été utilisée et l'assemblée générale mixte du 29 juin 2007 a décidé de fixer le montant total des jetons de présence à 220.000 euros. Finalement, la somme de 219.000 euros été versée aux administrateurs au titre de l'exercice 2007.

Pour l'exercice 2008, il sera proposé à l'assemblée générale mixte du 30 juin 2008 de fixer le montant des jetons de présence à 110.000 euros pour le premier semestre 2008, que le Conseil d'administration répartira entre ses membres.

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération brute globale des administrateurs au titre des exercices 2006 et 2007 :

Administrateurs au 31 décembre 2007	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par les sociétés contrôlées au titre de l'exercice 2007 (en euros)	Rémunération brute globale versée par Genesys S.A. au titre de l'exercice 2006 (en euros)
François Legros	73.750	738.297	80.542 + 334.141 (versés par les sociétés contrôlées)
David Detert	37.000 (jetons de présence)	–	40.000 (jetons de présence)
Patrick Jones	59.000 (jetons de présence)	–	46.000 (jetons de présence)
Frédéric Spagnou	39.000 (jetons de présence)	–	39.000 (jetons de présence)
Timothy Samples	45.000 (jetons de présence)	–	18.500 (jetons de présence)
Bo Dimert	39.000 (jetons de présence)	–	19.000 (jetons de présence)

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

3. Rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général est fixée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations.

La somme de 812.047 euros a été versée à François Legros en sa qualité de Président du Conseil d'administration de Genesys S.A. et de Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. Pour 2007, ce montant inclut 287.068 euros à titre de salaires, 466.935 euros à titre de bonus et 58.044 euros à titre d'avantages en nature.

Conformément aux recommandations du comité des rémunérations, la rémunération variable annuelle versée au Président-Directeur Général est calculée sur la base de l'EBITDA réalisé par la Société, ainsi que sur des objectifs personnels établis par le comité des rémunérations. Pour l'exercice 2007, une rémunération variable de 466.935 euros a été versée. Pour l'année 2007, le bonus a été établi pour partie selon l'EBITDA réalisé par la Société en 2007 (384.935 euros), pour partie en fonction de critères de performance individuels (42.000 euros), plus 40.000 de bonus exceptionnel au 1^{er} trimestre 2007.

Le tableau suivant indique l'évolution de la rémunération de base (comprenant les avantages en nature) et la rémunération variable de François Legros au titre des exercices 2006 et 2007 :

(en euros)	Rémunération versée au titre de l'exercice 2007	Rémunération versée au titre de l'exercice 2006
Rémunération de base	345.112	414.683
Rémunération variable	466.935	–

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 18 septembre 2003, a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations, les termes et montants des indemnités qui seront versées au Président-Directeur Général en cas de cessation, de sa propre initiative ou à celle de la Société, de ses fonctions au sein de la Société. Aux termes de cette convention, il serait alors versé à Monsieur François Legros une indemnité de départ correspondant à son salaire annuel alors en vigueur, augmenté du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

Par ailleurs, du fait de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, et décrite à la section 7.1 ci-après, il a été jugé nécessaire de modifier la clause de non-concurrence devant lier le Président-Directeur Général suite à la cessation de ses fonctions afin d'en étendre la durée. En effet, compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que le Président-Directeur Général participe dans le long terme à la direction de Genesys après l'offre publique d'achat initiée par West Corporation qui a fait état de son intention de nommer un nouveau Président-Directeur Général si son offre est couronnée de succès, et afin de limiter le risque que des concurrents ne tirent profit de l'expérience et des compétences du Président-Directeur Général alors que le contrôle de la Société changera, il a été décidé que la clause de non-concurrence aurait une durée totale de 30 mois (soit douze mois supplémentaires par rapport à ce qui avait été fixé en 2003) et que cette extension dans le temps serait rémunérée par un montant supplémentaire déterminé *pro rata temporis* au même taux que l'indemnité initialement prévue, soit un montant pour 12 mois supplémentaires, égal à une fois la rémunération annuelle du Président-Directeur Général alors en vigueur, augmentée du montant de son bonus annuel prévu pour l'année correspondante.

4. Autres rémunérations versées aux dirigeants

Les dirigeants qui participent aux activités commerciales de la Société bénéficient d'un système d'intéressement aux termes duquel ils perçoivent un bonus annuel si la Société atteint certains objectifs de performance financiers.

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Si ces objectifs sont atteints, tous les employés bénéficiant du système d'intéressement perçoivent un bonus en fonction de leur niveau de responsabilité. Certains membres de l'équipe dirigeante ont l'usage d'un véhicule de la Société, à titre d'avantage en nature.

Le Conseil d'administration de la Société a approuvé, sur les recommandations du comité des rémunérations et en considération de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation, l'attribution de primes exceptionnelles à verser à certains cadres de la Société. Le versement de ces primes est conditionné à la réussite de l'offre publique d'achat initiée par West Corporation ou d'une offre concurrente. Pour certains cadres, le versement de ces primes, échelonné dans le temps, sera soumis à une condition de présence.

Le montant des primes qui a été fixé en fonction du prix par action offert par West Corporation selon une formule qui avait été prévue à l'avance s'élève à un montant global de 9.084.767 euros.

Fait à Montpellier,

Le 11 avril 2008

Le Président du Conseil d'administration,
François Legros

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

Annexe au rapport du Président du Conseil d'administration :

Nom et Prénom	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Date du début du mandat actuel	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société	Autres mandats et fonctions exercées dans toute société au cours des 5 dernières années
Legros François	42 ans	6 juin 1997	28 juin 2005	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	Président Directeur Général	Président du Conseil d'administration de Genesys Conferencing Inc. (USA) Président du Conseil de surveillance de Nextventure SAS	Administrateur de : Genesys Conferencing Ltd (HK) ; Genesys Conferencing Ltd (GB) ; Genesys Conferencing Pte Ltd (Singapour) ; Genesys Conferencing Pty Ltd (Australie) ; Genesys ConferencingLtd (Canada) ; Genesys Conferencing Srl (Italie) ; Genesys Conferencing KK (Japon)	N/A
Jones Patrick	63 ans	26 juin 2001	29 juin 2007	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2009	Administrateur	Président des Conseils d'administration de Lattice Semiconductor, Novell Inc. et Openware Systems	Administrateur de : Epocrates Inc., Smarttrust AB	Administrateur de : ORS Corn Trema AB Mobile365 Inc Intertrust Inc Liberate Technologies Inc
Samples Timothy	50 ans	16 juin 2006	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Consultant	Administrateur de : Syniverse Technologies Kabira Technologies	Administrateur de : Sonim Technologies PacWest Telecom
Detert David	70 ans	5 juin 2003	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	–	–	N/A
Spagnou Frédéric	49 ans	6 août 2004	6 août 2004	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2007	Administrateur	Vice Président Airline Business Groupe, Amadeus (France)		Administrateur de l'Ecole des Arts et Métiers
Dimert Bo	64 ans	16 juin 2006	16 juin 2006	Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008	Administrateur	Président des Conseils d'administration de Advoco Software AB, IpUnplugged AB, IKIVO AB et AddPro AB	Administrateur de : La Fondation Suède- Etats-Unis	Administrateur de Optimail AB Président du Conseil d'administration de Teleologic AB

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

6.4.2 Rapport des commissaires aux comptes visé à l'article L. 225-235 du Code de commerce

Genesys

Société Anonyme
Immeuble Le Triade
215, rue Samuel Morse
34000 Montpellier

**Rapport du Commissaire aux Comptes établi
en application de l'article L225-235 du Code de commerce
sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Genesys
pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration
et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Genesys et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

Chapitre 6

Le gouvernement d'entreprise

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 15 avril 2008
Les Commissaire aux Comptes

Fidrex

Deloitte & Associés

Didier NATTAF

Jean-Luc BERREBI

CHAPITRE 7

EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1 EVOLUTION RECENTE DE LA SOCIETE

Il convient de se référer au chapitre 5 pour des indications concernant l'évolution des affaires, la situation financière, les résultats de la Société, une comparaison avec les éléments équivalents des exercices précédents, ainsi que les commentaires des dirigeants sur les résultats de la Société.

La trésorerie nette de Genesys s'élève à 14,2 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, la dette financière de Genesys s'élève à 18,1 millions d'euros, et ses fonds propres à 61,745 millions d'euros. La Société devra rembourser, pour l'ensemble de l'exercice 2008, 8,2 millions d'euros au titre de son Contrat de Prêt, tel que modifié en janvier 2006.

La Société n'a pas connu, entre le début de l'année 2008 et la date de dépôt du présent document de référence, d'autres événements significatifs que ceux exposés dans le présent document.

7.1.1 Offre publique d'achat visant les titres de Genesys

Le 18 février 2008, le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni et a autorisé son Président-Directeur Général à signer, au nom et pour le compte de Genesys, un protocole d'accord (le « Protocole d'Accord ») entre West Corporation et Genesys gouvernant les conditions du dépôt et de la conduite de l'offre publique d'achat (l'« Offre ») sur Genesys par une filiale de West Corporation, West International Holdings Limited (l'« Initiateur »). Au cours de sa réunion, le Conseil d'administration de Genesys a exprimé son soutien au dépôt par l'Initiateur d'une offre publique d'achat portant sur les titres de Genesys conformément aux conditions prévues par le Protocole d'Accord, et son intention de recommander cette Offre.

Le 19 février 2008, le Protocole d'Accord a été signé par West Corporation et Genesys et a donné lieu à une annonce par voie de communiqué de presse conjoint de West Corporation et Genesys.

Le 19 février 2008, Lehman Brothers International (Europe), en qualité d'établissement présentateur, a déposé auprès de l'AMF un projet de note d'information conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF et à l'Instruction AMF n° 2006-07 du 25 juillet 2006 relatives aux offres publiques d'acquisition.

Le 19 février 2008, le Comité d'entreprise de Genesys a été informé du projet d'Offre conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 432-1 du Code du travail. Le 27 février 2008, une seconde réunion du Comité d'entreprise a été tenue en présence des représentants de l'Initiateur et de West Corporation, au cours de laquelle ces derniers ont répondu aux questions du Comité d'entreprise, portant notamment sur la présentation du groupe West (histoire, segments d'activités et implantation géographique, structures actuelles, chiffre d'affaires), sur les motifs du rapprochement envisagé (en particulier, les aspects technologiques et stratégiques) et sur les projets de West Corporation pour l'entité Genesys en France.

Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 afin notamment d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt qu'elle présente ainsi que ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF. Tous les membres du Conseil d'administration ont participé à la réunion. Le Conseil d'administration a conclu que l'Offre est dans l'intérêt de Genesys, de ses salariés, et de ses actionnaires et a décidé, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'actions de Genesys d'apporter leurs actions à l'Offre.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Le 3 mars 2008, Genesys a déposé auprès de l'AMF un projet de note d'information en réponse incluant, notamment, l'avis motivé du Conseil d'administration susmentionné, ainsi que l'avis du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés, agissant en qualité d'expert indépendant.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-23 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 08-050 en date du 18 mars 2008 sur la note d'information de West International Holdings Limited.

En application de l'article L. 621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son Règlement général, l'AMF a apposé le visa n° 08-051 en date du 18 mars 2008 sur la note d'information en réponse de Genesys.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du Règlement général de l'AMF, le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de West International Holdings Limited et le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Genesys ont déposé auprès de l'AMF, respectivement le 18 mars 2008 et le 19 mars 2008.

Les notes d'information et les documents relatifs aux autres informations de West International Holdings Limited et de Genesys sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'Offre a été ouverte le 25 mars 2008 et sa clôture interviendra le 7 mai 2008.

Principaux termes de l'Offre

L'Initiateur a proposé aux actionnaires et aux détenteurs d'obligations remboursables en actions émises par Genesys d'acquérir :

- toutes les actions existantes de la Société (incluant les actions représentées par des *American Depositary Shares* ou « ADS ») ainsi que les actions susceptibles d'être émises à raison du remboursement des ORA (telles que définies ci-dessous) ou de l'exercice d'options de souscription, soit un nombre maximum de 75.125.275 actions⁽⁶⁾ (les actions de la Société étant négociées sur le compartiment C du marché Euronext Paris (« NYSE Euronext Paris ») sous le code ISIN FR0004270270 – GNS); et
- la totalité des obligations remboursables en actions (les « ORA ») émises par la Société le 27 mars 2001, soit un nombre maximum de 175.826 ORA.

Les actions et les ORA sont ci-après désignées ensemble les « Titres ».

L'Initiateur offre :

- aux actionnaires d'acquérir leurs actions en contrepartie d'une somme en numéraire de 2,50 euros par action,
- aux détenteurs d'ORA d'acquérir leurs ORA en contrepartie d'une somme en numéraire de 4,03 euros par ORA.

(6) Parmi lesquelles 228.573 actions pouvant résulter de la conversion des ORA.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

L'Offre vise également aux Etats-Unis, à des conditions substantiellement identiques à celles offertes pour les actions, les ADS émises par Genesys (chaque ADS représentant une action de la Société). Les ADS sont négociées aux Etats-Unis de gré à gré (over-the-counter ou « OTC ») sur le marché dit « *Pink Sheets* » sous le symbole OTC : GNSYY. Un supplément à la note d'information qui contient des informations importantes sur la manière dont les porteurs d'ADS peuvent apporter leurs titres à l'Offre aux Etats-Unis a été préparé pour les porteurs d'ADS et est tenu à leur disposition par The Bank of New York, dépositaire des ADS.

La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'Initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre est soumise à la condition de l'apport à l'Offre d'actions de la Société représentant, à la date de clôture de l'Offre, au moins 66,66 % du capital et des droits de vote de la Société, sur une base totalement diluée.

L'Offre est soumise à l'examen des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni. La clôture de l'Offre est soumise à la condition suspensive de l'obtention des autorisations de la part de ces autorités, dans les conditions prévues à l'article 231-11 du Règlement général de l'AMF. Conformément à cet article, l'Offre sera caduque si l'une des autorités citées ci-dessus engageait une procédure équivalente à la procédure approfondie dite de « Phase II » de la Commission européenne soit : (i) aux Etats-Unis d'Amérique, en cas d'extension de la période de 15 jours à compter du dépôt d'une notification complète prévue par le *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* de 1976, tel que modifié; (ii) au Royaume-Uni, en cas de renvoi à la Commission de la concurrence (*Competition Commission*) selon les dispositions de la Section 33(1) de l'*Enterprise Act* de 2002; et (iii) en Allemagne, en cas de procédure de revue approfondie (*Hauptprüfverfahren*) conformément aux articles 40(1) et 40(2) de la loi relative aux restrictions de concurrence (*Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen* ou « *GWB* »). Les démarches auprès des autorités de la concurrence aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni ont été entamées les 19 et 20 février 2008.

Les autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni ont autorisé l'opération respectivement le 5 mars 2008, le 13 mars 2008 et le 18 avril 2008.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, Lehman Brothers International (Europe) garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre est effectuée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre est également effectuée conformément aux dispositions de la Règlementation 14 E prise en application du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié, de manière à permettre aux porteurs d'ADS de participer à l'Offre.

Dans l'hypothèse où les actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Genesys, l'Initiateur a indiqué qu'il avait l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les actions de la Société, conformément aux articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

En outre, l'Initiateur s'est réservé la possibilité, dans l'hypothèse où il ne pourrait pas, à l'issue de l'Offre, mettre en œuvre un retrait obligatoire, de demander à Euronext Paris la radiation des actions de son marché. Il est rappelé que Euronext Paris ne pourra accepter cette demande que si la liquidité des actions est fortement réduite à l'issue de l'Offre, de telle sorte que la radiation de la cote soit dans l'intérêt du marché.

Par ailleurs, en cas de réalisation de l'Offre, l'Initiateur a l'intention de mettre fin au contrat de dépôt des ADS. La résiliation du contrat de dépôt des ADS nécessitera de la part de la Société le respect d'un préavis d'au moins 30 jours.

L'Initiateur a indiqué avoir l'intention de remplacer le Président-Directeur Général à l'issue de l'Offre et de modifier la composition du Conseil d'administration de la Société afin de refléter sa nouvelle structure d'actionnariat.

Suite au remplacement du Président-Directeur Général, le contrat de travail de droit français de ce dernier, qui avait été suspendu lors de son entrée en fonctions, reprendra effet conformément aux termes et conditions qui résultent des termes d'origine du contrat de travail de 1988, et des avenants des 23 janvier 1997, 30 juin 1997 et 8 juillet 2003. Un aménagement concernant le titre qui sera donné à l'actuel Président-Directeur Général, une fois redevenu salarié, a toutefois été approuvé par le Conseil d'administration du 18 février 2008, afin que ce titre soit « Directeur Général Adjoint » et non « Directeur Général », afin de refléter clairement le lien de subordination que l'actuel Président-Directeur Général aura, une fois redevenu salarié, vis-à-vis du nouveau Président-Directeur Général.

L'actuel Président-Directeur Général a informé West Corporation qu'il se mettra sa disposition en tant que salarié, dans toute la mesure nécessaire, afin de faciliter la transition suite à l'Offre. Compte tenu du fait qu'il n'est pas prévu que l'intéressé participe dans le long terme à la direction de la Société après la clôture de l'Offre, et afin d'éviter que d'éventuelles négociations concernant les conditions de son départ ne viennent perturber le bon déroulement de la période où il restera présent au sein de la Société en qualité de salarié afin de gérer la transition après la nomination d'un nouveau Président-Directeur Général, il est apparu opportun au Conseil d'administration d'encadrer à l'avance les conditions du départ éventuel de l'intéressé afin de permettre une transition sereine. L'intéressé pourrait ainsi recevoir, s'il est mis fin à son contrat de travail, en sus des indemnités prévues par la loi et la convention collective, une indemnité égale à un an de salaire, assortie de certains dédommagements ayant trait à son éventuel déménagement. Il pourrait également se voir rembourser certains frais (plafonnés) et bénéficier d'un engagement (limité dans le temps) relativement au maintien de son visa américain.

Par lettre en date du 17 février 2008, West Corporation a confirmé qu'elle se portait fort, sous réserve des lois et règlements applicables, du respect et de la mise en œuvre des avantages approuvés par le Conseil d'administration de Genesys sur recommandation du Comité des rémunérations, qui, au jour de la prise de contrôle du Conseil d'administration de Genesys par West Corporation, n'auraient pas été payées à l'actuel Président-Directeur Général de Genesys.

Les conditions de l'Offre sont plus amplement décrites dans les notes d'informations de West International Holdings Limited et de Genesys qui sont disponibles sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

7.1.2 Extrait du communiqué de presse diffusé conjointement par Genesys et West Corporation le 19 février 2008

OMAHA, Etat du Nevada, VIENNA, Etat de Virginie et MONTPELLIER, France, le 19 février 2008 – West Corporation (« West »), un des principaux fournisseurs de solutions de communication externalisées, et Genesys (Euronext Paris : FR0004270270) (« Genesys »), un des principaux fournisseurs mondiaux de services de

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

collaboration multimédia, ont annoncé, ce jour, que West avait pour intention d'acquérir Genesys et de procéder au rapprochement entre Genesys et InterCall, une filiale de West. West effectuera une offre publique d'achat au prix de 2,50 euros par action et, s'agissant des American Depositary Shares (ADS), du montant équivalent en dollars américains. A cet effet, West International Holdings Limited, une filiale détenue à 100 % par West, a déposé, ce jour, auprès de l'Autorité des marchés financiers, un projet de note d'information. Le Conseil d'administration de Genesys a apporté son soutien à ce projet à l'unanimité et a autorisé la signature du protocole d'accord entre les deux sociétés. Le Conseil d'administration de Genesys a l'intention de recommander l'Offre à ses actionnaires. Conformément à la législation française et au protocole d'accord, cette recommandation fera l'objet d'une publication dans le projet de note d'information en réponse qui sera déposé par Genesys auprès de l'AMF dans les 10 prochains jours ouvrables.

Le prix de l'offre publique de 2,50 euros par action Genesys (soit environ 3,68 dollars américains⁽⁷⁾), représente une prime de 50 % par rapport au cours de clôture de l'action Genesys le 18 février 2008, dernier jour de négociation de l'action Genesys avant la diffusion du présent communiqué et une prime de 42 % par rapport au cours moyen de l'action Genesys (pondéré par les volumes) sur les trois derniers mois. Le montant total de la transaction, hors les frais relatifs à l'opération, est d'environ 182,9 millions d'euros (soit environ 268,8 millions de dollars américains) dont le financement devrait être assuré à la fois par les liquidités disponibles de West (en euros et en dollars américains), et par les facilités de crédit bancaires de West. West s'attend à réaliser l'opération au cours du second trimestre.

« West s'est fermement engagée à élargir la présence globale d'InterCall et l'annonce effectuée aujourd'hui représente une étape significative dans l'accomplissement de cet objectif » a affirmé Mr. Barker, Directeur Général (CEO) de West Corporation. « Une fois achevée, cette opération renforcera notre position de leader et offrira à notre base de clientèle combinée davantage de solutions en matière de collaboration et de traitement personnalisé dans plus d'endroits que pour tout autre fournisseur de services de conférences à travers le monde. »

« Genesys a développé pour les entreprises globales un des services leaders en matière de conférence multimédia et est reconnue dans ce secteur comme un leader de la technologie de la téléconférence » souligne François Legros, Président-Directeur Général de Genesys. « Le Conseil d'administration et moi-même nous réjouissons de constater que les efforts et les innovations de nos salariés et associés se voient reconnus et feront désormais part intégrante d'une structure bien plus importante. »

Le conseiller financier de Genesys est Houlihan Lokey Howard & Zukin (Europe) Limited et le conseiller financier de West Corporation, Lehman Brothers, Inc.

Ricol Lasteyrie & Associés a été nommé par Genesys en qualité d'expert indépendant, conformément à l'article 261-1 I du Règlement général de l'AMF. Son rapport, en cours de finalisation, sera inclus dans le projet de note d'information en réponse de Genesys.

Informations concernant l'offre publique d'achat et autres informations publiques

L'opération sera effectuée sous la forme d'une offre publique d'acquisition suivant la procédure normale conformément aux lois et règlements français visant la totalité des actions Genesys, des obligations remboursables en actions et des ADS représentatifs d'actions Genesys.

(7) Sur la base d'un taux d'échange euros/dollars américains de 1,47.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

L'Offre ne sera ouverte que lorsque l'autorité de régulation française, l'AMF, l'aura autorisée. Il est prévu que l'Offre soit soumise aux conditions suivantes : (i) l'apport à l'Offre de titres Genesys représentant plus de 66,66 % de la totalité des actions Genesys (en ce compris les actions représentées par des ADS) sur une base entièrement diluée et (ii) l'obtention des autorisations des autorités de la concurrence aux Etats-Unis d'Amérique, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Le projet de note d'information a été déposé auprès de l'AMF le 19 février 2008.

Un communiqué de presse distinct contenant des informations détaillées relatives à l'Offre sera publié par West conformément à l'article 231-16 du Règlement Général de l'AMF.

Informations supplémentaires

L'offre publique d'achat visant les actions Genesys n'a pas encore commencé. Ce communiqué de presse est à but informatif uniquement et ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou une sollicitation en vue de vendre des titres de Genesys dans un quelconque pays (y compris les Etats-Unis d'Amérique ou la France). La sollicitation et l'offre d'achat d'actions Genesys (en ce compris les actions représentées par des ADS) seront effectuées et ne seront valables qu'en vertu d'une note d'information relative à l'offre publique d'acquisition et des autres documents s'y rapportant et une fois que l'offre aura été ouverte en conformité aux lois et règlements français. Les actionnaires de Genesys et les autres investisseurs sont invités à lire la note d'information qui sera déposée par West International Holdings Limited auprès de l'AMF ainsi que la note en réponse de Genesys qui sera également déposée par Genesys auprès de l'AMF dans la mesure où ces documents contiendront des informations importantes relatives, en particulier, aux termes et conditions de l'offre publique d'achat. Les actionnaires de Genesys et autres investisseurs pourront obtenir gratuitement des copies des documents d'offre déposés auprès de l'AMF sur le site de l'AMF, www.amf-france.org. Les documents relatifs à l'offre établis par West International Holdings Limited, y compris en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet de West, www.west.com. Les documents relatifs à l'Offre établis par Genesys, y compris en langue anglaise, pourront être obtenus gratuitement sur le site Internet de Genesys, www.Genesys.com. Les détenteurs d'ADS Genesys sont, en outre, invités à lire le supplément à la note d'information destiné aux détenteurs d'ADS qui, au moment de l'offre publique d'achat, sera mis à leur disposition auprès de The Bank of New York et qui contiendra des informations importantes sur les modalités d'apport de leurs ADS à l'offre publique d'achat. Les actionnaires et autres investisseurs sont invités à lire ces documents avant de prendre toute décision relative à l'Offre.

La publication ou la distribution du présent communiqué de presse peut, dans certains pays, faire l'objet de restrictions légales ou réglementaires. Ce communiqué ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement ni indirectement. La réception de ce communiqué ne constitue pas une offre dans un pays où une offre d'achat ou une offre de valeurs mobilières seraient illégales.

7.1.3 Extrait du communiqué de presse diffusé par Genesys le 4 mars 2008

DEPOT D'UN PROJET DE NOTE D'INFORMATION PRESENTE PAR LA SOCIETE GENESYS EN REPOSE AU PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT INITIE PAR WEST INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED VISANT LES ACTIONS ET LES OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS DE GENESYS – Le présent communiqué est publié conformément aux dispositions de l'Article 231-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Offre, le projet de note d'information et le projet de note d'information en réponse restent soumis à l'examen de l'AMF.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Description de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 231-13 et 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, la société West International Holdings Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée, immatriculée au registre des sociétés (*Registrar of Companies*) sous le numéro 6457793, dont le siège social est situé Topeka House, The Luther Challis Business Centre, Gloucester, GL4 3HX, Royaume-Uni (l'« Initiateur »), filiale à 100 % de la société West International Corporation, elle-même filiale à 100 % de la société West Corporation, société de droit américain constituée dans l'Etat du Delaware, dont le siège social est situé 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808 (« West Corporation »), a proposé aux actionnaires et aux détenteurs d'obligations remboursables en actions émises par Genesys, société anonyme au capital de 69.882.837 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 339 697 021, dont le siège social est situé Le Triade, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier (« Genesys » ou la « Société ») d'acquérir dans les conditions décrites ci-après (l'« Offre ») :

- toutes les actions existantes de la Société (incluant les actions représentées par des *American Depositary Shares* ou « ADS ») ainsi que les actions susceptibles d'être émises à raison du remboursement des ORA (telles que définies ci-dessous) ou de l'exercice d'options de souscription, soit un nombre maximum de 75.125.275 actions⁽⁸⁾ (les actions de la Société étant négociées sur le compartiment C du marché Euronext Paris (sous le code ISIN FR0004270270 – GNS) (les « Actions »); et
- la totalité des obligations remboursables en actions (les « ORA ») émises par la Société le 27 mars 2001, soit un nombre maximum de 175.826 ORA.

Les Actions et les ORA sont ci-après désignées ensemble les « Titres ».

L'Initiateur offre :

- aux actionnaires d'acquérir leurs Actions en contrepartie d'une somme en numéraire de 2,50 euros par Action,
- aux détenteurs d'ORA d'acquérir leurs ORA en contrepartie d'une somme en numéraire de 4,03 euros par ORA.

L'Offre vise également aux Etats-Unis, à des conditions substantiellement identiques à celles offertes pour les actions, les ADS émises par Genesys (chaque ADS représentant une action de la Société). Les ADS sont négociées aux Etats-Unis de gré à gré (over-the-counter ou « OTC ») sur le marché dit « *Pink Sheets* » sous le symbole OTC : GNSYY. Les porteurs d'ADS sont invités à se procurer le supplément à la note d'information qui contient des informations importantes sur la manière dont les porteurs d'ADS peuvent apporter leurs titres à l'Offre aux Etats-Unis, tenu à leur disposition par The Bank of New York, dépositaire des ADS.

La société Geene S.A.S., filiale indirecte de Genesys qui détient la totalité des ORA, a indiqué à l'Initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre.

L'Offre est soumise à la condition de l'apport à l'Offre d'Actions de la Société représentant, à la date de clôture de l'Offre, plus de 66,66 % du capital et des droits de vote de la Société, sur une base totalement diluée.

(8) Parmi lesquelles 228.573 actions pouvant résulter de la conversion des ORA.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

L'Offre est soumise à l'examen des autorités compétentes en matière de contrôle des concentrations aux Etats-Unis d'Amérique, en Allemagne et au Royaume-Uni. La clôture de l'Offre est soumise à la condition suspensive de l'obtention des autorisations de la part de ces autorités, dans les conditions prévues à l'article 231-11 du Règlement général de l'AMF. Conformément à cet article, l'Offre sera caduque si l'une des autorités citées ci-dessus engageait une procédure équivalente à la procédure approfondie dite de « Phase II » de la Commission européenne soit : (i) aux Etats-Unis d'Amérique, en cas d'extension de la période de 15 jours à compter du dépôt d'une notification complète prévue par le *Hart-Scott-Rodino Antitrust Improvements Act* de 1976, tel que modifié; (ii) au Royaume-Uni, en cas de renvoi à la Commission de la concurrence (*Competition Commission*) selon les dispositions de la Section 33(1) de l'*Enterprise Act* de 2002; et (iii) en Allemagne, en cas de procédure de revue approfondie (*Hauptprüfverfahren*) conformément aux articles 40(1) et 40(2) de la loi relative aux restrictions de concurrence (*Gesetz gegen Wettbewerbsbeschränkungen* ou « GWB »). Les démarches auprès des autorités de la concurrence aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni ont été entamées les 19 et 20 février 2008.

Lehman Brothers International (Europe) a, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, déposé le projet de note d'information auprès de l'AMF pour le compte de l'Initiateur le 19 février 2008. Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, Lehman Brothers International (Europe) garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre sera réalisée selon la procédure normale conformément aux dispositions des articles 232-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Offre sera également effectuée conformément aux dispositions de la Règlementation 14 E prise en application du *Securities Exchange Act* de 1934, tel que modifié, de manière à permettre aux porteurs d'ADS de participer à l'Offre.

Dans l'hypothèse où les Actions non présentées à l'Offre ne représentent pas plus de 5 % du capital ou des droits de vote de Genesys, l'Initiateur a indiqué qu'il avait l'intention de demander à l'AMF, dans un délai de trois mois à l'issue de la clôture de l'Offre, la mise en œuvre d'un retrait obligatoire visant les Actions de la Société, conformément aux articles 237-14 et suivants du Règlement général de l'AMF.

En outre, l'Initiateur s'est réservé la possibilité, dans l'hypothèse où il ne pourrait pas, à l'issue de l'Offre, mettre en œuvre un retrait obligatoire, de demander à NYSE Euronext Paris la radiation des Actions du marché Euronext Paris. Il est rappelé que NYSE Euronext Paris ne pourra accepter cette demande que si la liquidité des Actions est fortement réduite à l'issue de l'Offre, de telle sorte que la radiation de la cote soit dans l'intérêt du marché.

Par ailleurs, en cas de réalisation de l'Offre, l'Initiateur a l'intention de mettre fin au contrat de dépôt des ADS. La résiliation du contrat de dépôt des ADS nécessitera de la part de la Société le respect d'un préavis d'au moins 30 jours.

Avis motivé du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Genesys s'est réuni le 3 mars 2008 afin notamment d'examiner le projet d'Offre et de rendre un avis motivé sur l'intérêt qu'elle présente ainsi que ses conséquences pour la Société, ses actionnaires et ses salariés, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF. Tous les membres

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

du Conseil d'administration ont participé à la réunion. Le Conseil d'administration a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

« 1. Examen des termes et conditions de l'Offre et du Rapport

– Examen des termes et conditions de l'Offre :

Il est rappelé au Conseil d'administration que lors de sa réunion du 18 février 2008, il a discuté de la qualité de l'Offre formulée par West, tant en termes de prix qu'en termes de rapidité éventuelle et de certitude d'exécution. Après un examen attentif, le Conseil d'administration a considéré que l'Offre de West constituait la solution la plus attractive pour la Société, ses actionnaires et ses salariés. En considération de ces éléments, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 18 février 2008, exprimé à l'unanimité son soutien à l'Offre de West et autorisé le Président-Directeur Général à signer avec West, pour le compte de Genesys, un protocole d'accord qui a été signé le 19 février 2008, après que le Conseil eut attentivement revu les stipulations de ce protocole d'accord (le « Protocole d'Accord »).

Il est également rappelé que le Conseil d'administration qui s'est tenu le 18 février 2008 a fait état de son intention, sous réserve de l'absence d'offre concurrente et après examen d'un projet de rapport préparé par Ricol, Lasteyrie & Associés, intervenant en qualité d'expert indépendant, nommé à cet effet le 21 décembre 2007 conformément aux dispositions des articles 261-1 et suivants du Règlement général de l'AMF, de recommander l'Offre formulée par West.

Il est indiqué que le Conseil d'administration est réuni ce jour afin d'examiner l'Offre qui a été déposée par West le 19 février 2008 sur l'ensemble des actions et des ORA de la Société selon les termes du Protocole d'Accord et d'émettre un avis motivé sur cette Offre, conformément aux dispositions de l'article 231-19 du Règlement général de l'AMF.

Il est rappelé que l'Offre prend la forme d'une offre publique d'achat soumise au droit français portant sur la totalité des valeurs mobilières émises par la Société, à savoir les actions (en ce inclus les actions représentées par des American Depositary Shares ou « ADS ») (les « Actions ») et les ORA détenues par Geene S.A.S., une filiale indirecte de la Société (ci-après ensemble les « Titres »). Il est par ailleurs rappelé que la société Geene S.A.S. a indiqué à l'Initiateur par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre.

Selon les termes de l'Offre, West s'engage à offrir aux porteurs de Titres de la Société :

- 2,50 euros par action;
- 4,03 euros par ORA.

Les administrateurs examinent le projet de note d'information de West soumis à l'AMF le 19 février 2008 ainsi que le projet de note d'information en réponse de la Société qui sera soumis à l'AMF dans le cadre de l'Offre, ces documents ayant été soumis au Conseil d'administration dans des délais permettant une revue complète et adéquate.

Le Conseil d'administration examine attentivement les méthodes d'évaluation utilisées par West et son conseil financier Lehman Brothers Inc. dans le cadre de la valorisation des Titres de la Société.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Il est rappelé que l'Offre est soumise à la condition que plus de 66,66 % du capital et des droits de vote de la Société, déterminés sur une base totalement diluée, soient apportés à l'Offre.

Il est rappelé que l'Offre est également soumise à la condition que l'opération soit approuvée sans examen approfondi (dit de « Phase 2 ») par les autorités de concurrence en Allemagne, au Royaume-Uni et aux Etats-Unis. Tous les dépôts nécessaires en vue d'obtenir ces autorisations ont été effectués et les décisions des autorités sont attendues le 6 mars pour les Etats-Unis, le 19 mars pour l'Allemagne et au cours de la deuxième moitié du mois d'avril pour le Royaume-Uni. A ce jour, et selon les informations transmises par les conseils de West, des demandes d'informations complémentaires ont été reçues de la part de chacune des autorités saisies. Les questions relatives aux activités de Genesys concernent principalement les coordonnées des principaux clients de Genesys (que certaines autorités de concurrence souhaitent contacter afin de recueillir leurs avis sur l'opération), l'historique des parts de marché de Genesys sur les trois dernières années, une description de la politique de prix et de rabais de Genesys, la communication des plans d'affaires et des plans marketing utilisés par Genesys au cours de l'exercice 2007, la part de marché de Genesys sur l'ensemble du secteur de la communication au niveau européen, ou encore le chiffre d'affaires de Genesys sur certains segments en Europe et dans le monde. Selon les indications des conseils de West, ces questions ne suspendent pas les délais dans lesquels les autorités de concurrence devraient se prononcer mais doivent néanmoins être traitées rapidement. Les informations nécessaires seront fournies aux conseils de West à titre confidentiel en vue de leur transmission aux autorités de concurrence concernées mais ne seront pas communiquées à West.

Le Conseil d'administration observe que West a indiqué qu'il a l'intention, dans l'hypothèse où il viendrait à détenir au moins 95 % du capital et des droits de vote de la Société, de demander à l'AMF la mise en œuvre d'une procédure de retrait obligatoire dans les conditions prévues par les articles 237-14 et suivants du règlement général de l'AMF.

Le Conseil d'administration relève que West a indiqué que son principal objectif serait de rapprocher Genesys et sa filiale InterCall. West maintiendra le positionnement de Genesys et sa stratégie de leader dans la fourniture de services de téléconférence, en particulier sur les achats intégrés, les services multimédia à valeur ajoutée et les grands comptes internationaux. West continuera de fournir ces services d'audio, de vidéo et de webconférence aussi bien par l'intermédiaire des structures de vente existantes d'InterCall que par celles de Genesys. La plupart des solutions et des services offerts par Genesys étant substantiellement identiques à ceux que InterCall fournit déjà à ses clients, West n'a pas l'intention de modifier les activités de Genesys ou d'InterCall à l'issue de l'Offre, en particulier les services multimédia.

Le Conseil d'administration remarque que West a l'intention de modifier, en cas de succès de l'Offre, la composition du Conseil d'administration afin de refléter la nouvelle structure de l'actionnariat de la Société et de nommer un nouveau Président-Directeur Général de la Société en remplacement de l'actuel Président-Directeur Général. Ce dernier a informé West qu'il se tiendra à la disposition de West en tant que de besoin afin de faciliter la transition à l'issue de l'Offre. Pendant la période où il restera présent au sein de la Société afin de gérer la transition après la nomination du nouveau Président-Directeur Général, il sera employé au sein du groupe Genesys en tant que salarié.

Le Conseil d'administration note également qu'après la clôture de l'Offre, et en fonction de ses résultats, West a déclaré avoir l'intention d'examiner les différentes structures juridiques et financières qui peuvent être envisagées afin de faciliter l'intégration opérationnelle des sociétés des deux groupes. En particulier, West s'est engagé à examiner les modalités juridiques, fiscales et financières d'un rapprochement des activités respectives des deux groupes aux Etats-Unis, par exemple par le biais de la cession par la Société de ses filiales américaines à West ou à

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

l'une des filiales de West. West a indiqué qu'une telle réorganisation serait menée dans le respect des lois et règlements applicables et afin d'assurer le développement et la rentabilité de la Société. West a également indiqué ne pas avoir l'intention de fusionner Genesys avec InterCall ni avec aucune autre de ses filiales.

Le Conseil d'administration remarque, en outre, que West a indiqué qu'à l'avenir la politique de distribution de dividendes de la Société, sera déterminée au regard de ses capacités de distribution et de ses besoins de financement pour la conduite de ses activités.

Le Conseil d'administration souligne, enfin, le fait qu'aux termes du Protocole d'Accord et compte tenu de la clause de changement de contrôle prévue par le contrat de crédit en date du 27 janvier 2006 conclu entre la Société et certains prêteurs, West fera en sorte que le montant de l'emprunt qui restera dû en application du contrat de crédit précité, soit, à la date de règlement-livraison des Titres, (i) maintenu avec l'accord des prêteurs au titre dudit contrat qui devront alors renoncer au bénéfice de la clause de changement de contrôle contenue dans le contrat de crédit, ou (ii) refinancé.

En application de l'article L. 432-1 al. 4 du Code du travail, le Comité d'entreprise de Genesys a été informé le 19 février 2008, immédiatement après le dépôt de l'Offre de West. Le 27 février 2008, une seconde réunion du Comité d'entreprise a été tenue en présence des représentants de West, au cours de laquelle ces derniers ont répondu aux questions du Comité d'entreprise portant notamment sur la présentation du groupe West (histoire, segments d'activité et implantation géographique, structures actuelles, chiffre d'affaires), sur les motifs du rapprochement envisagé (en particulier, les aspects technologiques et stratégiques) et sur les projets de West pour Genesys en France.

Lors de cette seconde réunion du Comité d'entreprise, West a réitéré et précisé divers points déjà abordés dans son projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 19 février 2008. En particulier, West a indiqué :

- que Genesys dispose d'un portefeuille de clients attractif et complémentaire à celui d'InterCall;*
- que l'acquisition de Genesys est susceptible de fournir à InterCall des salariés de valeur;*
- que l'acquisition de Genesys renforcerait de manière significative la présence d'InterCall en Europe et contribuerait à renforcer sa présence dans la région Asie-Pacifique (InterCall étant organisée par région avec une structure proche de celle de Genesys);*
- que ce rapprochement ne devrait pas avoir d'impact sur les relations entre les clients de Genesys y compris les accords en cours et que l'excellente qualité de service que les clients de Genesys attendent sera préservée;*
- qu'InterCall a l'intention de maintenir le positionnement de Genesys et sa stratégie de leader dans la fourniture de services de téléconférence, en particulier sur les achats intégrés, les services multimédia à valeur ajoutée et les grands comptes internationaux;*
- qu'en cas de succès de l'Offre, les employés de Genesys deviendront à part entière membres du groupe InterCall élargi tout en conservant leur statut et avantages sociaux et qu'InterCall n'envisage aucun changement aux plans de prévoyance ou de retraite actuellement en vigueur;*
- que la culture d'InterCall est proche de celle de Genesys.*

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

La parole est donnée aux représentants du Comité d'entreprise. Le Comité prend acte de ces réponses et remercie West d'avoir répondu aux questions du Comité d'entreprise. Beaucoup de questions ont été posées par le Comité, essentiellement sur la stratégie d'InterCall avec Genesys. West ne semble pas encore être en mesure de détailler les synergies. Dans ce cadre, le Comité d'entreprise ne donnera aucune recommandation sur le caractère amical ou hostile de l'Offre.

– Examen du Rapport du cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés

Le Président-Directeur Général appelle maintenant l'attention du Conseil d'administration sur les termes et conditions de l'attestation sur le caractère équitable du prix offert délivrée par Ricol, Lasteyrie & Associés dans le cadre de son Rapport relatif à l'Offre, qui a été présenté au Conseil d'administration dans un délai en permettant un examen complet et adéquat. Le Président invite l'expert indépendant à prendre la parole et à exposer ses conclusions, ce que l'expert indépendant fait par téléphone.

Les conclusions du rapport de l'expert indépendant sont les suivantes :

« Notre rapport est établi au titre du risque de conflit d'intérêts au sein du Conseil d'administration de Genesys, en raison d'éléments de rémunération des dirigeants de la Société qui pourraient être considérés comme susceptibles de nuire à l'objectivité de l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société. Il ne nous a pas été demandé de nous prononcer sur l'indemnisation des actionnaires dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire.

A l'issue de nos travaux, nous observons que:

- *le prix proposé offre une prime significative (de 54,3 %) par rapport au cours de bourse moyen sur 1 mois et une prime de près de 50 % par rapport au cours spot au 18 février, dernier jour de bourse avant l'annonce de l'opération. Le cours de bourse, compte tenu du flottant et de la liquidité du titre, constitue une référence incontournable; l'opération offre ainsi aux actionnaires de Genesys une liquidité immédiate à un prix très supérieur aux cours observés sur la dernière année;*
- *l'opération est susceptible de dégager des synergies significatives décrites au paragraphe 1.2.2 (f) de la note d'information de l'initiateur;*
- *la valeur moyenne issue d'une analyse des flux futurs actualisés (DCF) sur la base du budget 2008 présenté au Conseil d'administration de la Société que nous avons extrapolé sur une période de 4 ans en tenant compte de l'historique, des notes sectorielles et des indications communiquées par le management de la Société et en liaison avec celui-ci, est très proche du prix de l'offre;*
- *le prix d'offre fait ressortir des décotes par rapport aux valeurs issues des méthodes analogiques, dont la pertinence doit cependant être nuancée compte tenu du caractère peu comparable des sociétés cotées intervenant dans le secteur et des contextes d'acquisition des sociétés ayant fait l'objet de transactions. Ces méthodes ont ainsi été retenues à titre de recoupement :*
 - ✓ *la méthode des transactions comparables fait ressortir une décote comprise entre 17 % et 18 %*
 - ✓ *la méthode des sociétés comparables fait ressortir une décote comprise entre 3 % et 9 %*

Dans ce contexte, nous sommes d'avis que le prix de 2,50 euros par action que la société initiatrice West International Holdings Limited envisage de proposer est équitable d'un point de vue financier, dans le cadre d'une offre facultative pour les actionnaires de la société Genesys. »

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Le Conseil prend acte de cette conclusion et de l'opinion de l'expert indépendant quant au caractère équitable, d'un point de vue financier, du prix de l'Offre.

Le Conseil d'administration note enfin que la société Geene S.A.S., filiale indirecte de la Société qui détient la totalité des ORA a indiqué à West par lettre en date du 19 février 2008 son intention de ne pas apporter ses ORA à l'Offre. En conséquence, aucune ORA ne sera apportée à l'Offre, et il n'y a donc pas lieu pour le Conseil d'administration de se prononcer sur l'Offre en ce qu'elle concerne les ORA.

2. Avis Motivé du Conseil d'administration concernant l'Offre et recommandation aux porteurs d'actions de la Société

Le Président rappelle au Conseil d'administration que ce dernier doit rendre un avis motivé sur le projet d'Offre.

Le Président du Comité Stratégique présente au Conseil d'administration les délibérations du Comité Stratégique qui a précédé la réunion du Conseil d'administration. Après en avoir exposé les raisons, il indique au Conseil d'administration que le Comité Stratégique recommande au Conseil d'administration d'émettre un avis motivé favorable et de recommander aux actionnaires de la Société d'apporter leurs actions à l'Offre.

Le Conseil d'administration note les mouvements de consolidation observés sur le marché sur lequel la Société intervient depuis ces dernières années, l'historique et les perspectives de la Société, les incertitudes d'une stratégie par laquelle la Société resterait indépendante ainsi que les intentions et engagements de West, y compris l'engagement de West à ne pas mettre fin aux contrats de travail des salariés de la Société et des filiales françaises dans les six mois suivant l'acquisition d'un intérêt majoritaire par West dans la Société, et des employés de toute autre filiale de la Société dans les six semaines suivant l'acquisition d'un intérêt majoritaire par West dans la Société.

Le Conseil d'administration note en outre les termes du Protocole d'Accord selon lesquels West a reconnu que Genesys est une société française, ayant des activités et des effectifs significatifs en France et dans le reste du monde. West a estimé que la culture d'excellence et l'éthique de travail de la Société, qui font partie des valeurs fondamentales de Genesys et de ses salariés, ainsi que la technologie unique dont dispose la Société, ses bonnes relations avec ses clients et ses employés et la qualité supérieure de sa plate-forme de recherche et développement, ont joué un rôle clé dans le développement et la croissance de la Société. Au jour du projet de note d'information, West a déclaré n'avoir pas eu accès aux informations lui permettant de déterminer précisément ses intentions en matière d'emploi et l'étendue des réorganisations nécessaires du fait du rapprochement entre Genesys et le groupe West. Après la réalisation de l'opération, West procédera à une analyse détaillée de l'organisation de la Société et des modalités de son intégration au sein du groupe West. A cet effet, un comité d'intégration ad hoc chargé d'émettre des recommandations destinées au groupe West sera mis en place à l'issue de l'Offre, afin d'(i) examiner les différentes solutions envisageables afin d'intégrer les activités de Genesys à celles du groupe West tout en préservant les actifs et le savoir-faire de Genesys et (ii) identifier les moyens et les solutions afin de mener à bien cette intégration. Selon le Protocole d'Accord, s'il apparaît, à l'issue de cette procédure, qu'il est nécessaire de mettre en oeuvre un plan de restructuration, en particulier en raison, par exemple, de postes qui pourraient être considérés comme étant par nature redondants ou identiques ou pour rationaliser certaines fonctions, West a confirmé que toute restructuration des emplois sera effectuée en application des lois applicables. En particulier, en ce qui concerne la France, si une telle restructuration a un impact sur les emplois en France, West a indiqué qu'elle sera conduite dans le strict respect des lois applicables; en particulier, le Comité d'entreprise de Genesys sera dûment informé et consulté conformément à la loi sur tout projet de réorganisation.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Au vu de ce qui précède, le Conseil d'administration conclut que l'Offre est dans l'intérêt de la Société, de ses salariés, et de ses actionnaires.

A la connaissance de la Société aucun tiers n'a, par ailleurs, exprimé son intention de déposer une offre concurrente.

En conséquence et au vu de ce qui précède, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité de ses membres, d'émettre un avis favorable à l'Offre et de recommander aux porteurs d'Actions de la Société d'apporter leurs Actions à l'Offre.

Conformément aux termes du Protocole d'Accord, et ce à la demande de West, les actions d'auto-détention et d'auto-contrôle seront apportées à l'Offre, sous réserve, en ce qui concerne les actions d'auto-détention, des actions que la Société doit conserver afin de permettre le bon fonctionnement de son contrat de liquidité. Toutefois, en cas de dépôt d'une offre concurrente, le Conseil d'administration pourrait décider de recommander à la Société et aux filiales concernées de ne pas apporter les actions d'auto-détention et d'auto-contrôle à l'Offre. »

Rapport de l'expert indépendant

Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a été désigné le 21 décembre 2007 sur autorisation du comité stratégique de Genesys réuni le 17 décembre 2007 en qualité d'expert indépendant à l'effet d'apprécier le caractère équitable des conditions financières offertes aux actionnaires de Genesys. Cette désignation a été effectuée en application de l'article 261-1 I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers en raison d'éléments de rémunération des dirigeants de la Société qui pourraient être considérés comme susceptibles de générer des conflits d'intérêt de nature à nuire à l'objectivité de l'avis motivé du Conseil d'administration de la Société. Il n'a pas été demandé au cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés de se prononcer sur le caractère équitable d'une indemnisation des actionnaires dans le cadre d'un éventuel retrait obligatoire.

Le cabinet Ricol, Lasteyrie & Associés a rendu son rapport le 28 février 2008, dans lequel il conclut qu'au regard et sous réserve des éléments mentionnés dans le rapport, il est d'avis que le prix de 2,50 euros par action que la société initiatrice West International Holdings Limited envisage de proposer est équitable, d'un point de vue financier, dans le cadre d'une offre facultative pour les actionnaires de la société Genesys.

Mise à disposition des documents relatifs au projet d'offre

Le projet de note d'information en réponse est disponible sur le site Internet de la société Genesys (www.Genesys.com) ainsi que sur celui de l'AMF (www.amf-france.org). Des exemplaires du projet de note d'information en réponse sont également disponibles sans frais sur simple demande auprès de Genesys, Le Triade, 215 rue Samuel Morse, 34000 Montpellier.

Les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Genesys, seront déposées auprès de l'AMF et mises à la disposition du public au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat. Un avis sera publié, au plus tard la veille de l'ouverture de l'offre publique d'achat, dans un quotidien financier de diffusion nationale pour informer le public des modalités de mise à disposition de ces informations.

7.1.4 Extrait du communiqué de presse diffusé par Genesys le 15 avril 2008

VIENNA, Etat de Virginie et MONTPELLIER, France, le 15 avril 2008 – Genesys Conferencing présente ses résultats annuels 2007. Tous les résultats financiers sont présentés selon les normes IFRS.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

« 2007 a été une année faste pour Genesys Conferencing puisque la rentabilité a cru de manière significative, de nombreux clients nous ont rejoint et les clients comme les analystes du secteur ont reconnu la valeur de la technologie de Genesys Meeting Center. » commente François Legros, Président-Directeur Général. « Vendu comme un « *Software as a Service* », et délivrant un très haut niveau d'intégration avec les applications d'entreprise, Genesys Meeting Center est devenu très rapidement un élément clé de la stratégie de la communication unifiées des grandes sociétés ».

Comparaison des exercices 2007 - 2006

- Les volumes totaux ont augmenté de 29,7 % à 3 milliards de minutes environ;
- Le chiffre d'affaires a augmenté de 4,8 %, à 148,3 millions d'euros;
- Le chiffre d'affaires de Genesys Meeting Center a augmenté de 7,4 %;
- L'EBITDA⁽¹⁾ a augmenté de 32,6 % à 28,5 millions d'euros en 2007 contre 21,5 millions d'euros en 2006;
- Le résultat net s'établit à 13,8 millions d'euros en 2007 contre 6,4 millions d'euros en 2006;
- La dette nette s'est améliorée pour s'établir à 4 millions d'euros en 2007 contre 23,2 millions d'euros en 2006.

Comparaison des chiffres d'affaires du 4^{ème} trimestre 2007 - 2006

- Les volumes totaux ont augmenté de 31,6 %;
- Le volume de Genesys Meeting Center a augmenté de 33 %;
- Le chiffre d'affaires a augmenté de 9,5 % à 38,5 millions d'euros;
- L'EBITDA⁽¹⁾ s'établit à 9 millions d'euros au quatrième trimestre 2007 contre 4,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2006;
- Le résultat net s'établit à 6,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2007 contre 6,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2006.

Rentabilité opérationnelle

La marge brute est de 62,1 % pour l'année 2007 et de 63,8 % au quatrième trimestre 2007, contre respectivement 63,8 % pour l'année 2006 et 62,8 % au quatrième trimestre 2006. L'augmentation de la marge brute, au quatrième trimestre 2007, comparé au quatrième trimestre 2006 reflète une amélioration des termes des contrats avec les opérateurs de télécommunications. La baisse attendue de la marge brute, pour l'année 2007 comparé à l'année 2006, est essentiellement due au remboursement d'un crédit d'impôts indirects aux Etats-Unis (*excise tax*) enregistré en 2006, comme précédemment annoncé.

Les charges opérationnelles en 2007 s'élèvent à 74,4 millions d'euros contre 81,2 millions d'euros en 2006. Au quatrième trimestre 2007, les charges opérationnelles s'élèvent 18,1 millions d'euros contre 21,6 millions d'euros pour la même période en 2006. La baisse des charges opérationnelles reflète partiellement la charge de restructuration d'un montant de 1,4 million d'euros au quatrième trimestre 2006 liée aux mesures prises fin 2006

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

pour améliorer la performance des directions des ventes et de la finance de la société. Les charges opérationnelles de 2007 ont également bénéficié de la réduction des dépenses relatives à la cotation boursière aux Etats-Unis, depuis que la société s'est retirée de façon volontaire de la SEC en juin 2007, et également des économies provenant des efforts de réorganisation comme précédemment mentionné.

L'EBITDA⁽¹⁾ s'élève à 28,5 millions d'euros en 2007 contre 21,5 millions d'euros en 2006. Au quatrième trimestre 2007, l'EBITDA est de 9,0 millions d'euros, contre 4,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2006. A trimestre comparable, la croissance de l'EBITDA du quatrième trimestre 2007 reflète largement l'augmentation environ 10 % du chiffre d'affaires et la baisse des charges opérationnelles de 8,3 %. La marge d'EBITDA pour le quatrième trimestre 2007 est supérieure à 23 %.

Le résultat net s'élève à 13,8 millions d'euros en 2007 et à 6,9 millions d'euros au quatrième trimestre 2007, contre respectivement 6,4 millions d'euros en 2006 et 6,1 millions d'euros au quatrième trimestre 2006. Cette augmentation reflète partiellement une baisse de 7,3 millions d'euros de frais financiers en 2007 par rapport à 2006. La Société a également enregistré une charge d'impôt de 2 millions d'euros en 2007 contre un crédit d'impôt de 6,4 millions d'euros en 2006.

Trésorerie

Au 31 décembre 2007, la trésorerie nette⁽²⁾ s'élève à 14,2 millions d'euros, soit une augmentation de 7,9 millions d'euros contre 6,3 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les flux de trésorerie provenant de l'activité ce sont établis à 27,5 millions d'euros en 2007 contre 11,5 millions d'euros en 2006.

La dette nette s'élève à 4,0 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 23,2 millions d'euros au 31 décembre 2006. Les fonds propres de la Société sont positifs de 61,7 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre une position de 49,9 millions d'euros au 31 décembre 2006.

« Genesys Conferencing entame l'exercice 2008 avec les ressources pour se désendetter totalement » précise Andrew Lazarus, Vice Président et Directeur Financier. « Nous prévoyons que les flux de trésorerie augmentent en 2008 même si la société continue de maintenir le rythme de ses investissements dans le développement de sa technologie et de son expansion globale. Genesys s'attend à ce que les futures tendances de l'industrie s'orienteront vers le fort développement des services de communications basées sur Internet et par la croissance d'économies émergentes que la Société soit bien positionnée pour bénéficier de cette dynamique de marché ».

Objectifs 2008

Les éléments suivants sont des déclarations prospectives concernant les résultats financiers de Genesys Conferencing et sont basées sur un taux de change fixe de 1,00 euro pour 1,55 dollars américains, similaire au taux de change moyen de pour le premier trimestre 2008. Les résultats peuvent évoluer de manière significative et la société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour ces déclarations.

En 2008, Genesys Conferencing va continuer sa stratégie de développement qui consiste à proposer des services de collaboration multimédia performants aux grandes entreprises mondiales, tout en se concentrant sur des éléments clés tels que la technologie, le service-client et les coûts. C'est dans ce cadre que la société continuera à déployer

(1) Voir ci-dessous : Note aux états financiers consolidés réconciliant le résultat opérationnel et l'EBITDA. La société estime que l'EBITDA est un instrument adéquat d'évaluation car il présente les résultats de la société sans l'impact non monétaire des dépréciations et des amortissements. L'EBITDA est présenté hors charges de rémunération liée au stock options.

(2) La trésorerie nette est égale à la somme des disponibilités et des équivalents de disponibilités diminuée des découverts bancaires.

Chapitre 7

Evolution recente et perspectives d'avenir

Genesys Meeting Center en tant que « *Software as a Service* » afin de positionner Genesys Conferencing au sein du marché de la communication unifiée et lui permettre d'accroître la pénétration de ses services au sein des grandes entreprises.

Pour l'exercice 2008, Genesys Conferencing prévoit un chiffre d'affaires compris entre 150 millions et 154 millions d'euros.

Pour l'exercice 2008, Genesys Conferencing prévoit un EBITDA compris entre 30 millions et 32 millions d'euros.

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

Bilans consolidés (IFRS. En milliers d'euros)

	Au 31 décembre 2006	Au 31 décembre 2007 (non audités)
ACTIF		
Actif non courant		
Ecarts d'acquisition, portefeuille clients et technologies, nets	34.887	30.832
Autres immobilisations incorporelles nettes	6.939	6.548
Immobilisations corporelles nettes	15.402	12.015
Immobilisations financières nettes	1.692	1.454
Impôts différés actifs	10.829	10.669
Total de l'actif non courant	69.749	61.518
Actif circulant		
Créances clients nettes de provisions	24.464	24.754
Autres actifs courants et créances d'impôts sur les sociétés	9.352	11.362
Disponibilités	7.970	14.242
Total de l'actif circulant	41.786	50.358
TOTAL ACTIF	111.535	111.876
PASSIF		
Capitaux propres		
Capital souscrit, valeur nominale de 1 euro	69.798	69.883
Capital à émettre	135	68
Prime d'émission	179.706	181.494
Prime d'émission à émettre	3.735	1.867
Réserves liées aux stocks options	3.410	4.174
Réserves consolidées	(218.411)	(211.988)
Résultat de la période	6.421	13.784
Ecarts de conversion	5.095	2.463
Total des capitaux propres	49.889	61.745
Provisions pour risques et charges, part à plus d'1 an	434	351
Impôts différés passif	1.298	1.179
Dettes à long terme		
Dettes à long terme, hors part à moins d'1 an	20.127	–
Engagements de crédit bail, hors part à moins d'1 an	182	–
Total des dettes à long terme	22.041	1.530
Dettes à court terme		
Découverts bancaires	1.673	–
Fournisseurs et comptes rattachés	12.436	9.372
Dettes fiscale et sociale et dette d'impôts sur les sociétés	11.144	16.976
Provisions pour risques et charges, part à moins d'1 an	1.601	326
Emprunts et dettes financières long terme, part à moins d'1 an	9.086	18.067
Engagements de crédit bail, part à moins d'1 an	125	151
Autres passifs courants	3.540	3.709
Total des dettes à court terme	39.605	48.601
TOTAL PASSIF	111.535	111.876

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

Comptes de résultats consolidés
(IFRS. En milliers d'euros, sauf données par action)

	Trimestre clos le 31 décembre 2006 (Non audités)	Trimestre clos le 31 décembre 2007 (Non audités)	Période close le 31 décembre 2006	Période close le 31 décembre 2007 (Non audités)
Chiffre d'affaires	35.186	38.539	141.600	148.328
Couts des ventes	13.090	13.934	51.230	56.212
Marge brute	22.096	24.605	90.370	92.116
Charges opérationnelles				
Frais de recherche et développement	1.110	1.458	4.007	5.524
Frais de vente et marketing	10.559	9.222	42.375	37.763
Frais généraux et administratifs	7.968	6.986	30.860	28.163
Frais de restructuration	1.408	(91)	1.375	732
Dotation aux amortissements des actifs incorporels identifiés	577	526	2.536	2.210
	21.622	18.100	81.153	74.392
Résultat opérationnel	474	6.505	9.217	17.724
Produits d'intérêts	491	142	571	350
Charges d'intérêts	(846)	(811)	(3.373)	(3.205)
Autres charges financières	(4.287)	(501)	(6.499)	(256)
Autres produits financiers	1.387	1.446	104	1.206
Impôts sur les sociétés	8.856	78	6.401	(2.035)
Résultat (perte) net	6.075	6.859	6.421	13.784
Résultat (perte) net par action	0,09	0,10	0,10	0,20
Résultat (perte) net dilué par action	0,09	0,10	0,10	0,20
Nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat net de base par action	69.912.022	69.928.348	62.861.322	69.926.350
Nombre d'actions utilisé pour calculer le résultat net dilué par action	69.912.022	70.785.786	62.865.158	70.388.091

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

Note sur les comptes de résultats
(Non audités. IFRS. En milliers d'euros, sauf données par action)

	Trimestre clos le 31 décembre 2006	Trimestre clos le 31 décembre 2007	Période close le 31 décembre 2006	Période close le 31 décembre 2007
NOTE A – Calcul de l'EBITDA				
Résultat opérationnel	474	6.505	9.217	17.724
Amortissement des actifs incorporels identifiés	577	526	2.536	2.210
Amortissement des immobilisations	2.641	1.212	8.935	7.800
Charges de personnel liées aux stocks options	386	118	805	764
EBITDA	4.078	9.031	21.493	28.498

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

Tableaux de flux de trésorerie consolidés
(IFRS. En milliers d'euros sauf données par action)

	Exercice clos le 31 décembre 2006	Exercice clos le 31 décembre 2007 (Non audités)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles :		
Résultat net	6.421	13.784
Elimination des éléments non monétaires :		
Amortissements des immobilisations corporelles et logiciels	8.935	7.800
Amortissements des actifs incorporels identifiés	2.536	2.210
Charges liées aux stocks options	805	764
Dépréciation des comptes clients	(107)	(172)
Charges d'intérêt – méthode du taux d'intérêt effectif	3.392	3.120
Réévaluation du CAP Knock-Out	472	(7)
Plus ou moins values de cession d'immobilisation	328	80
Charges (produits) d'impôts différés	(7.863)	(170)
(Augmentation) diminution des créances et dettes opérationnelles	(3.449)	105
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	11.470	27.514
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles et logicielles	(10.274)	(5.284)
Acquisition de 80 % de la filiale Genesys Iberia nette de trésorerie acquise (1.416 K€)	(3.338)	–
Produits des ventes d'immobilisations corporelles	2	1
Flux de trésorerie utilisés des opérations d'investissement	(13.610)	(5.283)
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) opérations de financement :		
Variation des découverts bancaires	(203)	(1.645)
Variation du financement obtenu par affacturage de créances	260	(214)
Variation des disponibilités nanties ou garanties	–	–
Remboursement des emprunts en principal	(47.745)	(12.072)
Augmentation de capital en numéraire	47.436	–
Souscription d'une ligne de crédit	4.880	3.683
Intérêts financiers versés	(3.394)	(3.106)
Acquisition de titres autodétenus	(4)	2
Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) opérations de financement	1.230	(13.352)
Effets de la variation des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	3.082	(1.238)
Ajustement lié à l'abandon de créance intragroupe	–	(1.369)
Augmentation (diminution) nette des trésoreries et équivalents de trésorerie	2.172	6.272
Trésoreries et équivalents de trésorerie à l'ouverture	5.798	7.970
Trésoreries et équivalents de trésorerie à la clôture	7.970	14.242

Chapitre 7

Evolution récente et perspectives d'avenir

7.2 PERSPECTIVES D'AVENIR

Objectifs pour 2008

Les éléments suivants sont des déclarations prospectives concernant les résultats financiers de Genesys Conferencing, et sont basés sur un taux de change fixe de 1,00 euro pour 1,54 dollars américains. Les résultats peuvent évoluer de manière significative et la Société ne s'engage pas à réviser ou mettre à jour ces déclarations.

En 2008, Genesys Conferencing va continuer sa stratégie de développement qui consiste à proposer des services de collaboration multimédia performants aux grandes entreprises mondiales, tout en se concentrant sur des éléments clés tels que la technologie, le service-client et les coûts. C'est dans ce cadre que la Société estime que le déploiement de Genesys Meeting Center en tant que « *Software as a Service* » va mieux positionner Genesys Conferencing au sein du marché de la communication unifiée et lui permettre d'accroître la pénétration de ses services au sein des grandes entreprises.

Pour l'exercice 2008, Genesys Conferencing prévoit un chiffre d'affaires compris entre 150 millions et 154 millions d'euros. La Société précise que son chiffre d'affaires en 2008 devrait être impacté par l'érosion des prix et la baisse des ventes des services traditionnels d'audio et de vidéo conférences.

Pour le premier trimestre 2008, la Société prévoit une croissance en volume, un chiffre d'affaires et des charges opérationnelles, hors charges de restructuration, en ligne avec les performances du quatrième trimestre 2007. Genesys Conferencing publiera ses résultats du premier trimestre 2008 le 15 mai 2008, avant l'ouverture du marché Euronext Paris.

ANNEXE A

TABLEAU DE CONCORDANCE

Le présent tableau de concordance préparé sur la base de l'Annexe I du Règlement (CE) 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 indique les pages du présent document de référence sur lesquelles figurent les informations correspondant à chacune des rubriques de cette Annexe I.

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	N° de Page du Document de référence 2007
1.	Personnes responsables	1
2.	Contrôleurs légaux des comptes	2
3.	Informations financières sélectionnées	72 à 74
4.	Facteurs de risques	61 à 71; 160 à 164
5.	Informations concernant l'émetteur	
5.1.	Histoire et évolution de la société – renseignements à caractère général	7 à 15; 37 à 38; 75 à 76; 267 à 287
5.2.	Principaux investissements	60
6.	Aperçu des activités	
6.1.	Principales activités	37 à 38; 41 à 44
6.2.	Principaux marchés	38 à 39; 46, 80 à 85
6.3.	Evénements exceptionnels	96 à 99
6.4.	Dépendance éventuelle	61; 63; 65 à 67; 87 à 89
6.5.	Eléments fondateurs de toute déclaration concernant la position concurrentielle	38 à 39
7.	Organigramme	
7.1.	Description sommaire du groupe	12 à 14
7.2.	Liste des filiales importantes	15; 53 à 54; 116 à 117; 211
8.	Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes	54 à 55; 119
8.2.	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	56
9.	Examen de la situation financière et du résultat	
9.1.	Situation financière	72 à 164; 167 à 207
9.2.	Résultat d'exploitation	73; 77 à 78; 83 à 85; 93; 169 à 170

Annexe A

Tableau de concordance

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	N° de Page du Document de référence 2007
10.	Trésorerie et capitaux	
10.1.	Capitaux de l'émetteur	74; 92; 94; 168
10.2.	Source et montant des flux de trésorerie	85 à 87; 95; 171
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	85 à 89
10.4.	Restrictions à l'utilisation des capitaux	33; 85 à 89
10.5.	Sources de financement attendues	85 à 87
11.	Recherche et développement, brevets et licences	49 à 51; 83
12.	Information sur les tendances	267 à 287
13.	Prévisions ou estimations du bénéfice	288
14.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
14.1.	Composition – déclarations	215 à 219
14.2.	Conflits d'intérêts	217 à 218
15.	Rémunération et avantages	
15.1.	Rémunérations et avantages en nature	234 à 236
15.2.	Retraites et autres avantages	150 à 151
16.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1.	Mandats des membres du Conseil d'administration	216
16.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	239
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	225 à 229
16.4.	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise	219 à 221
17.	Salariés	
17.1.	Nombre de salariés	58 à 60
17.2.	Participations dans le capital de l'émetteur et stock options	26; 237 à 244
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	241
18.	Principaux actionnaires	
18.1.	Identification des principaux actionnaires	23 à 26
18.2.	Existence de droits de vote différents	9 à 10
18.3.	Contrôle de l'émetteur	23 à 26

Annexe A

Tableau de concordance

N°	Rubriques figurant dans l'Annexe 1 du Règlement	N° de Page du Document de référence 2007
18.4.	Accord dont la mise en oeuvre pourrait entraîner un changement de contrôle	267 à 270
19.	Opérations avec des apparentés	15; 239 à 240
20.	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1.	Informations financières historiques	72 à 164; 167 à 207
20.2.	Informations financières pro forma	Néant
20.3.	Etats financiers	92 à 95; 167 à 171
20.4.	Vérifications des informations financières historiques annuelles	165 à 166; 208 à 210
20.5.	Date des dernières informations financières	165; 208
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	Néant
20.7.	Dividendes	33
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	57 à 58; 65
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	Néant
21.	Informations complémentaires	
21.1.	Capital social	16 à 19; 23
21.2.	Acte constitutif et statuts	7 à 11; 16
21.2.6.	Changement de contrôle	70
22.	Contrats importants	Néant
23.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	38 à 39
24.	Documents accessibles au public	8; 292 à 298
25.	Informations sur les participations	53; 116; 211

ANNEXE B

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Le présent document est établi en application de l'article L. 451-1-1 du Code Monétaire et financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Ce document recense toutes les informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois, en France ou à l'étranger, pour satisfaire aux obligations législatives et réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

I. Documents publiés en France

1. Prospectus et notes d'opérations (Offre Publique d'Achat)

Date	Nature	Lieu de publication
18.03.2008	Note d'information en réponse de Genesys Conferencing	www.amf-france.org
18.03.2008	Note d'information de West International Holdings Ltd	www.amf-france.org
18.03.2008	Informations relatives aux caractéristiques de West International Holdings Ltd	www.amf-france.org
18.03.2008	Informations relatives aux caractéristiques de Genesys	www.amf-france.org
03.03.2008	Projet de note d'information en réponse de Genesys Conferencing	www.amf-france.org
19.02.2008	Projet de note d'information de West International Holdings Ltd	www.amf-france.org

2. Déclarations de franchissements de seuils

Date	Nature	Lieu de publication
05.03.2008	Déclaration de franchissement de seuils (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
28.11.2007	Déclaration de franchissement de seuils (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
28.11.2007	Déclaration d'intention (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
26.10.2007	Déclaration de franchissement de seuils (SPGP)	www.amf-france.org
26.10.2007	Déclaration de franchissement de seuils (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
11.05.2007	Déclaration de franchissement de seuils (SPGP)	www.amf-france.org

3. Déclarations d'achats et ventes pendant la période d'une offre publique

Date	Nature	Lieu de publication
18.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
17.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Moore Europe Capital Management LLP)	www.amf-france.org
15.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
14.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
11.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Moore Europe Capital Management LLP)	www.amf-france.org

Annexe B

Document annuel d'information

Date	Nature	Lieu de publication
11.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
10.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
09.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
09.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
08.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Moore Europe Capital Management LLP)	www.amf-france.org
07.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Moore Europe Capital Management LLP)	www.amf-france.org
04.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
03.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
02.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
01.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
01.04.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
31.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
28.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
28.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
27.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
26.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
26.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
25.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
21.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
20.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
20.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
19.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
19.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
14.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org

Annexe B

Document annuel d'information

Date	Nature	Lieu de publication
14.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
13.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
13.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
12.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
11.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
10.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
10.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Trafalgar Asset Managers Ltd)	www.amf-france.org
07.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
06.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
05.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Deutsche Bank AG)	www.amf-france.org
04.03.2008	Déclaration d'achats et de vente (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
29.02.2008	Déclaration d'achats et de vente (Amiral Gestion)	www.amf-france.org
29.02.2008	Déclaration d'achats et de vente (DNCA Finance)	www.amf-france.org
27.02.2008	Déclaration d'achats et de vente (SPGP)	www.amf-france.org
25.02.2008	Déclaration d'achats et de vente (Jousse Morillon Investissement)	www.amf-france.org

4. Liste des communiqués de presse

Date	Nature	Lieu de publication
15.04.2008	Présentation des résultats annuels 2007	www.Genesys.com
11.04.2008	Annonce de la date de présentation des résultats annuels 2007	www.Genesys.com
04.03.2008	Dépôt d'un projet de note d'information	www.Genesys.com
28.02.2008	Ouverture de la « Open Conference » par le discours de Jim Huzell intitulé « Collaboration in a Mobile World »	www.Genesys.com
19.02.2008	Offre Publique d'Achat amicale de West Corporation sur Genesys	www.Genesys.com
12.02.2008	Annonce du chiffre d'affaires 2007 et confirmation des objectifs d'EBITDA pour 2007	www.Genesys.com
21.01.2008	Genesys Meeting Center Reconnu comme une innovation remarquable	www.Genesys.com
18.12.2007	Genesys revoit à la hausse ses objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA 2007	www.Genesys.com

Annexe B

Document annuel d'information

Date	Nature	Lieu de publication
05.12.2007	Genesys Conferencing donne les meilleures astuces pour des vacances studieuses plus vertes. Les travailleurs intelligents peuvent utiliser le calculateur des coûts Genesys pour faire des économies d'argent et environnementales par des rencontres virtuelles	www.Genesys.com
14.11.2007	Présentation des résultats du 3ème trimestre 2007	www.Genesys.com
31.10.2007	Annonce de la date de présentation des résultats du 4 ^{ème} quatrième trimestre	www.Genesys.com
26.09.2007	Annonce des objectifs de chiffre d'affaires et d'EBITDA 2007	www.Genesys.com
14.08.2007	Présentation des résultats du 2ème trimestre 2007	www.Genesys.com
16.07.2007	Genesys amène les réunions multimédia sur l'iPhone	www.Genesys.com
06.06.2007	Confirmation du retrait du NASDAQ et du déenregistrement de la SEC aux Etats-Unis	www.Genesys.com
31.05.2007	Les ADSs de Genesys commencent à être négociés sur le marché hors cote aux Etats-Unis (nouveau ticker : GNSYY)	www.Genesys.com
31.05.2007	Annonce de la négociation de ses ADSs sur le marché hors cote aux Etats-Unis à compter du 1 ^{er} juin 2007	www.Genesys.com
21.05.2007	Nomination de Kirsty Allenou-Stokes au poste de responsable du développement durable	www.Genesys.com
15.05.2007	Présentation des résultats du 1 ^{er} trimestre 2007	www.Genesys.com
11.05.2007	Annonce du retrait volontaire de la cotation des ADS au NASDAQ et du déenregistrement de Genesys au sens du U.S. Security Exchange Act de 1934	www.Genesys.com
09.05.2007	Annonce de la date de présentation des résultats du 1 ^{er} trimestre 2007	www.Genesys.com
17.04.2007	Présentation des résultats annuels 2006 et des résultats du 4 ^{ème} trimestre 2006	www.Genesys.com
11.04.2007	Annonce de la date de communication des résultats annuels 2006 et du 4 ^{ème} trimestre 2006	www.Genesys.com
04.04.2007	Annonce que la stratégie de croissance de Genesys Conferencing se concentre sur le développement de partenariats stratégiques	www.Genesys.com
07.03.2007	Présentation des solutions de collaboration multimédia en ligne nouvelle génération	www.Genesys.com

Annexe B

Document annuel d'information

5. Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires

Date	Nature	Lieu de publication
15.02.2008	Comparaison des revenus trimestriels et annuels pour 2006 et 2007	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
14.11.2007	Comparaison des revenus trimestriels pour le troisième trimestre 2006 et 2007	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
08.10.2007	Comptes semestriels consolidés (30.06.2007)	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
15.08.2007	Comparaison des revenus trimestriels pour le deuxième trimestre 2006 et 2007	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
25.07.2007	Comptes annuels consolidés (31.12.2006), modifiés par l'Assemblée Générale de juin 2007	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
22.06.2007	Avis de réunion valant convocation d'une Assemblée Générale Mixte	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
16.05.2007	Chiffres d'affaires trimestriels comparés des exercices 2006 et 2007 (1 ^{er} trimestre)	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
16.05.2007	Avis de réunion valant convocation d'une Assemblée Générale Mixte	www.balo.journal-officiel.gouv.fr
30.04.2007	Comptes annuels de l'exercice 2006 (31.12.2006))	www.balo.journal-officiel.gouv.fr

6. Informations déposées au Greffe du Tribunal de commerce de Montpellier

Date	Nature	Lieu de publication
27.07.2007	Procès verbal d'assemblée – modification de commissaire aux comptes (29.06.2007)	www.infogreffe.fr
27.07.2007	Statuts à jour au 29.06.2007	www.infogreffe.fr
11.05.2007	Procès verbal d'assemblée – augmentation de capital (04.04.2007)	www.infogreffe.fr
11.05.2007	Statuts à jour du 04.04.2007	www.infogreffe.fr

7. Informations publiées dans les journaux d'annonces légales

Date	Nature	Lieu de publication
09.07.2007	Renouvellement d'administrateurs	La gazette économique
16.05.2007	Convocation d'une assemblée générale mixte d'actionnaires	La gazette économique
10.04.2007	Augmentation de capital par émission d'actions nouvelles	La gazette économique

8. Informations publiées dans la presse financière

Date	Nature	Lieu de publication
21.03.2008	Mise à disposition des documents de l'Offre	www.lesechos.fr
04.03.2008	Réponse du Conseil d'administration à l'OPA amiable	www.lesechos.fr

Annexe B

Document annuel d'information

9. Présentation aux analystes financiers

Date	Nature	Lieu de publication
15.04.2008	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2007	www.Genesys.com
14.11.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats du troisième trimestre 2007	www.Genesys.com
26.09.2007	Objectifs de Genesys pour le chiffre d'affaires 2007 et EBITDA ⁽¹⁾ . Présentation SFAF.	
14.08.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats du second trimestre 2007	www.Genesys.com
15.05.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats du premier trimestre 2007	www.Genesys.com
17.04.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2006	www.Genesys.com

II. Documents publiés aux Etats-Unis

1. Informations publiées sur le site de la Securities and Exchange Commission (SEC)

Date	Nature	Lieu de publication
31.05.2007	Form 6-K – Les ADSs de Genesys commencent à être négociés sur le marché hors cote aux Etats-Unis (nouveau ticker : GNSYY)	www.sec.gov www.Genesys.com
31.05.2007	Form 6-K – Genesys annonce la négociation de ses ADSs sur le marché hors cote aux Etats-Unis à compter du 1 ^{er} juin 2007	www.sec.gov www.Genesys.com
21.05.2007	Form 25 – Notification de retrait de la cote et/ou d'enregistrement sous la section 12(b) du Securities Exchange Act de 1934	www.sec.gov www.Genesys.com
15.05.2007	Form 6-K – Annonce des résultats financiers du 1 ^{er} trimestre de l'exercice 2007	www.sec.gov www.Genesys.com
11.05.2007	Form 6-K – Annonce du retrait volontaire de la cotation des ADS au NASDAQ et du désenregistrement de Genesys au sens du U.S. Security Exchange Act de 1934	www.sec.gov www.Genesys.com
17.04.2007	Form 6-K – Présentation des résultats financiers non-audités du 4 ^e trimestre de l'exercice 2006 et de l'exercice clos au 31 décembre 2006 (I.F.R.S.)	www.sec.gov www.Genesys.com
11.04.2007	Form 6-K – Annonce de la date de communication des résultats financiers du 4 ^e trimestre de l'exercice 2006 ainsi que de l'exercice clos au 31 décembre 2006	www.sec.gov www.Genesys.com

Annexe B

Document annuel d'information

2. Présentation aux analystes financiers

Date	Nature	Lieu de publication
15.04.2008	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2007	www.Genesys.com
15.04.2008	Présentation aux analystes financiers des résultats du 4 ^{ème} trimestre de 2007	www.Genesys.com
15.05.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats du premier trimestre 2007	www.Genesys.com
17.04.2007	Présentation aux analystes financiers des résultats annuels 2006	www.Genesys.com